

Rt Rev G O'Mahony

HISTOIRE
DES
VARIATIONS
DES
ÉGLISES PROTESTANTES.

DÉFENSE

DE CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENS

AUX PROTESTANS,

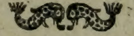
ET INSTRUCTIONS PASTORALES

Sur les promesses de J. C. à son Église.

Par Messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, &c.

Nunquam Fides Christiana & Ecclesia Catholica variavit.
S. Aug. l. I. cont. Julian. c. VI, n. 63.

TOME CINQUIEME.

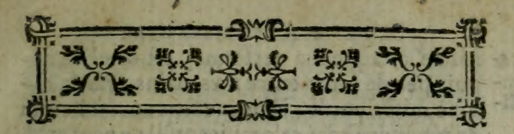


A ROUEN,

Chez PIERRE MACHUEL, Hôtel Saint-W?
rue Ganterie.

M. DCC. LXXXII.

Avec permission.



AVERTISSEMENS *AUX* PROTESTANS *SUR LES LETTRES* DU MINISTRE JURIEU, *CONTRE* L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

VIe ET DERIER AVERTISSEMENT.

L'antiquité éclaircie ſur l'immutabilité de l'Être divin, & ſur l'égalité des trois Perſonnes.

L'état préſent des controverſes & de la religion Proteſtante :

Contre la ſixieme & ſeptieme Lettre du Tableau de M. Jurieu.

MES CHERS FRERES,

J'AI vu le Tableau du Socinianſme de M. Jurieu ; & la ſixieme Lettre où ce Mi- I. Expoſition des empor-

temens & des calomnies du Ministre.

nistre attaque ma personne, est tombée depuis peu de jours entre mes mains. Par la divine miséricorde, je ne me sens aucun besoin de répondre à des calomnies qu'il ne peut croire lui-même : mais l'embarras où il est pour défendre ses propositions sur le mystere de la Trinité, la mauvaise humeur où il entre, parce qu'il ne sait par où se tirer de ce labyrinthe, & l'état où il a mis nos controverses, en les tournant d'une maniere si avantageuse aux Sociniens dont il veut paroître le vainqueur, sont choses trop remarquables pour être dissimulées. Je ne lui dirai donc pas, comme on fait publiquement dans son parti, qu'il ne mérite plus qu'on lui réponde parce qu'il ne raisonne plus, & ne montre dans ses discours qu'une impuissante fureur. Sans songer à ce qu'il mérite, & occupé seulement de ce que méritent les mysteres qu'il a profanés, je les vengerai de ses attentats ; & pour l'amour des infirmes que ses dangereuses nouveautés pourroient séduire, je les mettrai pour la derniere fois devant les yeux du public. On verra qu'en attaquant l'Histoire des Variations, ce Ministre a fait triompher le Socinianisme, pour ne point encore parler des autres erreurs ; & que dans la sixieme Lettre de son Tableau, où il fait les derniers efforts pour se purger de ce reproche, il le mérite plus que jamais. Que je vais recevoir d'injures après ce dernier Avertissement ! & que le nom de M. de Meaux va être flétri dans les écrits du Ministre ! Déja on ne trouve dans sa sixieme Lettre que les ignorances de ce Prélat, ses vaines déclamations, avec les comédies qu'il donne au public ; & quand le style s'éleve, ses fourberies, ses fripponneries, son

M. de Beauval. Hist. des Ouvrag. des Sav. Juil. 1690. Art. 9, p. 501.

mauvais cœur, ſon eſprit malfait, baiſſé & affoibli par ſon grand âge qui paſſe 70 ans, ſes violences qui lui font mener les gens à la Meſſe à coups de barres, ſa vie qu'il paſſe à la Cour dans la molleſſe & dans le crime; car on pouſſe la calomnie à tous ces excès: & tout cela eſt couronné par ſon hypocriſie, c'eſt-à-dire comme on l'explique, par un faux ſemblant de révérer des myſteres qu'il ne croit pas dans ſon cœur. On me donne tous ces éloges ſans aucune preuve; car auſſi où le prendroit-on? Et je les reçois ſeulement pour avoir convaincu M. Jurieu de faire triompher l'erreur. Que n'aurai-je donc pas mérité aujourd'hui, qu'il faudra pouſſer la conviction juſqu'à la derniere évidence, & effacer tout le faux éclat de ce Tableau dont le Miniſtre a cru éblouir tout l'univers? La choſe ſera facile, puiſque le témoignage de M. Jurieu me ſuffira contre lui-même. *Jur.* 287.

II. État de cette diſpute remis devant les yeux du lecteur. Diviſion de ce diſcours en trois queſtions.

Préface de l'Hiſt. des Var. n. 2, 3 *& ſuiv.*

Je ne puis ici m'empêcher de retracer, en auſſi peu de paroles qu'il ſera poſſible, le ſujet de notre diſpute. Dans la Préface de l'Hiſtoire des Variations j'avois poſé ce principe comme le fondement de tout l'ouvrage: *Que toute variation dans l'expoſition de la Foi eſt une marque de fauſſeté dans la doctrine expoſée; que les hérétiques ont toujours varié dans leurs ſymboles, dans leurs confeſſions de foi, en ne ceſſant d'en dreſſer de nouvelles; pendant que l'Egliſe Catholique donnoit toujours dans chaque diſpute ſur la Foi une ſi pleine déclaration de la vérité*, qu'il n'y falloit après cela jamais retoucher: d'où ſuivoit cette différence entre la vérité catholique & l'héréſie, *que la vérité catholique venue de Dieu a d'abord ſa perfection; & l'héréſie au contraire*, *Ibid. n.* 7.

comme une foible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pieces mal assorties, & par de continuelles innovations.

Par ces principes l'Hiſtoire des Variations n'étoit plus une ſimple hiſtoire ou un ſimple récit de faits ; mais elle ſe tournoit en preuve contre la Réforme, puiſqu'elle la convain-
Ibid. n. 8. quoit d'avoir varié, *non pas ſeulement en particulier, mais en corps d'Egliſe, dans les livres qu'elle appelloit ſymboliques, c'eſt-à-dire, dans ceux qu'elle a faits, pour exprimer le conſentement de ſes prétendues Egliſes ; en un mot dans ſes propres confeſſions de foi*, dans les déci-
Ibid. n. 19. *& ſuiv.* ſions de ſes Synodes, & enfin dans ſes actes les plus authentiques.

Les Miniſtres ne pouvoient donc s'élever aſſez contre des principes ſi ruineux à la Réforme ; & le Miniſtre Jurieu, qui s'eſt mis en poſſeſſion de défendre ſeul la cauſe commune, après avoir fait long-temps le dédaigneux ſelon ſa coutume, & ſur le Livre des Variations & ſur les Avertiſſemens qui le ſoutenoient, comme ſur des livres qui ne méritoient ni réponſe ni même d'être lus, eſt enfin bénignement demeuré d'accord dans ſon
Tab. Let. 6, *p.* 27. Tableau, *qu'il étoit ici tout à fait de l'intérêt de la vérité, de faire voir des variations conſidérables dans l'expoſition de la doctrine des Anciens, afin de ruiner ce faux principe de M. de Meaux, que la véritable Religion ne peut jamais varier dans l'expoſition de ſa foi.* Enfin donc il confeſſera qu'il étoit important de répondre, & que c'étoit par foibleſſe qu'il faiſoit auparavant le dédaigneux.

On pourroit ici lui demander à qui donc il importoit tant de détruire ce faux principe. Eſt-ce à une Egliſe qui prétend ne varier pas ?

Point du tout. Qu'on écrive tant qu'on voudra que la foi ne souffre point de variation, nous ne nous en offenserons jamais ; parce que nous ne prétendons point avoir varié ni varier à l'avenir dans la doctrine : au contraire nous applaudirons à cette maxime ; & l'Eglise déclarera que sa regle est de croire ce qui a toujours été cru. Par une raison contraire, si la Réforme ne peut souffrir qu'on lui propose la même regle, & qu'on lui demande une doctrine stable & invariable, c'est qu'elle a varié & ne veut pas se priver de la liberté de varier encore quand elle voudra. Elle ne peut donc pas trouver mauvais qu'on ait fait l'Histoire des Variations ; & cet ouvrage n'est plus si méprisable que le Ministre disoit.

En effet, si on ne lui avoit montré aucune variation dans la foi de son Eglise, ou si celles qu'on lui a montrées étoient seulement dans les paroles, ou en tout cas peu essentielles, il n'avoit qu'à convenir du principe sans troubler les siecles passés & sans y ébranler jusqu'aux fondemens. Mais dès qu'il a ouï parler des variations, il a cru tout perdu pour la Réforme. Il a appellé tous les Peres à garants, sans épargner ceux des trois premiers siecles, encore qu'il les préférât à tous les autres sur la pureté de la doctrine ; & il a cherché de tous côtés dans ces saints hommes qui ont fondé le Christianisme après les Apôtres, ou des défenseurs ou des complices.

Et remarquez, mes chers Freres, car ceci est tout à fait nécessaire pour établir l'état de notre question : remarquez, dis-je, qu'il ne s'agit pas d'accuser d'erreurs quelques Peres

en particulier, puisque mon principe qu'on vouloit combattre, étoit que l'Eglise ne varie jamais. Il falloit donc pour le réfuter, montrer des erreurs, non dans les particuliers, mais dans le corps : & c'est pourquoi le Ministre dès ses Lettres de 1689, marquoit les erreurs des Peres comme étant non d'un ni de deux, mais de tous ; ce qui l'oblige à parler toujours de leur Théologie comme étant celle de *l'Eglise & de leur siecle*. Et pour ne laisser aucun doute de son sentiment, il vient encore d'écrire, ce qu'il ne faut pas oublier, & ce qu'on ne peut assez remarquer pour entendre notre dispute, que l'erreur qu'il attribue aux trois premiers siecles, *étoit la Théologie de tous les Anciens avant le Concile de Nicée, sans en excepter aucun* ; sans quoi, en effet, il ne feroit rien contre ma proposition, & il ne prouveroit pas les variations de l'Eglise, comme il l'avoit entrepris.

3. Ann. Let. 6, p. 44, 45, &c.

Tab. Let. 6, p. 251.

Au surplus, il fait paroître tant de joie d'avoir trouvé *cette grande & notable variation dans la doctrine des Peres du deuxieme, du troisieme, & même du quatrieme siecle*, qu'il ne croit plus dorénavant avoir rien à craindre du coup que je lui portois ; & il s'en vante en ces termes : *Cet argument est un coup de foudre qui réduit à néant l'argument tiré contre nous de nos variations : c'est un argument si puissant, qu'il vaut tout seul tout ce qu'on peut dire pour anéantir ce grand principe de M. de Meaux, que la véritable Eglise ne sauroit jamais varier dans l'exposition de la foi.*

Tab. Let. 6, p. 280.

Pendant qu'il me foudroie de cette sorte, & que cherchant des variations dans les points les plus essentiels, il a poussé l'erreur des Anciens jusqu'à leur faire nier l'égalité

des trois Personnes divines, pour ne point encore parler des autres impiétés aussi capitales; on a vu dans son parti même les inconvéniens de sa doctrine. On a vu qu'il faisoit errer les trois premiers siecles sur les fondemens de la foi, contre ses propres maximes qui en rendoient la croyance invariable dans tous les siecles : & ce qui est plus fâcheux pour lui, on a vu qu'il ne pouvoit plus refuser la tolérance aux Sociniens, ni les exclure du salut; puisqu'il étoit forcé d'avouer en termes exprès, que ces étranges variations qu'il attribuoit aux Anciens, n'étoient pas essentielles & *fondamentales*. Les non-Tolérans se sont élevés contre lui d'une terrible maniere. On a senti ses excès jusques dans son parti. On sait ce qu'a écrit M. de Beauval en abrégeant ces Avertissemens dans son Histoire des ouvrages des Savans. On a vu ses vigoureuses réponses contre les durs avis de M. Jurieu : & s'il se tait à présent pour n'avoir plus à combattre contre un homme qui ne se défend *qu'à coups de caillou*, c'est en lui remettant encore devant les yeux toutes ses erreurs. On sait aussi qu'un Ministre en a représenté la liste à tout un Synode, & qu'il n'a rien moins reproché à M. Jurieu, *que l'Arianisme tout pur* dans cette inégalité des trois Personnes. Mais, pour montrer qu'il ne cede pas, M. Jurieu ajoute encore aujourd'hui dans la sixieme Lettre de son Tableau, que l'erreur des Peres, quoiqu'elle emporte en termes formels cette détestable *inégalité*, *ne ruine pas le fondement*, & non-seulement *n'est condamnée par aucun Concile*, pas même *par celui de Nicée*; mais encore qu'*elle ne peut être*

3. *Ann. Let.* 6. *p.* 44.

Hist des Ouvrages des Savans, Mai 1690. *Art.* 13, *p.* 396.
Ibid. Juillet 1690. *Art.* 9. *p.* 501.
Rép. de M. de la Conseill. p. 6.
Fact. de M. de la Conseill. p. 37.

Tab. Lett. 6. *Art.* 3, *p.* 268, 271, 273.

réfutée par l'Ecriture, & qu'on ne peut en faire une héréſie.

Jur. lett. ſur M. Pappin, p. 16.

On peut maintenant appercevoir pourquoi il prenoit tant ſon air de mépris, & déclaroit ſi hautement qu'il ne daigneroit me répondre. Malgré ſes fiertés affectées, il ſentoit bien l'embarras où il s'étoit mis, & que pris dans ſes propres lacets, plus il feroit d'efforts pour ſe dégager, plus il redoubleroit les nœuds qui le ſerrent. Il n'entre donc que forcé dans cette diſpute; & il eſt comme obligé de l'avouer, lorſqu'il dit, dans ſon Avis à M. de Beauval: *à cet endroit*, lorſqu'on en ſera aux avantages que les Sociniens & les Tolérans tirent continuellement de ce qu'il a oppoſé à mes Variations, *il n'y aura pas moyen d'éviter M. de Meaux.* Vous l'entendez, mes chers Freres; la rencontre de cet ennemi, qu'*il n'y a plus moyen d'éviter*, lui paroît importune. Ce n'eſt pas moi qu'il redoute; c'eſt la vérité qui le preſſe par ma bouche: c'eſt qu'il falloit ſe dédire, comme on verra qu'il a fait, de ce qu'il avoit aſſuré en 1689, & bâtir un nouveau ſyſtême, qui ne ſe ſoutiendroit pas mieux que le premier. Comme il ne peut plus reculer, & que malgré lui il faut commencer un combat où ſon déſordre ne peut manquer d'être ſenſible, il ne ſe poſſede plus. De là ces exclamations, de là ces fureurs. L'ignorance, la fourberie, la fripponnerie lui paroiſſent encore trop foibles pour exprimer ſa colere; & il n'y a calomnie ni outrage où il ne s'emporte.

P. 1.

Laiſſons-là ſes emportemens, & examinons ſes réponſes, maintenant que le Lecteur eſt au fait, & qu'il a devant les yeux avec la ſuite de notre diſpute, l'état de la queſtion

dont il doit juger. Elle se partage en deux points. Le premier, si le Ministre pourra soutenir les variations qu'il impute à l'ancienne Eglise, sans renverser en même temps ses propres principes & le fondement de la foi. Le second, s'il pourra se défendre des conséquences que les Tolérans tireront de son aveu pour la tolérance universelle. Nous verrons après si cette querelle est seulement de M. Jurieu, ou celle de tout le parti. Je ne crois pas qu'il y eut jamais une dispute plus essentielle à nos controverses.

PREMIERE PARTIE.

Que le Ministre renverse ses propres principes, & le fondement de la foi par les variations qu'il introduit dans l'ancienne Eglise.

ARTICLE PREMIER.

Dénombrement de ses erreurs : la Trinité directement attaquée avec l'immutabilité, & la spiritualité ou simplicité de l'Être divin.

III. Que le Ministre renonce à la solution de quinze ou vingt diffiultés et

SUR la premiere question le Ministre nous promet d'abord *d'expliquer & de justifier contre l'Evéque de Meaux la Théologie des Anciens sur le mystere de la Trinité & celui de la génération du Fils de Dieu.* Il n'en promet pas davantage dans cette sixieme Lettre de son Tableau. Mais

ſentielles, & ne s'attache qu'à la diſpute de la Trinité, où il tombe dans de nouvelles erreurs.

d'abord, ce n'eſt pas là ſatisfaire à *l'Evêque de Meaux*. Il eſt vrai que je l'accuſe d'avoir reconnu & toléré dans les Anciens une doctrine contraire à l'égalité, à la diſtinction & à la co-éternité des trois Perſonnes divines; mais ce n'eſt pas là tout ſon crime. Selon lui, *les Peres du troiſieme ſiecle, & même ceux du quatrieme* n'ont pas mieux entendu l'Incarnation que la Trinité; *puiſqu'ils nous ont fait un Dieu converti en chair, ſelon l'héréſie qu'on a attribuée à Eutyche*. Leur erreur n'eſt pas moins extrême ſur les autres points; puiſque dans leurs ſentimens *la bonté de Dieu n'eſt qu'un accident comme la couleur; la ſageſſe de Dieu n'eſt pas ſa ſubſtance: c'étoit la Théologie du ſiecle. On ne croyoit pas que Dieu fût par-tout, ni qu'il pût être en même temps dans le ciel & dans la terre*. Faut-il s'étonner après cela que la foi de la providence vacillât! Un Dieu qui n'étoit qu'au ciel ne pouvoit pas également prendre garde à tout: auſſi étoit-ce *l'opinion* CONSTANTE ET RÉGNANTE *que Dieu avoit abandonné le ſoin de toutes les choſes qui ſont au-deſſous du ciel*, SANS EXCEPTER MÊME LES HOMMES, *& ne s'étoit réſervé la providence immédiate que des choſes qui ſont dans les cieux*. La grace n'étoit pas mieux traitée. *On la regarde aujourd'hui* (remarquez que c'eſt toujours la foi d'aujourd'hui que le Miniſtre reçoit, & vous en verrez d'autres exemples), *la grace donc, qu'on regarde aujourd'hui avec raiſon comme un des plus importans articles de la Religion, juſqu'au temps de S. Auguſtin, étoit entiérement informe*. Ce mot d'informe lui plaît, puiſque même il l'attribue à la Trinité; & l'on verra comme il s'embarraſſe en tâchant de ſe démêler de cette expreſſion inſenſée.

Tab. lett 6, p. 226. Art. 1, 2, 3, 4, p. 227, 237, 252, 276.

Ibid.

Lett. 5, p. 49.

Ibid.

Mais peut-être que les erreurs qu'on avoit ſur la matiere de la grace avant le temps de ſaint Auguſtin, étoient médiocres ? Point du tout : *Les uns étoient Stoïciens & Manichéens ; d'autres étoient purs Pélagiens* : LES PLUS ORTHODOXES *ont été Semi-Pélagiens* : ils ſont tous par conſéquent convaincus d'erreurs ſur des matieres ſi eſſentielles. Il en dit autant du péché originel. Quoi plus ? *La ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ce dogme ſi important, ſi fondamental & ſi clairement révélé par l'Ecriture, eſt demeuré* SI INFORME *jusqu'au quatrieme ſiecle, qu'à peine peut-on rencontrer un ou deux paſſages qui l'expliquent bien.* On trouve même dans ſaint Cyprien *des choſes très-injurieuſes à cette doctrine ; & pour la juſtification, les Peres* N'EN DISENT RIEN, *ou ce qu'ils diſent* EST FAUX, *mal digéré & imparfait.* Prenez garde : ce ne ſont pas ici des ſentimens particuliers, mais par-tout les OPINIONS RÉGNANTES, ET LA THÉOLOGIE DU TEMPS. Il ne dit pas quelques-uns, mais tous, & *les Peres* en général. Il ne dit pas : on s'expliquoit mal, ou l'on parloit avant les diſputes avec moins de précaution ; mais *on croyoit, on ne croyoit pas* ; & il s'agit de la foi. Enfin, l'ignorance de l'ancienne Egliſe alloit juſqu'aux premiers principes ; & la foi n'étoit pas même arrivée à ſa perfection *dans le dogme d'un Dieu unique, tout-puiſſant, tout ſage, tout bon, infini & infiniment parfait.* On a varié ſur des points ſi eſſentiels & ſi connus, comme ſur tous les autres, quoiqu'il n'y ait *point d'endroits où les Peres de l'Egliſe auroient dû être plus uniformes & plus exempts de variations que celui-là, s'y exerçant perpétuellement dans leurs diſputes contre les Païens.* Tous les

Ibid.

Ibid.

Lett. 6, p. 46.

savans sont d'accord qu'on a parlé plus correctement & avec plus de précision des choses dont on avoit à disputer, que des autres, parce que la dispute même excitoit l'esprit : mais il n'y a que pour les Peres de trois premiers siecles que cette regle trompe ; & ils avoient l'esprit si bouché, même dans les choses de Dieu, qu'ils ignoroient jusqu'à celles qu'ils avoient tous les jours à traiter avec les Païens, & même son unité & sa perfection infinie. Nous le verrons mieux tout à l'heure ; puisqu'on nous dira nettement qu'ils ne le croyoient ni immuable, ni indivisible. Je ne m'étonne donc pas, si en parlant des Peres de ces premiers siecles, le Ministre les a appellés *de pauvres Théologiens qui ne voloient que rez-pied rez-terre*. Quand il voudra néanmoins, ce seront des aigles, & les plus purs de tous les Docteurs. Mais on voit en tous ces endroits-là comme il les abyme. Et comment auroient-ils pu s'en sauver, puisqu'ils n'étudioient pas l'Ecriture sur les matieres les plus importantes, comme sur celles de la grace, & qu'en général *il ne paroît pas qu'ils se soient beaucoup attachés à cette lecture*, se remplissant seulement de celles des Platoniciens ? Que de redites importunes ! dira M. Jurieu. Il est vrai, ce sont des redites. J'ai relevé toutes ces erreurs de M. Jurieu dans mon premier Avertissement ; mais je ne vois pas qu'on puisse, sans le répéter, lui faire voir qu'il ne songe seulement pas à y faire la moindre réponse dans l'ouvrage qu'il vient de donner pour sa défense. Pourquoi ? Est-ce peut-être que ces matieres ne regardent pas d'assez près l'essence de la Religion ? Mais c'en sont les fondements. Ou bien est-ce

Lett. 7, p. 50.
1. *Av. n. 15. Ibid.*
1. *Av. n. 16. ibid.*

qu'elles ne regardent pas le Socinianisme dont M. Jurieu fait le Tableau ? Mais il fait bien le contraire : & dans ce même Tableau il reproche aux Sociniens toutes ces erreurs. Pourquoi donc se tait-il sur tous ces points, si ce n'est qu'il évite encore autant qu'il peut M. de Meaux? Ce lui seroit trop d'affaires de chercher des faux-fuyans à tous les mauvais pas où il s'engage : il ne s'attache qu'à la Trinité, & il espere se sauver mieux parmi les ténebres d'un mystere si impénétrable. Il reste donc à lui faire voir qu'il s'y abyme plus visiblement que dans les autres articles, & que ses excuses sont de nouveaux crimes. Rendez-vous attentifs : voici le nœud. La matiere est haute ; & quelqu'ordre qu'on y apporte, elle échappe si on ne la suit : mais, pour abréger la dispute, on convaincra le Ministre par ses propres paroles.

Tab. Lett. 1, 2, &c.

IV. Ancienne & nouvelle doctrine du Ministre également pleine de blasphêmes.

Il demeure d'accord d'avoir dit dans ses Lettres de 1689, que selon la doctrine des Anciens qu'il trouve du moins tolérable, *l'effusion de la sagesse, qui se fit au commencement du monde, fut ce qui donna la derniere perfection, & pour ainsi dire, la parfaite existence au Verbe & à la seconde Personne de la Trinité.* Il n'en faut pas davantage. Le Verbe avoit donc manqué dans l'éternité toute entiere de sa derniere perfection. Or, ce qui manque de sa perfection, visiblement n'est pas Dieu. Quand il la recevroit dans la suite, il ne le seroit non plus, puisqu'il seroit muable & changeant. Le Fils de Dieu n'est donc Dieu, dans cette supposition que le Ministre tolere, ni avant la création, puisqu'il n'avoit pas sa derniere perfection, ni depuis, puisqu'il l'a reçue alors de nouveau. N'est-ce pas assez

Tab. Lett. 6, p. 238.

blaſphêmer, que d'enſeigner ou de tolérer de pareils ſentimens ?

Il s'excuſe d'un autre blaſphême en cette ſorte. Voici ſes paroles : *J'ai dit dans la ſixieme Lettre Paſtorale de 1689, que ſelon Tertullien*, avec qui il veut que les autres Anciens ſoient d'accord, *le Fils de Dieu n'a été Perſonne diſtincte de celle du Pere qu'un peu avant la création.* Voilà un ſecond blaſphême aſſez évident ; mais voïci comme il s'en tire : Perſonne diſtincte, dit-il, c'eſt-à-dire, perſonne *développée & parfaitement née.* Mais, pour lui ôter ce dernier refuge & ne lui laiſſer aucune évaſion, je lui réponds en deux mots : premiérement, que ce n'eſt pas là ce qu'il avoit dit : ſecondement, que ce qu'il veut avoir dit ne vaut pas mieux.

Lett. 6, de 1689, p. 44. Tab. Lett. 6, p. 260.

Ibid.

V. Que le Miniſtre a changé ſon ſyſtême de 1689, les vaines diſtinctions qu'il a tâché d'introduire, ſon prétendu développement du Verbe divin.

Premiérement donc, ce n'eſt pas là ce qu'il avoit dit dans ſes Lettres de 1689, puiſqu'il y avoit dit en termes exprès : *Que le Verbe n'eſt pas éternel en tant que Fils ; qu'il n'étoit pas une Perſonne ; que la génération du Verbe n'eſt pas éternelle ; que la génération de la Perſonne du Verbe fut faite au commencement du monde ; que la Trinité des Perſonnes ne commença qu'alors*, & qu'*il y avoit trois Perſonnes diſtinctes* à la vérité, *mais engendrées & produites dans le temps*, en ſorte qu'*elles en venoient à une exiſtence actuelle* : après quoi il ne faut plus s'étonner qu'on les ait fait *inégales* : comment euſſent-elles pu être égales, puiſqu'elles n'étoient pas co-éternelles ? M. Jurieu fait dire tout cela aux Anciens : M. Jurieu ſoutient qu'il n'y a là rien *d'eſſentiel ni de fondamental.* Il faut être bien aſſuré de faire paſſer tout ce qu'on veut, pour croire qu'on puiſſe réduire tant d'impiétés à un bon ſens.

Lett. 6, de 1689, 44, 45, 46.

Ibid. 45.

1 Avert. n. 10, p. 44.

Il distingue néanmoins : *la Personne du Fils de Dieu n'étoit pas* encore, &, pour parler plus généralement, *la Trinité des Personnes n'étoit pas encore* : la Trinité des Personnes *développées* ; il l'accorde : la Trinité des Personnes véritablement distinguées en elles-mêmes, mais non encore enfantées ni développées ; il le nie.

Nous verrons bientôt l'impiété de cette doctrine dans son fond : mais maintenant pour nous attacher seulement aux termes, je lui demande en un mot, si distincte ne vouloit dire que *développée*, que n'usoit-il de ce dernier terme ? que ne disoit-il clairement que dans l'opinion des Anciens, la personne du Fils & celle du Saint-Esprit n'étoient pas encore développées, ce qui lui paroît innocent ; au lieu de dire distinctes, qui lui paroît criminel & insoutenable ?

C'est, dit-il, que *j'avois à expliquer briévement ce sentiment des Peres, n'ayant aucun intérêt alors de l'expliquer plus au long*. Il n'y avoit aucun intérêt ! C'est tout le contraire : car une des choses qu'il s'étoit le plus proposé dans les Lettres dont nous parlons, étoit de faire voir aux Sociniens & à ceux qui les tolerent, qu'il ne leur donnoit aucun avantage en tolérant les Peres des trois premiers siecles ; & puisqu'il mettoit le dénouement à leur faire dire que la Personne du Verbe étoit dans le sein de son Pere, comme un enfant dans celui de sa mere, *formé & distinct, mais non encore enfanté ni développé* ; lui eût-il coûté davantage de dire *développé*, que de dire *distingué*? Et pourquoi n'avoir pas donné d'abord à une si grande difficulté une solution si facile, où il n'eût fallu que trois mots ? Tab. Lett. 6, 238.

VI.
Qu'en 1689 le Ministre ne faisoit du Fils de Dieu qu'un germe imparfait, & non une Personne.
Tab. p. 260.
Lett. 6 de 1689. p. 44.

Mais, ajoute votre Ministre, je m'étois assez expliqué, puisque j'avois dit que *le Verbe étoit caché dans le sein de son Pere comme sapience : &*, poursuit-il, *ce qui est caché est pourtant, & existe comme une personne*. Il dissimule ce qu'il avoit dit, que ce Verbe qui *étoit caché dant le sein du Pere comme sapience*, étoit seulement *son Fils & son Verbe en germe & en semence*. Or, ce qui est *un germe & une semence*, visiblement n'est pas une Personne ; le Fils de Dieu n'étoit donc pas une Personne selon M. Jurieu. Il tronque & il falsifie ses propres paroles : que faut-il donc espérer qu'il laisse dorénavant en son entier ?

On voit plus clair que le jour qu'il ne lui reste aucune défense ; car, pour entrer dans le fond de son raisonnement, il sait bien qu'une chose peut être dans une autre, ou en acte & selon sa forme, ou en puissance & selon ses principes, comme l'épi dans le grain, l'arbre dans son pepin ou dans son noyau, un animal dans son germe, tous les ouvrages dont l'univers est composé dans leurs principes primordiaux. Ce n'étoit donc pas assez à M. Jurieu de dire que le Fils de Dieu fût caché dans le sein de son Pere : les Ariens mêmes disoient selon lui, qu'il y étoit caché *en puissance* ; & pour fermer la bouche aux Sociniens & aux Tolérans leurs amis, il falloit avoir expliqué, que si le Verbe étoit caché dans le sein du Pere, ce n'étoit pas en puissance, comme l'enfant est dans le germe & dans l'embryon ; mais en effet & en acte, comme il est après sa conception ou sa naissance. Mais loin de le dire ainsi, ou plutôt de le faire dire aux Anciens, M. Jurieu dit tout le contraire dans l'endroit même qu'il cite

Tab. Lett. 6, p. 275.

pour

pour se justifier : & il en conclut un peu après, *qu'on devoit se représenter Dieu comme muable & divisible*, CHANGEANT CE GERME DE SON FILS *en une Personne*. Ainsi, selon les Anciens approuvés ou tolérés par M. Jurieu, il ne m'importe, le Fils de Dieu étoit éternellement dans le sein de son Pere comme *un germe*, comme *une semence*, & non pas comme une Personne ; & ce germe ne fut changé en une Personne que dans le temps. Qui ne voit manifestement que faire parler ainsi les Anciens, c'est les faire blasphémer ; & qu'approuver ou tolérer ces expositions de la Foi, comme M. Jurieu les veut appeller, c'est blasphémer soi-même ?

Tab. Lett. 6, p. 46. 1. Av. n. 14.

VII. Que le Ministre se dédit, & que ce qu'il dit de nouveau ne vaut pas mieux : sa double génération attribuée au Verbe divin. *Lett. 6, de 1689. Tab. Lett. 6.*

Il en est de même des autres pensées que le Ministre attribue aux Peres. Par exemple, il leur faisoit nier l'éternité de la génération du Fils : il s'explique : l'éternité de la seconde génération, il l'avoue : de la premiere, il le nie. Il falloit donc deviner ces deux générations dont il ne disoit pas un seul mot ; reconnoître dans une seule Personne selon la divinité deux générations proprement dites, & croire que le Pere éternel avoit engendré son Fils à deux fois.

Les autres opinions que le Ministre avoit imputées aux saints Docteurs, ne sont pas mieux excusées ; & il n'y a personne qui ne voie que ce qu'il dit aujourd'hui dans son Tableau est une réformation, & non pas une explication de son systême. Pitoyable réformation, puisque loin de le relever du blasphême dont il a été convaincu, elle l'y enfonce de nouveau, comme on va voir !

VIII. Le Fils de Dieu dans le

Il faut donc ici expliquer le nouveau mystere de cet enveloppement & développement

du Verbe, de sa conception & de sa sortie hors des entrailles de son Pere, & de sa double nativité, l'une éternelle, mais imparfaite; l'autre parfaite, mais temporelle & arrivée seulement un peu avant la création du monde: car c'est là tout le dénouement que donne M. Jurieu à la Théologie des Anciens; & il est temps d'en démontrer la visible absurdité selon lui-même.

sein du Pere comme un enfant avant sa naissance; que le Ministre entend cela au pied de la lettre; que sa doctrine est contraire selon lui-même à l'immutabilité de Dieu. Tab. Lett. 6, p. 266.

En effet voici comme il parle: *Cette pensée des Anciens*, cette double nativité & ce nouveau développement du Verbe, *dans le sens métaphorique, est belle & bonne: mais dans le sens propre, comme ces Anciens le prenoient, elle ne s'accorde pas avec l'idée de la parfaite immutabilité de Dieu.*

Il n'y a ici qu'à ouvrir les yeux pour voir l'égarement de notre Ministre. Cette double génération ou ce développement du Verbe, à le prendre proprement, est si absurde qu'il n'entrera jamais dans les esprits. Car qui pourroit croire qu'un Dieu s'enveloppe & se développe selon sa nature divine, ou que le Pere engendre son Verbe à deux fois? Il ne faut qu'ouvrir seulement l'Evangile de saint Jean, pour y remarquer que s'il est engendré deux fois, l'une de ces générations le regardoit dans l'éternité comme Dieu, & l'autre dans le temps en tant qu'homme. Mais que comme Verbe il ait pu être engendré deux fois, & qu'il fallût au pied de la lettre le développer du sein Paternel, comme un enfant de celui de sa mere; c'étoit dans cette divine & immuable génération, une imperfection si visible & si indigne de Dieu, qu'il faudroit être insensé pour le dire ainsi dans le sens propre.

C'eſt pourquoi le Docteur Bullus, le plus ſavant des Proteſtans dans cette matiere, lorſqu'il a vu dans cinq ou ſix Peres (car il n'en met pas davantage) cette double génération, avoit entendu la ſeconde *d'une génération métaphorique*, qui ne ſignifie autre choſe, que ſon opération extérieure & la manifeſtation de ſes deſſeins éternels par la création de l'univers, à la maniere que nous verrons ſi clairement dans la ſuite, qu'il n'y aura pas moyen d'en diſconvenir. Auſſi M. Jurieu eſt-il déja d'accord avec nous, que cette penſée des Anciens eſt irreprochable en ce ſens. Cependant il refuſe de la ſuivre; & obſtiné à trouver dans les Anciens l'erreur dont un ſi ſavant Proteſtant les avoit ſi clairement juſtifiés: *Pour moi*, dit-il, *je tiens pour certain qu'il n'y a point là de métaphore.* Et un peu plus haut: *J'entends tout cela ſans figure; & je comprends que ces Théologiens* (ce ſont les Peres des trois premiers ſiecles) *ont cru que les deux Perſonnes divines, le Fils & le Saint-Eſprit, étoient renfermées dans le ſein de la premiere, comme un enfant eſt enfermé dans le ſein de ſa mere, parfait de tous ſes membres, ayant vie, être, mouvement & action, mais n'étant pas encore développé & ſéparé de la mere.* Tab. Lett. 5, p. 266. P. 255.

Mais s'il faut prendre au pied de la lettre & ſans figure, comme le Miniſtre nous y veut contraindre, tout ce qu'il vient de raconter; il y a donc, comme dans la mere & dans ſon enfant lorſqu'il vient au monde, un double changement en Dieu; un dans le Pere qui développe ce qui étoit enfermé dans ſes entrailles; un dans le Fils qui eſt ſéparé & développé de ces entrailles paternelles: & on ôte également au Pere & au Fils la parfaite

ſimplicité & immutabilité de leur être.

IX. Que le Miniſtre introduit un Dieu muable & corporel. *Ibid. p. 269.*

Après ces extravagances qu'on nous débite comme des oracles, le Miniſtre m'avertit ſérieuſement *de ne continuer pas à harceler la Théologie des Peres par des conſéquences*, en diſant *que ſelon le ſentiment que je leur attribue, il faut que la Trinité ſoit nouvelle, & non éternelle; que Dieu ſoit muable; qu'il faut que Dieu puiſſe s'étendre & ſe reſſerrer.* Voilà des objections contre ſa doctrine qui ſans doute ſont conſidérables; mais il les réſout en un mot. *Tout cela eſt chicane*, dit-il. C'en eſt fait; l'oracle a parlé. Mais eſt-ce chicane de dire que celui qui ouvre ſon ſein, & qui y développe ce qu'il y tenoit enfermé, & celui qui ſort de ce ſein où il étoit auparavant, aient ce double défaut d'être muables & diviſibles? Je le demande à tout homme qui a les premiers principes de l'intelligence.

X. Démonſtration, que Dieu & le Verbe dès les trois premiers ſiecles ſont muables, imparfaits & corporels ſelon la ſuppoſition du Miniſtre. *Tab. Lett. 6, p. 259.*

Pour la mutabilité, la choſe eſt claire. Le Miniſtre demeure d'accord que dans la ſuppoſition qu'il attribue aux Anciens, *l'effuſion faite dans les tems de la ſageſſe divine* DONNA LA DERNIERE PERFECTION, *& pour ainſi dire, la parfaite exiſtence au Verbe & à la ſeconde Perſonne de la divinité.* Sur ce fondement je raiſonne ainſi. Ce qui reçoit de nouveau ſa derniere perfection, en termes formels eſt changé: or dans la ſuppoſition de M. Jurieu la ſeconde Perſonne reçoit de nouveau ſa derniere perfection; donc dans cette ſuppoſition la ſeconde Perſonne en termes formels eſt changée. Vous le voyez, mes chers Freres. J'aime mieux tomber dans la ſéchereſſe d'un argument en forme, que de donner lieu, quoique ſans ſujet, à votre Miniſtre, de dire que j'exagere & que je fais le déclamateur.

Voulez-vous oüir un autre argument également clair ? Ecoutez ce qu'on attribue à Tertullien & aux autres Peres. *Dieu dit*, que la lumiere soit : *Voilà la seconde génération du Fils : ce que Tertullien appelle la parfaite naissance du Verbe*, *& qui fait voir qu'il en reconnoissoit une autre* IMPARFAITE *en comparaison de celle-ci : c'étoit la génération éternelle*, *par laquelle le Verbe en tant qu'entendement & raison divine étoit en Dieu éternellement*, *bien distingué à la vérité de la Personne du Pere*, *mais encore enveloppé*. Demeurons-en là, & disons : ce qui passe d'un état imparfait à un état parfait, change d'état : mais dans cette supposition le Fils de Dieu passe d'un état imparfait à un état parfait ; par conséquent le Fils de Dieu change d'état. Il passe manifestement de l'imparfait au parfait, qui est non par conséquence, mais précisément & selon la définition, ce qu'on appelle changet. Pag. 258.

Et remarquez que son état imparfait est celui où il étoit mis par sa naissance éternelle : c'est cet état qu'on regarde comme imparfait, à comparaison de celui où il est élevé dans le temps & au commencement du monde. Dieu donc dans l'éternité a engendré un Fils imparfait, qui a acquis sa perfection avec le temps. Si ce n'est pas là blasphémer en termes formels contre le Pere & le Fils, je ne sais plus ce que c'est.

Enfin, c'est trop disputer ; & il n'y a qu'à répéter au Ministre ce qu'il écrivoit en 1689, que *les Anciens représentoient Dieu comme muable & divisible*, *changeant ce germe de son Fils en une Personne*, *& donnant une portion de sa substance pour son Fils sans la détacher de soi*. Qu'y a-t-il de plus scandaleux & de plus Lett. 6. 1689. 1. Avert. n. 14.

impie tout ensemble, que de réduire le Fils de Dieu à l'imperfection *d'un germe & d'une semence*, comme il parle ? Mais n'est-ce pas clairement & en termes assez formels le reconnoître muable, & faire un Dieu changeant & un Dieu changé ? Mais que falloit-il davantage pour faire un Dieu corporel, que de l'avouer divisible, & de lui attribuer des divisions & des portions de substance ? Où réduit-on le Christianisme ? & ose-t-on se vanter de confondre les Sociniens, lorsqu'on dit que de semblables blasphêmes ne ruinent pas le fondement de la foi?

XI. Que le Ministre, en s'expliquant en 1690 & dans son Tableau, met le comble à ses erreurs; passage plein d'impiété & d'absurdité.

Voilà ce qu'il écrivoit en 1689 ; & loin de corriger ces blasphêmes dans une Lettre qu'il compose exprès pour s'en justifier, il y assure de nouveau que la seconde Nativité du Verbe est sa *parfaite nativité*, & que la premiere est plutôt *une conception* qu'un enfantement *parfait*. Ce n'est pas tout : par cette seconde nativité, *de sagesse il est devenu Verbe, & Personne parfaitement née* ; par conséquent quelque chose de plus fait & de plus formé qu'il n'étoit auparavant : en sorte *que la Trinité a pris dans cette naissance son être développé & parfait : ce qui a fait croire aux Docteurs des trois premiers siecles qu'ils étoient en droit de compter sa naissance de la Trinité de ce qu'ils appelloient sa parfaite nativité.* Non content d'avoir proféré tant d'impiétés, il y met le comble en cette sorte : *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je voulusse porter ma complaisance pour cette Théologie des Anciens jusqu'à l'adopter ni même la tolérer* AUJOURD'HUI ! *on doit pourtant bien remarquer que l'on ne sauroit réfuter par l'Ecriture cette Théologie bisarre des Anciens ; & c'est une raison pourquoi on ne leur en sauroit faire une héré-*

Tab. Lett. 6, p. 259, 291.
Ibid. 263, 362.
Ibid. 233, 285.
Ibid. 260.
Ibid. 261.
Tab. Lett. 6, p. 268.

se. Il n'y a que la seule idée que nous avons aujourd'hui de la parfaite immutabilité de Dieu, qui nous fasse voir la fausseté de cette hypothese : or nous n'avons cette idée de la parfaite & entiere immutabilité de Dieu, que des lumieres naturelles qu'une mauvaise Philosophie peut obscurcir.

XII. Etrange idée du Ministre sur l'immutabilité de Dieu ; que la foi en est nouvelle dans l'Eglise, & que nous ne l'avons point par les Ecritures, mais par la seule Philosophie.

On ne sait en vérité par où commencer pour démontrer l'impiété de ce discours. Mais ce qui frappe d'abord, c'est que les Anciens croyoient Dieu véritablement muable ; & ce qui passe toute absurdité, que la parfaite immutabilité de Dieu est une idée d'*aujourd'hui*. Elle n'étoit pas hier : elle est nouvelle dans l'Eglise, & ne doit pas être rangée au nombre de ces vérités qui ont toujours été crues, & par-tout : *quod ubique*, *quod semper*. Mais ce qu'il y a de plus absurde & de plus impie, c'est qu'elle est nouvelle non-seulement à l'Eglise primitive, mais encore aux Prophetes & aux Apôtres ; puisque, selon M. Jurieu, *on ne peut réfuter par l'Ecriture* cette bisarre Théologie des Anciens. Ce n'est que des Philosophes que nous prenons cette idée que nous avons *aujourd'hui* de la parfaite immutabilité de Dieu : sans la Philosophie, la doctrine des Chrétiens sur un attribut aussi essentiel à Dieu seroit imparfaite. Croire ce premier être muable, ce n'est pas une erreur contre la foi : c'est, si l'on veut, une erreur ou une hérésie philosophique, laquelle n'est point contraire à la révélation ; les Philosophes ont mieux connu Dieu que les Chrétiens, & mieux que Dieu lui-même ne s'est fait connoître par son Ecriture.

ARTICLE II.

Erreur du Ministre qui ne veut voir la parfaite immutabilité de Dieu ni dans les Peres, ni dans l'Ecriture même.

XIII. Passages des trois premiers siecles sur la parfaite immutabilité de Dieu; que le Ministre ne connoît rien dans l'antiquité.

Adv. Prax. 27.

C'EST bien là en vérité le discours d'un homme qui ne sait plus ce qu'il dit, & qui en faisant le savant n'a rien lu de l'antiquité qu'en courant, & dans un esprit de dispute. Car s'il avoit lu posément le seul livre de Tertullien contre Praxeas, il y auroit trouvé ces paroles sur la personne du Fils de Dieu : *Etant Dieu, il faut le croire immuable & incapable de recevoir une nouvelle forme, parce qu'il est éternel.* Mais qu'est-ce encore selon cet Auteur, que d'être immuable & éternel ! *C'est ne pouvoir être transfiguré ou changé en une autre forme, parce que toute transfiguration est la mort de ce qui étoit auparavant. Car*, poursuit-il, *tout ce qui est transformé cesse d'être ce qu'il étoit, & commence d'être ce qu'il n'étoit pas : mais Dieu ne cesse point d'être, ni ne peut être autre chose que ce qu'il étoit.* Je voudrois bien demander à M. Jurieu si ses Métaphysiciens *d'aujourd'hui* dont il veut tenir cette belle idée de la parfaite immutabilité de Dieu, plutôt que de l'Ecriture & de l'ancienne & constante tradition de l'Eglise, lui en ont parlé plus précisémene que ne vient de faire cet ancien Auteur ? Et si ce n'est pas assez, il ajoute encore *que la parole qui est Dieu, & la parole de Dieu demeure éternellement, & persévere toujours dans sa propre forme.* Voilà celui qui selon M. Jurieu introduit un Verbe qui acheve de se former avec le temps :

voilà

voilà comme il ignoroit l'immutabilité de Dieu, & en particulier celle de son Fils. Il conclut l'immutabilité de ce qu'il est, par l'immutabilité de ce qu'il dit. L'Auteur du livre de la Trinité, qu'on croit être Novatien, suit les idées de Tertullien, & déclare comme lui, que *tout ce qui change est mortel par cet endroit-là*. Il faudroit donc ôter aux Anciens avec l'idée de l'immutabilité celle de l'éternité de Dieu, dont la racine, pour ainsi parler, est son être toujours immuable. De là vient qu'en disputant contre ceux qui mettoient la matiere éternelle, ces graves Théologiens leur démontroient qu'elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle étoit sujette aux changemens. Tertullien soutient contre Hermogene, *que si la matiere est éternelle, elle est immuable & inconvertible, incapable de tout changement; parce que ce qui est éternel perdroit son éternité, s'il devenoit autre chose que ce qu'il étoit. Ce qui fait Dieu*, poursuit-il, *c'est qu'il est toujours ce qu'il est: de sorte que si la matiere reçoit quelque changement, la forme qu'elle avoit est morte; ainsi elle auroit perdu son éternité: mais l'éternité ne peut se perdre*. Remarquez qu'il ne s'agit pas de changer quant à la substance & à l'être, mais quant aux manieres d'être; puisque c'est en présupposant que la matiere n'étoit point muable dans le fond de son être, qu'on procede à faire voir qu'elle ne peut l'être en rien, & qu'on ne peut rien lui ajouter. Théophile d'Antioche procede de même: *Parce que Dieu est ingénérable*, c'est-à-dire, éternel, *il est aussi inaltérable. Si donc la matiere étoit éternelle, comme le disent les Platoniciens, elle ne pourroit recevoir aucune altération, & seroit égale à Dieu; car ce qui se fait*

De Trin. c. 4.

Cont. Herm. c. 12. Ed. Rigal. p. 237.

Lib. 2, ad Antol.

& ce qui commence est capable de changement & d'altération : mais ce qui est éternel est incapable de l'un & de l'autre. Athénagore dit aussi, *que la divinité est immortelle, incapable de mouvement & d'altération*; ce qui emporte non-seulement l'immutabilité dans le fond de l'être, mais encore dans les qualités, & universellement en tout : d'où il conclut que le monde ne peut être Dieu, parce qu'il n'a rien de tout cela. Il ne faut pas oublier que ces passages sont tirés des mêmes endroits, d'où le Ministre conclut ces prétendus changemens dans Dieu & dans son Verbe. Pour se former une idée parfaite de l'immutabilité de Dieu, il ne faut que ce petit mot de S. Justin : *Qu'est-ce que Dieu ?* & il répond : *C'est celui qui est toujours le même, & toujours de même façon, & qui est la cause de tout*; ce qui exclut tout changement, & dans le fond & dans les manieres : & cela est tellement l'essence de Dieu, qu'on en compose sa définition. Les autres Anciens ne parlent pas moins clairement; & si occupé de toute autre chose que de l'amour de la vérité, le Ministre ne veut pas se donner la peine de la chercher où elle est à toutes les pages, Bullus & son Scultet lui auroient montré dans tous les Auteurs qu'il allegue, dans S. Hippolyte, dans saint Justin, dans Athénagore, dans saint Théophile d'Antioche, & dans saint Clément d'Alexandrie, que non-seulement le Pere, mais encore nommément le Fils, *est inaltérable, immuable, impassible, incapable de nouveauté, sans commencement* : & quand ils disent sans commencement, ils ne disent pas seulement que lui-même ne commence pas, mais encore que rien ne commence en

Legat. pro Christ. Ed. Bened. apud Just. p. 299.

Dial. cum Tryph. Ed. Ben. p. 105.

Scult. Medul. PP. 1 p. p. 7. 107, 114, 198, &c. Just. Ed. Ben. apol. 1, n. 6, p. 45. Dial. cum Tryph. supra. Athen. apud Just.

lui, comme ils viennent de nous l'expliquer : & c'est pourquoi ils joignent ordinairement à cette idée celle de tout parfait, παντελης, pous montrer qu'on ne peut rien ajouter ni diminuer en Dieu : ce qui renferme la très-parfaite immutabilité de son être. La voilà donc dans les plus anciens Auteurs, cette parfaite immutabilité, que le Ministre ne veut savoir que d'aujourd'hui, & la voilà dans tous ceux où il croit trouver le contraire, sans même qu'on puisse réfuter par l'Ecriture leur bisarre théologie, comme il l'appelle.

sep. Clem. Alex. Stro. 4, 7. Edit. 1629, p. 703. Hip. Collect. Anast.

XIV. Que les anciens ont vu dans l'Ecriture la parfaite immutabilité de Dieu.

Il ne veut donc pas que Tertullien, lorsqu'il a dit avec tant de force, que *Dieu ne change jamais, ni ne peut être autre chose que ce qu'il étoit à cause qu'il est éternel*, ait puisé cette belle idée de l'endroit où Dieu se nomme lui-même *celui qui est*; c'est-à-dire, non-seulement celui qui est de lui-même, & celui qui est éternellement, mais encore celui qui est éternellement tout ce qu'il est; qui n'est point aujourd'hui une chose & demain une autre, mais qui est toujours parfaitement le même. Il ne veut pas que les Anciens aient entendu la belle interprétation que le Prophete Malachie a donnée à cette parole : *celui qui est*, lorsqu'il fait encore dire à Dieu, *je suis le Seigneur*, le *Jehovah*, & celui qui est, *& je ne change point*; c'est-à-dire manifestement, je ne change en rien, parce que je suis celui qui est; ce que je ne serois plus si je cessois un seul moment d'être ce que j'ai toujours été; ou, ce qui est la même chose, si je commençois à être ce qne je n'étois pas.

Ex. iij, 14.

Mal. iij, 6.

Si on veut dire que l'antiquité n'ait pas vu un sens si clair dans les deux passages qu'on vient de citer, il faut donc encore les effacer

De Trin. cap. 4. du livre de Novatien, qui en conclut que Dieu conserve toujours son état, sa qualité, & en un mot tout ce qu'il est : il faudra dire encore que les saints Docteurs n'auront pas vu dans S. Jacques, que *le Pere des lumieres ne reçoit ni de mutation, ni d'ombre de changement* : ou il faudra que S. Jacques, à cause qu'il n'avoit pas ouï ces Philosophes *d'aujourd'hui* qui ont appris à M. Jurieu de si belles choses sur la perfection de Dieu, n'ait pu nous donner comme eux une exacte idée de la parfaite exemption de tout changement, pendant que par ses paroles il en conclut jusqu'à l'ombre, & qu'il ne peut souffrir dans l'immutabilité de Dieu la moindre tache de nouveauté qui en ternisse l'éclat. Voilà ce qu'il faut penser pour écrire ce qu'a écrit votre Ministre. Peut-on dans un Docteur, pour ne pas dire dans un Prophete, un plus profond étourdissement?

Jac. j, 17.

XV. Que l'immutabilité du Fils de Dieu paroît aussi dans l'Ecriture.

Dira-t-il qu'on démontre bien dans les Ecritures la parfaite immutabilité de Dieu; mais non pas celle de son Fils? Le Fils n'est donc pas Dieu, ou il est un autre Dieu que le Pere; & il faudra reconnoître un Dieu qui sera parfaitement immuable, & un Dieu qui ne le sera qu'imparfaitement. Mais que veut donc dire ce verset du Pseaume, que S. Paul, assurément très bon interprete, applique directement à la personne du Fils de Dieu : *Pour vous, Seigneur, vous êtes toujours le même*, & toujours ce que vous êtes? Par où il nous fait entendre ce qu'il avoit dit au commencement de l'Epître, qu'*il étoit l'éclat de la gloire, & l'empreinte de la substance de son Pere* : par conséquent également grand, également éternel, également immuable en tout ce qui est.

Ps. cj, 26. Heb. j, 10, 11.

Ibid. j, 3.

XVI. Que le Ministre rejette sa propre confession de foi, lorsqu'il ne veut pas reconnoître l'immutabilité de Dieu dans l'Ecriture.

Conf. de foi, Art. 1.

Le Ministre veut-il renoncer à convaincre les Sociniens par tous ces passages de l'Ecriture? Mais veut-il renoncer encore à prouver par l'Ecriture ses propres articles de foi? Lisons la confession des prétendus Réformés, nous y trouverons à la tête, que *Dieu est une seule & simple essence, spirituelle, éternelle, immuable*. Il n'en faut pas davantage: fermons le livre. Le Ministre veut-il se dédire de la maxime constante de sa religion, que tous les articles de foi, principalement les articles aussi essentiels que celui-ci, sont prouvés, & clairement prouvés par l'Ecriture? Il doit donc, selon lui-même, être bien prouvé par l'Ecriture, que Dieu est parfaitement immuable; & si cette vérité y est claire contre M. Jurieu, les Peres à qui il la fait nier sont bien réfutés.

XVII. Que les passages qui prouvent l'immutabilité de Dieu, la prouvent parfaite: chicane du Ministre.

Tab. Lett. 6, p. 268.

Il lui reste pourtant encore une échappatoire: car il est vrai qu'il ne s'est pas engagé à nier qu'on puisse prouver par l'Ecriture l'immutabilité en général, mais la parfaite immutabilité. Basse & pitoyable chicane s'il en fût jamais; puisque ce nom d'immuable, exclusif de tout changement, consiste dans l'indivisible comme celui d'éternel; & ainsi de tous les noms divins, il n'y en a point qui porte en lui-même plus sensiblement le caractere de perfection que celui-ci, où l'on voudroit mettre du plus ou du moins. On pourroit donc dire de même, & à plus forte raison, qu'on prouvera bien par l'Ecriture que Dieu est bon, mais non pas parfaitement bon; sage, mais non pas parfaitemeut sage; heureux, mais non pas parfaitement heureux; & pour ne rien oublier, parfait, mais non pas parfaitement parfait: & au lieu que

nous concevons qu'il faut étendre naturellement tout ce qui se dit de Dieu, & toujours l'élever au sens le plus haut, parce que, quoi qu'on puisse dire ou penser de sa perfection, l'on demeure toujours infiniment au-dessous de ce qu'il est ; ce nouveau Docteur nous apprend à l'exemple des Sociniens, à tout ravilir & à tout restreindre ; en sorte que par les idées que Dieu nous donne de lui-même dans son Ecriture, nous ne puissions pas même comprendre sa parfaite immutabilité, c'est-à-dire, celui de ses attributs dont on peut moins le dépouiller, & sans lequel on ne sait plus ce que Dieu seroit, puisque même il ne seroit pas véritablement éternel.

XVIII. Si c'est faire Dieu immuable, que de ne le faire changer que dans les manieres d'être : que le Ministre tombe dans les mêmes erreurs qu'il reprend dans les Sociniens. P. 256.

Le Ministre en revient toujours à l'enfant, *qui sortant parfait du sein de sa mere, n'acquiert pas par sa naissance un nouvel être*, mais une *nouvelle maniere d'être* ; & il croit satisfaire à tout, en disant que la *seconde naissance du Fils de Dieu* lui donne aussi comme à cet enfant, *non un nouvel être*, mais *une nouvelle maniere d'être*. Aveugle, qui ne voit pas que nous-mêmes quand nous changeons de pensées & de sentimens, nous ne changeons pas autrement que dans des manieres d'être. N'est-ce donc pas une erreur d'attribuer à Dieu de tels changemens ? ou bien sera-ce une erreur légere que l'Ecriture ne rejette pas ? Et nous faudra-t-il endurer cette tache & cette ombre en Dieu malgré la parole de S. Jacques ? Il faudra donc encore de ce côté-là donner gain de cause aux Sociniens, puisque lorsqu'ils font changer Dieu de situation ou de sentiment & de pensée, ce que M. Jurieu trouve si mauvais avec raison, ils répondront qu'après tout, ils ne font point changer Dieu, en

Tab. du Socin. Lett. 1, 2, &c.

lui donnant ni un nouvel être, ni une nouvelle substance; mais en lui donnant seulement de nouvelles manieres d'être, c'est-à-dire, des mouvemens, des sentimens & des pensées; ce qui ne dérogeroit pas, selon le Ministre Jurieu, à l'immutabilité que l'Ecriture nous a révélée. Mais tout cela est pitoyable; puisqu'enfin ces manieres d'être qu'on supposeroit de nouveau en Dieu, ou seroient peu dignes de sa nature; & en ce cas pourquoi les y mettre? ou si elles en sont dignes, elles sont par conséquent infinies, immenses, & en un mot vraiment divines, dignes de toute adoration & de tout honneur : auquel cas Dieu n'est plus Dieu, si elles lui manquent un seul moment, comme il le faudroit supposer dans la doctrine que le Ministre attribue aux Saints. Car le Fils de Dieu seroit-il, comme dit S. Paul, *au-dessus de tout, Dieu éternellement béni*, & par conséquent très-parfait, s'il attendoit du temps sa derniere perfection & quelque chose au-dessus de ce qu'il est dans l'éternité? Mais seroit-il heureux, s'il avoit encore à attendre & à desirer quelque chose? Son Pere le seroit-il, s'il étoit lui-même sujet au changement, ou si son Fils en qui il a mis ses complaisances, devoit changer dans son sein, & qu'en attendant il manquât de la derniere perfection & de son bonheur accompli? Et l'un & l'autre seroient-ils le Dieu tout-puissant & créateur, s'ils ne pouvoient rien créer, ni changer le non-être en être, sans se changer & s'altérer eux-mêmes? & si ces absurdidés ne peuvent être réfutées par les Ecritures, comme l'assure M. Jurieu, quels secours laissera-t-il donc à notre ignorance? Les Catholiques auroient

Rom. ix, 5.

encore la tradition ; & il eſt vrai que pour expliquer & déterminer le ſens de l'Ecriture même, les ſavans Proteſtans ſe ſervent ſouvent de la maniere dont elle a toujours été entendue dans l'Egliſe chrétienne ; mais ce refuge leur eſt ôté comme tous les autres, puiſqu'on ravit aujourd'hui aux trois premiers ſiecles la connoiſſance d'un Dieu parfaitement immuable. Si donc on ne connoît Dieu & la perfection de ſes principaux attributs, ni par les termes de l'Ecriture, ni par la foi de l'Egliſe & de ſes Docteurs, où eſt cette perfection du Chriſtianiſme que le Miniſtre veut porter ſi haut ? Et que devient le reproche qu'il fait aux Sociniens d'en anéantir les grandeurs ? Mais que ſert à ce Miniſtre de leur reprocher qu'ils nous font un Dieu dont Platon & les Philoſophes ne s'accommoderoient pas, & qu'ils trouveroient au-deſſous de leurs idées, s'il en vient à la fin lui-même à la même erreur, & ſi pour connoître Dieu, il eſt contraint de nous renvoyer *à nos lumieres naturelles, qu'une mauvaiſe Philoſophie peut obſcurcir ?* C'eſt donc enfin la Philoſophie qui doit redreſſer nos idées, & la foi ne nous ſuffit pas pour ſavoir ce qu'il faut croire de la perfection de la nature divine.

Tab. Lett. 2, 3, &c.

Lett. 6, *p.* 268.

XIX.
Vanteries du Miniſtre qui défie ſes adverſaires de gager contre lui.

Il ſe dit maître en Iſraël, & il ignore ces choſes ; & pendant qu'il marche à tâtons, ſe heurtant à chaque pas, & contre tous les principes de la Religion, il triomphe, & il oſe dire : *Je ne me pique de rien, que d'avoir des principes bien concertés.* Qu'il eſt modeſte ! Il ne ſe pique de rien, que de raiſonner toujours parfaitement juſte. Si vous en doutez, il eſt prêt *à coucher en jeu quelque choſe qui vaille la*

Tabl. Lett. 6, *p.* 309.

Ibid.

peine. Dans les affaires du monde le ferment fait la décifion ; en matiere de théologie, dorénavant ce fera la gageure. Et enfin, qui que vous foyez qui accufez M. Jurieu de contradiction, Catholiques & *M. de Meaux*, ou Proteftans (car on s'en mêle auffi parmi vous ; &, dit M. Jurieu, *cela devient fort à la mode*) : mais enfin, qui que vous foyez, *Auteur de la Lettre de l'an paffé*, *Auteur de l'Avis venu de Suiffe*, *Auteur de l'Avis aux Réfugiés* ; M. de Beauval, qui vous déclarez, & cent autres qui n'ofez vous nommer ; *il s'engage à vous confondre* au jugement *de fix témoins.* Peut-être s'il les choifit : fi ce n'eft qu'il fe confonde lui-même, comme il fait à chaque page de fes écrits. Où rêve-t-on ces manieres de défendre fes contradictions ? Eft-ce là comme on traite la théologie ?

Ibid. Ibid. Ibid.

ARTICLE III.

Que le Miniftre détruit non-feulement l'immutabilité, mais encore la fpiritualité de Dieu.

XX. Que le Dieu des premiers fiecles étoit, felon le Miniftre, un Dieu qui s'étendoit & fe refferroit, & véritablement un corps. P. 369

LE Miniftre n'eft pas moins clairement convaincu dans la feconde accufation dont il a voulu fe défendre ; c'eft d'avoir fait dire aux Anciens, non-feulement que Dieu étoit muable, mais encore qu'il étoit divifible, & qu'*il pouvoit s'étendre & fe refferrer.* Car qui peut douter de fon fentiment, après ce qu'on vient d'entendre des divifions & des portions de fubftance qu'il fait admettre aux Anciens, dont il déclare néanmoins la doctrine pure de toutes erreurs contre les fondemens de la foi ?

C'eſt ce qu'il diſoit en 1689; & s'il vouloit s'en dédire, il falloit donc, ſans faire le fier, avouer ſon aveuglement : mais au contraire il y perſiſte ; puiſqu'il nous dit encore aujourd'hui dans cette ſixieme Lettre du Tableau, où il prétend s'expliquer à fond & lever toutes les difficultés de ſon ſyſtême, que cette naiſſance temporelle qu'il fait attribuer au Verbe par les Anciens, ſelon eux, ſe fait
P. 257. *par voie d'expulſion, Dieu ayant pouſſé au dehors*
P. 258, 261. *ce qui étoit auparavant enveloppé dans ſon ſein*; qu'elle ſe fait *par un ſimple développement & une extenſion de la ſubſtance divine, laquelle s'eſt étendue comme les rayons du ſoleil s'étendent quand il ſe leve après avoir été caché.* J'avoue qu'en quelques endroits par une ſecrete honte il tempere la dureté de ces expreſſions, en y ajoutant des *pour ainſi dire*, dont nous parlerons ailleurs; mais s'il vouloit dire par là que ces expreſſions, & les autres de même nature, ſi on les trouvoit dans quelques Peres, ſe devoient prendre figurément, & comme un foible bégaiement du langage humain, il ne falloit pas rejeter le dénouement de Bullus & les figures qu'il reconnoît dans ces diſcours. Que s'il perſiſte toujours, & à quelque prix que ce ſoit, à vouloir trouver dans les premiers ſiecles des variations effectives, & que pour cela il s'attache opiniâtrément à prendre ces expreſſions ſans figure & ſans métaphore ; il demeurera convaincu par ſon propre aveu, au lieu de ſe corriger de ſes premieres idées qui lui faiſoient dire en 1689, que les Peres faiſoient Dieu corporel, de les avoir confirmées en leur faiſant reconnoître encore aujourd'hui non-ſeulement un Dieu muable & changeant, mais encore un Dieu

divisible, un Dieu qui s'étend & se resserre, en un mot un Dieu qui est un corps.

XIX. Suite de cette matiere. P. 269.

Il ne devoit pas espérer de résoudre ces difficultés, en répondant que ce ne sont que *des chicanes*, & ensuite nous renvoyant *à la révélation & à la foi comme à la seule barriere qu'on peut opposer au raisonnement humain.* Car la foi ne nous apprend pas à dire qu'une substance qui s'étend, qui se divise, qui se resserre & se développe, proprement & dans le sens littéral, ne soit pas un corps, ou que tout ce qui reçoit tous ces changemens ne soit pas muable. La foi épure nos idées : la foi nous apprend à éloigner de la génération du Verbe tout ce qu'il y a de bas & de corporel dans les générations vulgaires : la foi nous apprend à dire que si par la foiblesse du langage humain, on est contraint quelquefois de se servir d'expressions peu proportionnées à la la grandeur du sujet, c'est une erreur de les prendre au pied de la lettre. Puisque M. Jurieu ne veut pas suivre ces belles lumieres, son sang est sur lui, & son crime est inexcusable.

XXII. Que les erreurs que le Ministre attribue aux Peres ne sont pas des conquences qu'il tire de leur doctrine, mais leurs propres propositions, selon lui-même.

Tab. Lett. 6, p. 269, 285.

Il ne falloit non plus nous objecter que nous *harcelons la théologie des Peres*, & que toutes ces difficultés que nous faisons, *n'en sont que des conséquences qu'ils n'ont pas vues & qu'ils auroient niées.* Car il s'agit de savoir, non pas si nous tirons bien les conséquences de la doctrine des Peres, mais si les Peres ont pu dire au sens littéral, comme veut M. Jurieu, que Dieu *se développât & s'étendît*, sans en faire formellement un corps, & qu'il devînt au-dedans ce qu'un peu auparavant il n'étoit pas, sans le faire formellement changeant & muable. Le Ministre, qui semble ici

vouloir le nier, nous a déclaré tant de fois que les Anciens faisoient Dieu muable & divisible, qu'il ne peut plus s'excuser que par un exprès désaveu de ses sentimens. Ce ne sont donc pas ici des conséquences, & ce n'est pas moi qui harcele la théologie des Anciens; c'est lui qui la fait absurde & impie.

XXIII. Que les enveloppemens & développemens que le Ministre attribue aux Peres, ne se trouvent point dans leurs écrits.

Au reste, à entendre le Ministre, on pourroit penser que ces enveloppemens & ces développemens, cette conception, ce sein paternel où le Verbe est renfermé pendant une éternité comme un enfant, & les autres expressions semblables se trouvent à toutes les pages dans les Ecrits des Anciens. Mais, mes Freres, il ne faut pas vous laisser plus longtemps dans cette erreur. Je réponds à votre Ministre selon ses pensées: mais dans le fond il faut vous dire que ces enveloppemens & ces développemens, qui font tant de bruit dans son systême, sont termes qu'il prête aux Peres; & vous verrez bientôt que leurs expressions prises dans leurs sens naturel, ne portent pas dans l'esprit les basses idées que le Ministre veut y trouver. Pour ce qui est de la conception, & de ces entrailles d'où le Verbe se doit éclorre, on les tire d'un seul petit mot de Tertullien, à qui vous verrez aussi qu'on en fait beaucoup accroire; & vous serez étonnés qu'on attribue aux trois premiers siecles, non par conséquence, mais directement, des absurdités si étranges sur un fondement si leger.



ARTICLE IV.

Suite des blasphêmes du Ministre, & qu'il fait la Trinité véritablement informe en toutes façons.

XXIV. Que la foi de la Trinité a été informe, selon le Ministre, durant plus de trois siecles entiers, & que ses propres excuses achevent de l'abymer.

CE n'est pas non plus une conséquence, mais un dogme exprès de M. Jurieu, de dire qu'*au troisieme siecle*, & bien avant *dans le quatrieme, la Trinité étoit encore informe*, & que les Personnes divines passoient véritablement pour inégales. C'est sur cela qu'il me reproche de m'être emporté à des *invectives*, *des exclamations & des pauvretés qui font honte à la raison humaine*. Mais ici comme dans le reste, vous allez voir que plus il s'échauffe, plus visiblement il a tort. *L'Evêque de Meaux se récrie*, continue-t-il, *sur ce que j'ai dit que ce mystere demeura informe jusqu'au premier Concile de Nicée, & même jusqu'à celui de Constantinople. Mais*, ajoute-t-il, *un enfant auroit entendu cela, & tout le monde comprend que tout cela signifie que l'explication du mystere de la Trinité & de l'Incarnation demeura imparfaite & informe jusqu'au Concile de Constantinople.* C'est aussi ce que j'entendois, & je suis content de cet aveu. Il poursuit : *Car pour le mystere en soi-même, ou tel qu'il est dans l'Ecriture sainte, il a toujours été tel qu'il doit être, & dans sa perfection.* Vous le voyez, mes chers Freres ; ce Docteur fait semblant de croire qu'on lui objecte que la Trinité ne fut formée qu'au Concile de Constantinople, & que ce Concile y a mis la derniere main. Mais, pour me servir de ses paroles, *un enfant* verroit

Tab. Lett. 6, p. 264, 282.
Ibid.
Ibid.

que c'eſt de la foi de la Trinité que je lui parle : c'eſt cette foi que je lui reproche de laiſſer informe juſqu'au Concile de Conſtantinople : & il demeure d'accord qu'elle l'étoit. *L'explication de la Trinité étoit*, dit-il, *imparfaite & informe* juſqu'à ce temps. On n'y connoiſſoit rien, on n'y voyoit rien ; car c'eſt ce que veut dire *informe* : *imparfait* ne vaut pas mieux ; car la foi eſt toujours parfaite dans l'Egliſe. Ce n'eſt pas aſſez de dire avec le Miniſtre, que le myſtere eſt parfait dans l'Ecriture ; car il faut que cette Ecriture ſoit entendue. Par qui, ſinon par l'Egliſe ? L'Egliſe a donc toujours très-bien entendu ce qu'il faut croire de ce myſtere. Si la preuve en eſt plus claire après les diſputes, la déclaration plus ſolemnelle, l'explication plus expreſſe, il ne s'enſuit pas qu'auparavant la foi des Chrétiens ne ſoit pas formée ſur un myſtere qui en fait le fondement, ou, ce qui eſt encore pis, qu'elle ſoit informe. Elle eſt formée dans ſon fond, dira-t-il : & je lui réponds : Que lui manquoit-il donc ? Des accidens ? Eſt-ce aſſez pour dire qu'elle étoit informe ; ou, comme il parle du myſtere de la grace, *entiérement informe* ? Il n'y a que lui qui parle ainſi, parce qu'il eſpere toujours ſortir par ſubtilité de toutes les abſurdités où il s'engage, & faire croire au monde tout ce qu'il voudra. Mais il ſe trompe. Tout le monde voit que la foi de la Trinité n'étoit pas même formée, ſelon lui, dans ſon fond, lorſqu'on reconnoiſſoit de l'imperfection, de la diviſibilité, du changement, une véritable inégalité dans les Perſonnes divines. Car le Miniſtre ne peut pas nier que le contraire n'appartienne au fond de la foi : or le contraire,

ſelon lui, n'étoit pas connu dans les trois premiers ſiecles; donc la foi de la Trinité n'étoit pas même alors formée dans ſon fond. Elle ne l'étoit même pas dans l'Ecriture, puiſque, ſelon le Miniſtre, encore à préſent on ne peut pas réfuter par l'Ecriture l'erreur qu'il attribue aux Peres. Il ne ſait donc ce qu'il dit, & il contredit en tout point ſa propre doctrine.

Mais lorſqu'il ſe glorifie d'avoir du moins reconnu que le myſtere de la Trinité a toujours eu en lui-même la perfection qu'il devoit avoir, il s'embrouille plus que jamais; puiſque, ſelon la doctrine qu'il tolere dans les ſaints Peres, & qu'il ne croit pas pouvoir réfuter, il devoit avec le tems ſurvenir au Fils une ſeconde naiſſance plus parfaite que la premiere, & un dernier développement qui fît la perfection de ſon être. Ce n'eſt donc pas ſeulement l'explication; c'eſt le myſtere en lui-même qui eſt imparfait durant toute l'éternité, & juſqu'au commencement de la création, & qui eſt tel, ſelon des principes qu'on ne peut réfuter. C'eſt ce que dit le Miniſtre, & il demeure plus que jamais dans le blaſphême qu'il avoit cru éviter.

XXV. Que la Trinité eſt informe en elle-même, ſelon le Miniſtre, & ne s'eſt formée qu'avec le tems.

ARTICLE V.

Autre blaſphême du Miniſtre: l'inégalité dans les Perſonnes divines: principes pour expliquer les paſſages dont il abuſe.

IL ſe débarraſſe encore plus mal du crime de rendre inégales les trois Perſonnes divines,

XXVI. Que le Miniſtre rend

les Perſonnes divines véritablement inégales.

Lett. 6 de 1689, p. 45. 1 Av. n. 10.

qui eſt le plus manifeſte de tous les blaſphêmes ; puiſque *les Anciens*, qu'il tolere, & qui n'ont pas renverſé le fondement de la foi (car il faut toujours ſe ſouvenir que c'eſt là ſon ſentiment, & même qu'on ne peut les réfuter) ces *Anciens*, dis-je, *ont eu*, ſelon lui, *juſqu'au quatrieme ſiecle, une autre fauſſe penſée ſur le ſujet des Perſonnes de la Trinité ; c'eſt qu'ils y ont mis de l'inégalité.* Voilà ce qu'il enſeignoit en 1689 ; & loin de le révoquer, il enchérit au-deſſus dans la ſixieme Lettre de ſon Tableau, en ſoutenant non-ſeulement que ces ſaints Docteurs ont mis *cette inégalité* entre les Perſonnes divines ; mais encore qu'*ils l'y ont dû mettre.* J'entends bien qu'il expliquera qu'ils l'y ont dû mettre ſelon leur théologie : & c'eſt le comble de l'impiété, puiſqu'en mettant, comme il a fait, leur théologie au-deſſus de toute attaque, il a rendu l'erreur invincible. Mais ſi les Perſonnes divines ſont inégales dans leur perfection, le culte qu'on leur rend doit l'être auſſi : on ne leur rend donc pas le même culte, puiſqu'il n'y a point d'inégalité dans ce qui eſt un : quel autre que M. Jurieu peut concilier ce ſentiment avec le fondement de la Religion ?

P. 264.

XXVII. Que leur inégalité eſt une inégalité en perfection & en opération.

Ibid.

Mais voyons encore comment il le fait : *Cette inégalité*, dit-il, *ne conſiſte point dans la diverſité de la ſubſtance ; mais premiérement, dans l'ordre, parce que le Pere eſt la premiere Perſonne & la ſource.* C'eſt ce que nous croyons autant que les Peres ; & ce n'eſt pas là une véritable inégalité : mais en voici de plus eſſentielles. *En ſecond lieu*, pourſuit-il, *l'inégalité eſt dans les tems & les momens, parce que le Pere étoit éternel abſolument ; au lieu que le Fils*

Fils n'étoit éternel qu'à l'égard de sa premiere génération, & non à l'égard de cette maniere d'être développé, qu'il acquit avant la création. Il est donc véritablement & réellement inégal d'une inégalité proprement dite ; & d'une inégalité de perfection, puisqu'il n'est pas éternel en tout comme le Pere. Il continue : *En troisieme lieu, l'inégalité se trouvoit à l'égard des opérations ; car les Anciens croyoient que Dieu se servoit de son Verbe & de son Fils comme de ses Ministres.* Leur opération n'est donc pas une, puisque celle du Pere & celle du Fils sont inégales, & que la seconde est ministérielle. *Enfin, en quatrieme lieu, ils ont mis cette différence entre le Pere & les autres deux Personnes, qu'elles ont été produites librement : ensorte que le Fils & le Saint-Esprit sont des êtres nécessaires comme Dieu à l'égard de leur substance & de l'être co-éternel & enveloppé qu'ils avoient en Dieu ; mais à l'égard de cette maniere d'être développé, Dieu les a produits librement, comme il a produit les créatures.* Selon cette supposition, il y a quelque chose en Dieu qui n'est pas digne de Dieu, puisque Dieu peut s'en passer, comme il peut se passer des créatures. Telle est la théologie que le Ministre appelle *bisarre* ; mais en même temps invincible, puisqu'il n'y a pas moyen de la réfuter, encore moins de la condamner & de lui refuser la tolérance.

XXVIII. Que le Ministre renverse sa propre confession de foi.

Il ne veut pas que nous disions que c'est là parmi les Chrétiens un prodige de doctrine, un impiété, un blasphême, qui par l'inégalité de la perfection introduit l'inégalité dans l'adoration des trois Personnes. Je l'appelle encore ici à sa propre confession de foi, où il est expressément porté, que toutes

Art. 6. les trois Perſonnes *ſont d'une même eſſence*, *éternité*, *puiſſance & égalité.* Cet article n'eſt-il pas un de ceux qu'on appelle fondamentaux, & qui ont toujours été crus ? Comment donc en a-t-il pu ôter la foi aux trois premiers ſiecles de l'Egliſe ?

Il s'imagine ſauver tout cela par les ſoupleſſes de ſon eſprit ; & il croit avoir réſolu la difficulté, en diſant que cette inégalité ne ſuppoſe pas *la diverſité de ſubſtance.* Mais en quoi donc ſera l'inégalité ? dans des accidens, des qualités, des manieres d'être, & en un mot dans quelques choſes ſurvenues à l'être divin ? En ſommes-nous réduits à reconnoître en Dieu de telles choſes, & à nier la parfaite ſimplicité de ſon être ? L'inégalité ſera donc peut-être dans les propriétés perſonnelles, & ce ſera quelque choſe de plus d'être Pere que d'être Fils ou Saint-Eſprit ? Où eſt la foi de la Trinité, ſi cela eſt ? Que le Miniſtre nous diſe ſi l'égalité reconnue dans ſa propre confeſſion de foi, n'eſt pas une égalité en tout & par-tout ? & ſi cette égalité n'eſt pas un des fondemens de la Religion, & de ceux qui ont toujours été crus dans l'Egliſe ? Ce n'eſt donc pas ſecourir, mais achever d'abymer l'Egliſe des trois premiers ſiecles, ſi en lui faiſant admettre une véritable inégalité entre les Perſonnes divines, on ne trouve d'autre excuſe à ſon erreur, que de lui faire penſer que cette inégalité n'eſt pas dans la ſubſtance.

P. 264.

XXIX. Que, ſelon lui, l'inégalité des trois Perſonnes divines ne peut être réfutée par l'Ecriture.

Mais pouſſons encore plus loin le Miniſtre, & demandons-lui ſi cette erreur de l'ancienne Egliſe n'eſt pas du nombre de celles qu'on ne peut pas réfuter, ſelon lui, par l'Ecriture ? Sans doute elle eſt de ce nombre ; car nous avons vu que cette inégalité eſt fondée ſur

cette double naiſſance, & ſur ce que le Fils quoiqu'éternel ne l'eſt pas en tout comme ſon Pere: d'où il s'enſuit qu'à cet égard il lui cede en perfection; & c'eſt pourquoi le Miniſtre avoue non-ſeulement que l'Egliſe des trois premiers ſiecles a dit que les Perſonnes étoient inégales, mais encore qu'*elle l'a dû dire* ſelon ces principes invincibles & irréfutables qu'il reconnoit. Mais ſi cela eſt, il faut donc encore affoiblir, comme tous les autres paſſages, celui où ſaint Paul a dit que le Fils de Dieu *n'a point réputé rapine d'être égal à Dieu*: & il faudra expliquer, égal à Dieu en ſon eſſence, mais non pas dans ſa perſonne; égal à Dieu dans le fond de l'être divin, mais non pas dans toutes ſes ſuites. Il ſera donc permis de dire encore ſans crainte d'être réfuté, que le Fils eſt inégal en opération & en perfection à ſon Pere; & tellement permis, que le Miniſtre qui ne peut donner de bornes à ſes erreurs, nous dira bientôt que cette inégalité a été plutôt approuvée que condamnée dans le Concile de Nicée. En vérité c'en eſt trop; & on ne ſait plus que penſer d'un homme, que ni la raiſon, ni l'autorité, ni ſa propre confeſſion de foi ne peuvent retenir.

Philipp. ij. 6.

XXX.
Que, ſelon les anciens Docteurs, la primauté d'origine n'emporte point d'inégalité entre les perſonnes divines.

Il feroit donc temps d'ouvrir les yeux à de ſi étranges égaremens de votre Miniſtre; & au lieu de lui permettre de pouſſer à bout les principes pleins d'ignorance & d'impiété qu'il attribue à l'ancienne Egliſe, il faudroit entendre au contraire que l'inégalité improprement dite & dans la façon de parler, eſt la ſeule qu'on puiſſe ſouffrir en Dieu: encore eſt-il bien certain que les Peres ne ſe ſervoient pas de ce terme, que l'expreſſe condamnation de ſaint Paul auroit rendu odieux.

& insoutenable. Que s'ils parlent d'une maniere qui semble quelquefois viser là, le dénouement y est naturel. Qui met la bonté de Dieu en un certain sens & à notre maniere d'entendre au-dessus de ses autres attributs

Ps. c xliv, 9. comme David a mis *ses miséricordes au-dessus de tous ses ouvrages*, parle bien en quelque façon par rapport à nous, mais non pas en toute rigueur. Ainsi l'inégalité que quelques Peres auront semblé mettre dans la façon de parler, entre les Personnes divines, à cause de leur origine & de leur ordre, qui est la premiere raison que le Ministre nous a alléguée, est supportable en ce sens; puisque le Pere est & sera toujours le premier, le Fils toujours le second, & le Saint-Esprit toujours le troisieme. Mais parce que cet ordre quoiqu'immuable n'emporte point d'inégalité de perfection ni de culte, saint Clément d'Alexandrie le change dans cette belle hymne qu'il adresse au Fils de Dieu, puisqu'il

Pædag. iij. cap. ult. in fine. Ed. 1629, p. 266. dit : *Louanges & actions de graces au Pere & au Fils, au Fils & au Pere* : ce qu'il fait exprès pour nous marquer que si cet ordre est toujours fixe entre les Personnes à raison de leur origine, il est indifférent à le regarder par rapport à leur perfection & à leur culte : & c'est pourquoi il avoit dit un peu au-dessus :

Ibid. *Pere, qui êtes le conducteur d'Israël : Fils & Pere, qui n'êtes tous deux qu'une même chose : Seigneur*, & non pas, Seigneurs ; pour nous faire entendre dans les Personnes divines une même perfection, un même empire & un même culte. Au reste ces sortes d'inégalités que l'on trouve en Dieu dans notre foible & imparfaite maniere de nous exprimer, soit entre ses attributs, ou même entre les

Personnes divines, sont tellement compensées par d'autres endroits, qu'à la fin tout se trouve égal. Qu'il y ait, si vous voulez, dans le nom de Pere quelque chose de plus majestueux que dans celui de Fils ; ce qui a fait que saint Athanase & les autres n'ont pas craint d'entendre du Verbe même selon la génération éternelle, ces paroles : *mon Pere est plus grand que moi* ; mais il y a d'autres côtés, c'est-à-dire d'autres manieres d'entendre ou d'envisager la même vérité, où l'égalité se répare. L'autorité de principe, comme l'appelle saint Augustin, semble attribuer au Pere quelque chose de principal & en quelque sorte plus grand : mais si on regarde le Fils comme la sagesse du Pere, le Pere sera-t-il plus grand que sa sagesse, que sa raison, que son Verbe & son éternelle pensée ? Et tout ce qui est en Dieu n'est-il pas égal, puisque tout ce qui est en Dieu est Dieu ; & que s'il y avoit quelque chose en Dieu qui fût moindre que Dieu même, il corromproit la perfection & la pureté de son être ?

Joan. xiv. 28.

Tract. 31, in Joan. Ed. Ben. t. III. in Joan. Evang. c. 7. Tract xxxj, n. 1 & seq. p. 520 & seq.

XXXI. En quel sens le Fils de Dieu est la sagesse & la raison de son Pere, & que ce sens exclut l'inégalité.

Je sais qu'il ne faut pas croire que le Pere tire sa sagesse du Fils, ou qu'il n'y ait de sagesse en Dieu que celle qui prend naissance éternellement dans son sein : au contraire cette sagesse engendrée, comme l'appellent les Peres, ne naîtroit pas dans le sein de Dieu, s'il n'y avoit primitivement dans la nature divine une sagesse infinie, d'où vient par surabondance la sagesse qui est le Fils de Dieu ; car nous-mêmes nous ne formons dans notre esprit nos raisonnemens & nos pensées, ou ces paroles cachées & intérieures par lesquelles nous nous parlons à nous-mêmes, de nous-mêmes & de toutes choses, qu'à cause qu'il

y a en nous une raison primitive & un principe d'intelligence, d'où naissent continuellement & inépuisablement toutes nos pensées. A plus forte raison faut-il croire en Dieu une intelligence primitive & essentielle, qui résidant dans le Pere comme dans la source, fait continuellement & inépuisablement naître dans son sein son Verbe qui est son Fils, sa pensée éternellement subsistante, qui pour la même raison est aussi très-bien appellée son intelligence & sa sagesse. C'est là du moins l'idée la moins imparfaite que nous pouvons nous former après les saints Peres & après l'Ecriture même de la génération du Fils de Dieu. Mais en même temps cette pensée & cette parole intérieure conçue dans l'esprit de Dieu, qui fait son perpétuel & inséparable entretien, ne peut lui être inégale, puisqu'elle le comprend tout entier, & embrasse en elle-même toute la vérité qui est en lui : par conséquent est autant immense, autant infinie & autant parfaite, comme elle est autant éternelle que le principe d'où elle sort, & ne dégénere point de sa plénitude.

XXXII. Il est aussi parfait d'être le terme, que d'être le principe des émanations divines.

Il en faut dire autant du Saint-Esprit : & on voit par cet endroit-là une égalité toute entiere, à regarder même le Fils & le Saint-Esprit du côté de leur origine, qui est celui qui peut donner le plus de lieu à l'infériorité. Si on fait épurer ses vues, on connoîtra qu'en Dieu il n'y a pas plus de perfection à être le premier, qu'à être le second & le troisieme ; car il est d'une même dignité d'être comme le Saint-Esprit le terme dernier & le parfait accomplissement des émanations divines, que d'en être le commencement & le principe; puisque c'est faire dégénérer ces

divines émanations, que de faire qu'elles se terminent à quelque chose de moins que le principe d'où elles dérivent. Ainsi le Pere & le Saint-Esprit, le premier principe & le terme, la premiere & la troisieme Personne, c'est-à-dire, celle qui produit, & celle qui ne produit pas à cause qu'elle conclut & qu'elle termine, étant d'une parfaite égalité, le Fils qui est au milieu à cause qu'il tire de l'un & qu'il donne à l'autre, ne peut pas leur être inégal; & en quelqu'endroit qu'on porte sa vue, soit au Pere qui est le principe, soit au Fils qui tient le milieu, soit au Saint-Esprit qui est le terme, on trouve tout également parfait, comme par la communication de la même essence on trouve tout également un. Que si, dans une autre vue, saint Athanase & les autres Saints ont reconnu dans le Pere, même après le Concile de Nicée, une espece de prééminence, dira-t-on qu'ils aient affoibli la Trinité? On sait bien que non. Venons aux expressions formelles de l'Ecriture. Le Fils est envoyé par le Pere, le Saint-Esprit par l'un & par l'autre; & il n'y a que le Pere seul qui ne soit jamais envoyé. Dans notre façon de parler il y a là quelque dignité & quelque autorité particuliere; mais si vous y en admettez une autre que celle d'auteur & de principe, vous errez. Prenez de la même sorte tout le reste qui se dit du Pere & du Fils, vos sentimens seront justes.

XXXIII. L'inégalité de nos idées ne conclut pas l'inégalité dans leur objet.

En parlant même des créatures, encore que notre langage soit plus proportionné à leur état, nous ne savons pas toujours adjuger bien juste la perfection. La racine par sa vertu vaut mieux que les branches; dans la beauté les branches l'emportent; dans une certaine

vue l'arbre eſt plus noble que le fruit qu'il porte ; dans une autre vue le fruit prévaut, puiſqu'il fait l'honneur de l'arbre. Pour nous ſervir de la comparaiſon la plus ordinaire des ſaints Peres & de celle dont le Miniſtre abuſe le plus, comme on verra, le ſoleil nous paroîtra d'un côté plus parfait que ſon rayon ; mais d'un autre côté ſans le rayon qui connoîtroit le ſoleil ? qui porteroit dans tout l'univers ſa lumiere & ſa vertu ? Une même choſe à divers regards eſt plus parfaite ou moins parfaite qu'elle-même. On eſt contraint de parler ainſi tant qu'on n'entend pas la vérité parfaitement & par ſon fond, c'eſt-à-dire, dans tout le cours de cette vie. Juſqu'à tant que nous voyons Dieu tel qu'il eſt, en voyant par une ſeule penſée, ſi l'on peut parler de la ſorte, celui dont l'eſſence eſt l'unité, & juſqu'à tant que nous voyions les trois Perſonnes divines dans le centre de cette unité incompréhenſible; contraints, pour ainſi dire, de la partager en conceptions différentes tirées des choſes humaines, nous ne parviendrons jamais à comprendre cette égalité du tout. Nommer ſeulement l'égalité, nommer la grandeur qui en eſt le fondement, c'eſt déja dégénérer de la ſublimité de ce premier être ; & le ſeul moyen qui nous reſte de rectifier nos penſées, quand nous croyons appercevoir du plus ou du moins en Dieu & dans les Perſonnes divines, c'eſt de faire toujours retomber ce plus & ce moins ſur nos penſées, & jamais ſur l'objet.

XXXIV. Si l'on a pu dire que le Fils étoit engendré par le

Vous paroiſſez étonné de ce que ſaint Juſtin a dit, que le Fils de Dieu eſt engendré par le conſeil & la volonté de ſon Pere ; ne parlez point de Dieu ; ou avant que de lui appliquer

les

les termes vulgaires, dépouillez-les auparavant de toute imperfection. Vous dites que Dieu se repent, qu'il est en colere; vous lui donnez des bras & des mains : si vous n'ôtez de ces expressions tout ce qui se ressent de l'humanité, en sorte qu'il ne vous reste dans les bras & dans les mains que l'action & la force; dans la colere, qu'une puissante & efficace volonté de punir les crimes, & ainsi du reste, vous errez. A cet exemple, si vous ôtez du mot de conseil, l'incertitude & l'indétermination, que vous y restera-t-il, si ce n'est la raison & l'intelligence? Vous direz donc que le Fils de Dieu ne procede pas de son Pere par une effusion aveugle, comme le rayon procede du soleil, & le fleuve de sa source, mais par intelligence : & si vous appellez ici la volonté du Pere pour exclure la nécessité; cette nécessité, que vous voulez exclure, est une nécessité aveugle & fatale qui ne convient point à Dieu. Il ne faut point souffrir en Dieu une nécessité qui soit hors de lui, qui lui soit supérieure, qui le domine: une telle nécessité n'est point en Dieu : il est lui-même sa nécessité : il veut sa nécessité comme il veut son être propre: il n'y a rien en Dieu que Dieu ne veuille : ainsi il veut produire son Fils en la même maniere qu'il veut être: c'est ainsi qu'il le produit volontairement; c'est ainsi qu'il le produit par conseil. Si vous entendez par ces expressions qu'il produise quelque chose en lui-même qu'il puisse ne pas produire, comme il peut ne pas produire les créatures, vous renversez le fondement; si vous le faites dire aux Anciens, vous le leur faites renverser; & si vous dites encore, avec M. Jurieu, qu'on ne peut

conseil & la volonté de son Pere, sans détruire l'égalité de l'un & de l'autre.

Jur. Tab. Lett. 6, p. 229.

Jur. ibid.

réfuter cette erreur, vous y participez visiblement.

XXXV.
Si l'on a pu dire que le Fils de Dieu est le Conseiller & le Ministre de son Pere, sans le faire inférieur & inégal.

Il en est de même du terme de Ministre. On l'attribue sans difficulté au Fils de Dieu comme incarné ; mais avant que de s'incarner, les Anciens ont cru qu'il s'incarnoit par avance en quelque façon, & s'accoutumoit, pour ainsi dire, à être homme, lorsqu'il apparoissoit aux Patriarches sous une figure humaine. Accoutumés peut-être à lui donner ce titre de Ministre à raison de la nature humaine qu'il avoit prise ou qu'il devoit prendre, & dont il prenoit si souvent la forme extérieure, ils l'ont entendu jusqu'à l'origine du monde lorsque Dieu a tout fait par son Verbe. C'est de même que lorsqu'ils ont dit que le Fils de Dieu étoit dans la création de l'univers le conseiller de son Pere, ou, comme ils parlent, son conseil & sa sagesse. Ces expressions sont visiblement fondées en partie sur les paroles de Salomon & des autres Auteurs sacrés qui donnent à Dieu à son exemple une sagesse assistante & enfantée de son sein, avec laquelle il résout & il fait tout : & en partie aussi sur Moïse lorsqu'il fait dire à Dieu, *faisons l'homme* : car c'est aussi ce qui a fait dire à tous les Saints, que Dieu tient conseil, mais avec ses égaux, puisqu'il dit, *faisons* ; par où il montre qu'il entend parler non à ce qui est fait, mais à ce qui fait avec lui. Sur ces paroles de Salomon & de Moïse, les Peres ont dit que Dieu tenoit conseil avec son Fils, que son Fils étoit son Conseiller ; qu'il déterminoit & arrangeoit toutes choses avec lui. A la rigueur ces expressions tournent plutôt contre le Pere que contre le Fils ; car celui dont on demande les conseils, à cet égard est

Prov. viij. *Sap. vij.* *Eccli. j.* *Gen. j, 26.*

supérieur à celui qui les demande. Mais en Dieu il faut entendre autrement les choses. Le Verbe est le Conseil du Pere, mais un conseil qu'il tire de son sein : il tient conseil avec lui, parce qu'il fait tout avec sa sagesse, qui est son Verbe, sa parole & sa pensée. C'est en ce sens qu'on l'appelle le conseiller de son Pere. On voit bien qu'on l'appelle aussi dans le même sens son Ministre ; c'est pourquoi on fait marcher ces expressions d'un pas égal. Tertullien, par exemple, sur ces paroles : *faisons l'homme*, dit que *Dieu par l'unité de la Trinité parloit avec le Fils & le Saint-Esprit comme avec ses Ministres & ses Conseillers. Quasi cum Ministris & Arbitris.* Prenez ce terme à la rigueur, je dis même celui de Ministre, vous nuisez autant au Pere qu'au Fils ; car il aura donc besoin de Ministres comme les hommes, & il faudra qu'il emprunte une force étrangere. Reconnoissez donc qu'il faut adoucir ce mot, & en ôter quelque chose même à l'égard du Pere éternel. Otez-en donc le besoin, ôtez-en l'emprunt ; vous trouverez que le Pere se sert de son Fils, non pas comme il se sert de ses Anges, peuple naturellement sujet & créé ; mais il se sert de son Fils comme on se sert de sa raison & de sa sagesse. Voilà un beau ministre qu'il trouve toujours en lui-même & dans son sein, où il n'y a rien d'étranger ni d'emprunteé, & qu'il emploie aussi non point par besoin, mais parce qu'il lui est toujours inséparablement uni.

Adv. Prax. 12. Ed. Rig. 1675. p. 506.

XXXVI. Ce que signifie le nom de Ministre attribué au Fils de Dieu.

Après avoir ôté du côté du Pere ce qui blesseroit sa divinité dans le terme de Ministre, faites-en autant du côté du Fils. Otez du nom de Ministre l'infériorité & la sujétion ; il ne restera dans le Fils qu'une Personne subsis-

tante, une Perſonne diſtinguée, une Perſonne envoyée, qui reçoit tout de ſon Pere, dans lequel réſide la ſource de l'autorité; parce qu'il eſt en effet l'auteur & le principe de ſon Verbe, d'où vient auſſi le mot d'autorité : en un mot, il reſtera une Perſonne par qui le Pere fait tout à même titre qu'il fait tout par ſa raiſon. Tout cela eſt une ſuite naturelle de la foi, qui nous apprend qu'il y a en Dieu une raiſon & une ſageſſe engendrée, en laquelle nous découvrons la fécondité & la plénitude infinie de l'être divin. Voilà enfin ce qui reſtera dans le titre de Miniſtre, à en ôter tout le reſte comme le marc & la lie : & après cet épurement il n'y aura rien en ce terme que de véritable, & qui ne convienne parfaitement à la dignité du Pere & du Fils.

XXXVII. Que les Peres qui ſe ſont ſervis du mot de Miniſtre ont bien ſu en bannir l'imperfection qui l'accompagne naturellement. P. 264, 265.

C'eſt donc ainſi que les Anciens ont quelquefois donné au Fils de Dieu & au Saint-Eſprit le nom de Miniſtre du Pere; & non pas pour leur attribuer, comme fait M. Jurieu, une opération inégale; car cela eſt de la craſſe du langage humain, & de cette rouille dont il faut purifier ſes levres lorſqu'on veut parler de Dieu. Et c'eſt pourquoi ces ſaints Docteurs qu'on veut faire paſſer pour ſi ignorans, ont bien à la vérité employé quelquefois le mot de Miniſtre en l'épurant à la maniere qu'on vient de voir; mais ſi d'autres fois ils l'ont regardé avec cette imperfection naturelle au langage humain, ils l'ont auſſi pour cette raiſon exclus des diſcours où ils parloient du Fils de Dieu, puiſqu'ils ont dit *que Dieu nous a envoyé pour nous ſauver, non pas, comme on pourroit croire, un de ſes Miniſtres, ou quelqu'Ange, ou quelque Puiſſance du ciel qui ſoit prépoſée au gouvernement de la*

Juſt. ep. ad Diog. Ed. Ben. n. 7, p. 237.

terre, mais *le Créateur lui-même & l'ouvrier de toutes choses..... comme un Roi qui envoie son Fils Roi comme lui*, & comme un Dieu *qui envoie un Dieu.*

Au reste, on ne se sert plus maintenant de ce terme de Ministre, parce que les Ariens en ont abusé ; mais il a eu son usage en son tems. Les Noétiens & les Sabelliens vouloient croire que Dieu agissoit par son Verbe, comme un Architecte agit par son art : mais comme l'art dans un Architecte n'est pas une personne subsistante, & n'est qu'un mode, ou un accident, ou une annexe de l'ame, comme on voudra l'appeller, ces hérétiques croyoient que le Verbe étoit la sagesse, ou l'idée & l'art de Dieu, de la même sorte, sans être une Personne distinguée. Les orthodoxes les rejetoient, en faisant de cette sagesse divine un Ministre, qui étoit par conséquent une Personne distinguée du Pere. Mais telle est la hauteur, &, pour ainsi dire, la délicatesse de la vérité de Dieu, que le langage humain n'y peut toucher sans la blesser par quelqu'endroit. C'est ainsi qu'en expliquant la distinction & l'origine du Fils, il est à craindre que vous n'y mettiez quelque chose qui se ressente de l'inférieur. Mais après tout si vous attendez à parler de Dieu que vous ayez trouvé des paroles dignes de lui, vous n'en parlerez jamais. Parlez-en donc en attendant comme vous pourrez, & résolvez-vous à dire toujours quelque chose qui ne porte pas où vous tendez, c'est-à-dire, au plus parfait. Dans cette foiblesse de votre discours, vous vous sauvez, en songeant que vous aurez toujours à vous élever au-dessus des termes où vous ressentirez de l'imperfection ; puisque dans

XXXVIII. Pourquoi on ne se sert plus de ce terme, & quel en a été l'usage contre ceux qui nioient que le Fils de Dieu fût une Personne.

l'extrême pauvreté de notre langage, il faudra même s'élever au-dessus de ceux que vous trouverez les plus parfaits.

XXXIX. Comment Dieu commande à son Fils.

Il faut dans le même esprit épurer encore le terme de commandement. Le Fils a tout fait, & il s'est fait homme par le commandement de son Pere ; le Pere a commandé à sa parole qui est son Fils. Quoi ! par une autre parole? Illusion. Le Fils est lui-même le commandement du Pere, ou pour parler avec S. Clément d'Alexandrie, *sa volonté toute-puissante* ; il est, dis-je, son commandement à même titre qu'il est sa parole : quand il agit par commandement, c'est qu'il agit en même tems par la volonté de son Pere & par la sienne ; car si Dieu agit par son Verbe ou par sa parole, cette parole ou ce Verbe agit aussi, parce qu'il est une Personne ; autrement le Fils de Dieu ne diroit pas : *mon Pere agit, & moi j'agis aussi* ; & si en recevant la vie du Pere, il n'avoit pas la vie en lui-même, il ne diroit pas : *comme mon Pere a la vie en lui-même, ainsi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui-même*. Le Pere lui commande donc, non par une autre parole, autrement il faudroit aller à l'infini ; mais par la parole qui est le Fils lui-même : & il reçoit le commandement, comme il reçoit de son Pere d'être sa parole. Ténebres impénétrables pour les incrédules ; mais à nous, qui sommes ravis de croire sans voir ce que nous espérons de voir un jour, tout cela est esprit & vie.

Strom. 5, sup.

Joan. v, 17.

Ibid. 26.

XL. En quel sens on a pu dire que le Fils de Dieu étoit une portion

Mais que dirons-nous de ces portions & de ces parties de substance que quelques Peres attribuent au Fils de Dieu ? Car c'est là que M. Jurieu met son fort pour conclure l'inégalité. Que ce Ministre est injuste ! Il a bien

osé se permettre de dire que le Fils de Dieu n'étoit pas toute la divinité ; & il veut que nous excusions par une bénigne interprétation une expression si étrange, pendant qu'*il tient à la gorge* ses conserviteurs, pour ne pas dire ses maîtres & les saints Docteurs de l'Eglise ; & *jusqu'à les étrangler*, il les presse en leur disant : Tu as dit portion, tu as dit partie ; tu as mis l'inégalité. Mais, encore un coup, qu'il est injuste par un autre endroit ; puisqu'il avoue que ces mots de portion & de partie ne sont employés que dans des comparaisons, telles que sont celles du soleil & de ses rayons, de la source & de ses ruisseaux ! Mais quoi ! vous oubliez donc que c'étoit une comparaison, & non pas une identité, qu'on vouloit vous proposer ? Vous ne songez même pas que toute comparaison, surtout lorsqu'il s'agit de Dieu, est d'une nature imparfaite & dégénérante ? Mais laissons là le Ministre qui se permet tout, & qui est inexorable envers tout le monde. Répondons aux gens équitables qui nous demandent de bonne foi, si ces termes de portion & de partie peuvent s'épurer comme les autres. Aisément, en les rapportant à l'origine des Personnes divines : car le Pere communique tout à son Fils excepté d'être Pere, qui est quelque chose de substantiel, puisque c'est quelque chose de subsistant. C'est comme dans une source, dont le ruisseau n'a rien de moins qu'elle ; puisque toutes les eaux de la source passent continuellement & inépuisablement au ruisseau, qui, à vrai dire, n'est autre chose que la source continuée dans toute sa plénitude : mais la source en répandant tout se réserve d'être la source ; & s'il est permis en

de la substance de son Pere ; & si ce terme induisoit l'inégalité : comment & en quel sens le Pere est le tout.

Lett. 6, 1689, 45.
Tab. Let. 6. p. 264.
Math. xviij,

tremblant d'en faire l'application, le Pere en communiquant tout à ſon Fils & ſe verſant tout entier, pour ainſi dire, dans ſon ſein, ſe réſervé d'être le Pere. En ce ſens donc & avec ces reſtrictions, on dira dans la pauvreté de notre langage, qu'il n'y aura dans le Fils qu'une partie de l'être du Pere, puiſque l'être Pere n'y ſera pas. Mais nous pouvons encore en invoquant Dieu, & par le ſouffle de ſon Saint-Eſprit, nous laiſſer élever plus haut; & dans une plus ſublime contemplation, nous dirons que comme principe & ſource de la Trinité, le Pere contient en lui-même le Fils & le Saint-Eſprit d'une maniere bien plus parfaite que l'arbre ne contient ſon fruit, & le ſoleil tous ſes rayons: qu'en ce ſens le Pere eſt le tout, & que le Fils & le Saint-Eſprit étant auſſi le tout en un autre ſens & dans le fond, parce que rien ne ſe partage dans un être parfaitement ſimple & indiviſible, le Pere demeure le tout en cette façon particuliere & en qualité de principe, qui, à notre façon de parler, eſt en lui la ſeule choſe incommunicable.

XLI. Puiſſance de l'unité, & que les Perſonnes divines devoient toutes ſe rapporter à un ſeul principe. Sublime Théologie de S. Athanaſe.

Par là ſe voit la puiſſance & la force de l'unité à laquelle tout ſe réduit naturellement; puiſque, ſelon la remarque de ſaint Athanaſe, non-ſeulement Dieu eſt un par l'unité de ſon eſſence; mais encore que la diſtinction qui ſe trouve entre les Perſonnes ſe rapporte à un ſeul principe qui eſt le Pere, & même de ce côté-là ſe réſout finalement à l'unité pure. De là vient que ce ſublime Théologien conclut l'unité parfaite de Dieu, non-ſeulement de l'eſſence qui eſt une, mais encore des Perſonnes qui ſe rapportent naturellement à un ſeul principe; car s'il y avoit en

Orat. 5. id Ar. init. Ed. Bened. orat.

Dieu deux premiers principes, au lieu qu'il n'y en a qu'un qui est le Pere, l'unité n'y régneroit que dans toute sa perfection possible; puisque tout se rapporteroit à deux, & non pas à un. Mais comme la fécondité de la nature divine, en multipliant les Personnes, rapporte enfin au Pere seul le Fils & le Saint-Esprit qui en procedent, tout se trouve primitivement renfermé dans le Pere comme dans le tout, à la maniere qui a été dite, & la force de l'unité inséparable de la perfection se fait voir infiniment.

4. *in Ar. t. I, 1. part. n. 1, p.* 617.

XLII. Pourquoi le Pere est appellé Dieu avec une attribution particuliere, & d'où vient qu'ordinairement la priere & l'adoration s'adressent au Pere.

Je ne me jette pas sans nécessité dans cette haute théologie; puisque c'est elle qui nous fait entendre d'où vient que dans l'Ecriture, & ensuite dans les saints Docteurs qui ont formé leur langage sur ce modele, le nom de Dieu est donné ordinairement au Pere seul avec une attribution particuliere : ce qui se fait sans exclusion du Fils & du Saint-Esprit; puisqu'au contraire cela se fait en les regardant comme originairement contenus dans leur principe. De là vient, pour pousser plus loin cette divine contemplation, que la priere & l'adoration s'est adressée de tout temps, selon la coutume de l'Eglise, ordinairement au Pere seul par le Fils dans l'unité du Saint-Esprit : non qu'on ne les puisse invoquer directement, puisque Jesus-Christ lui-même nous a appris à le faire dans l'invocation la plus authentique qui se fasse parmi nous, qui est celle du baptéme & de la consécration du nouvel homme; mais parce qu'il a plû au Saint-Esprit qui dicte les prieres de l'Eglise, qu'en éternelle recommandation de l'unité du principe, on adressât ordinairement l'invocation au Pere, dans lequel on adore ensemble

& le Fils & le Saint-Esprit comme dans leur source ; afin que par ce moyen l'adoration suivît l'ordre des émanations divines, & prît, pour ainsi parler, le même cours : ce qui
Eph. iij, 14. faisoit dire à saint Paul : *Je fléchis mes genoux devant le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ* ; sans exclure de cette adoration ni Jesus-
Rom. ix, 5. Christ, *Dieu béni au-dessus de tout*, ni le Saint-Esprit inséparable des deux, mais regardant & le Fils & le Saint-Esprit dans le Pere qui est leur principe ; d'où vient aussi primitivement
Eph. iij, 15. la grace de l'adoption, & *toute paternité*, toute consanguinité, toute alliance, *dans le ciel & dans la terre.*

Toutes les fois donc qu'on voit dans les Anciens le Fils & le Saint-Esprit comme rangés après Dieu, il faut toujours se souvenir que c'est selon l'ordre de leur procession, les regarder dans le principe de leur être d'où ils sortent sans diminution, puisque c'est sans dégénérer d'une si haute origine : & ceux qui entendront bien ce divin langage, surmonteront aisément les difficultés, que la profondeur d'un si haut mystere nous fait trouver quelquefois dans les explications des saints Docteurs.

XLIII. Pourquoi dans les choses divines on se sert de similitudes tirées des choses humaines.

Pour ce qui regarde les similitudes tirées des choses humaines, si on s'étonne de les trouver si fréquemment usitées en cette matiere, puisqu'on avoue qu'elles sont si défectueuses ; il faut entendre que la foiblesse de notre discours ne peut soutenir longtemps la simplicité si abstraite des choses spirituelles. Le langage humain commence par les sens. Lorsque l'homme s'éleve à l'esprit comme à la seconde région, il y transporte quelque chose de son premier langage. Ainsi

l'attention de l'eſprit eſt tirée d'un arc tendu : ainſi la compréhenſion eſt tirée d'une main qui ſerre & qui embraſſe ce qu'elle tient. Quand de cette ſeconde région nous paſſons à la ſuprême, qui eſt celle des choſes divines, d'autant plus qu'elle eſt épurée, & que notre eſprit eſt embarraſſé à y trouver priſe, d'autant plus eſt-il contraint d'y porter le foible langage des ſens pour ſe ſoutenir ; & c'eſt pourquoi les expreſſions tirées des choſes ſenſibles y ſont plus fréquentes.

LXIV. Comment il faut prendre les comparaiſons tirées des choſes créées : deux excellentes comparaiſons des ſaints Peres ſur la génération du Fils de Dieu.

L'intelligence en ſera aiſée à ceux qui sauront comprendre ce que le Miniſtre a tâché cent fois de dérober à notre vue ; c'eſt, comme nous l'avons dit, que toutes les comparaiſons tirées des choſes humaines ſont les effets comme néceſſaires de l'effort que fait notre eſprit, lorſque prenant ſon vol vers le ciel, & retombant par ſon propre poids dans la matiere d'où il veut ſortir, il ſe prend comme à des branches à ce qu'elle a de plus élevé & de moins impur, pour s'empêcher d'y être tout à fait replongé. Lorſque pouſſés par la foi, nous oſons porter nos yeux juſqu'à la naiſſance éternelle du Verbe, de peur que nous replongeant dans les images des ſens qui nous environnent, &, pour ainſi dire, nous obſedent, nous n'allions nous repréſenter dans les Perſonnes divines & la différence des âges & l'imperfection d'un enfant venant au monde, & toutes les autres baſſeſſes des générations vulgaires ; le Saint-Eſprit nous préſente ce que la nature a de plus beau & de plus pur, la lumiere dans le ſoleil comme dans ſa ſource, & la lumiere dans le rayon comme dans ſon fruit. Là on entend auſſi-tôt une naiſſance ſans imperfection, & le ſoleil

auſſi-tôt fécond qu'il commence d'être, comme l'image la plus parfaite de celui qui étant toujours, eſt auſſi toujours fécond. Arrêtés dans notre chûte ſur ce bel objet, nous recommençons de là un vol plus heureux, en nous diſant à nous-mêmes, que ſi l'on voit dans les corps & dans la matiere une ſi belle naiſſance, à plus forte raiſon devons-nous croire que le Fils de Dieu ſort de ſon Pere
Sap. vij, 25, 26. comme *l'éclat rejailliſſant de ſon éternelle lumiere*, comme *une douce exhalaiſon & émanation de ſa clarté infinie*, comme *le miroir ſans tache de ſa majeſté & l'image de ſa bonté parfaite.* C'eſt ce que nous dit le Livre de la Sageſſe. Et ſi nos prétendus Réformés ne veulent pas recevoir de là ces belles expreſſions, ſaint Paul les leur ramaſſe en un ſeul mot, lorſ-
Heb. j, 3. qu'il appelle le Fils de Dieu *l'éclat de la gloire, & l'empreinte de la ſubſtance de ſon Pere.* Il n'y a rien qui démontre mieux dans le Pere & dans le Fils la même nature; la même éternité, la même puiſſance, que cette belle comparaiſon du ſoleil & de ſes rayons, qui portés à des eſpaces immenſes, ſont toujours un même corps avec le ſoleil, & en contiennent toute la vertu. Mais qui ne ſent toutefois que cette comparaiſon, quoique la plus belle de toutes, dégénere néceſſairement comme les autres? & ſi l'on vouloit chicaner, ne diroit-on pas que le rayon, ſans ſe détacher du corps du ſoleil, ſouffre diverſes dégradations, ou, comme parlent les Peintres, que les teintes de la lumiere ne ſont pas également vives? Pour ne point laiſſer prendre aux hommes une idée ſemblable du Fils de Dieu, ſaint Juſtin le premier de tous, préſente à l'eſprit un autre ſoutien: c'eſt dans la

nature du feu si vive & si agissante, la prompte naissance de la flamme d'un flambeau soudainement allumé à un autre. Là se répare parfaitement l'inégalité que le rayon sembloit laisser entre le Pere & le Fils ; car on voit dans les deux flambeaux une flamme égale, & l'un allumé sans diminution de l'autre : ces portions & ces divisions, qui nous offensoient dans la comparaison du rayon, ne paroissent plus. Saint Justin observe expressément qu'il n'y a ici, *ni dégradation*, *ni diminution*, *ni partage* ; & M. Jurieu remarque lui-même, que ce Martyr satisfait parfaitement à ce que demandoit l'égalité. Il est donc à cet égard content de lui, & peu content de Tertullien avec ses portions & ses parties. Mais s'il n'étoit point entêté des erreurs qu'il cherche dans les Peres, il n'y auroit qu'à lui dire que tout tend à la même fin ; qu'il faut prendre des comparaisons, non comme il fait, le grossier & le bas ; autrement le flambeau allumé de saint Justin ne seroit pas moins fatal à l'union inséparable du Pere & du Fils, que le rayon de Tertullien sembloit l'être à leur égalité : car ces deux flambeaux se séparent ; on en voit l'un brûler quand l'autre s'éteint ; & nous sommes bien loin du rayon qui demeure toujours attaché au corps du soleil. C'est donc à dire, en un mot, que de chaque comparaison il ne falloit prendre que le beau & le parfait : & ainsi on trouveroit le Fils de Dieu plus inséparablement uni à son Pere, que tous les rayons ne le sont au soleil, & plus égal avec lui, que tous les flambeaux ne le sont avec celui où on les allume ; puisqu'il n'est pas seulement un Dieu sorti d'un Dieu ; mais, ce qui n'a aucun

Lib. adv. Tryph. Ed. Ben. n. 61, *p.* 168.

Ibid.

Tab. Lett. 6, *p.* 229.

Tertul. ibid. exemple dans les créatures, un seul Dieu avec celui d'où il est sorti.

XLV. Qu'en se servant des comparaisons tirées des choses corporelles, les Peres ont toujours présupposé que Dieu étoit un pur esprit.

Et ce qui rend cette doctrine sans difficulté, c'est que tous les Peres font Dieu immuable, comme on a vu dans une évidence à ne laisser aucun doute. Ils ne le font pas moins spirituel & indivisible dans son être, *sans grandeur, sans division, sans couleur, sans tout ce qui touche les sens, & inappercevable à toute autre chose qu'à l'esprit.* Car aussi est-il immuable s'il est divisible, s'il se diminue, s'il se partage? Qui est donc Dieu, est Dieu tout entier, ou il ne l'est point du tout; & qui est Dieu tout entier, ne dégénere de Dieu par aucun endroit. Tous les Peres sont uniformes sur la parfaite simplicité de l'être divin; & Tertullien lui-même, qui, à parler franchement, corporalise trop les choses divines, parce qu'aussi dans son langage inculquant, le mot de corps, peut-être, signifie substance, ne laisse pas, en écrivant contre Hermogene, de convenir d'abord avec lui, comme d'un principe commun, que *Dieu n'a point de parties, & qu'il est indivisible*: de sorte qu'en élevant leurs idées par les principes qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, il ne nous demeurera plus dans ces rayons, dans ces extensions, dans ces portions de lumiere & de substance, que l'origine commune du Fils & du Saint-Esprit, d'un principe infiniment communicatif; &, à vrai dire, ce qu'a dit le Fils en parlant du Saint-Esprit, *il prendra du mien*, ou *de ce que j'ai*, DE *meo*, comme je prends de mon Pere avec qui tout m'est commun.

Just. cont. Tryph. &c. sup. Athanag. leg. pro Christ. sup. &c.

Cap. 2, &c.

Joan. xvj, 15.

XLVI. Que les Peres ont su

Il ne falloit donc pas imaginer dans la doctrine des Peres ce monstre d'inégalité, sous

prétexte de ces expressions qu'ils ont bien su épurer, & bien su dire avec tout cela, que le Fils de Dieu *étoit sorti parfait du parfait*, *éternel de l'éternel*, *Dieu de Dieu*. C'est ce que disoit saint Grégoire, appellé par excellence le faiseur de miracles : & saint Clément d'Alexandrie disoit aussi qu'*il étoit le Verbe*, *né parfait d'un Pere parfait* : il ne lui fait pas attendre sa perfection d'une seconde naissance, & son Pere le produit parfait comme lui-même. C'est pourquoi non-seulement le Pere, mais encore en particulier *le Fils est tout bon & tout beau*, par conséquent tout parfait : *il n'est pas parole comme la parole qu'on profére de la bouche*; *mais il est la sagesse & la bonté très-manifeste de Dieu*, *sa force toute-puissante & véritablement divine* : *en lui on possede tout*, *parce qu'il est tout-puissant*, *& lui-même la possession à laquelle rien ne manque*. Il est donc plus clair que le jour que l'idée d'inégalité n'entra jamais dans l'esprit des Peres : au contraire nous venons de voir que pour l'éviter, après avoir nommé selon l'ordre le Pere & le Fils, ils disoient exprès contre l'ordre, *le Fils & le Pere*, dans le dessein de montrer que si le Fils est le second, ce n'est pas en perfection, en dignité ni en honneur. Loin de le faire inégal, ils le faisoient *en tout & par-tout un avec lui aussi bien que le Saint-Esprit* : & afin qu'on prît l'unité dans sa perfection, comme on doit prendre tout ce qui est attribué à Dieu, ils déclaroient que *Dieu étoit une seule & même chose* ; *une chose parfaitement une*, *au-delà de tout ce qui est un & au-dessus de l'unité même*.

épurer toutes les expressions tirées des choses humaines, & établir l'égalité du Pere & du Fils.

Ap. Greg. Nyss. de vit. Greg. Neoc. Ed. 1638, *p.* 546. *Pædag.* 1. *Ed.* 1629. *c. vij*, *pag.* 110, *cap. v*, *p.* 91, *& seq. c. vj*, *p.* 92. *Sup.* 615. *Ibid.* 3. *cap. ult. Strom.* 5. *Pædag. iij*, 7. *Sup. p.* 110.

Ibid. c. ult.

Pædag. 8. *Sup. p.* 118.

ARTICLE VI.

Prodige d'égarement dans le Ministre, qui veut trouver l'inégalité des trois Personnes divines jusques dans le Concile de Nicée.

XLVII. Que le Ministre prétend trouver l'inégalité du Pere & du Fils dans ces paroles du symbole de Nicée: *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere.* P. 71.

LOIN de vouloir ouvrir les yeux pour appercevoir dans les Anciens cette parfaite égalité du Pere & du Fils, le Ministre ne veut pas la voir dans le Concile de Nicée; *&*, dit-il, *ce qu'on y appelle le Fils de Dieu*, lumiere de lumiere, *est une preuve que le Concile n'a pas condamné l'inégalité que les Docteurs anciens ont mise entre le Pere & le Fils*; c'est-à-dire, comme on a vu, que ce Concile n'a pas condamné une véritable & réelle inégalité en perfection & en opération, en sorte que celle du Fils soit vraiment & à la rigueur inférieure & ministérielle. Voilà, selon le Ministre Jurieu, ce que le Concile n'a pas voulu condamner; & cela parce qu'il est dit dans le symbole de cette sainte assemblée, que le Fils de Dieu *est lumiere de lumiere.* Tout autre que ce Ministre auroit cru qu'on avoit choisi ces paroles pour établir la parfaite égalité; puisque même elles étoient jointes avec celles-ci, *Dieu de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu*: n'y ayant rien au-dessus de ces expressions dans tout le langage humain, & rien par conséquent ne paroissant plus égal que d'appeller l'un Dieu & l'autre Dieu, l'un lumiere & l'autre lumiere, l'un vrai Dieu & l'autre vrai Dieu. Par la regle que nous avons souvent

souvent posée de prendre ce qu'on dit de Dieu dans le sens le plus élevé, il faut entendre par cette lumiere une lumiere parfaitement pure, *où il n'y ait point de ténebres*, comme dit saint Jean; une lumiere d'intelligence & de vérité simple, éternelle, infinie; une lumiere qui soit Dieu, & qui soit vrai Dieu: c'est ce qu'on dit du Pere & du Fils sans restriction & en parfaite égalité, dans un symbole où le Ministre nous assure que l'inégalité n'est pas condamnée. 1. *Joan.* 1, 5.

XLVIII. Combien le Ministre abuse de Tertullien, & combien son raisonnement est tiré par les cheveux.

Voyons sur quoi il se fonde. C'est, dit-il, que ces expressions sont prises de Tertullien qui a dit dans son Apologétique, que le Verbe *est un esprit né d'un esprit, un Dieu sorti d'un Dieu, & une lumiere allumée à une lumiere*; & tout cela veut dire inégalité, parce que cet Auteur ajoute, que *le fils est le rayon, c'est-à-dire, une portion tirée du tout: le Pere est toute la substance, & le Fils est la portion dérivée du tout*: ce qui emporte, dit le Ministre, inégalité manifeste. Que de chemin il faut faire pour venir de là au Concile de Nicée, & à cette inégalité que le Ministre veut y trouver à quelque prix que ce soit! Il faut premiérement, qu'il soit bien constant que le Ministre ait bien entendu Tertullien. Je n'en crois rien, je crois qu'il se trompe: je crois que Tertullien a passé d'une comparaison à une autre, de celle du rayon à celle du flambeau allumé; je crois, dis-je, que cette parole, *lumiere allumée à une lumiere*, LUMEN *de lumine accensum*, ne convient pas au rayon qu'on ne va pas allumer au soleil, mais qui en sort comme de lui-même par une émanation naturelle; mais qu'elle s'entend d'un flambeau qu'on allume à un flambeau déja

Apolog. 21. *Ed. Rigal.* p. 19. *Ibid.* *Adv. Prax.* 9, p. 504. *Lett.* 6. *de* 1689, p. 45.

Sup. Apol. 21.

allumé, ou d'un feu que l'on continue & que l'on étend en lui approchant de la matiere. C'eſt le ſens de Tertullien; je le maintiens: la ſuite le fait paroître, puiſqu'il ajoute : *Le fond de la matiere demeure le même*; la flamme ne diminue pas, *encore que vous l'attiriez ſur pluſieurs matieres qui en empruntent les qualités.* Voilà une matiere allumée, d'où il s'en allume une autre; voilà la comparaiſon de ſaint Juſtin, où le Miniſtre avoit reconnu une égalité ſi parfaite. Tertullien emploie cette double comparaiſon pour prendre de l'une & de l'autre ce qu'elles avoient de meilleur, & ſoulager par ce moyen le plus qu'il pouvoit les Païens qu'il tâchoit d'élever à la pureté de nos myſteres. Que s'il eſt ainſi, s'il eſt vrai que le Concile, en diſant lumiere de lumiere, ait eu Tertullien en vue, bien éloigné d'avoir établi l'inégalité, il aura plutôt établi l'unité & l'égalité parfaite, ainſi que nous avons vu. Mais laiſſons là cette explication; n'incidentons pas avec un homme qui ne cherche qu'à tout embrouiller, & à s'arrêter en beau chemin. Je vous accorde, ſi vous le voulez, Monſieur Jurieu, que Tertullien parle ici du rayon: vous êtes encore bien loin de votre compte; car, pour venir à votre prétendue inégalité, il faut que Tertullien ſoit inexorablement obligé à ſoutenir ſa comparaiſon en toute rigueur, & qu'il s'engage à trouver dans la nature matérielle & dans le corps du ſoleil une image entiere & parfaite de ce qui convient à Dieu. Il faut auſſi le forcer à ſoutenir dans la ſignification la plus rigoureuſe ſon terme de portion & de partie, encore qu'il ait dit ailleurs, comme on a vu, que Dieu n'a point de parties & ne

Ci-deſſus, n. 45.

ſe diviſe pas. Et quand on aura fait voir contre ce que nous avons démontré ailleurs, que Tertullien ait mis tous ces termes dans leur derniere & plus baſſe groſſiéreté, il faudra encore que le Concile de Nicée ait pris ces expreſſions, *lumiere de lumiere*, non pas de ſaint Paul, comme nous verrons qu'il a fait, ni de la commune tradition qui les lui avoit apportées, mais de Tertullien tout ſeul; & encore qu'en les prenant de lui, ce ſaint Concile n'y ait rien oſé rectifier : en ſorte que le Fils de Dieu dans l'intention du Concile ne ſoit au pied de la lettre qu'une partie de la ſubſtance divine, pendant que le Pere en eſt le tout. Mais ſi cela eſt, nous allons bien loin; car tout à l'heure le Miniſtre nous accordoit du moins que cette inégalité que les Anciens & Tertullien admettoient entre le Pere & le Fils, n'emportoit aucune *diverſité de ſubſtance* : mais ſes idées ſont changées, & il faut qu'entre le Pere & le Fils il y ait, en ce qui regarde la ſubſtance, la même diverſité qui ſe trouve entre le tout & la partie; en ſorte que le conſubſtantiel de Nicée qui a fait tant de bruit dans le monde, ne ſoit plus qu'un conſubſtantiel en partie, & que le Fils de Dieu n'ait reçu qu'une partie de la ſubſtance de ſon Pere. Nous voilà bien loin de notre route. Nous croyions ſur cette matiere n'avoir à ſoutenir des variations que dans les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée; mais ce Concile même n'en eſt pas exempt, & il a voulu expreſſément marquer qu'il ne vouloit pas condamner la prétendue erreur de Tertullien, qui aura fait le Fils inégal au Pere juſqu'à n'être qu'une portion de ſa ſubſtance.

Ci-deſſus, n. 27.

P. 264.

XLIX. Le Ministre veut trouver dans le Concile de Nicée tout le contraire de ce que les Peres qui y ont assisté, y ont compris; passages de saint Athanase, de saint Hilaire, d'Eusebe de Cesarée.

Voici bien un autre prodige; c'est que depuis le tems du Concile jusqu'à M. Jurieu, personne n'en aura entendu le sens; puisque tous les Peres, sans en excepter aucun, y ont cru voir toute sorte d'inégalité entre le Pere & le Fils si parfaitement exclue, que depuis il n'en a jamais été parlé. Ainsi les Peres mêmes qui ont assisté au Concile de Nicée n'y auront rien compris; car distinctement ils excluent cette portion de substance & de lumiere que le Ministre veut qu'on y ait pris de Tertullien. Saint Athanase a composé un traité exprès pour expliquer le symbole de Nicée; mais au lieu de ces portions de lumiere & de substance, il reconnoît dans le Fils la même *impassibilité & impartialité*, ou *indivisibilité*, que dans le Pere, τὸ ἀμερές : ce qu'il explique ailleurs, en disant que *le Verbe n'est pas une portion de la substance du Pere*. Il loue aussi Théognoste un ancien Auteur, pour avoir dit *que le Fils n'étoit pas une portion de la substance paternelle*; ce que cet Auteur dit expressément pour expliquer la comparaison de la lumiere. Et ce qui se dit de la lumiere, se dit aussi de la substance, selon saint Athanase; puisqu'il assure *que la lumiere* en cette occasion *n'est autre chose que la substance même*: & loin d'admettre dans le Fils de Dieu cette prétendue portion de lumiere de Tertullien, il pousse les Ariens par la comparaison de la lumiere, en cette sorte: s'ils veulent dire que le Fils de Dieu *n'a pas toujours été, ou qu'il n'a pas toute la substance de son Pere; qu'ils disent donc que le soleil n'a pas toujours eu son éclat*, ou sa splendeur & son rayon, *ou que cet éclat n'est pas de la propre substance de la lumiere; ou s'il en est, que ce n'en est qu'une*

De Dec. Nic. Ed. Ben. de Dec. Nic. fin. t. I, 1. part. n. 23, p. 228. Orat. 2. in Ar. Orat. 1. in Art. t. 1. p. part. p. 432. Orat. 2. in Ar. n. 33, p. 501. De Dec. Nic. fin. n. 28, p. 230. Ibid. De Dec. Nic. sup.

Orat. 3. Ed. Ben. Orat. 2. n. 33. p. 501.

portion & une division. Donc, ou les Peres de Nicée ne songeoient point à Tertullien, ou Tertullien ne prenoit pas ce terme de portion à la rigueur ; ou saint Athanase, qui a tant aidé à composer le symbole de Nicée, ne savoit pas qu'on y avoit mis cette pensée de Tertullien dans le dessein d'en faire un asyle à l'erreur de l'inégalité.

Saint Hilaire, son contemporain & un si docte interprete du symbole de Nicée, rejette aussi en termes formels avec horreur ce que les Ariens imputoient au Concile de Nicée; *que le Fils étoit une portion détachée de tout.* C'est pourquoi en expliquant dans la suite l'endroit du symbole de Nicée dont nous parlons, & cette comparaison de la lumiere, il en exclut positivement *cette portion de substance* : d'où il conclut, *que l'Eglise ne connoît point cette portion dans le Fils ; mais qu'elle sait qu'un Dieu tout entier est sorti d'un Dieu tout entier* : qu'au reste, *comme il n'y a rien en Dieu de corporel, qui dit Dieu, le dit dans sa totalité*; en sorte qu'en mettre *une portion*, c'est en mettre *la plénitude* : & ainsi, qu'en disant de Jesus-Christ qu'*il est Dieu de Dieu, comme il est lumiere de lumiere*, on fait voir que *rien ne se perd dans cette génération* ; c'est-à-dire, que tout s'y donne sans diminution & sans partage, parce que le Fils n'est pas *une extension* de la substance du Pere, mais *une seule & même chose* avec lui.

Lib. 4. de Trin. Ed. Ben. n. 10, p. 832 & seq.
Lib. 6. de Trin. n. 10, p. 884.

Eusebe de Césarée, qui étoit présent au Concile, dans la lettre qu'il écrivit à son Eglise sur le mot de consubstantiel, raconte qu'en proposant les difficultés qu'il trouvoit dans cette expression & dans celle de substance, on lui avoit répondu, que *sortir de la*

Soc. lib. 1, 6, 1.

substance du Pere, ne signifioit autre chose que sortir de lui en telle sorte qu'on n'en soit pas une portion; si bien qu'en tout & par-tout ce fondement d'inégalité qu'on tire de Tertullien, étoit banni du symbole.

I. Que la comparaison du soleil & du rayon vient originairement de S. Paul, qui a expressément établi l'égalité.

Mais, sans nous arrêter davantage au passage de Tertullien, à qui il ne paroît pas que le Concile ait songé plutôt qu'à saint Hippolyte où l'on trouve la même expression, ou aux autres anciens Docteurs, & à la commune tradition; il falloit aller à la source d'où le Concile & tous les Auteurs avoient puisé cette belle comparaison de la lumiere: & c'est l'Apôtre saint Paul qui dit dans la divine Epître aux Hébreux, que le Fils est *la splendeur & l'éclat de la gloire de son Pere*; car c'est en effet à ce passage que saint Athanase & les autres ont perpétuellement recours pour expliquer cette comparaison. Vouloir donc que cette expression, *lumiere de lumiere*, emporte inégalité, c'est s'en prendre, non point aux Peres & à Tertullien, mais à l'Apôtre même d'où elle est venue. Ainsi rien n'empêche plus que toute inégalité entre le Pere & le Fils ne soit condamnée dans le symbole de Nicée. Car aussi pourquoi hésiter à condamner une erreur que saint Paul avoit proscrite, en faisant le Fils *chose égale à Dieu, non par usurpation* ou par attentat, mais en vérité & par son droit? Et quelle honte au Ministre de n'employer son esprit, qu'à embrouiller les matieres les plus claires, & à s'aveugler lui-même!

Hom. de Deo uno & trin. passim.

Heb. j, 3.

Phil. ij, 6.

ARTICLE VII.

Autre égarement du Ministre sur le Concile de Nicée, où il veut trouver ses deux prétendues nativités du Verbe.

MAIS ses erreurs vont croissant à mesure qu'il avance ; car après avoir assuré que le décret du Concile laisse en son entier cette criminelle inégalité, il passe outre, & il soutient que cette seconde génération, qui rend le Verbe parfait d'imparfait qu'il étoit auparavant, loin d'avoir été condamnée par cette sainte assemblée, *est confirmée par ses anathêmes.*

LI. Anathématisme du Concile de Nicée, où le Ministre prétend trouver deux nativités dans le Verbe. P. 273.

C'est encore ici un nouveau prodige, & dans le Concile de Nicée une découverte que personne jusqu'au Ministre n'avoit jamais faite. Mais pour voir jusqu'où peut aller le travers d'une tête qui ne sait pas modérer son feu, il faut encore considérer sur quoi il se fonde. C'est sur cet anathême du Concile : *Si quelqu'un dit qu'il fut un tems que le Fils de Dieu n'étoit pas, ou qu'il n'étoit pas avant que de naître, & qu'il a été fait du néant ; l'Eglise catholique & apostolique le déclare anathême.* Voici donc comme le Ministre raisonne : La seconde proposition Arienne étoit celle-ci : *Le Fils de Dieu n'étoit pas avant que de naître.* L'opposite très-catholique étoit donc qu'il étoit avant que de naître : or, cela ne pouvoit s'entendre de sa premiere génération, puisque celle-là étant éternelle, il n'y avoit rien devant ; il en faut donc reconnoître une autre postérieure & dans le tems.

Symb. Nic. Anath. Ath. de Dec. Nic. syn. n. 4, p. 240, t. I. P. 277.

qui est celle que le Ministre attribue aux Peres, & à raison de laquelle le Fils de Dieu qui est éternel étoit avant que de naitre.

LII. Comment saint Athanase & saint Hilaire ont entendu l'anathématisme du Concile de Nicée, dont le Ministre abuse.

C'est bien ici s'égarer dans le grand chemin, & à force de raffiner, laisser échapper les vérités les plus palpables. Ces trois propositions des Ariens, *il fut un tems que le Fils de Dieu n'étoit pas*; &, *il n'étoit pas avant que de naître*; &, *il a été tiré du néant*, visiblement ne signifioient que la même chose en termes un peu différens. Saint Athanase en parlant aux Ariens: *Lors*, dit-il, *que vous avez dit*, le Fils n'étoit pas avant que de naître; *cela signifie la même chose que ce que vous avez dit aussi*, il fut un tems que le Fils n'étoit pas; *& l'une & l'autre de ces expressions signifie qu'il y a eu un tems devant que le Verbe fût*. La raison en est bien claire. Le but des Ariens étoit de dire, que tout ce qui naissoit avoit un commencement; & par conséquent que si le Fils de Dieu naissoit, comme on en étoit d'accord, sa naissance étoit précédée par quelque temps. Et le but des Catholiques étoit au contraire de dire, que le Fils de Dieu naissoit à la vérité, mais de toute éternité, d'un Pere qui n'étoit jamais sans Fils; & par conséquent, que le tems n'avoit point précédé cette naissance. C'est la perpétuelle application que donne saint Athanase à cette proposition des Ariens. Saint Hilaire dit aussi qu'ils se servoient des trois expressions: *Il fut un tems qu'il n'étoit pas; il n'étoit pas avant que de naître; & il a été fait du néant: parce que la nativité semblant apporter avec elle cette condition, que celui qui n'étoit pas commençât à être, & qu'il naquît n'étant pas auparavant; ces hérétiques se servoient de cela pour*

Or. 2. adv. Ar. edit. Mor. p. 317. Ed. Ben. Orat. 1. cont. Ar. n. 11, t. I, p. 415.

Ed. Ben. Lib. 2, de Trin. n. 11, & alib.

assujettir au tems le Fils unique de Dieu. Ainsi, vouloir trouver un autre sens dans ces anathématismes du Concile, c'est y vouloir trouver un sens que les Peres de ce temps-là & ceux mêmes qui y ont été présens, pour ne pas ici parler de la postérité, n'ont pas connu. Et pour comble de conviction, quoique je n'en aie peut-être que trop dit sur une si visible absurdité, je veux bien ajouter encore que les anathémathismes du Concile n'y ont été prononcés après le symbole, que pour proscrire les erreurs contraires à la doctrine que le Concile venoit d'y étabir. Le Concile venoit d'établir dans le symbole, *que le Fils de Dieu étoit né devant tous les siecles.* On convient qu'il vouloit dire par là que sa naissance étoit éternelle; puisque dès que vous sortez de la mesure du temps, vous ne voyez plus devant vous que l'éternité. Que restoit-il donc au Concile après avoir établi l'éternité de la naissance du Fils, que de frapper d'anathême ceux qui disoient que sa naissance fut précédée par le temps, ou, ce qui est la même chose, qu'*il n'étoit pas avant que de naître?* Et si, comme le Ministre le prétend, l'intention du Concile eût été de dire que *le Fils de Dieu étoit effectivement avant que de naître*, puisqu'il a mis, comme on vient de voir, sa naissance dans l'éternité, il faudroit qu'il eût voulu dire qu'il étoit devant l'éternité, & que son être précédât l'éternité même, puisqu'il précédoit sa naissance qu'on supposoit éternelle.

LIII. Pourquoi on s'attache ici à réfuter des absurdités qui

Volià des absurdités dont je puis dire sans exagérer, que ce Ministre est seul capable. Mais encore que ce qu'il pense soit si insensé qu'il ne mériteroit pas de réponse; comme

ne méritetoient que du mépris.

j'ai affaire à un homme qui croit pouvoir soutenir & persuader au monde tout ce qui lui plaît, il faut une fois lui fermer la bouche, & faire voir au public jusqu'où il est capable de s'égarer. Si le Concile de Nicée a connu & *confirmé*, comme il le prétend, ces deux prétendues naissances du Fils de Dieu, il faut faire dire à ce Concile deux choses également absurdes & également opposées à ses décisions : la premiere que le Fils de Dieu est né muable ; la seconde qu'il est né trois fois, au lieu de ces deux nativités connues de tous les Fideles, l'une éternelle comme Dieu, l'autre temporelle comme homme.

LIV.
Que le Ministre fait dire au Concile de Nicée que le Fils de Dieu est muable, & que le Concile dit formellement tout le contraire.

Que le Fils de Dieu soit muable dans la supposition de cette seconde nativité de M. Jurieu, on l'a vu, & la chose parle d'elle-même ; puisque par cette seconde nativité, qui est la *parfaite*, à comparaison de laquelle la premiere est une imparfaite *conception*, le Fils de Dieu *est devenu Verbe & Personne parfaitement née* ; ce qu'il n'étoit pas auparavant. Voilà donc ce qu'il faut trouver, non-seulement dans les anciens Docteurs, mais encore dans le Concile de Nicée ; puisque loin de condamner cette doctrine, on soutient qu'*il la confirme par ses anathêmes*. Mais c'est dans ces anathêmes que je trouve tout le contraire, puisqu'il y est expressément porté : *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu soit capable de changement ou de mutation, la sainte Eglise catholique & apostolique lui dénonce qu'il est anathême* : car il faut savoir que les Ariens en tirant le Fils de Dieu du néant, concluoient de là que nétant pas immuable dans sa substance non plus que nous, il pouvoit aussi comme nous recevoir quelque changement

Sup. n. 12.

Symb. Nic. Sup.

dans ses qualités ; & en un mot, qu'il étoit *d'une nature changeante*. Par une raison contraire les Peres de Nicée concluoient, que n'étant pas tiré du *néant*, mais *de la substance de son Pere*, il étoit en tout & par-tout *immuable & inaltérable* comme lui ; ce qui condamne directement la prétention du Ministre.

Epist. Alex. ad omnes. Ep. ap. Soc. 1, 4.

LV. Que saint Athanase dit aussi très-formellement que le Fils de Dieu est immuable comme son Pere.

Et ce seroit en vérité pousser trop loin l'ingnorance & la témérité, que de dire qu'on ne connût pas même alors la parfaite immutabilité de Dieu, qu'on trouve à toutes les pages dans saint Athanase. Car il la fait consister en ce qu'on ne peut rien ajouter à la substance de Dieu : *Si l'on pouvoit*, dit-il, *ajouter à Dieu d'être Pere, il seroit muable*, c'est-à-dire, il ne seroit pas Dieu ; *car*, poursuit-il, *si c'étoit un bien d'être Pere, & qu'il ne fût pas toujours en Dieu, donc le bien n'y seroit pas toujours*. Concluez de même, si c'est un bien au Fils d'être Verbe, d'être personne parfaitement née & développée, d'acquérir cette nouvelle maniere d'être, qui fait la perfection de sa naissance, & que ce bien ne soit pas toujours en lui, le bien n'y est donc pas toujours ; d'où saint Athanase conclura qu'il n'est point l'image du Pere, s'il ne lui est pas semblable & égal, en ce qu'*il est immuable & ivariable* ; car, poursuit-il, comment *celui qui est changeant sera-t-il semblable à celui qui ne l'est pas ?* Il n'avoit dont garde de s'imaginer que son Pere l'eût engendre à deux fois, ou que le Fils pût acquérir quelque perfection ; puisqu'il assure au contraire qu'il est sorti d'abord *parfait du parfait, immuable de l'immuable*, & qu'en naissant il tire de lui *son invariabilité toute entiere*. Et la racine de tout cela, s'est qu'il ne vient pas du néant,

Orat. 2. con. Ar. Ed. Ben. cont. Ar. Or. 1, n. 28, p. 433.

Ibid.

Ath. exp. fid. & de Dec. Nic. Sup.

Or. 2. ad. Ar. p. 342. Ed. Ben. n. 29, p. 433 & seq.

car, dit-il, *ce qui fait que les créatures sont d'une nature muable & capable d'altéraion, c'est qu'elles sont tirées du néant, & passent du non être à l'être*; ce qui fait qu'ayant changé dans leur fond, elles peuvent aussi changer dans tout le reste. *Mais au contraire*, poursuit-il, *le Fils de Dieu étant né de la substance de son Pere, comme on ne peut pas dire sans impiété, que d'une substance immuable il se tire un Verbe changeant, il faut que le Fils de Dieu soit autant inaltérable de son Pere même*; à cause visiblement qu'il ne pouvoit rien naître que de parfait d'une substance aussi parfaite que celle de Dieu, & que s'il y naissoit quelque chose d'imparfait ou de muable, comme on suppose que seroit son Fils, il porteroit son imperfection & sa mutabilité dans la substance de Dieu où il seroit reçu.

LVI. Suite du raisonnement de S. Athanase, & combien il est ruineux aux prétentions du Ministre.

Qu'un homme qui raisonne ainsi, & qui pose de tels principes, ait pu étant à Nicée y avoir appris, comme le veut M. Jurieu, qu'il faille faire naître deux fois le Fils de Dieu comme Dieu, afin qu'à sa seconde naissance il acquît ce qui manqueroit à la premiere, ce seroit un prodige de le penser. Au contraire, si ce grand homme étoit encore au monde, il diroit à notre Ministre : si le Verbe venoit du néant, les Ariens auroient raison de le faire *changeant & flexible* comme nous le sommes; & de conclure ses changemens accidentels, de celui qui lui seroit arrivé dans sa substance : si donc vous lui attribuez un changement quel qu'il soit, vous le faites, comme eux, sortir du néant. Que si vous dites qu'il a pu changer une seule fois à la création du monde, & que sa nature ne résiste pas universellement à toute altération,

Ibid.

pour petite qu'on l'imagine, ſaint Athanaſe vous demandera comme il demandoit aux Ariens, *quelles bornes vous voulez donner à ces changemens* ; s'il a changé une fois, quelle raiſon trouvez-vous de ne le pas faire muable juſqu'à l'infini? C'eſt donc, continue ce Pere, *une impiété & un blaſphême* d'admettre dans le Fils de Dieu la moindre mutation ; puiſque la moindre qui ſeroit déja en elle-même un grand mal, auroit encore celui de lui en attirer d'infinies. Ibid.

LVII. Que le Fils de Dieu comme Dieu, eſt incapable d'être exalté, ſelon S. Athanaſe, tout au contraire du Miniſtre, qui le fait croître en perfection.

Et c'eſt auſſi en cela, pourſuit ce grand homme, qu'il eſt égal à Dieu, comme dit ſaint Paul, & en tout ſemblable à ſon Pere. Car ce que dit le même Apôtre dans le même lieu, que le Fils de Dieu *ſera exalté*, ne peut pas lui convenir en tant qu'il eſt Fils de Dieu, puiſqu'à cet égard rien ne lui manque. *Il eſt parfait*, dit ſaint Athanaſe, *il n'a beſoin de rien* ; *il eſt ſi haut & ſi ſemblable à ſon Pere, qu'on ne peut rien lui ajouter*. C'eſt donc ſelon la nature humaine ſeulement qu'il peut être élevé plus haut ; & dire qu'il puiſſe être élevé comme Fils de Dieu, *c'eſt une diminution de la ſubſtance du Verbe*. Voilà les idées des Peres qui ont aſſiſté au Concile de Nicée, & celles de ſaint Athanaſe qui en étoit l'ame. Mais s'ils ſe repréſentoient le Fils de Dieu comme attendant avec le temps & dans une ſeconde nativité ſa derniere perfection, il ne ſeroit pas par ſa nature incapable d'être mis plus haut, même comme Dieu, ni ſans beſoin & ſans défaut de toute éternité ; puiſqu'il auroit eu encore à devenir Verbe, de Sageſſe qu'il étoit auparavant ; c'eſt-à-dire ſans difficulté, à devenir quelque choſe de plus parfait & de plus formé qu'il n'avoit été juſ- *Phil. ij, 6.*

qu'alors. Que dira M. Jurieu? Il faudra dire que c'étoit là le ſentiment de ſaint Athanaſe, mais non pas celui du Concile de Nicée; & que ce Pere n'a pas entendu les définitions qu'on y faiſoit avec lui & par ſes lumieres.

LVIII. S. Alexandre d'Alexandrie, autre Pere du Concile de Nicée, raiſonne ſur les mêmes fondemens que ſaint Athanaſe.

Alex. Alexandrin. Ep. ad Alexand. Conſtantinop. Ed. Lab. t. III, p. 11 & ſeq.

Mais voici encore un autre Pere de ce ſaint Concile: c'eſt ſaint Alexandre d'Alexandrie, l'Evêque de ſaint Athanaſe, celui qui excommunia Arius & ſes ſectateurs. *Comme le Pere eſt parfait*, dit-il, *ſans que rien puiſſe manquer à ſa perfection*, il ne faut pas *dégrader ou diminuer le Verbe*, ni dire que rien lui manque, ou que rien lui puiſſe manquer en quelque état qu'on le conſidere; (car le mot grec ſignifie tout cela) puiſqu'*étant d'une nature immuable, il eſt parfait & en toutes façons ſans défaut & ſans beſoin.* C'eſt ce que dit ce grand perſonnage; & comme ſaint Athanaſe, il fonde ſon raiſonnement ſur ce que le Fils de Dieu n'eſt point tiré du néant, mais de la ſubſtance de ſon Pere; d'où ce grand Evêque conclut, qu'on ne peut lui rien ajouter, & finit ſon raiſonnement par cette demande: *Que peut-on donc ajouter à ſa filiation, & que peut-on ajouter à ſa ſageſſe?* Mais M. Jurieu lui répondroit ſelon la doctrine que ce Miniſtre veut attribuer au Concile de Nicée, qu'on peut ajouter à ſa ſageſſe de le faire devenir Verbe, qui eſt quelque choſe de plus formé; & qu'on peut ajouter *à ſa filiation* ce dernier trait, qui le fait une perſonne *parfaitement née*, & parvenue à ſon *être parfait.*

Telle eſt la doctrine que ces grands perſonnages, ſaint Alexandre d'Alexandrie, & ſaint Athanaſe alors ſon Diacre & depuis ſon ſucceſſeur, porterent au Concile de Nicée.

Saint Hilaire n'en dit pas moins qu'eux ; puiſque par-tout il conclut pour l'immutabilité du Verbe, égale à celle du Pere : & on veut après cela que nous croyions qu'on a confirmé à Nicée ces deux nativités qui mettent un changement dans ſa perſonne ; & que les Peres de ce ſaint Concile n'aient pas eu, non plus que les autres, cette idée parfaite de l'immutabilité, que nous avons aujourd'hui.

ARTICLE VIII.

Suite des égaremens du Miniſtre, qui fait établir au Concile trois naiſſances du Fils de Dieu, au lieu des deux qu'il confeſſe ; l'une du Fils comme Dieu & l'autre comme homme.

QUAND il n'y auroit que ces trois naiſſances qu'il faudroit faire attribuer à Jeſus-Chriſt par le Concile, c'en feroit aſſez & trop pour confondre le Miniſtre : car il faudroit dire au pied de la lettre que Jeſus-Chriſt eſt né trois fois, deux fois comme Dieu, & une fois comme homme. Mais où les Peres de Nicée auroient-ils pris ces trois naiſſances ? Lorſqu'ils firent leur Symbole, ils avoient devant les yeux le commencement de l'Evangile de ſaint Jean, où ils rencontroient d'abord cette naiſſance éternelle que les Ariens conteſtoient au Fils de Dieu : *Au commencement le Verbe étoit, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Le voilà Dieu, *Fils unique de Dieu*, toujours *dans le ſein de ſon Pere*, comme il eſt expliqué un peu au-

LIX. Que le Concile de Nicée a ſuivi ſaint Jean, & n'a reconnu en Jeſus-Chriſt que deux naiſſances ſuivant ſes deux natures.

Joan. j. 1.

Ibid. 14, 18.

dessous. Après cette premiere & éternelle naissance, ils ne trouvoient que celle où il s'est fait homme; *& le Verbe a été fait chair.* Ils n'avoient donc garde de penser à une troisieme naissance également réelle: & c'est pourquoi en suivant le même ordre & le même progrès que saint Jean, ils disent du Fils de Dieu à son exemple, qu'*il est né avant tous les siecles de la substance de son Pere*: d'où ils passent incontinent à la seconde naissance; *& il a été fait homme*, sans songer seulement à cette troisieme qu'on voudroit aujourd'hui leur faire confirmer.

Ibid. 14.

I X. Prophétie de Michée, qui s'accorde avec saint Jean: que le Fils de Dieu seroit imparfait, s'il naissoit deux fois comme Dieu.

Un prophete avant l'Evangéliste avoit prédit ces deux nativités. Michée dans cette admirable prophétie, qui étant rapportée dans saint Matthieu, étoit continuellement à la bouche & devant les yeux de tous les Fideles, avoit dit: *Et toi, Bethléem, le conducteur d'Israël sortira de toi*: mais de peur qu'on ne s'arrêtât à cette naissance humaine, sans vouloir croire que le Sauveur sortît de plus haut, il ajoute: *& sa sortie est dès le commencement, dès les jours éternels.* L'Evangéliste & le Prophete s'accordent à raconter comme d'une voix ces deux nativités du Sauveur; l'une dans l'éternité, & l'autre dans le tems; l'une comme Dieu, & l'autre comme homme: & la seule différence qu'il y a entre eux, c'est que l'un comme Historien commence par la naissance éternelle, d'où il descend à la temporelle; & l'autre conduit d'abord par le Saint-Esprit à la crêche de Bethléem où il contemple Jesus-Christ nouvellement né du sein de sa Mere, s'éleve jusqu'au sein du Pere Eternel où il étoit engendré devant tous les tems. Mais dans ce progrès admirable, ni l'un l'autre ne trouve,

Matth. ij, 6.
Mich. v, 2.

pour ainsi parler, en son chemin cette troisieme nativité qu'on veut être si parfaite ; & le Concile de Nicée qui les suit tous deux, n'en fait non plus nulle mention, mais passe seulement, comme eux, de la naissance éternelle à la temporelle. Car aussi n'y ayant en Jesus-Christ que deux natures, il pouvoit bien naître deux fois, mais non pas davantage: & le faire naître deux fois selon sa nature divine, comme si le Pere Eternel n'avoit pas pu tout d'un coup l'engendrer parfait, c'est attribuer au Pere & au Fils tant de changement, & tout ensemble tant d'imperfection & tant de foiblesse, qu'une telle absurdité n'a pu entrer dans l'esprit d'aucun homme de bon sens, pour ne pas dire d'un si grand Concile.

LXI. Que la doctrine des deux naissances est formellement rejetée par S. Alexandre d'Alexandrie.

Il est vrai que nous trouvons dans la lettre d'Arius à saint Alexandre son Evêque, que quelques-uns, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, furent assez insensés pour avoir dit en parlant du Fils de Dieu, qu'*étant auparant, il avoit été dans la suite engendré & créé pour être Fils* : mais nous lisons dans le même endroit, qu'*Alexandre les rejeta en pleine Eglise* : & maintenant M. Jurieu prétend qu'une si ridicule imagination, que saint Alexandre avoit rejetée en pleine Eglise, ait été confirmée en plein Concile, le même Alexandre présent, & ayant dans ce saint Concile une autorité si éminente.

Ap. Ath. de Syn. & Hil. 4. de Trin. sup.

LXII. Que le Ministre rejette sa propre confession de foi, en accusant d'erreur le Concile de Nicée.

Le Ministre est donc convaincu d'avoir calomnié, non plus des Docteurs particuliers, mais tout un Concile œcuménique; & encore quel Concile ? Celui que les Chrétiens ont toujours le plus révéré, & celui qu'on reçoit expressément dans la profession de foi des Pré-

tendus Réformés ; puisqu'on y lit ces paroles :
Art. 5. nous avouons les trois Symboles, *des Apôtres, de Nicée & d'Athanase, pour ce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu.* Mais aujourd'hui un Ministre de cette société, & celui à qui on remet d'un commun accord la défense de la cause, entreprend de convaincre le Symbole de Nicée d'avoir pris le prétendu sens de Tertullien, pour induire l'inégalité des Personnes : & afin qu'il ne restât rien d'entier dans ce saint Concile, il veut que ses anathêmes *aient confirmé* une seconde naissance du Fils de Dieu comme Dieu, pour suppléer au défaut & à l'imperfection qu'il reconnoît dans la premiere. C'est ainsi qu'il reçoit la foi de Nicée comme conforme à l'Ecriture.

LXIII. Que le Ministre s'emporte sans aucunes bornes.

Il ne faut donc pas s'étonner si la foi de Nicée lui paroît informe ; puisqu'on y trouve encore tant d'Arianisme. Mais celle des autres Conciles ne lui paroîtra pas plus parfaite ; puisqu'on les commence toujours par y confirmer la foi de Nicée, & à la poser pour fondement. Ne lui parlons pas davantage sur cette matiere. Car, enfin, après avoir fait arianiser non-seulement les saints Peres & l'Eglise des trois premiers siecles, mais encore le Concile de Nicée ; entêté comme il est de sa seconde naissance, il la trouvera par-tout. Il soutiendra à David que c'étoit de cette naissance qu'il vouloit parler, lorsqu'il faisoit dire au Pere
Ps. cix, 3. Eternel : *Je t'ai engendré devant l'aurore* ; car la premiere naissance n'étoit qu'une conception & un vain effort du Pere qui n'avoit pû tout à fait enfanter son Fils. Saint Jean ne s'en sauvera pas ; & lorsqu'il a dit : *Au commencement le Verbe étoit*, il faudra encore l'entendre de la seconde nativité ; puisque dans la

premiere il n'étoit pas Verbe, & qu'il n'étoit qu'une ſapience qui attendoit à devenir Verbe avec le tems. Et ſans exagération il faut bien qu'il trouve en ſon cœur ces interprétations ſoutenables ; puiſqu'il veut que ces prétendus arianiſans ne puiſſent pas être réfutés par l'Ecriture ; ou c'eſt qu'il ne penſe pas à ce qu'il écrit, & qu'il ne faut plus prendre garde à ſes vains diſcours.

ARTICLE IX.

Sur la diſtinction que fait le Miniſtre entre la Foi de l'Egliſe & la théologie des Peres.

IL eſt maintenant aiſé de voir combien il impoſe au monde par ſa belle diſtinction de théologie & de foi, dont il fait tout le dénouement de ſon ſyſtême. Il n'oſe dire que l'Egliſe ait varié dans ſa foi, du moins ſur des articles ſi fondamentaux, & il impute les erreurs des Peres, non pas à leur foi qui ne changeoit pas, mais à leur théologie toujours variable. Il voudroit me faire accroire que cette rare diſtinction de théologie & de foi m'eſt inconnue. *Il faut*, dit-il, *avoir le cœur fait comme l'Evêque de Meaux, pour ſe moquer comme il fait de la diſtinction que j'ai dit qui eſt entre la foi de l'Egliſe & la théologie de ſes Docteurs.* Viſiblement il donne le change. Où à-t-il pris que je me moquaſſe d'une diſtinction ſi reçue ? Je la reçois comme tout le monde : je reconnois de la différence entre la foi qui propoſe aux Fideles des vérités révélées, & la théologie qui tâche de les expliquer ; & je

LXIV. Qu'en l'état où le Miniſtre repréſente la théologie des Peres, la Foi de l'Egliſe ne pouvoit ſubſiſter.
Pag. 170.

sais, (car aussi qui ne le sait pas ?) que ces explications ne sont pas de foi. Ce que j'ai dit à M. Jurieu, ce que je lui dis encore, & ce qu'il fait semblant de ne pas entendre, c'est que cette distinction ne lui sert de rien. Car je lui demande encore un coup, comme j'ai fait dans le premier Avertissement, si ce qu'il appelle Théologie des Anciens, *étoit une explication qui laissât en son entier le fond des Mysteres, ou bien une explication qui les détruisît en termes formels? Ce n'étoit pas*, poursuivois-je, *une explication qui laissât en son entier le fond des Mysteres; puisqu'on lui a démontré que selon lui c'étoient les choses les plus essentielles, que les Anciens ignoroient*; comme sont dans les lettres de l'année passée la distinction éternelle des trois Personnes divines; & encore dans celle-ci leur égalité parfaite & l'immutabilité de l'être de Dieu. C'est donc le fond des Mysteres & des vérités catholiques que le Ministre fait nier aux Anciens: & il faut ou ne rien prouver, ou attribuer ces explications, c'est-à-dire, ces ignorances & des erreurs si grossieres, non point aux particuliers, mais à l'Eglise elle-même; puisque c'étoient des variations non pas des particuliers, mais de l'Eglise en corps, dont il s'agissoit entre nous.

1. Av. n.21.

C'est à quoi il faudroit répondre, & non pas soutenir toujours que la foi de l'Eglise étoit entiere, pendant que la théologie du siecle y étoit directement opposée. Encore s'il n'attribuoit cette fausse théologie qu'à quelques Peres: *Mais*, dit-il, *je n'en excepte aucun; c'étoit la théologie de tous les Anciens avant le Concile de Nicée*, & c'étoit la théologie même du Concile de Nicée: puisque loin de la condammer, ce grand Concile la confirme par ses anathêmes.

Tab. Lett. 6, p. 25.

ARTICLE X.

La mauvaise foi du Ministre dans les passages qu'il produit des saints Docteurs des trois premiers siecles.

LXV. Qu'il y a de la mauvaise foi à nous obliger à la discussion de ces passages, *Tab. Lett. 6. p.* 284, 288.

UNE si visible calomnie faite en matiere si grave au plus saint Concile qu'ait vu la Chrétienté depuis les Apôtres, & à toute l'Eglise Catholique qu'il représentoit, vous peut faire juger, mes Freres, de celles qu'il aura faites aux saints Docteurs du troisieme siecle. Il voudroit ici m'obliger à lui répondre passage à passage, *& à reprendre les textes des Peres qu'il a produits* contre moi : mais pourquoi ce long examen ? Pour réfuter ce qu'il disoit, que les Personnes n'étoient pas distinctes de toute éternité, ou que le Verbe n'étoit qu'un germe & une semence qui devoit s'avancer avec le tems à une existence actuelle ? mais il le réfute lui-même à présent, & il se dédit de ces absurdités. Que veut-il donc que je réfute ? Son *développement* qui ne vaut pas mieux, & dont il se dédira quand cet écrit lui en aura fait voir l'extravagance, s'il peut trouver quelqu'autre moyen de sauver les variations de l'ancienne Eglise ? Quand il saura bien ce qu'il veut dire, & que son systême aura pris sa derniere forme, il sera tems de le réfuter si le cas le demande : mais après tout je lui soutiens que cette discussion n'est pas nécessaire entre nous. Il impute mon silence à foiblesse ; & il me reproche qu'au lieu de répondre à ses passages & à toutes ses conséquences qu'il a réfutées lui-même, je n'en sors que par

Ibid. 288. un *hélas!* en vous disant d'un ton plaintif: *Hélas! où en êtes-vous, si vous avez besoin qu'on vous prouve que les articles les plus essentiels, même la Trinité & l'Incarnation, ont toujours été reconnus par l'Eglise chrétienne!* Il est vrai, voilà
24. mes paroles; voilà cet *hélas!* dont il se moque. Il ne veut pas qu'il me soit permis de déplorer les tristes effets de la Réforme, qui ouvre tellement son sein à toutes sortes d'erreurs, qu'elle a besoin qu'on lui prouve les premiers principes. Mais si l'*hélas!* lui déplaît, voyons comme il répondra au raisonnement.

LXVI. Vraie méthode de la dispute, où l'on ne doit jamais s'obliger à prouver les vérités dont on est d'accord.

En vérité étois-je obligé à prouver à M. Jurieu & aux Prétendus Réformés ce qu'ils supposent avec moi comme indubitable? Le Mynistre ne le dira pas. Je ne suis pas obligé de prouver aux Luthériens la présence réelle, ni aux Sociniens la venue & la mission de Jesus-Christ, ni aux Calvinistes la Trinité & l'Incarnation: autrement ce seroit vouloir disputer sans fin, contre le précepte de l'Apôtre, & renverser les fondemens qu'on a posés. Cela est clair: passons outre. Le Mystere de la Trinité étant, comme il est, le fondement de la foi, par conséquent il est un de ceux qu'on a toujours crus. M. Jurieu en convient.
P. 209. *C'est*, dit-il, *une calomnie que le Ministre Jurieu ait nié que les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation fussent connus aux Peres.* Et il ajoute, qu'*il s'agit uniquement de savoir comment les Anciens ont expliqué la maniere de la génération du Fils.* Voilà donc sa résolution: que les Peres ont connu le fond du Mystere, en sorte que leur erreur ne tombe que sur les manieres de l'expliquer. Et si je montre au Ministre que l'erreur qu'il leur attribue ne regarde pas les manieres, mais le fond; il ne faudra pour le

réfuter sans autre discussion, que l'opposer à lui-même : mais la chose est déja faite & incontestable. Le Mystere de la Trinité, c'est l'éternelle co-existence de trois Personnes distinctes, égales & consubstantielles ; & quelque partie qu'on rejette de cette définition, on nie le fond du Mystere : or est-il que le Ministre Jurieu a fait nier clairement aux Peres des trois premiers siecles, la distinction, la co-existence, & l'égalité des trois Personnes divines, comme on a vu ; par conséquent il leur fait nier le fond du Mystere.

LXVII. Que cette méthode de supposer dans les disputes les choses dont on convient, est celle de l'Apôtre.

Dites-moi, qu'y a-t-il de foible dans ce raisonnement ? Est-ce qu'il faut toujours tout prouver à tout le monde, & même tout ce dont on convient ? C'est s'opposer directement à saint Paul, qui ne veut pas que les disputes soient *interminables, mal entendues & sans regle*: mais qui ordonne en termes exprès, que *nous persistions dans les mêmes sentimens*, & que nous marchions ensemble dans les mêmes choses *où nous sommes déja parvenus, demeurant fermes dans la même regle en attendant que Dieu révele le reste* à ceux qui ne l'ont pas encore connu. J'ai donc dû, mes très-chers Freres, marcher avec vous dans la foi de la distinction, de l'égalité, de l'éternelle co-existence des trois Personnes divines, comme dans la foi d'un Mystere toujours confessé dans l'Eglise : & m'obliger à vous prouver la perpétuité de cette foi, c'est m'obliger à vous traiter comme si vous étiez Sociniens ; c'est contre le même saint Paul *vous ramener au commencement de Jesus-Christ, & jetter de nouveau le fondement que nous avions posé ensemble.*

1. *Tim.* j, 4. 2. ij, 23. *Phil.* iij, 15. 16.

Heb. vj, 1.

C'est encore la même erreur à M. Jurieu de vouloir me faire prouver que Dieu soit

ſpirituel, qu'il ſoit immuable, & que ces attributs divins aient toujours été crus comme eſſentiels à la religion ; car par ſa confeſſion de foi il doit croire autant que nous, comme

Conf. Art. 1. on a vu. La même confeſſion de foi reconnoît auſſi *l'égalité des trois Perſonnes* ; & c'eſt la en-

Art. 6. core un de ces fondemens, dont le Miniſtre ſuppoſe avec moi que l'Egliſe n'a jamais douté. S'il le fait aujourd'hui révoquer en doute, non par deux ou trois Docteurs, mais par tous ceux des trois premiers ſiecles, & même par le Concile de Nicée, & qu'il ébranle tous les fondemens que nous avons poſés juſqu'à préſent enſemble, je ſuis en droit de le rappeller à nos principes communs. Qu'il prenne donc ſon parti ; qu'il ſe déclare ouvertement contre la perpétuité de la ſoi de l'immutabilité, de la ſpiritualité, de la perfection toujours égale des trois Perſonnes divines ; alors je le combattrai comme Socinien : mais tant qu'il ſera Calviniſte, je ne ſuis obligé à lui oppoſer que ſa propre confeſſion de foi. Si j'en ai fait davantage, c'eſt par abondance de droit, & pour l'inſtruction de ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

LXVIII. Paſſage de S. Hippolyte Evêque & Martyr, objecté par le Miniſtre ; mais qui ſert de dénouement à tous les autres qu'il produit. *Tab. Lett.* 6. *p.* 265.

C'eſt néanmoins ſur ce fondement, & parce que je n'ai pas voulu faire un volume pour prouver par tous les Anciens ce qui devoit être conſtant entre nous, que le Miniſtre me reproche mon ignorance. Mais puiſqu'il me force à entrer dans cette carriere ; ſans m'engager à une trop longue diſcuſſion, j'eſpere trouver le moyen de faire toucher au doigt ſa mauvaiſe foi. Qu'ainſi ne ſoit : il nous vante ſaint Hippolyte ; & non-ſeulement il n'eſt pas pour lui, mais encore il lui fera perdre tous ceux qu'il croyoit avoir, puiſqu'il

nous

nous donne le dénouement pour les expliquer. Il en produit ces paroles de l'homélie qu'il a composée, *De Deo uno & trino* : *Quand Dieu voulut & de la maniere qu'il voulut, il fit paroître, dans le tems qu'il avoit défini, son Verbe, par lequel il a fait toutes choses.* En entendant ces paroles suivant la nouvelle idée d'une seconde naissance, le Ministre présuppose le Verbe déja né pour la premiere fois & actuellement existant de toute éternité : il ne faut donc pas lui prouver ce qu'il avoue avec nous ; & il n'y a qu'à lui faire voir que cette seconde naissance n'est que la manifestation au dehors du Verbe divin, & précisément la même chose que nous appellons aujourd'hui l'opération au dehors, par laquelle Dieu manifeste au dehors & lui & son Verbe. La preuve en est sensible par ces paroles : *Quand Dieu voulut & de la maniere qu'il voulut il fit paroître son Verbe* ; & s'il reste quelque équivoque dans le mot de faire paroitre, qui dans le Grec quelquefois signifie produire, elle est ôtée par toute la suite, car le Martyr continue : *Celui qui fait ce qu'il veut, quand il pense, il accomplit* son dessein ; *quand il parle, il le montre* ; *quand il forme* son ouvrage, *il met au jour sa sagesse* ; & un peu après : *il engendroit donc le Verbe ; & comme il l'avoit en lui-même où il étoit invisible, il l'a fait visible en créant le monde.* L'engendrer en cet endroit n'est donc autre chose que le faire paroître au dehors : ce n'est là ni un nouvel être ni rien de nouveau dans le Verbe: c'est de même qu'un architecte, qui ayant en son esprit son idée comme le plan intérieur de son bâtiment, que personne ne voyoit que lui dans sa pensée, le rend visible à tout le monde, l'enfante, pour

ainſi dire, & le met au jour quand il commence à élever ſon édifice. Tel eſt cet enfantement & cette génération du Verbe. Tout y regarde la créature à qui il devient viſible, de la même maniere que *les perfections inviſibles de Dieu ſont vues dans ſes œuvres*. Le Verbe ne change non plus que ſon Pere, même dans cette manifeſtation; & cette manifeſtation eſt attribuée ſpécialement au Verbe divin, parce qu'il eſt l'idée éternelle de cet Architecte inviſible : à quoi il faut ajouter en ſuivant la comparaiſon, que comme l'Architecte parle & ordonne, & que tout ſe range à ſa voix qui n'eſt que l'expreſſion, & comme la production au dehors de ſa penſée; ainſi Dieu eſt repréſenté dans l'Ecriture comme proférant une parole, qui n'eſt autre choſe que ſon Verbe manifeſté & exprimé au dehors. C'eſt auſſi ce qui fait dire à ſaint Hippolyte, que Dieu en prononçant cette parole, qui fut la premiere qu'il ait proférée, *que la lumiere ſoit*, *engendra de ſa lumiere*, qui étoit le fond de ſon eſſence, *la lumiere* qui étoit ſon Verbe, c'eſt-à-dire comme on vient de voir, le produiſit au dehors; & pour uſer de ſes propres termes, *produiſit à la créature ſon Seigneur* : car ſans doute il n'en étoit le Seigneur qu'après qu'elle fut; &, à parler proprement, le rien n'a pas de Seigneur. Par là continue le Saint, *Dieu rendit viſible au monde celui qui n'étoit viſible qu'à lui, & que le monde ne pouvoit pas voir; afin qu'en le voyant après qu'il eſt apparu, il fût ſauvé*. Voilà donc le dénouement que j'avois promis : toute cette production n'eſt que la manifeſtation du Verbe; c'eſt la maniere dont on expliquoit alors ce que nous appellons à préſent l'opération au dehors,

Rom. j, 20.

ſans altération & ſans changement de ce qui étoit au dedans. Et lorſque le Martyr ajoute après, *que Dieu par ce moyen eut un aſſeſſeur diſtingué de lui*, il fait une alluſion manifeſte à cette Sageſſe dont avoit parlé Salomon, qui fut *ſon inſéparable aſſiſtante quand il préparoit les cieux & qu'il arrangeoit le monde qu'elle compoſoit avec lui*; non que ce Verbe ou cette Sageſſe commençât alors : c'eſt ce qu'on ne voit nulle part ; elle commença ſeulement d'être *l'aſſiſtante* du Pere, c'eſt-à-dire, d'être aſſociée à ſon opération extérieure, que le Saint appelle toujours manifeſtation, en diſant que ce Verbe qui eſt au dedans *la penſée & le ſens de Dieu*, à la maniere qu'on a expliquée, *en ſe produiſant au monde avoit été montré le Fils de Dieu*. C'eſt par où conclut le Martyr ; où il eſt infiniment éloigné de ce nouvel être qu'on veut lui faire donner au Verbe ; puiſque tout ſon diſcours aboutit non à le faire être ou à le faire changer en quelque ſorte que ce ſoit, mais à montrer qu'il avoit paru tel qu'il étoit, comme étant cette Sageſſe *qui renouvelle toutes choſes en demeurant toujours la même* ; &, afin de nous en tenir aux expreſſions de notre Martyr, comme étant ce Verbe toujours parfait, dont avant comme après ſon Incarnation, *la divinité eſt infinie, incompréhenſible, impaſſible, inaltérable, immuable, puiſſante par elle-même, & le ſeul bien d'une perfection & d'une puiſſance infinie* ; à qui pour cette raiſon il adreſſe en un autre endroit cette parole : *Vous êtes celui qui êtes toujours : vous êtes comme votre Pere ſans commencement & co-éternel au Saint-Eſprit.* Faites-lui dire après cela que le Verbe change, ou que comme un germe imparfait il attend ſa perfection d'une ſeconde naiſſance ?

Prov. viij, 27, 30.

Ci-deſſus, n. 31.

Sap. vij, 27.

Hipp. cont. Ber. & Hel. in collect. Anaſt. Edit. Fabric. Hamb. 1716, p. 226. De Antich. Bibl. PP. 12. p. 605.

LXIX. Paſſage d'Athénagore embrouillé & falſifié par le Miniſtre.

Lett. 6, de 1689, p. 43.

Voilà donc déja un paſſage dont le Miniſtre abuſoit, qui devient un dénouement de la queſtion: en voici un autre dont il abuſe encore davantage, & dont néanmoins nous tirerons une nouvelle lumiere. C'eſt celui d'Athénagore, Philoſophe Athénien & l'auteur d'une des plus belles & des plus anciennes Apologies de la Religion Chrétienne. Pour l'entendre il faut ſuppoſer que ce Philoſophe Chrétien ayant à répondre au reproche de l'athéiſme qu'on faiſoit alors aux Fideles, donne aux Païens une idée du Dieu parfaitement un que les Chrétiens ſervoient en trois Perſonnes; & leur expoſe ſur le Myſtere de la Trinité ce qu'ils en pouvoient porter d'abord. Son diſcours a trois parties. Il commence à expoſer dans la premiere qu'il n'y a point d'inconvénient que Dieu ait un Fils; parce qu'il ne faut pas imaginer la naiſſance à la maniere de celle des enfans des dieux dans les fables: *Mais le Fils de Dieu*, dit cet Auteur, *eſt le Verbe ou la raiſon du Pere en idée, en opération, ou en efficace; car par ce Verbe ont été créées toutes choſes: le Pere & le Fils n'étant qu'un, & le Fils étant dans le Pere comme le Pere eſt dans le Fils par l'unité & par la vertu de l'Eſprit; c'eſt ainſi que l'intelligence ou la penſée & la parole du Pere eſt le Fils de Dieu.* Voilà une belle génération que ce docte Athénien nous repréſente dans la premiere partie de ce paſſage. Si l'on veut voir maintenant la traduction du Miniſtre, dans ſa lettre de 1689, tout y paroîtra défiguré: on y verra l'unité du Pere & du Fils ſupprimée, & ce qui regarde le Saint-Eſprit tellement déguiſé qu'on ne l'y reconnoît plus. Mais comme il s'eſt réveillé & qu'il a réformé ſa verſion dans ſon Tableau,

Athen. leg. pro. Chriſt. Ed. Ben. apud Juſt. n. 10, p. 286 & ſeq.

Lett. 6, p. 43.

Tab. Lett. 6, p. 130.

pardonnons - lui cette faute, qui demeure ſeulement en témoignage de la négligence extrême avec laquelle il avoit d'abord jetté ce paſſage ſur le papier. Voici la ſuite & la ſeconde partie du diſcours d'Athénagore, qui après avoir parlé plus en général de la Perſonne du Fils & de la maniere dont le monde avoit été créé par lui, acheve d'en donner l'idée autant qu'il falloit en ce lieu par des paroles que le Miniſtre traduit en cette ſorte: *Que ſi par la pénétration de votre eſprit vous croyez être capables de contempler ce que c'eſt que le Fils, je vous le dirai en peu de paroles. La premiere génération eſt au Pere, qui n'eſt point engendré. Car dès le commencement Dieu étant un entendement éternel, a eu ſon Verbe en ſoi-même; parce qu'il étoit toujours raiſonnable. Mais il étoit* (ce Verbe) *comme couché & courbé ſur les choſes matérielles deſtituées de forme: quand il a mêlé les choſes ſpirituelles avec les plus groſſieres, s'avançant en forme & en acte, c'eſt-à-dire*, ajoute le Traducteur, *venant à une exiſtence actuelle*. Telle eſt la traduction du Miniſtre. Il n'y a point de difficulté dans la premiere période; mais le reſte n'a ni ſens ni conſtruction: jamais Philoſophe n'avoit tenu de diſcours ſi peu ſuivi, & jamais pour un Athénien rien n'avoit été plus obſcur. Car que veut dire *ce Verbe couché & courbé* ſur la matiere, dont auſſi il n'y a nulle mention dans l'Auteur? Pourquoi au lieu *des choſes légeres*, mettre les choſes *ſpirituelles* dont il n'étoit pas queſtion? Et que ſignifie ce mélange *des choſes ſpirituelles avec les groſſieres*? Que veut dire auſſi cette belle phraſe: *La premiere génération eſt au Pere qui n'eſt point engendré?* Il eſt encore bien certain que l'original n'a

point *engendré*, mais *fait*: ce que je ne prouve pas, parce que le Ministre en convient & qu'il a encore réformé cette fausseté dans son
P. 130. Tableau. Mais le reste à quoi il n'a pas touché est inexcusable, comme on le va découvrir dans notre version que voici : *Si vous croyez pouvoir comprendre ce que c'est que le Fils, je vous dirai qu'il est la premiere production de son Pere; non pas qu'il ait été fait, puisque dès le commencement Dieu étant une intelligence éternelle, & étant toujours raisonnable, il avoit toujours en lui-même sa raison*, (ou son Verbe;) *mais à cause que ce Verbe ayant sous lui, à la maniere d'un chariot* (qu'il devoit conduire) *toutes les choses matérielles, la nature informe & la terre, les choses légeres étant mêlées avec les épaisses*, (& la nature étant encore en confusion) *il s'étoit avancé pour en être l'acte & la forme.* Il n'y a rien là que de suivi : car après avoir observé que le Fils étoit la production de son Pere, il étoit naturel d'ajouter qu'il en étoit la production non pas comme une chose faite, γενόμενον, ce que le Ministre avoit supprimé; mais comme étant toujours naturellement en qualité de raison, en Dieu qui est toute intelligence. Le reste ne suit pas moins bien. La matiere ou les premiers élémens, comme un chariot encore mal attelé & sans conducteur, étoient soumis au Verbe de Dieu qui en alloit prendre les rênes : & *toutes choses étant mêlées*, le Verbe s'étoit avancé non pour acquérir l'*existence actuelle*, que le Ministre à toute force vouloit lui donner, (car il l'avoit éternelle & parfaite dans le sein de Dieu comme la raison & le Verbe de cette éternelle intelligence) mais pour être l'*acte & la réforme*, le moteur, le conducteur &

l'ame, pour ainsi parler, de la nature confuse. Rien ne se dément là-dedans : c'est une allusion manifeste au commencement de la Genese, où nous voyons pêle-mêle le ciel & la terre avec le souffle porté dessus ; ce qu'Athénagore exprimoit par le mêlange confus des choses légeres & épaisses. Quand le Verbe s'avance ensuite pour débrouiller ce mêlange, c'est encore une allusion à la parole que Dieu prononça pour faire naître la lumiere, le firmament & le reste ; car tous les Anciens sont d'accord que cette parole est le Verbe même comme exprimé au dehors par son opération extérieure, ainsi qu'on a vu. De cette sorte tout étoit confus avant que le Verbe parût, & tout se range en son lieu à sa présence. C'est donc lui qui étant déja le Verbe de Dieu comme *son idée & son efficace*, ainsi qu'Athénagore le venoit de dire, devient *l'idée ou la forme & l'acte* de cette matiere confuse vers laquelle il s'avance pour l'arranger ; ce qui est infiniment éloigné de cette existence actuelle qu'on veut lui donner à lui-même.

LXX. Suite du passage d'Athénagore qui en fait tout le dénouement, & que le Ministre supprime.

On voit dans ces expressions ce qu'on a vu dans celles de saint Hippolyte, c'est-à-dire, cette opération au dehors qui est spécialement attribuée au Verbe, pour montrer que Dieu n'agit point par une aveugle puissance, mais toujours par intelligence & par sagesse ; & c'est ce qui est encore exprimé dans les paroles suivantes qui font la troisieme partie du passage d'Athénagore. Après avoir exposé comme le Verbe s'avance par son opération vers la matiere confuse pour la former, il prouve son exposition par l'Ecriture en cette sorte : *Et*, dit-il, *l'esprit prophétique s'accorde avec mon* Prov. viii. 22.

discours lorsqu'il dit, (ou lorsqu'il fait dire au Verbe dans les Proverbes de Salomon) *Le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies.* Le Ministre traduit cet endroit, dont il croit pouvoir se servir pour son dessein, à cause du terme de création qui sembloit induire dans le Verbe une nouvelle existence au commencement de l'univers, ainsi que le Ministre le pensoit alors; mais il supprime le reste du passage d'Athénagore qui auroit fait voir le contraire. Cet Auteur poursuit donc ainsi: *L'esprit prophétique s'accorde avec mon discours, lorsqu'il dit: Dieu m'a créé .... Et quant à ce qui regarde ce même esprit prophétique qui agit dans les hommes inspirés, nous disons qu'il est une émanation de Dieu, & qu'en découlant de lui*, (sur les Prophetes qu'il inspire) *il retourne à lui par réflexion comme le rayon du soleil.* C'est en effet le propre de l'inspiration de nous ramener à Dieu qui en est la source comme de l'Esprit qui la donne; par où l'on voit clairement que sans parler de l'émanation éternelle du Saint-Esprit, où les Païens à qui il écrit n'auroient rien compris, Athénagore fait connoître cette Personne divine par son émanation & son effusion temporelle sur les Prophetes, c'est-à-dire, par l'opération qu'elle y exerce; comme il venoit de faire connoître le Verbe par celle qu'il exerçoit dans la création de l'univers: ce qu'il finit en disant: *Qui ne sera donc étonné, qu'on nous fasse passer pour Athées; nous qui reconnoissons Dieu le Pere, Dieu le Fils & le Saint-Esprit?*

Le ministre n'a qu'à dire maintenant que le Saint-Esprit n'étoit pas, ou qu'il n'étoit pas parfait avant qu'il inspirât les Prophetes, ou que par cette inspiration qui n'est qu'une

effusion du Saint-Esprit au-dehors, il acquiert quelque nouvel être ou quelque nouvelle maniere d'être : & s'il a honte de le penser & de faire changer le Saint-Esprit à cause qu'il change en mieux les Prophetes qu'il inspire, il doit entendre de la même sorte cette création, c'est-à-dire cette production au-dehors du Verbe qui étoit toujours & qui sans changer lui-même, a changé toute la nature en mieux.

LXXI. Dessein d'Athénagore dans ce passage, qui fait un nouveau dénouement de la doctrine des Peres. *Ibid.*

On voit maintenant assez clairement tout le dessein d'Athénagore, qui pour empêcher les Païens de nous mettre au rang des Athées, entreprend de leur donner quelque idée du Dieu que nous servons en trois Personnes, dont il ajoute qu'il falloit connoître *l'unité & les différences* : & comme ils ne pouvoient pas entrer dans le fond d'un si haut mystere, ni dans l'éternelle émanation du Fils & du Saint-Esprit, il se contente de faire connoître ces deux divines Personnes par les opérations que l'Ecriture leur attribue au-dehors, c'est-à-dire, le Fils par la création, & le Saint-Esprit par l'inspiration prophétique.

C'étoient-là deux grands caracteres du Fils & du Saint-Esprit : l'un comme Sagesse du Pere est reconnu pour l'auteur de la création qui est un ouvrage de sagesse ; & l'autre comme son Esprit est reconnu pour l'auteur de l'inspiration prophétique, qui est aussi le caractere qu'on lui donne par-tout, & même dans le Symbole de Constantinople, où sa divinité est définie : *Je crois*, dit-on, *au Saint-Esprit, qui a parlé par les Prophetes* : & c'est pourquoi Athénagore le caractérise, comme font aussi les autres Peres, par le titre d'Esprit prophétique. Il ne pouvoit donc rien faire de plus

convenable que de désigner ces deux Personnes par leurs opérations extérieures ; ni parmi ces opérations en choisir deux plus marquées, que la création de l'univers & l'inspiration des Prophetes : ce qui fait voir plus clair que le jour que cette production du Verbe divin n'est en ce lieu, que l'opération par laquelle il se déclare au-dehors ; & c'est encore ici un dénouement de la doctrine des Peres.

LXXII. Comment le Fils de Dieu est créé selon quelques Peres ; autre dénouement de leur doctrine.

Je ne m'arrêterai point au défaut de la version des Septante, qui font dire à la Sagesse divine dans cet endroit des Proverbes de Salomon : *Dieu m'a créée.* On sait qu'il ne s'agissoit, comme Eusebe de Césarée l'a bien remarqué, que d'une lettre pour une autre, d'un iota pour un éta, ι pour η ; & d'un ἔκτισε, qui signifie, m'a créée, pour un ἔκτησε, qui signifie, m'a possédée. L'Hébreu porte, comme saint Jérôme l'a rétabli dans notre vulgate, *le Seigneur m'a possédée*, c'est-à-dire, selon la phrase de la langue sainte, *m'a engendrée* : ce qui convenoit parfaitement à la Sagesse engendrée, qui étoit le Fils de Dieu ; qui dit aussi dans la suite : *Les abymes n'étoient pas*
Ibid. 24, 25. *encore quand j'ai été conçue* dans le sein de Dieu ; *& j'ai été enfantée devant les collines, devant que la terre eût été formée, & que Dieu l'eût posée sur ses fondemens.* La génération du Fils de Dieu se présentoit clairement dans ces paroles, & redressoit les idées que le terme de création auroit pu donner : & c'est pourquoi les Anciens n'hésitoient pas à appeller constamment le Fils de Dieu, non pas un ouvrage, mais un Fils, non pas une créature, mais une Personne engendrée avant tous les siecles. Mais l'ἔκτισε, le *créé*, de l'ancienne version en enga-

gea quelques-uns, non à mettre le Fils de Dieu au rang des créatures, mais à dire que la Sagesse éternellement conçue dans le sein de Dieu, avoit été créée en quelque façon, lorsqu'elle s'étoit imprimée, &, pour ainsi dire, figurée elle-même dans son ouvrage, à la maniere qu'un Architecte forme dans son édifice une image de la sagesse & de l'art qui le fait agir : car c'est en cette maniere qu'en contemplant attentivement une architecture bien entendue, nous disons que cet ouvrage est sage, qu'il y a là de la sagesse, c'est-à-dire, de la justesse, de la proportion, & dans la parfaite convenance des parties, une belle & sage simplicité. En cette sorte outre la Sagesse créatrice on reconnoît dans l'univers une sagesse créée & une expression si vive du Verbe de Dieu, qu'on diroit qu'il s'est transmis lui-même tout entier dans son ouvrage, ou que cet ouvrage n'est autre chose que le Verbe produit au-dehors.

On voit donc en toutes manieres que la doctrine des anciens Docteurs n'est au fond, que la même chose que la nôtre ; puisque ce qu'on appelle parmi nous l'opération extérieure de Dieu agissant par son Verbe, c'est ce qu'ils appelloient dans leur langage la sortie du Verbe, son progrès, son avancement vers la créature, sa création au-dehors à la maniere qu'on vient de voir ; & en ce sens une espece de génération & de production, qui n'est en effet que sa manifestation, & précisément la même chose que saint Athanase a depuis si divinement expliquée dans sa cinquieme oraison contre les Ariens.

Athan. Orat. 5. in Arian. Ed. Ben. Orat. 4, n. 12, t. I, p. 625.

Si je n'avois autre chose à faire, je montrerois au Ministre sa témérité, lorsqu'il accuse

LXXIII. Témérité du Ministre, qui accuse les anciens Peres de sortir de la simplicité de l'Ecriture: quel a été le Platonisme de ces saints Docteurs. *Lettr. 6. de 1689, p. 43.*

Athénagore & les autres Peres *d'être sortis de la simplicité de l'Ecriture en tentant d'expliquer le mystere.* Car on peut voir aisément qu'ils n'ont fait que suivre les Proverbes de Salomon, & les livres Sapientiaux, comme on les appelle, dont saint Jean avoit ramassé toute la Théologie en un seul mot, lorsqu'il avoit dit : *Au commencement la Parole étoit.* Je pourrois aussi remarquer contre ceux qui les font tant platoniser, qu'en ce qui regarde le Verbe, ils en trouvent plus dans un chapitre de ces Livres divins, qu'on n'en pourroit recueillir de tous les endroits dispersés dans les dialogues de Platon : ce que je dis non pas pour nier qu'il ne convînt à ces saints Docteurs de présenter aux Païens des idées qui paroissoient assez convenables à une philosophie qui tenoit le premier rang parmi eux, mais pour montrer au Ministre qu'ils avoient de meilleurs originaux devant les yeux.

LXXIV. Mauvaise foi du Ministre, qui attribue sa double nativité à des Auteurs d'où il n'a pu tirer aucun passage: S. Justin, S. Irénée, S. Hippolyte. *P. 251. Tab. Lettr. 6, p. 283.*

Au reste, pour en revenir aux passages qu'il a cités des saints Docteurs, on peut juger par les deux qu'on a vus, avec quelle témérité il a produit tous les autres. Une autre marque de son imprudence, pour ne rien dire de pis, est qu'en nommant les défenseurs de sa double nativité, il déclare qu'*il n'en excepte aucun* des Peres, jusqu'à citer pour cette doctrine saint Irénée, où il ne s'en trouve pas le moindre vestige, & saint Justin qui n'en dit non plus un seul mot. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il soit sans difficulté. Il y a des difficultés aisées à résoudre par les principes qu'on a posés, ou par d'autres qui ne sont pas de ce lieu ; des difficultés en tout cas qui regardent M. Jurieu & les Prétendus-Réformés aussi bien que nous ; en sorte qu'ils n'ont pas

droit d'exiger de nous que nous ayions à les leur résoudre. Mais pour cette difficulté de M. Jurieu qui regarde les deux naissances, lui-même il ne produit aucun passage de ce Saint. Il est vrai qu'il cite pour cette doctrine, quoiqu'à tort, Tatien disciple de ce Martyr, *& il dit qu'il l'avoit apprise de son maître.* Mais s'il avoit tout appris d'un si excellent Docteur, il en auroit donc appris la détestable hérésie des Encratites, dont ce malheureux disciple a été le chef depuis le martyre de son maître.

Jur. Lettr. 6 de 1689.

Epiph. her. 46.

Il m'insulte néanmoins par ces grands noms ; & lorsque je lui reproche qu'il a corrompu la foi de la Trinité, *M. de Meaux doit savoir*, dit-il, *que ces éloges ne tombent pas sur moi, mais sur ses Saints & sur ses Martyrs.* Il les appelle mes Martyrs, comme il a coutume de me dire avec le même dédain, *son Pere Pétau* ; mais en quelque sorte qu'il me les donne, en colere ou autrement, je les reçois. Il nomme ensuite parmi mes Saints & mes Martyrs, saint Justin, saint Irénée, saint Hippolyte, dont on a vu que les deux premiers ne disent rien de ce qu'il prétend, & le troisieme en dit ce qu'on vient d'entendre, c'est-à-dire ce qui doit confondre le Ministre.

P. 285.

P. 284, 296.

LXXV. Mauvaise foi du Ministre sur le sujet de saint Cyprien.

Venons à saint Cyprien. Le Ministre le comprendra-t-il parmi les Auteurs de cette double nativité ? Oui, & non. Il l'y comprendra ; car il dit : & moi *je n'en excepte aucun.* Il ne l'y comprendra pas ; car il est forcé d'avouer *qu'il y a d'autres Auteurs, comme par exemple saint Cyprien, où cette théologie ne se trouve pas* ; mais il ne les exempte pas pour cela de cette double génération ;

P. 252.

Ibid. puisque *cela vient*, dit-il, *de ce qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'en parler.* Mais saint Cyprien a eu la même occasion d'en parler que les autres ; puisque comme les autres il a expliqué de Jesus-Christ cette parole des Proverbes : *Dieu m'a créé*, qu'il traduisoit de même maniere qu'on le faisoit en son tems. Il n'en a pourtant pas conclu cette double génération de Jesus Christ comme Dieu ; & s'il le fait naître deux fois, c'est à cause qu'*ayant été dès le commencement le Fils de Dieu, il devoit naître encore une fois selon la chair* ; par où il s'arrête manifestement à le faire naître deux fois ; une fois comme Fils de Dieu, & une autre fois comme Fils de l'homme : & s'il n'a jamais parlé de cette troisieme naissance, que le Ministre tout seul veut imaginer comme véritable dans le sens littéral, ce n'est pas manque d'occasion, mais c'est que ni lui ni les autres ne songeoient seulement pas à cette chimere.

Lib. 2, test. ad Quir. c. 1. Ed. B. l. p. 284.

Ibid. p. 288. cap. 8.

LXXVI. Mauvaise foi du Ministre sur le sujet des autres Peres.

Il nous allegue une autre raison du silence de quelques Peres sur cette double génération ; ou *c'est peut-être*, dit-il, *qu'ils étoient plus modérés que les autres.* Mais si à titre de modération ou autrement, il n'ose pas se promettre de trouver dans tous les Anciens sa seconde nativité, il ne falloit donc pas trancher si net ; *& moi je n'en excepte aucun* : car c'est là trop visiblement assurer ce qu'on avoue qu'on ne sait pas, & contre sa propre conscience vouloir trouver des erreurs qu'on puisse imputer à l'Eglise.

LXXVII. Injustice du Ministre, qui veut qu'on lui montre

C'est ce qui lui fait ajouter, qu'il ne faut pas faire deux classes des anciens Auteurs, parce qu'*on ne lit rien chez ceux qui se taisent* de cette double génération, *qui con-*

damne directement ou indirectement ce que les autres ont écrit là-dessus. Quelle erreur! Tous ceux qui font Dieu ſpirituel & immuable, & qui en particulier font le Fils de Dieu incapable de changement, s'oppoſent directement à cette double génération, qui le fait une portion inégale de la ſubſtance du Pere; un fils engendré à deux fois; formellement imparfait, & venant avec le temps à ſa perfection à la maniere d'un fruit qui a beſoin de mûrir. Mais où ne trouve-t-on pas cette immutabilité & indiviſibilité, puiſque nous l'avons montrée par-tout, & même dans les Auteurs, à qui on veut attribuer cette naiſſance imparfaite? C'eſt donc qu'eux-mêmes ne la croyoient pas; perſonne ne la croyoit parmi les Peres: cette ſeconde nativité n'eſt qu'une ſimilitude qu'on prend trop groſſiérement au pied de la lettre. Il ne faut donc pas demander qu'on montre dans les trois premiers ſiecles une réfutation expreſſe d'une chimere qui n'y fut jamais: on ne l'a pas non plus réfutée dans les ſiecles ſuivans; car on n'y ſongeoit ſeulement pas; parce qu'on ne trouvoit tout au plus une erreur ſi inſenſée, que dans quelques extravagans qu'on ne connoît point, & que jamais on n'a cru dignes d'être réfutés. Si le raiſonnement du Miniſtre avoit lieu, il n'y auroit donc qu'à imaginer dans la ſuite toute ſorte d'extravagance, & à leur donner du crédit, ſous prétexte qu'on ne pourroit démontrer qu'elle eût été réfutée. C'eſt donc une erreur groſſiere de parler ici de réfutation: & c'eſt aſſez que nous montrions à notre Minſtre, que ſes idées ridicules répugnent directement à celles des Peres dès l'origine du Chriſtianiſme.

Dans les premiers ſiecles la réfutation expreſſe d'une chimere qui n'y fut jamais.
P. 232.

LXXVIII. Autre faux raisonnement du Ministre sur Tertullien & S. Cyprien. *Ibid.*

Il revient à saint Cyprien : *Et il n'est pas apparent*, dit-il, *que saint Cyprien, par exemple, qui véneroit si fort Tertullien & qui l'appelloit son maître, le regardât comme un ennemi de la divinité de Jesus-Christ.* Mais trouve-t-il bien plus apparent que saint Cyprien regardât son maître comme un ennemi déclaré de la perfection & de l'immutabilité du Fils de Dieu, ou qu'il trouvât bon qu'on l'appellât Dieu en le faisant imparfait, & en lui faisant attendre du tems sa derniere perfection ? Il faut donc dire que saint Cyprien n'y aura pas vu ces erreurs non plus que les autres, & qu'il n'aura pas fait à Tertullien un crime d'une métaphore ou d'une similitude. Ainsi nous pouvons conclure sans crainte, que le Ministre n'entend pas les Peres qu'il a cités, & que c'est par un aveugle entêtement de trouver des variations, qu'il les implique dans l'erreur.

LXXIX. Avec quelle mauvaise foi le Ministre a rangé parmi les errans S. Clément d'Alexandrie : passage de ce saint Prêtre. *Ibid.* 251, *lib.* 1, *de Trin. c.*4, *n.* 1. *Ibid. c.* 5, *n.*7. *Clem. in protrept. vide suprà*, *n.* 30, 46.

Il met au rang de ses partisans sur la double génération *saint Clément d'Alexandrie*, où il n'y en a pas un seul trait. Il cite le Pere Pétau qui trouve bien dans ce Pere des locutions incommodes, mais non pas sur le sujet que nous traitons. Mais je demande à M. Jurieu : osera-t-il mettre cet Auteur parmi ceux qui ne combattent ni directement ni indirectement la prétendue erreur des Anciens ? Quoi donc ! ne combat-il pas l'inégalité & l'imperfection du Fils, lui qui l'appelle en un endroit *vraiment Dieu & égal au Seigneur de toutes choses* ; & en d'autres, toujours parfait & parfaitement un avec son Pere ? Mais poussons à bout cet article de Clément Alexandrin. Après tout, que blâmera-t-on dans cet Auteur ? Ce qu'on y

blâme le plus en cette matiere, c'eſt d'avoir appellé le Fils *une nature très-proche du ſeul Tout-puiſſant.* Mais peſons toutes ces paroles; *une nature, une choſe née* · d'où vient le mot de nature en grec comme en latin, φύσις, une choſe naturelle à Dieu. Qu'y a-t-il là de mauvais? Le Fils de Dieu n'eſt-il pas de ce caractere; c'eſt-à-dire, Fils par nature, & non par adoption? Ce qui fait dire à ſaint Athanaſe, que le Pere n'engendre pas ſon Verbe par volonté & par libre arbitre, mais par nature; & que la fécondité *eſt naturelle* dans Dieu, quoiqu'elle ſoit, dans une autre vue, propre & perſonnelle dans le Pere. On a donc pu, & on a dû regarder dans le Fils de Dieu ſa naiſſance comme lui étant naturelle. Le mal ſeroit, ſi l'on vouloit dire qu'il eſt d'une autre nature, c'eſt-à-dire, d'une autre eſſence, ou d'une autre ſubſtance que ſon Pere; mais ce ſaint Prêtre d'Alexandrie a exclu formellement cette idée, & ſur-tout dans les endroits où il a dit, comme on a vu, que le Pere & le Fils ſont un, & un de l'unité la plus parfaite. Pendant qu'il penſe comme nous, eſt-ce un crime de ne pas toujours parler de même? Mais il a dit que le Verbe eſt une nature, ou, comme nous l'entendons, une choſe naturelle en Dieu, *& très proche du ſeul Tout-puiſſant,* προσεχεστάτη. Où eſt le mal de cette expreſſion? C'eſt qu'au lieu de dire *très-proche*, il falloit dire un avec lui. Il l'a dit auſſi comme on a vu: regardez-le ſelon la ſubſtance, il eſt un: regardez-le comme diſtingué, il eſt très-proche; & remarquez que ce très-proche doit être traduit, très-uni à Dieu, & une choſe qui lui convient très-parfaitement; car tout cela eſt renfermé dans

Orat. 4. in Ar. Ed. Ben. Orat. 3, n. 61 & ſeq t. I, p. 609 & ſeq.
Orat. 3. ibid.

le terme, προσεχεστάτη. Ce n'eſt rien d'étranger au Pere, puiſqu'il eſt ſon Fils, & ſon Fils qui ne ſort jamais du ſein paternel, qui eſt toujours dans le Pere, comme le Pere eſt toujours dans le Fils. Qu'y a-t-il là que de vrai? Et pouvoit-on mieux exprimer cet *apud Deum* de ſaint Jean, qui ſignifie tout enſemble, & en grec comme en latin, être en Dieu, être avec Dieu, être auprès de Dieu ou chez Dieu; c'eſt-à-dire, être quelque choſe qui lui ſoit très-proche & très-inſéparablement uni. Et pour ce qui eſt d'avoir appellé le Pere *le ſeul Tout-puiſſant*, les moindres Théologiens ſavent que ce n'eſt rien;

Joan. xvij, 3.

puiſque Jeſus-Chriſt a dit lui-même: *Or c'eſt la vie éternelle de vous connoître, ô mon Pere, vous qui êtes le ſeul vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé*; où il ne craint point d'appeller ſon Pere le ſeul vrai Dieu, avec autant d'énergie que ce ſavant Prêtre l'appelle le ſeul Tout-puiſſant. Je n'ai pas beſoin ici de rappeller cette doctrine commune, qu'en parlant du Pere ou du Fils ou du Saint-Eſprit, *le ſeul* n'eſt pas excluſif des perſonnes inſéparables de Dieu, mais de celles qui lui ſont étrangeres: c'eſt pourquoi ſaint Clément d'Alexandrie, qui appelle ici le Pere *le ſeul Tout-puiſſant*, reconnoît ailleurs, comme on a vu, la toute-puiſſance du Fils, & l'appelle même formellement *le ſeul Dieu*, comme le

Ci deſſus, 30, 46. Jur. p. 233. Clem. in protrep.

Miniſtre l'avoue. *Hommes*, dit-il, *croyez en celui qui eſt Dieu & Homme; mortels, croyez en celui qui eſt mort, & qui eſt le ſeul Dieu de tous les hommes.* Le Pere n'en eſt pas moins Dieu, comme le Fils n'en eſt pas moins tout-puiſſant.

Après que ces difficultés ſont diſſipées, la

divinité de Jesus-Christ va luire comme le soleil dans saint Clément d'Alexandrie : *La très-parfaite, très-souveraine, très-dominante & très-bienfaisante nature du Verbe est très-proche, très-convenante, & très-intimement unie au seul Tout-puissant. C'est la souveraine excellence qui dispose tout selon la volonté de son Pere ; ensorte que l'univers est parfaitement gouverné, parce que celui qui le gouverne agissant par une indomtable & inépuisable puissance, regarde toujours les raisons cachées*, & les secrets desseins de Dieu. *Car le Fils de Dieu ne quitte jamais la hauteur d'où il contemple toutes choses ; il ne se divise, ni ne se partage, ni ne passe d'un lieu à un autre : il est par-tout tout entier, sans que rien puisse le contenir, tout pensée, tout œil, tout plein de la lumiere paternelle, & tout lumiere lui-même ; voyant tout, écoutant tout, sachant tout* ; c'est-à-dire sans difficulté, le sachant toujours, & *pénétrant par puissance toutes les Puissances ; à qui tous les Anges & tous les Dieux sont soumis*, Si le Ministre avoit vu cinq cens endroits qu'on trouve dans cet excellent Auteur, de cette élévation & de cette force, il n'en mépriseroit pas comme il fait la théologie. Elle renverse son systême par les fondemens. Si le Fils de Dieu est une chose naturellement très-parfaite & toujours immuable, il n'a donc pas eu besoin de naître deux fois pour arriver à sa perfection Si son immutabilité exclut jusqu'au moindre changement quant aux lieux & quant aux pensées, c'est en vain qu'on veut lui faire acquérir de nouvelles manieres d'être. L'inégalité n'est pas moins exclue ; puisque saint Clément Alexandrin vient de le faire si pénétrant, si puissant, &, s'il est permis de parler en cette sorte, si immense, que le Pere

Strom. 7. init. Ed. 1629. p. 702.

P. 233.

ne peut l'être davantage. Le Ministre a donc cité témérairement cet Auteur comme tant d'autres; & il ne veut qu'éblouir le monde par de grands noms.

LXXX. Mauvaise foi du Ministre sur le sujet de Bullus, Protestant Anglois, qu'on lui avoit objecté dans le premier avertissement.

Sans entrer dans tout ce détail, qui ne m'étoit pas nécessaire, dès mon premier Avertissement je lui ôtois en un mot tous les Anciens en le renvoyant à Bullus, de qui il pouvoit apprendre le véritable dénouement de tous leurs passages. Mais sa mauvaise foi paroît ici comme par-tout ailleurs. D'abord il n'a pas osé avouer que Bullus me favorisât, ni qu'un si savant Protestant lui enlevât tout d'un coup tous ses Auteurs sans lui en laisser un seul : & c'est pourquoi il dit d'abord dans son Avis à M. de Beauval, *un œuf n'est pas plus semblable à un œuf, que les observations de Bullus le sont aux miennes*. On ne peut pas porter plus loin le mensonge ; & pour le voir en un mot, il ne faut que considérer que cette seconde nativité de quelques Anciens se doit entendre selon Bullus, *non d'une nativité véritable & proprement dite, mais d'une nativité figurée & métaphorique*, qui ne signifioit autre chose que *sa manifestation & sa sortie au-dehors par son opération* : ce que Bullus met en these positivement, & ce qu'il répete à toutes les pages, comme le parfait dénouement de la théologie de ces siecles. Or comme cette solution renverse tout le systême du Ministre, il s'y oppose de toute sa force ; en sorte que Bullus disant que tout cela s'entend en figure, le Ministre Jurieu dit au contraire & entreprend de prouver que cela s'entend à la lettre : & voilà comme ces deux Auteurs se ressemblent.

P. 2.

Def. fid. Nic. 3. sect. c. 5, §. 3, p. 337.

Sect. 2, c. 5. §. 1, 7. c. 5. §. 5, &c.

Jur. Tab. Lettr. 6, p. 248, 255, 266.

Par la même raison on pourroit dire que le

Catholique & le Calviniste ont le même sentiment sur la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, parce que si l'un la met en vérité, l'autre la met en figure. Les Sociniens seront aussi de même doctrine que nous, parce que Jesus-Christ est figurément selon eux ce qu'il est proprement selon nous, *Dieu béni aux siecles des siecles* : l'affirmation & la négation, les lumieres & les ténebres ne seront plus qu'un ; & le Ministre trouvera tout en toutes choses. Rom. ix, 3.

LXXXI. Prodigieuse différence entre la doctrine de Bullus & celle de M. Jurieu, qui veut lui être semblable. P. 241, 265.

Il a bien fallu se dédire d'une si visible absurdité ; mais c'est toujours de mauvaise foi : car au lieu que dans l'Avis à M. de Beauval, Bullus & Jurieu étoient *deux œufs* si semblables qu'il n'y avoit nulle différence ; dans la sixieme lettre du Tableau M. Jurieu se contente qu'*il n'y ait pas dans le fond grande différence*. Mais quelle plus grande différence veut-il trouver, que celle du sens figuré au sens propre ? que celle qui met en Dieu de l'imperfection & du changement, & celle qui n'y en met pas ? que celle qui indroduit des variations dans les sentimens, & celle qui n'en reconnoît que dans les expressions ? que celle qui donne au Christianisme une suite toujours uniforme, & celle qui commet les peres avec les enfans, les premiers siecles avec la postérité, qui donne enfin une face hideuse au commencement de la Religion & à toute l'Eglise chrétienne ?



ARTICLE XI.

Que selon ses propres principes le Ministre devoit recevoir le dénouement de Bullus, & qu'il tombe manifestement dans l'extravagance.

LXXXII. Que le caractere de comparaison qui se trouve dans les passages dont le Ministre abusoit, ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre.

MAis pourquoi vouloir obliger le Ministre Jurieu, un si grand original en matiere de Théologie, à suivre les sentimens de Bullus? Je le dirai en un mot: c'est qu'il devoit s'y obliger lui-même, pour n'avoir point à dire cent absurdités qu'on vient d'entendre, avec cent autres qu'on découvrira dans la suite; & si l'on veut parler plus à fond, c'est que le sentiment de Bullus portoit, sur-tout dans un homme qui comme M. Jurieu fait profession de reconnoître la divinité de Jesus-Christ, un caractere manifeste de vérité qu'on ne pouvoit rejeter sans extravagance. Car d'abord tous les endroits dont le Ministre abuse étoient constamment des comparaisons, des similitudes, ou si vous voulez, des métaphores; puisque les métaphores ne sont autre chose que des similitudes abrégées, & encore des similitudes tirées des choses sensibles pour les transporter aux divines. De là venoient ces extensions, ces portions de lumiere, & les autres choses semblables que nous avons observées: c'étoit si peu des expressions précises & littérales, qu'on en cherchoit d'autres pour redresser ce qu'elles pouvoient avoir de défectueux; & le caractere de similitude y étoit si marqué, qu'il n'y a rien, comme on a vu, de si ridicule à notre

Ministre que d'avoir voulu pousser à bout ces comparaisons.

LXXXIII. Que visiblement les comparaisons tirées des opérations de notre ame n'étoient encore qu'un bégaiement en les comparant à la naissance du Verbe.

Celles qu'on tire de l'ame qui est un esprit que Dieu a fait à son image, sont plus pures, mais toujours infiniment disproportionnées à la nature divine. L'architecte, avons-nous dit, répand son idée & tout son art sur son ouvrage : ce qu'il a mis au dehors est en quelque façon ce qu'il avoit conçu au-dedans : tout cela peut s'appliquer à Dieu lorsqu'il produit le monde par son Verbe ; mais il faut y apporter les distinctions nécessaires: car tout cela dans le fond n'est que similitude & métaphore même à l'égard de l'architecte mortel, qui à la rigueur garde toujours sa pensée, & ne la met pas hors de lui quand il bâtit : à plus forte raison tout cela n'est que bégaiement & imperfection à l'égard de Dieu.

LXXXIV. Que toute la suite du discours des Peres conduisoit naturellement l'esprit au sens figuré & métaphorique.

Mais la comparaison que les Peres pressent le plus est celle de notre pensée & de notre parole, ou comme parle la Théologie, de nos deux paroles : l'intérieure par laquelle nous nous entretenons en nous-mêmes, & l'extérieure par laquelle nous nous exprimons au dehors. Tous les Peres ont entendu après l'Ecriture, que le Fils de Dieu étoit son Verbe, sa parole intérieure, son éternelle pensée, & sa raison subsistante, parce que verbe, parole & raison, c'est la même chose: & pour la parole extérieure ils la trouvoient attribuée à Dieu au commencement de la Genese, lorsqu'il dit, *que la lumiere soit, & la lumiere fut: qu'il se fasse une étendue*, ou *un firmament, & il se fit une étendue*, ou *un firmament*; & ainsi du reste. Il est bien clair que cette expression de la Genese qui fait prononcer à Dieu une parole extérieure, est une

Gen. j, 3.

similitude qui nous repréſente en Dieu la plus parfaite, la plus efficace, & pour ainſi dire, la plus royale, & en méme tems la plus vive & la plus intellectuelle maniere de faire les choſes, lorſqu'il n'en coûte que de commander, & qu'à la voix du Souverain qui demeure tranquille dans ſon trône, tout un grand Empire ſe remue. Ainſi Dieu commande par ſon Verbe ; & non-ſeulement toute la nature, & autant l'inſenſible que la raiſonnable, mais encore le néant même obéit. Une ſi belle ſimilitude méritoit bien d'être continuée ; mais en la continuant il falloit toujours ſe ſouvenir de ſon origine. On a ſuivi la comparaiſon en diſant que cette parole, *que la lumiere ſoit*, & les autres de même nature, étoient en Dieu comme en nous l'image de la penſée ; qu'en diſant *que la lumiere ſoit*, Dieu avoit produit au dehors ce qu'il avoit au dedans, ſon idée, ſon intelligence, ſon Verbe en un mot qui eſt ſon Fils : qu'il l'avoit *proféré*, *prononcé*, *manifeſté au dehors*, à la maniere que nous l'avons vu ; qu'alors il l'avoit créé, engendré, enfanté en quelque façon ; comme un diſcours que nous prononçons après l'avoir médité, eſt en quelque ſorte la production & l'enfantement de notre eſprit. On ſent bien naturellement que tout cela eſt la ſuite d'une comparaiſon; mais le Miniſtre veut tout prendre rigoureuſement. En pouſſant la comparaiſon, Tertullien dit que cette prononciation extérieure où Dieu profere ce qu'il penſoit, en diſant *que la lumiere ſoit faite* & le reſte, eſt la parfaite nativité du Verbe : le Miniſtre conclut de là que le Verbe en toute rigueur eſt vraiment enfanté. Mais comme Tertullien attribue

Sup. n. 66. & ſuiv.

Adv. Prax. 5, 6, 7. Ed. Rig. 1675, p. 502 & ſeq.

attribue la perfection à cette seconde nativité, à cause qu'en un certain sens & à notre maniere d'entendre, une chose est regardée comme plus parfaite, lorsqu'elle se manifeste par son action ; le Ministre s'obstine encore à dire au pied de la lettre que le Verbe change, & acquiert sa perfection par cette seconde naissance : & parce que le même Auteur ajoute après, que le Verbe par ce moyen est sorti du sein de son Pere, ou pour mettre ses propres paroles, (car il ne faut point obscurcir les choses par trop de délicatesse) *qu'il est sorti de la matrice de son cœur*, le Ministre conclut encore, qu'avant que Dieu eût parlé, le Verbe étoit dans son sein, mais seulement comme conçu ; au lieu que par sa parole il a été vraiment engendré & mis au jour. Voilà dans Tertullien tout le fondement de ces enveloppemens & développemens tant vantés, & de cette double naissance qu'on veut prendre au pied de la lettre. Et parce que cet Auteur a entassé comparaison sur comparaison, & métaphore sur métaphore, pour trouver parmi les Anciens des variations plus que dans les termes, il faudra leur faire tout dire à la lettte, & embrouiller toute leur théologie. Ne voilà-t-il pas une rare imagination & une chose bien difficile à entendre, que le dénouement de Bullus qui rejette ces idées ? *Ibid.*

LXXV. Démonstration manifeste que tout ici se devoit entendre par similitude.

Mais enfin je vais vous forcer à le recevoir ; car cette parfaite nativité de Tertullien n'arrive qu'à ces paroles : *que la lumiere soit faite* : ce fut alors & à cette voix, que, dit Tertullien, le Verbe *reçut son ornement & sa parfaite nativité* ; ce sont les mots de cet Auteur. Mais cette parole *que la lumiere soit*, *Ibid. 7.*

ne se fait entendre qu'après qu'il a été dit :
Gen. j, 1. *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre.*
Le ciel & la terre étoient donc, que le Verbe n'étoit pas encore ; ou en tout cas il n'avoit pas son être distinct, comme vous le vouliez en 1689, ou son être développé, comme vous l'aviez mieux aimé en 1690 ? Le Verbe étoit donc alors aussi informe que le monde ? Mais par qui donc avoient été faits le ciel & la terre ? N'est-ce pas encore par le Verbe ? & saint Jean en a-t-il trop dit lorsqu'il a pro-
Joan. j, 3. noncé : *toutes choses ont été faites par lui* ; & pour appuyer davantage, *sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait* ? Mais si vous êtes forcé par cette parole de saint Jean à dire, que dès ce premier commencement le ciel & la terre ont eu par le Verbe tout ce qu'ils avoient d'existence ; le Verbe les a-t-il faits avant que d'être lui-même, ou avant que d'être parfait ou formé & développé, comme vous parlez ? Est-ce qu'il s'élevoit à sa perfection, à mesure qu'il perfectionnoit son ouvrage ? Ou bien est-ce qu'il est venu à trois fois & non plus à deux : une fois dans l'éternité ; foible embryon qui avoit besoin du sein de son Pere, d'où par un premier effort il commença à le produire lorsqu'il créa en confusion le ciel & la terre, pour l'enfanter tout à fait lorsqu'il produisit la lumiere ? Quoi ! vous n'ouvrez pas encore les yeux, & vous n'appercevez pas qu'en toutes ces choses il n'y a point d'autre dénouement que des significations mystiques, c'est-à-dire, des similitudes ? En vérité vous êtes outré, & on ne peut plus raisonner avec vous.

LXXXVI. S'il est possible que Ter-

Mais pourquoi, me dira-t-on, ne voulez-vous pas que Tertullien ait pu penser des

extravagances ? Si c'étoit Tertullien tout seul, quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'il en ait pensé de si énormes, ce ne seroit pas la peine de disputer pour ce seul Auteur. Mais puisque vous ne voulez excepter de ces folles imaginations aucun Auteur des trois premiers siecles ; vous mettez en vérité trop d'insensés à la téte de l'Eglise chrétienne, & vous donnez à la Religion un trop foible commencement.

tullien & les autres Peres aient pensé les extravagances que le Ministre leur impute.

LXXXVII. Que l'explication qu'on a donnée à Tertullien sert à plus forte raison pour les autres Peres.

Au surplus, il ne faut pas s'imaginer que le dénouement qu'on vient de voir ne serve que pour Tertullien ; au contraire je n'ai choisi cet Auteur qu'à cause que c'est lui qui, par son style ou ferme ou dur, comme on voudra l'appeller, enfonce le plus ses traits, & appuie le plus fortement sur ces deux naissances, étant même le seul qui nous a nommé cette parfaite nativité qu'on vient d'entendre : de sorte qu'on ne peut douter que le dénouement qu'on emploie pour Tertullien, à plus forte raison ne serve aux autres, au nombre de cinq ou six qui ont eu à peu près la méme pensée ; & en voici une raison qui ne laissera aucune replique au Ministre.

LXXXVIII. Aveu du Ministre, qu'on ne peut entendre Tertullien & les autres Peres sans avoir recours au sens figuré.

Le méme Tertullien, lorsque Dieu proféra ces mots, *que la lumiere soit faite*, dit-il qu'*il proféra une parole sonore*, comme le traduit M. Jurieu, *vox & sonus oris* ; *aër offensus intelligibilis auditu*. Le Ministre croit trouver la méme chose dans Lactance, dans saint Hippolyte & dans Théophile d'Antioche, qui, selon lui, ont admis cette parole *sonore*, c'est-à-dire sans difficulté, comme il en convient, *une parole externe & proferée à l'extérieur*. Mais a-t-il pris au pied de la lettre les expressions de ces Peres ? Point du tout : il a bien su dire qu'on

Tert. adv. Prax. 7. *ibid.* *Tab. Lett.* 6. *p.* 260. *Ibid.*

voit bien que *cela ne se doit pas prendre à la rigueur, comme a fait le Pere Pétau*; on le voit bien par l'absurdité excessive de ce sentiment, qui ne peut jamais être tombé dans une téte sensée. Pourquoi donc n'ouvrir pas les yeux à de semblables absurdités qu'il attribue lui-même à ces Peres? Pourquoi ne pas recourir à une figure qu'il a déja reconnue en cette même occasion dans ces Auteurs? Et pourquoi s'obstiner toujours à leur faire dire au sens littéral, que le Verbe naisse imparfait dans le sein de Dieu; que son Pere ou n'ait pas pu ou n'ait pas voulu lui donner sa perfection d'abord?

LXXXIX. Que toutes les locutions des Peres déterminoient l'esprit au sens figuré.

La suite même des choses excluoit ce dernier sens. Les mêmes qui ont employé dans leurs interprétations cette parole résonnante, l'on considérée comme un corps & un revêtissement que Dieu donnoit à son Verbe; de même que nos paroles sont une espece de corps & de revétissement que nous donnons à nos pensées. En suivant la comparaison & pour donner plus de substance, ou, si l'on veut, plus de corps à cette parole résonnante par laquelle on veut que Dieu ait créé la lumiere; quelques-uns de ces Auteurs lui ont attribué une subsistance durable, semblable à celle que nous donnons à nos pensées & à nos paroles, lorsque nous les mettons par écrit. Tout cela est-il vrai à la rigueur? Dieu a-t-il écrit ce qu'il disoit? Mais a-t-il effectivement parlé? A qui, & en quelle langue? A la matiere qui étoit muette & sourde? Ou aux hommes qui n'étoient pas? Ou aux Anges à qui il ait donné pour cela des oreilles comme à nous? Forcé par l'absurdité d'une telle imagination, le Ministre reconnoît ici une figure

dont l'esprit est en deux mots, que Dieu agit au dehors par son Verbe qui est son Fils; qu'il agit en commandant, c'est-à-dire, avec un pouvoir absolu; que le Verbe par qui il commande, & qui est lui-même son commandement ainsi qu'il est sa parole, est une personne; & que la même vertu par laquelle il a une fois créé le monde, subsiste éternellement pour le conserver.

Ci-dessus, n. 39.

XC. Principe du Ministre, qui ne veut pas qu'on prenne les Peres pour des insensés; qu'avec sa double génération il les fait plus insensés que ceux qui les font Ariens. *P.* 239.

Pour pousser à bout le Ministre par ses propres principes, voici en 1690 comme il prouve que les Anciens ont reconnu le Fils de Dieu éternel, non plus *en germe & en semence*, comme il disoit en 1689, car il ne l'a plus osé dire depuis, mais en existence & en personne: *Ce seroit*, dit-il, *une erreur folle de croire comme ils ont cru qu'il est engendré de la substance du Pere sans croire qu'il soit éternel.* Il a raison, car pour en venir à cette folie, il faudroit croire que la substance de Dieu ne seroit pas éternelle, ou qu'on en pourroit séparer son éternité. Passons outre: cela est trop clair pour nous arrêter davantage. Le Ministre ajoute ailleurs en parlant des mêmes Peres, *qu'il faut croire que ceux qui errent ne sont pas fous; & que ce seroit l'être, & se contredire d'une maniere folle, que de dire absolument d'une part, que le Fils est une même substance, & qu'il est co-éternel au Pere, & dire cependant qu'il aura commencé.* A la bonne heure: il ne veut donc pas que les Anciens soient fous, ni qu'ils se contredisent d'une maniere folle: mais si c'est une absurdité de croire qu'on soit de même substance sans être co-éternel, ou qu'on soit co-éternel & que cependant on ait commencé: ce n'en est pas une moindre ni moins

P. 261.

ſenſible, que de croire qu'on ſoit de même ſubſtance, ſans croire qu'on ſoit auſſi en tout & par-tout de méme perfection; que de croire qu'on ſoit éternel, ſans croire qu'on le ſoit auſſi en tout ce qu'on eſt; que de croire avec tous les Peres qu'on ſoit immuable, & qu'on change cependant; que la ſubſtance ſoit indiviſible, & qu'on n'en tire au pied de la lettre qu'une portion; ou qu'on s'enveloppe & ſe développe l'un de l'autre, ſans étre des corps & ſans changer; que de croire, enfin, qu'on ſoit Dieu ſans être parfait, & qu'on ſoit parfait ou heureux lorſqu'on manque de quelque choſe; ou qu'il n'arrive point de changement dans la ſubſtance du Pere, lorſqu'il ſurvient quelque choſe à ſon Fils qui eſt dans ſon ſein; ou que le Pere ne ſoit pas d'abord parfaîtement Pere, & qu'il laiſſe mûrir ſon fruit dans ſes entrailles, comme une mere impuiſſante; & toutes les extravagances auſſi brutales qu'impies que nous avons vues.

XCI. Que l'erreur que le Miniſtre attribue aux Peres eſt la folie la plus manifeſte qu'on pût jamais imaginer, & que le Socinianiſme ou l'Arianiſme ne ſont rien en comparaiſon.

Je maintiens que les Ariens & les Sociniens n'ont rien de ſi inſenſé que cette doctrine; car on peut bien avoir cru, ou avec les Orthodoxes, que le Fils de Dieu fût né de toute éternité par un ſeule & même naiſſance, ou qu'il fût né tout à fait & tout entier dans le tems, & vraiment tiré du néant: voilà deux extrêmités infiniment oppoſées, mais qu'on peut tenir ſéparément l'une & l'autre, ſinon avec vérité, du moins avec des principes en quelque ſorte ſuivis: mais qu'en ſuppoſant le Fils de Dieu éternel & de méme ſubſtance que Dieu, on le ſuppoſât en méme tems ſi imparfait qu'il ne pût

venir d'abord tout entier, & qu'il lui fallût du tems pour le mettre à terme, ou que son Pere le changeât lui-même volontairement dans son sein, & l'avançât à sa perfection avec le tems : c'est attribuer au Pere & au Fils tant d'impuissance, tant d'imperfection, & un si pitoyable changement, qu'on ne peut l'avoir pensé de cette sorte, comme le Ministre le fait penser, non à trois ou à quatre inconnus, mais à tous les Peres des trois premiers siecles, sans une folie consommée.

XCII. Que dans les passages de Tertullien objectés par le Ministre, la métaphore saute aux yeux à toutes les lignes.

Et sans tant de raisonnemens, qui obligeoit à prendre toujours à la lettre Tertullien le plus figuré, pour ne pas dire le plus outré de tous les Auteurs ? Car peut-on expliquer seulement six lignes dans les endroits dont il s'agit, sans avoir cent fois recours à la figure ? Cette parole sonore que nous avons vue, n'est-ce pas une inévitable figure, de l'aveu du Ministre Jurieu ? *Dieu s'agitoit en lui-même*, comme Tertullien le répete par deux fois, *& il travailloit en pensant* à faire le monde: le peut-il dire à la lettre, lui qui dit dans les mêmes lieux, *que rien n'est difficile à Dieu, & qu'à lui vouloir & pouvoir c'est la même chose* ? *Avant que Dieu eût parlé*, dit encore Tertullien, *il médita ce qu'il alloit faire*. N'y pensoit-il pas auparavant & de toute éternité ? *Aussitôt que Dieu voulut mettre au jour ce qu'il avoit disposé, il proféra son Verbe*. Ne pensa-t-il donc encore un coup à son ouvrage, que lorsqu'il donna ses ordres pour l'exécuter ? Qui ne voit manifestement les mêmes façons de parler qui font dire, que Dieu se repent ou qu'il se fâche ? Mais si pour conserver dans ces expressions la majesté infinie du Pere cé-

Ibid. Adv. Prax. Cont. Herm. 18, *p.* 239.

Ibid. 45. *Adv. Prax.* 10, *p.* 505.

leste, il faut nécessairement sortir du sens littéral & rigoureux, quelle peine peut-on avoir à les adoucir pour l'amour du Fils de Dieu ? Mais en les adoucissant, tout vous échappe ; vos deux nativités s'en vont ; puisque Tertullien est le seul où vous trouvez la parfaite nativité & la conception du Verbe, & qu'enfin vous n'avez point de plus ferme appui de votre cause.

XCIII. Mauvaise foi du Ministre qui objecte des passages de Tertullien, que lui-même il ne peut prendre au pied de la lettre. P. 240.

Mais il objecte que Tertullien a dit des choses encore plus dures, puisqu'il y a des passages où il dit que *le Pere seul étoit éternel*, & que le Fils a eu un commencement.

Sans entrer dans la discussion de ces passages, on voit bien que le Ministre les allegue à tort, puisque c'est évidemment contre lui-même ; car constamment ce qu'ils contiennent est si excessif, qu'on ne peut le soutenir au pied de la lettre, que dans le sens des Ariens, qui nient l'éternité du Fils de Dieu. Il faut donc ou les abandonner à ces hérétiques, ce que le Ministre ne veut pas, ou bien les tempérer par quelque figure, qui est pourtant précisément ce qu'il nous conteste.

XCIV. Mauvaise foi du Ministre évidemment démontrée par la réponse qu'il fait lui-même à Tertullien. Tabl. Lett. 6, p. 262.

Et pour montrer qu'il ne veut qu'amuser le monde, il ne faut qu'entendre ce qu'il dit lui-même sur ces passages de Tertullien : *C'étoit*, dit-il, *un esprit de feu qui ne savoit garder de mesure en rien, & qui outroit tout. En disputant avec sa chaleur ordinaire contre Hermogene qui faisoit la matiere éternelle, il a poussé sans bornes la théologie de son siecle sur la seconde génération du Fils, pour montrer que rien n'étoit, à parler proprement, éternel que le Pere. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ait eu dessein de nier cette existence éternelle qu'il donnoit*

au

au Verbe dans le sein & dans le cœur de Dieu. Tout ce discours aboutit à vouloir trouver de la justesse dans les mouvemens d'une imagination, qu'on suppose si échauffée. Mais après tout, pour faire sentir au Ministre la bisarrerie de ses pensées, demandons-lui ce qu'il prétend faire de Tertullien? Un Arien qui ne veuille pas que le Fils soit de même substance que son Pere? Cet Auteur a dit cent fois le contraire; & le Ministre en convient. Quoi donc? un fou qui ne crût pas que l'éternité fût de la substance de Dieu, ou qui crût qu'on pût être Dieu sans être éternel? Il a dit tout le contraire dans le propre livre d'où est tiré le passage dont nous disputons. *Par où*, dit-il, *connoît-on Dieu & le met-on dans son rang, que par son éternité?* Et ailleurs: *La substance de la divinité c'est l'éternité, qui est sans commencement & sans fin.* Donc le Fils de Dieu étant Dieu, de même substance que Dieu, il faut qu'il soit éternel. Enfin, que voulez-vous donc que Tertullien ait pensé, lorsqu'il a dit que le Fils de Dieu n'étoit pas sans commencement? C'est, dites-vous, qu'il n'étoit pas sans commencement selon une maniere d'être, & en qualité de Verbe, quoiqu'il fût sans commencement dans le fond de sa personne & en qualité de Sagesse. D'abord cela est absurde, & à le prendre au pied de la lettre, contre toutes les idées des Chrétiens. Mais passons tout au Ministre. Supposé que Tertullien, contre ses propres principes, & contre tout ce qui a été dit dans les endroits qu'on a vus, ait voulu faire le Fils de Dieu muable & né deux fois à la rigueur, aura-t-il du moins raisonné juste? Point du tout, dit M. Jurieu, il aura toujours *poussé*

Cont. Herm. 4. p. 234. Ad. Nat. lib. 2, c. 3 p. 55.

Ibid.

ſans bornes la théologie de ſon ſiecle ; & il demeurera pour certain qu'il n'a pas dû dire que le Fils de Dieu eût commencé d'être, puiſqu'il a, ſelon lui-même, une ſubſtance éternelle. Mais pouſſons encore plus avant. Cet Auteur n'a-t-il pas dit clairement en pluſieurs endroits, & même contre Hermogene, qui eſt le livre dont il s'agit, que ce qui eſt éternel ne change en rien, ni en ſubſtance, ni en qualité, ni en accident, ni enfin en quoi que ce ſoit? Nous en avons vu les paſſages qui ne ſouffrent point de replique. Mettez qu'avec ces principes un homme entreprenne de dire, que celui qui eſt éternel naiſſe deux fois au pied de la lettre, & qu'une ſeconde naiſſance lui ôte ce qu'il avoit, ou lui ajoute ce qu'il n'avoit pas; cela ne ſe peut, & l'humanité y réſiſte. On ne peut pas ſi ouvertement ſe contredire ſoi-même, ni oublier à l'inſtant ce qu'on vient d'écrire. En tout cas Tertullien ſe ſera donc contredit; il ſe ſera donc oublié : il faudroit donc pour cette fois laiſſer là ce dur Africain, ſans faire un crime à toute l'Egliſe des obſcurités de ſon ſtyle & des irrégularités de ſes penſées.

Ci-deſſus, n. 13.

XCV. On indique le vrai dénouement du paſſage de Tertullien contre Hermogene; & on démontre manifeſtement la mauvaiſe foi du Miniſtre.

Je ne parle pas en cette ſorte de Tertullien dans l'opinion de ceux qui s'imaginent avoir droit de le mépriſer, à cauſe que ſon ſtyle eſt forcé, & qu'il s'abandonne ſouvent à ſa vive & trop ardente imagination : car il faut avoir perdu tout le goût de la vérité, pour ne pas ſentir dans la plus grande partie de ſes ouvrages, au milieu de tous ſes défauts, une force de raiſonnement qui nous enleve : & ſans ſa triſte ſévérité, qui à la fin lui fit préférer les rêveries du faux Prophete Montan à l'Egliſe catholique, le Chriſtianiſme n'auroit gueres eu de lumiere plus éclatante.

Je ne l'abandonne donc pas en cet endroit ; & je croirois au contraire pouvoir faire voir, s'il en étoit question, que tout ce qu'il a de dur dans son livre contre Hermogene, il ne le dit pas selon sa croyance, mais en poussant son adversaire selon ses propres principes. Maintenant il me suffit de démontrer l'injustice de notre Ministre, qui ne cite de bonne foi aucun des Peres qu'il produit, & qui renverse lui-même le témoignage qu'il tire de Tertullien, en voulant le prendre à la lettre, dans un endroit où il avoue qu'il est outré au-delà de toute mesure.

XCVI. Raisons du Ministre pour exclure la métaphore de Bullus : absurdité manifeste de la premiere raison.

On a honte des pitoyables raisons qu'il oppose à Bullus, qui lui montroit le grand chemin : les voici. La premiere, *on ne prouve pas les métaphores*, comme les Anciens ont prouvé cette seconde naissance, & ce développement du Verbe ; *car les métaphores sont des faussetés prises & prouvées dans le sens littéral.* Voilà de ces faux principes qu'on jette en l'air, quand on ne sait ce qu'on dit, & qu'on ne veut qu'étourdir un lecteur ; car le contraire de ce qu'il avance est incontestable. On prouve les similitudes & les comparaisons, soit qu'elles soient étendues, soit qu'elles soient abrégées & réduites en métaphores, quand on les explique & qu'on en montre les convenances. On prouve tous les jours aux Juifs que Jesus-Christ est cette étoile de Jacob que vit Balaam, cette fleur de la tige de Jessé que vit Isaïe, cette pierre rejetée d'abord, & puis mise à l'angle que chanta David. Nous prouvons très-bien aux Protestans que l'Eglise *est la maison bâtie sur la pierre*, c'est-à-dire qu'elle est inébranlable, & *la cité élevée sur une montagne*, c'est-à-dire

Tab. Let. 6, p. 248.

Num. xxiv, 17.

Is. xj, 1. Ps. cxvij, 22.

Matth. vij, 24, 25.

Ibid. v. 14.

qu'elle eſt toujours viſible. Les Proteſtans eux-mêmes prouvent tous les jours que les Sacremeus ſont des ſceaux de la grace & de l'alliance, contre ceux qui n'y reconnoiſſent que de ſimples ſignes de confédération entre les fideles. On prouve donc une métaphore & une figure, lorſqu'on prouve qu'une figure explique parfaitement bien une vérité, & qu'elle épuiſe tout le ſens d'un diſcours. Ainſi les Peres ont très-bien prouvé, non pas que le Verbe qui eſt né de toute éternité, naiſſe de nouveau au commencement des tems; car cela porte ſon abſurdité dans ſes propres termes; mais que le Verbe qui étoit caché dans le ſein de ſon Pere a opéré au dehors, & qu'il a été manifeſté, lorſque Dieu a commandé à l'univers de paroître; ce qui étoit en un certain ſeus produire ſon Verbe, & mettre au jour ſa penſée, comme il a été expliqué ſouvent.

XCVII Faux axiome du Miniſtre, qui dit qu'on ne ſe ſert pas de métaphores avec les Païens ni avec les Hérétiques : il détruit lui-même ce faux principe. *Ibid.*

La ſeconde raiſon n'eſt pas meilleure : *En diſputant contre les Hérétiques, ou contre les Païens ennemis du myſtere de la Trinité, parler métaphoriquement ce ſeroit la derniere imprudenee, & une inexactitude qui ne pourroit ſe ſupporter.* Au contraire c'eſt préciſément les eſprits groſſiers des Païens qu'il falloit tâcher d'élever aux vérités intellectuelles par des expreſſions tirées des ſens. Auſſi tout eſt-il rempli de ces expreſſions dans les livres qu'on a faits pour les inſtruire; & il faut n'avoir rien lu, on n'avoir rien digéré, pour le nier. J'en dis autant des Hérétiques. On a ſi peu évité les ſimilitudes, ou, ſi l'on veut, les métaphores, dans les écrits qu'on a faits pour les confondre, qu'on en a même inſéré dans les ſymboles où l'on les condamne; puiſqu'on a

dit dans celui de Nicée : *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere*. Les Hérétiques sont grossiers à leur maniere, quoiqu'ils soient encore plus opiniâtres. Comme opiniâtres on les abat par la parole de Dieu ; comme grossiers, on se sert de tous les moyens, par où on tâche d'élever les esprits infirmes à la sublimité des mysteres. Il n'y a donc rien de plus pitoyable que de raisonner en cette sorte : *Tertullien disputoit contre Praxeas & contre des Hérétiques qui nioient la Trinité ; Théophile disputoit contre des Païens* : donc ils ne devoient point user de métaphores. Mais au contraire tout en est plein dans ces Ouvrages, & entre autre on y voit en termes précis celle dont nous disputons. C'est dans le livre contre Praxeas, que Tertullien attribue la seconde naissance du Fils à cette *parole sonore & extérieure* dont nous venons de parler. Le Ministre en produit lui-même le passage, & le traduit en ces termes : *Alors*, dit Tertullien, *la Parole reçut sa beauté & son ornement, savoir la voix, & le son, quand Dieu dit : Que la lumiere soit ; & c'est là la parfaite naissance de la Parole*. Or, c'est précisément de cette expression de Tertullien que le Ministre a prononcé, comme on a vu, qu'il ne la faut pas entendre à la rigueur. Il trouve la même expression dans le livre de Théophile contre les Païens. Ainsi dans ces deux Auteurs cette seconde naissance est visiblement exprimée par une similitude : & le Ministre songe si peu à ce qu'il dit, qu'il exclut cette figure non-seulement des mêmes Ouvrages, mais encore des mêmes passages où il l'admet.

Jur. ibid.

P. 245.

Tert. adv. Prax. cap. 6, 7, p. 503.

Pag. 260. Ibid.

CVIII. Que le Mi-

La troisieme & la derniere raison a déja été touchée : c'est, dit le Ministre, *que sur une*

niſtre, pour éviter de faire dire des a· ·dités aux Anciens, leur en fait dire de plus outrées.
Tab. Let. 6, p. 248.

ſimple métaphore les Anciens ne ſe ſeroient pas emportés à dire des choſes ſi dures, en diſputant contre l'éternité de la matiere. Ces Anciens qui ont dit ces duretés au ſujet de l'éternité de la matiere, ſe réduiſent à Tertullien, qui ſemble dire que le Fils de Dieu *a eu un commencement, & qu'il n'y a que le Pere qui ſoit éternel* : & le Miniſtre prétend que pour ſauver cet eſprit outré, comme il l'appelle, & couvrir les abſurdités vraies ou apparentes de ſon diſcours, il faut lui en faire dire de plus exceſſives : n'y en ayant point de pareilles à celles de ces deux naiſſances, ni qui ſoient pleines d'ignorances, de contradictions & d'erreurs plus inſenſées.

XCIX.
Le Miniſtre a ſenti lui-même que ſes ſentimens étoient outrés.
Ci-deſſus, n. 86.

On voit donc qu'il n'y avoit rien de plus naturel que le ſentiment de Bullus, & que le Miniſtre y étoit entré en quelque façon. J'ai même remarqué qu'en attribuant à l'ancienne Egliſe les abſurdités de ces deux naiſſances, il n'a pu s'empêcher d'en faire paroître une ſecrete peine : c'eſt pourquoi bien qu'il eût dit & redit qu'il vouloit prendre à la lettre & ſans figure ces portions & ces extenſions de la nature divine, il a fallu y ajouter des *pour ainſi dire*, qui adouciſſoient la rigueur d'un dogme affreux. Cette ſeconde naiſſance s'eſt faite *par voie d'expulſion, pour ainſi dire ;* (P. 257.) *Dieu, pour ainſi dire, développant ce qui étoit renfermé dans ſes entrailles.* (P. 258.) Et encore qu'il ſe propoſe dans tout ſon Ouvrage de faire voir des changemens véritables & de nouvelles manieres d'être réellement attribuées à Dieu par les SS. Peres (autrement ſes variations prétendues de l'ancienne Egliſe s'en iroient à rien), il a fallu dire que ces manieres d'être *ſont en quelque ſorte nouvelles* (P. 266.) : c'eſt-à-dire,

qu'il a senti que son lecteur seroit offensé des imperfections & des nouveautés qu'il faisoit attribuer à Dieu par les Anciens Peres. A la bonne heure ; qu'il acheve donc de se corriger, & qu'il laisse en repos les premiers siecles qui font l'honneur du Christianisme. On voit bien qu'il le faudroit faire, & donner gloire à Dieu en se rétractant : mais il faudroit donc se résoudre à ne plus parler des variations de l'ancienne Eglise ; & ce dangereux principe de M. de Meaux, que la religion ne varie jamais, demeureroit inébranlable

C. Le Ministre en accusant l'Evêque de Meaux de fourberie & de fripponnerie, trompe visiblement son lecteur, & lui dissimule ce qui ôteroit d'abord toute la difficulté.

Il s'éleve ici contre moi une accusation, dont voici le titre à la tête de l'article IV: *Fourberies de l'Evêque de Meaux.* Mais quelque rude que soit ce reproche, le Ministre n'est pas encore content de lui-même ; & examinant la conduite que j'ai tenue avec lui dans mon premier Avertissement : *On a peine*, dit-il, *à nommer une telle conduite ; mais il faut s'y résoudre : on ne sauroit donc l'appeller autrement qu'une fripponnerie insigne.* Vous le voyez ; il a peine à lâcher ce mot, tant les injures lui coûtent à prononcer ; mais après qu'il a surmonté cette répugnance, il répete plus aisément la seconde fois, *la fripponnerie de l'Evêque de Meaux* ; & on voit qu'il a de la complaisance pour cette noble expression. Le fondement de son discours est d'abord que je le renvoie au Pere Pétau & à Bullus tout ensemble, pour apprendre les vrais sentimens des Peres des trois premiers siecles : *Pour achever son portrait*, dit-il, *M. de Meaux ne pouvoit mieux faire que de joindre, comme il a fait, Bullus à Pétau, comme travaillant à la même chose ; puisque Bullus s'est occupé presqu'uniquement à réfuter Pétau pied à pied.*

Tab. Let. 6, Ibid. p. 292. *Ibid. p.* 293.

P. 392. *Ceux qui ont lu ces deux Auteurs sont épouvantés d'une telle hardiesse*, de faire aller ensemble deux Auteurs si directement opposés.

Il dissimule que ce que j'allegue du Pere Pétau n'est pas son second tome que Bullus réfute, mais une préface postérieure dont Bullus ne parle qu'une seule fois & en passant : & si j'avois à me plaindre de la candeur de Bullus, ce seroit pour avoir poussé le Pere Pétau, sans presque faire mention de cette préface où il s'explique, où il s'adoucit, où il se rétracte, si l'on veut ; en un mot, où il enseigne la vérité à pleine bouche.

CI. Que le Ministre objecte en vain le Pere Pétau, qui s'est parfaitement expliqué dans la préface de son second tome des Dogmes Théologiques. P. 292.

Quelle replique à un fait si important ? C'est une *fripponnerie*, &, dit M. Jurieu, *on ne peut rien imaginer de plus imfame* que d'épargner le Pere Pétau, & d'accuser ce Ministre *qui dit beaucoup moins.* Mais pourquoi alléguer toujours le Pere Pétau, qui a dit la vérité toute entiere dans un écrit postérieur ? Que M. Jurieu l'imite ; qu'il s'explique d'une maniere dont la foi de la Trinité ne soit point blessée ; nous oublierons ses erreurs : mais puisqu'au lieu de se corriger, plus il s'excuse plus il s'embarrasse, & qu'il s'obstine à soutenir dans la Trinité de la mutabilité, de la corporalité & de l'imperfection, & ce qui est en cette matiere le plus manifeste de tous les blasphêmes, une réelle & véritable inégalité ; ou qu'il craigne la main de Dieu avec ses faux dogmes, ou qu'il cesse de les soutenir, & de favoriser les impies.

CII. Mauvaise foi du Ministre, qui accuse le Pere Pétau d'avoir éta-

Le Ministre répond ici : *Que nous importe après tout ce qu'a dit le Pere Pétau dans sa préface ?* Mais c'est le comble de l'injustice ; car c'est de même que s'il disoit : que nous importe, quand il s'agit de condamner un Au-

teur, de lire ses derniers écrits, & de voir à quoi à la fin il s'en est tenu ? Mais enfin pour en venir à cette préface, *le Pere Pétau*, dit le Ministre, *y prouve la tradition constante de la foi de la Trinité dans les trois premiers siecles, comme un Socinien, ou du moins un Arien, la pourroit prouver.* Il faut avoir oublié jusqu'au nom de la bonne foi & de la pudeur pour écrire ces paroles. Bullus, le grand ennemi du Pere Pétau, lui fait voir dans le seul endroit qu'il cite de cette préface, que le Pere Pétau y a reconnu dans S. Justin *une profession de la foi de la Trinité, à laquelle il ne se peut rien ajouter, aussi pleine, aussi entiere, aussi efficace qu'on l'auroit pu faire dans le Concile de Nicée : d'où s'ensuit dans le Fils de Dieu la communion & l'identité de substance avec son Pere, sans aucun partage, & en un mot la consubstantialité du Pere & du Fils.* Le Ministre ne rougit-il pas après cela d'avoir osé dire que le Pere Pétau défend le mystere de la Trinité, comme auroit pu faire un Arien & un Socinien ? Mais sans nous arrêter à ce passage, il ne faut qu'ouvrir la préface du Pere Pétau, pour voir qu'il entreprend d'y prouver, que les Anciens *conviennent avec nous dans le fond, dans la substance, dans la chose même du mystere de la Trinité, quoique non toujours dans la maniere de parler* : qu'ils sont sur ce sujet *sans aucune tache* : qu'ils ont enseigné de J. C., *qu'il étoit tout ensemble un Dieu infini, & un homme qui a ses bornes ; & que sa divinité demeuroit toujours ce qu'elle étoit avant tous les siecles, infinie, incompréhensible, impassible, inaltérable, immuable, puissante par elle-même, subsistante, substantielle, & un bien d'une vertu infinie : ce qui étoit*, ajoute le Pere Pétau, *une si pleine con-*

bli dans sa préface la foi de la Trinité, comme auroient fait les Ariens & les Sociniens.

P. 293.
Ibid.
Def. fid. Nic. sect. 2, *c.* 4, 53, *p.* 109.
Præf. in t. II. Theol. Dogm. c. 3, *n.* 1.

Præf. c. 1, *n.* 10, 12, *c.* 2, *c.* 3, &c.
Ibid. n. 4, 2.

Ibid. c. 4, n. 2. *fession de foi de la Trinité*, *qu'aujourd'hui même*, & après le Concile de Nicée, *on ne pouvoit la faire plus claire.* Voilà, selon M. Jurieu, établir la foi de la Trinité *comme pouvoit faire un Arien.* Enfin le Pere Pétau remarque même dans Origene, *la divinité de la Trinité adorable*; dans S. Denis d'Alexandrie, *la co-éternité & la consubstantialité du Fils*; dans S. Grégoire Thaumaturge, *un Pere parfait d'un Fils parfait*; *un S. Esprit parfaite image d'un Fils parfait*; pour conclusion, *la parfaite Trinité*; &, en un mot, *dans ces Auteurs la droite & pure confession de la Trinité*: en sorte que lorsqu'ils semblent s'éloigner de nous, c'est selon ce Pere, ou bien avant dans la dispute, comme disoit S. Jérôme, *moins de précaution dans leurs discours, le substantiel de la foi demeurant le même* jusques *dans Tertullien, dans Novatien, dans Arnobe, dans Lactance* même, & dans les Auteurs les plus durs; ou en tout cas des ménagemens, des condescendances, &, comme parlent les Grecs, des économies qui empêchoient de découvrir toujours aux Païens encore trop infirmes, *l'intime & le secret du mystere avec la derniere précision & subtilité.* Par conséquent il est constant selon le Pere Pétau, que toutes les différences entre les Anciens & nous dépendent du style & de la méthode, jamais de la substance de la foi.

Ibid. n. 3. — Ibid. n. 4, 5. — Ibid. c. 3, n. 6. Hier. Apol. 1. adv. Ruf. Edit. Ben. t. IV, part. 2. Apol. 2, p. 409, & seq. — Ibid. c. 5, n. 1, 3, 4. — Ibid. c. 3, n. 3. — 1. Avert. n. 28.

CIII. Que ce que le Ministre objecte du P. Pétau & de M. l'Abbé Huet, nommé Evêque d'Avran-

Voilà d'abord une réponse qui ferme la bouche; mais d'ailleurs quand ce savant Jésuite ne se seroit pas expliqué lui-même d'une maniere aussi pure & aussi orthodoxe qu'on vient de l'entendre, à Dieu ne plaise qu'il soit rien sorti de sa bouche qui approche des égaremens de M. Jurieu. Ce Ministre croit me mettre aux mains avec les savans Auteurs

de ma communion, en proposant à chaque page le grand savoir *du Pere Pétau & de M. Huet*, & me reprochant en même tems *que si j'avois traversé comme eux le pays de l'antiquité, je n'aurois pas fait des avances si téméraires*; mais qu'aussi *je ne savois rien d'original dans l'Histoire de l'Eglise, & que ni je n'avois vu par moi-même les variations des Anciens, ni bien examiné les Modernes qui ont traité de cette matiere*. C'est ainsi qu'il m'oppose ces deux savans hommes. Mais quelle preuve nous donne-t-il de leur grand savoir dans les Ouvrages des Peres? J'en rougis pour lui: *c'est qu'ils* les ont faits ce qu'ils ne sont pas, de son aveu propre; c'est-à-dire, *le P. Pétau formellement Arien, & M. Huet gueres moins*. C'est ainsi qu'il met le savoir de ces deux fameux Auteurs, en ce qu'ils ont imputé aux Peres des erreurs, dont lui-même il les excuse. Pour moi je ne veux disputer du savoir ni avec les vivans ni avec les morts; mais aussi c'est trop se moquer de ne les faire savans, que par les fautes dont on les accuse, & de ne prouver leurs voyages dans ces vastes pays de l'antiquité, que parce qu'ils s'y sont souvent déroutés. Je lui ai montré le contraire du P. Pétau, par sa savante Préface. Pour ce qui regarde M. Huet avec lequel il veut me commettre, il se trompe: je l'ai vu dès sa premiere jeunesse prendre rang parmi les savans hommes de son siecle; & depuis j'ai eu les moyens de me confirmer dans l'opinion que j'avois de son savoir, durant douze ans que nous avons vécu ensemble. Je suis instruit de ses sentimens, & je sais qu'il ne prétend pas avoir fait arianiser ces saints Docteurs, comme le Ministre l'en accuse. A peine a-t-il prononcé

ches, ne l'excuse pas. P. 278.

Tab Let. 6, p. 291.

quelque censure, qu'il l'adoucit un peu après. Il entreprend de faire voir dans les locutions les plus dures de son Origene même, comme sont celles de créature, & dans les autres, *qu'on le peut aisément justifier; que la dispute est plus dans les mots que dans les choses; que si on le condamne en expliquant ses paroles précisément & à la rigueur, on prendra des sentimens plus équitables en pénétrant sa pensée.* Il est même très-assuré qu'il ne traitoit pas exprès cette question, & qu'il n'a parlé des autres Peres que par rapport à Origene, ou pour l'éclaircir ou pour l'excuser. Enfin il est si peu clair que ce Prélat fasse Origene ennemi de la consubstantialité du Fils de Dieu, que pour justifier ce Pere sur cette matiere, le Protestant Anglois qui nous a donné son Traité de l'Oraison, nous renvoie également à *M. Huet & à Bullus.* Je n'en dirai pas davantage: un si avant homme n'a pas besoin d'une main étrangere pour le défendre; & si quelque jour il lui prend envie de réfuter les louanges que le Ministre lui donne, il lui fera bien sentir que ce n'est pas à lui qu'il faut s'attaquer. Mais après tout, quand il seroit véritable que le Pere Pétau autrefois, & M. Huet aujourd'hui, auroient aussi maltraité les Anciens que le prétend M. Jurieu, leur ont-ils fait dire, comme lui, que la nature divine est changeante, divisible & corporelle? Ont-ils dit que la perfection de l'Être divin, sa spiritualité & son immutabilité n'étoient pas connues alors? *que l'opinion constante & régnante* étoit opposée à la foi de la Providence? & les autres impiétés par où le Ministre fait voir qu'on ôtoit à Dieu dans les premiers siecles, non-seulement ses Personnes, mais, ce qui est pis, son essence propre, & les attri-

Origen. c. 2. §. 2. n. 10, 17, 24, 28.

Quod Origenes de filii ὁμοουσίῳ, rectè sensit consulatur Cl. Huetius in Origen. & Bullus noster. Nota ad p. 58. lat. interpret.

buts les plus essentiels à la nature divine, que les Paiens même connoissoient? Quand donc le Ministre assure que j'épargne les savans de mon parti, & que je le poursuis en toute rigueur, lui qui en a dit infiniment moins; il jette en l'air ses paroles sans en connoître la force, puisqu'il n'y a rien eu jusqu'ici qui ait égalé ses égaremens sur ce sujet. Il se vante *d'avoir dit en propres termes* dans ses lettres de 1689, *que les Anciens faisoient la Trinité éternelle, tant à l'égard de la substance que des Personnes.* Mais il y a dit précisément le contraire; puisqu'il y a dit, comme on a vû, que le Fils de Dieu n'étoit dans le sein du Pere que *comme un germe & une semence qui s'étoit changée en personne un peu devant la création.* Lorsqu'il blâme le Pere Pétau d'avoir dit *que le Fils de Dieu n'étoit pas une Personne distincte du Pere dès l'éternité*, il le blâme de sa propre erreur; & lui-même l'assuroit ainsi il n'y a pas encore deux ans, comme on a vu. Si le Pere Pétau est blâmable selon lui d'avoir fait arianiser quelques Peres, *nonnulli, ou de les avoir tous comptés, très-peu exceptés, entre ces prétendus Ariens*; que dira-t-on du Ministre, qui méprisant tout tempérament & tout correctif, ose dire à pleine bouche: *& moi, je n'en excepte aucun?* Il n'en excepte ni n'en exempte aucun d'avoir dit, que le Fils de Dieu comme Verbe avoit deux *nativités actuelles & véritables*, l'une *imparfaite* dans l'éternité, & l'autre *parfaite* dans le tems; ainsi qu'il avoit acquis dans le tems un être *développé & parfait, & que de Sagesse de Dieu il étoit devenu son Verbe*; qu'il étoit donc imparfait, aussi bien que le S. Esprit, de toute éternité; & que sur ce fondement les Anciens

Jur. Lett. 6. p. 291.

P. 292.

Ci-dessus à n. 4, 5, 6.

P. 249.

Ci-dessus, n. 4. 5, 6.

P. 251.

P. 255, 257, 261, 262.

Ibid. p. 283.

P. 264, 284. non-seulement avoient dit, *mais avoient dû dire* qu'il y avoit entre les Personnes divines une véritable & réelle inégalité ; en sorte que l'une fut inférieure à l'autre, non-seulement à raison de son origine, mais encore à raison de sa perfection. Où étoit donc la vérité de la foi, quand tous les Peres enseignoient unanimement cette doctrine *sans en excepter un seul ?* Ceux qui en ont dit, à ce qu'il prétend, infiniment moins que lui, se sont-ils emportés à cet excès ?

CIV. Que le Ministre se distingue de tous les Auteurs qui accusent les Peres d'arianiser, en ce qu'il met cette doctrine au-dessus de toute censure ; ce que ni Catholiques ni Protestans n'avoient osé faire avant lui.

Mais voici enfin le comble de l'aveuglement & l'endroit fatal au Ministre. Ceux qui ont fait selon lui arianiser les Peres, en ont-ils conclu comme lui, que la doctrine Arienne fût tolérable, ou qu'elle n'eût jamais été condamnée dans les Conciles, ou enfin qu'elle ne pût être réfutée par l'Ecriture ? Tout au contraire, ils ont regardé ces sentimens comme condamnables & condamnés effectivement dans le Concile de Nicée. M. Jurieu est l'unique & l'incomparable, qui non content de faire enseigner en termes formels à tous les Peres des trois premiers siecles, *sans en excepter aucun*, la divisibilité & la mutabilité de la nature divine avec l'imperfection & l'inégalité des personnes, ose dire encore dans la sixieme lettre de 1689, que ce n'est pas là *une variation essentielle* : & en 1690, *que l'erreur des Anciens est une méchante philosophie, qui ne ruine pas les fondemens ; que cette théologie, pour être un peu trop Platonicienne, ne passera jamais pour être hérétique, ni même pour dangereuse dans un esprit sage ;* qu'elle n'a jamais été condamnée dans aucun Concile ; que le Concile de Nicée avoit expressément marqué dans son symbole, qu'*il ne vou-*

Lett. 6, de 1689.
Tab. Lett. 6, art. 4. p. 276.
P. 297.
P. 271.

loit pas condamner l'inégalité que les anciens P. 273.
Docteurs avoient mise entre le Pere & le Fils, & que loin de condamner la seconde nativité qu'ils attribuoient au Verbe, *ils la confirment par leur anathême* : enfin non-seulement que cette doctrine n'avoit point été condamnée, mais encore qu'elle n'étoit pas condamnable, puisqu'elle ne pouvoit même *être réfutée par les Ecritures*. Voilà ce qu'a dit celui qui prétend en avoir dit *infiniment moins* que les autres, pendant qu'il s'éleve au-dessus d'eux tous par des singularités qui lui sont si propres, qu'on n'en a jamais approché parmi ceux qui font profession de la foi de la Trinité. Je ne lui fais donc point d'injustice de le distinguer, je ne dirai pas du Pere Pétau, qui s'est réduit en termes formels à des sentimens si orthodoxes, mais encore de son Scultet & des autres Protestans qui ont le plus maltraité ces Peres ; puisqu'aucun d'eux n'a jamais pensé à exempter de la censure des Conciles & de toute condamnation, la doctrine qu'ils leur attribuent. On voit maintenant ce que c'est que *ces insignes fripponneries* que le Ministre ne rougit pas de m'imputer ; & on voit sur qui je pourrois faire retomber ce reproche, si je n'avois honte de répéter des expressions si brutales, qu'au défaut de l'équité & de la raison une bonne éducation auroit supprimées.



SECONDE PARTIE.

Que le Ministre ne peut se défendre d'approuver la tolérance universelle.

CV. Avantages que les Tolérans tirent de la doctrine du Ministre.

Tab. Lett. 6, p. 268.

CE qu'il y a de plus rare dans le sentiment de M. Jurieu, c'est que cette bisarre Théologie qu'on ne peut ni réfuter, ni condamner, ni proscrire, & qu'aucun homme de bon sens ne peut juger ni hérétique, ni même dangereuse, tout d'un coup (je ne sais comment) devient entiérement intolérable : *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je voulusse porter ma complaisance pour cette théologie des Anciens, jusqu'à l'adopter ni même à la tolérer* AUJOURD'HUI. Il veut donc dire qu'autrefois on auroit pu *adopter*, ou tout au moins *tolérer* cette théologie des Anciens; mais *aujourd'hui, à Dieu ne plaise* : c'est-à-dire, qu'il la repousse jusqu'à l'horreur. Qui comprendra ce mystere ? Comment cette théologie est-elle si tolérable & si intolérable tout à la fois, si dangerense & si peu dangereuse ? Et pour trancher en un mot, pourquoi ne pas tolérer encore aujourd'hui, une doctrine qui n'est condamnée par aucun Concile; qui est approuvée au contraire par celui de Nicée; qui ne peut être réfutée par l'Ecriture; qui n'a contre elle ni les Peres, ni la tradition ou la foi de tous les siecles, puisqu'on lui donne d'abord les trois premiers siecles à remplir ? Voici la conséquence que le Ministre a tant redoutée : c'est ici qu'il se rend le chef des Tolérans ses capitaux

capitaux ennemis ; & ils ſe vantent eux-mêmes que jamais homme ne les a plus favoriſés, que ce Miniſtre qui s'échauffe tant contre leur doctrine. C'eſt en effet ce qu'on va voir plus clair que le jour,

CVI. Trois répon-ſes du Mi-niſtre pour montrer que la doctrine qui étoit to-lérable dans les Peres, ne l'eſt plus à préſent. *Tab. Lett. 7, p. 351.*

Le Miniſtre propoſe la difficulté dans la ſeptieme lettre de ſon Tableau, & pour y répondre dans les formes, il dit trois choſes. La premiere, qu'il ne s'enſuit pas pour avoir toléré des erreurs en un tems, & avant que les matieres ſoient bien éclaircies, qu'on les doive tolérer dans un autre, & après l'éclairciſſement. La ſeconde, que les anciens Docteurs n'ont été ni Ariens, ni Sociniens; & ainſi que la tolérance qu'on a eue pour eux ne donnera aucun avantage à ces hérétiques, La troiſieme, qu'ils n'ont erré que par ignorance & par ſurpriſe, & plutôt comme Philoſophes qu'autrement.

CVII. Que le Mi-niſtre ſe con-tredit, lorſ-qu'il avance que cette matiere eſt maintenant plus éclair-cie que du-rant les pre-miers ſie-cles.

Mais dans toutes ſes réponſes il s'oublie lui-même. Dans la premiere ſon principe eſt vrai ; & on tolere avant l'éclairciſſement ce qu'on ne peut plus tolérer après : je l'avoue; c'eſt notre doctrine. Quand nous l'avancions autrefois, les Proteſtans nous objectoient que nous faiſions de nouveaux articles de foi. Nous répondions : cela eſt faux ; nous les éclairciſſons, nous les déclarons ; mais nous ne les faiſons pas, à Dieu ne plaiſe. Après s'être long-tems moqué d'une ſi ſolide réponſe, il y faut venir à la fin comme à tant d'autres doctrines, que la Réforme avoit d'abord rejetées ſi loin. Avouons donc à M. Jurieu que ſon principe eſt certain, & prions-le de s'en ſouvenir en d'autres occaſions : mais en celle-ci viſiblement il a oublié ce qu'il vient de dire. Une erreur eſt bien éclair-

cie, lorſqu'elle eſt bien réfutée par les Ecritures, que la foi de tous les ſiecles y paroît manifeſtement oppoſée, & qu'à la fin elle eſt condamnée par l'autorité de l'Egliſe & de ſes Conciles. Or M. Jurieu vient de nous dire, qu'encore à préſent l'erreur qu'il attribue aux trois premiers ſiecles, ne peut être ni réfutée par l'Ecriture, ni convaincue du moins par la tradition & par le conſentement de tous les ſiecles; & que loin d'être condamnée par aucun Concile, elle ne l'eſt pas même dans celui de Nicée, où la matiere a été traitée, délibérée, décidée expreſſément; qu'au contraire elle y a été confirmée. Il n'eſt donc encore arrivé à cette matiere aucun nouvel éclairciſſement, par où l'erreur des trois premiers ſiecles ſoit moins tolérable qu'alors. Bien plus, ce n'eſt pas même une erreur contre la foi; puiſque M. Jurieu nous apprend qu'elle ne peut être détruite que par les idées philoſophiques que nous avons *aujourd'hui*. Or la foi n'eſt pas *d'aujourd'hui*; elle eſt de tous les tems: la foi n'attend pas à ſe former, ni à ſe régler par les idées philoſophiques; & il eſt autant tolérable d'être mauvais Philoſophe, pourvu qu'on ſoit vrai fidele, maintenant que dans les ſiecles précédens: & la raiſon eſt que la foi tient lieu de philoſophie aux Chrétiens. Ainſi M. Jurieu ne ſait ce qu'il dit, & on ne ſait ſur quoi appuyer ſon intolérance; par conſéquent voilà en un mot ſa premiere raiſon par terre: la ſeconde ne tiendra pas plus long-tems.

CVIII. Qu'en tolérant les erreurs qu'il attribuoit aux

Les Peres n'étoient, dit-il, ni Sociniens, ni Ariens; donc pour les avoir tolérés, on ne doit pas pour cela avoir la même condeſcendance pour ces hérétiques. Il eſt aiſé de lui

répondre selon ses premieres lettres. Les Anciens à la vérité n'étoient ni Ariens, ni Sociniens à la rigueur ; mais ils disoient toutefois que les trois Personnes divines n'étoient pas égales ; qu'elles n'étoient pas distinctes les unes des autres de toute éternité ; que le Fils de Dieu n'étoit qu'un germe & une semence devenue personne dans la suite ; & enfin, que la Trinité ne commença d'être qu'un peu avant la création de l'univers ; ce qui emportoit une partie très-essentielle de l'Arianisme & du Socinianisme. Il les eût pourtant tolérés avec ces erreurs, comme on a vu : il eût donc toléré une partie essentielle de l'erreur Arienne & Socinienne.

trois premiers siecles en l'an 1689, le Ministre est contraint de tolérer une partie très-essentielle de l'Arianisme & du Socinianism.

CIX.
Que le Ministre, en se corrigeant dans ses lettres de 1690, laisse les erreurs qu'il attribue aux trois premiers siecles également intolérables.

Mais on dira qu'il s'est mieux expliqué dans les lettres de cette année. Point du tout : car il persiste dans la même erreur sur l'inégalité des personnes ; puisqu'il y soutient encore que les Anciens, dont il reconnoît que la doctrine est irreprochable, font le Fils & le Saint-Esprit inférieurs au Pere en opération & en perfection ; de vrais Ministres au-dessous de lui, produits dans le tems, & si librement selon quelque chose qui est en eux, qu'ils pouvoient n'être pas produits à cet égard ; imparfaits dans l'éternité, & acquérant avec le tems leur entiere perfection ; le Fils de Dieu en particulier devenu Verbe dans le tems, de Sagesse qu'il étoit auparavant. Voilà ce que dit encore le Ministre dans ses lettres, où il prétend redresser son systême. Il est vrai qu'il s'est redressé en quelque façon sur la distinction des personnes ; parlons franchement, il s'est dédit ; & au lieu que la Trinité n'étoit pas distincte d'abord, & selon ses premieres lettres, par les secondes elle est

ſeulement développée. Mais il ne ſe tire pas mieux d'affaire par cette ſolution : puiſque de ſon propre aveu la divinité y demeure diviſible, corporelle, &, ſans conteſtation, muable ; ce qui eſt une partie des plus eſſentielles de l'erreur Socinienne, ou quelque choſe de pis.

Il eſt ici arrivé à M. Jurieu ce qui lui arrive toujours, comme à tous ceux qui ſe trompent & qui s'entêtent de leur erreur. Occupé & embarraſſé de la difficulté où il eſt, il oublie les autres. Il ſonge à parer le coup de l'Arianiſme des Peres ; & comme ſi la ſaine doctrine conſiſtoit toute en ce point, dans les autres il la laiſſe ſans défenſe, & également expoſée à des coups mortels. Parlons net : la ſpiritualité & l'immutabilité de l'Être divin ne ſont pas moins eſſentielles à la perfection de Dieu, que la divinité de ſon Verbe. Si donc vous ſouffrez l'erreur qui attaque ces deux attributs divins, de l'un à l'autre on vous pouſſera ſur tous les points ; & duſſiez-vous en périr, il vous faudra avaler tout le poiſon de la tolérance. Votre ſeconde raiſon n'eſt donc pas meilleure que la premiere. Il ne vous reſte que la troiſieme, qui eſt ſans comparaiſon la pire de toutes.

CX. Que le Miniſtre pouſſé par les Catholiques & les Tolerans, ne peut ſe défendre contre eux que par des principes contradictoires.

Quand il ſeroit vrai, dites-vous, *ce qui eſt très-faux, que ces Anciens par ignorance* (il ajoute après, *ou par ſurpriſe*) *ſeroient tombés dans une erreur approchant de l'Arianiſme, il ne ſeroit point vrai que ce fût la foi de l'Égliſe d'alors ; ce ſeroit la théologie des Philoſophes Chrétiens.* Songez-vous bien, M. Jurieu, à ce que vous dites ? Les Tolérans vont vous accabler. Dans une héréſie auſſi dangereuſe que l'Arianiſme, ou dans les erreurs appro-

Lett. 7, p. 355.

chant, vous tolérez les Peres à cause de leur ignorance : c'est pour la même raison & en plus forts termes, que les Tolérans vous demandent que vous toleriez les peuples. Si dans la grande lumiere du Christianisme, les Docteurs de l'Eglise ont pu ignorer dans la nature divine sa parfaite immutabilité, & dans les Personnes divines leur égalité entiere; pourquoi ne voulez-pas pas qu'un peuple grossier puisse ignorer innocemment les mêmes choses ou d'autres aussi sublimes ? Mais si l'immutabilité de Dieu qui est si claire à la raison humaine, a été cachée aux Maîtres de l'Eglise; pourquoi les Disciples seront-ils tenus à en savoir davantage ? & avec quelle justice les obligez-vous à concevoir des mysteres plus impénétrables ? Que faire dans cette occasion, puisqu'il faut changer de principes, ou donner gain de cause aux Tolérans ? Mais voici encore pour vous un autre embarras. Dites-moi, que prétendiez-vous quand vous avez étalé ces grossieres erreurs des Anciens ? Assurément vous vouliez combattre cette dangereuse & ignorante maxime de l'Evêque de Meaux, *que l'Eglise ne varie jamais dans l'exposition de la foi : & que la vérité Catholique, venue de Dieu, a d'abord sa perfection*. Pour détruire cette maxime, il falloit trouver quelque chose qu'on pût appeller la foi de l'Eglise & la vérité catholique, où vous puissiez montrer quelque changement; & pour cela vous accusez d'erreurs capitales tous les Anciens, *sans en excepter aucun*. Il faut maintenant changer de langage : cela étoit bon contre l'Evêque de Meaux : mais contre les Tolérans ce n'est plus de même : & quand toute l'antiquité seroit tombée dans

Hist. des Var. Préf. n. 2, 7. Tab Lett. 6, art. 4, p. 277.

Tab. Lett. p. 555. une erreur approchant de l'Arianifme, *ce ne feroit pas felon vous la foi de l'Eglife d'alors, mais feulement la théologie des Philofophes Chrétiens.*

CXI. Illufion du Miniftre, & démonftration plus manifefte de fes contradictions.

Le Miniftre fe fera fans doute ébloui lui-même, comme il tâche de faire les autres, par cette nouvelle expreffion, *la théologie des Philofophes.* Mais que lui fert d'exténuer par ce foible titre la qualité des faints Peres ? Les Tolérans, qu'il veut contenter par ce groffier artifice, fauront bien lui reprocher que ces Philofophes Chrétiens, c'étoient les Prêtres, c'étoient les Evêques, les Docteurs & les Martyrs de l'Eglife : enfin, c'étoient *ces favans* de M. Jurieu, qui dans ces fiecles d'ignorance *où le favoir étoit fi rare entre les Chrétiens, entraînoient la foule dans leur openion.* En un mot, ou c'étoit ici par la bouche de ces faints Docteurs une expofition de la foi de toute l'Eglife ; & le Miniftre ne peut s'empêcher du moins de la tolérer : ou c'étoit l'expofition de quelques particuliers ; & il n'a point prouvé contre moi les variations de l'Eglife.

Lett. 7. de 1689, p. 49.

CXII. Etrange conftitution des trois premiers fiecles, où, felon le fentiment du Miniftre, la foi du peuple demeuroit pure, pendant que celle de tous les Docteurs, fans en excepter aucun, étoit corrompue.

Mais voici la derniere reffource. Au milieu de ces pitoyables erreurs de tous ces Docteurs de l'Eglife, fans en excepter aucun, il veut que la foi demeure pure ; &, dit-il, *ces fpéculations vaines & guindées des Docteurs de ce tems-là n'empêchoient pas la pureté de la foi de l'Eglife, c'eft-à-dire du peuple ; cela ne paffoit pas jufqu'à lui.* Jamais il ne voudra voir la difficulté : car premiérement, quelle foibleffe de mettre l'Eglife & la pureté de la foi dans le peuple feul ! *Cela,* dit-il, *n'empêchoit pas la pureté de la foi de l'Eglife, c'eft-à-dire du peuple* : comme fi les Pafteurs & les

Docteurs, & encore des Docteurs Martyrs, n'étoient pas du moins une partie de l'Eglise, si ce n'étoit pas la principale. *Cela*, dit-il, *ne passoit pas jusqu'au peuple*. Mais quoi! ne lisoit-il pas les livres de ces Docteurs? Et qui a dit à M. Jurieu que ces Docteurs n'enseignoient pas de vive voix ce qu'ils mettoient par écrit? Je veux bien croire que les Docteurs ne prêchoient pas au peuple *leurs spéculations vaines & guindées*, comme les appelle le Ministre: mais venons au fait. Par où passoit dans le peuple la perfection & l'immutabilité de Dieu avec l'égalité de ses personnes, pendant que ses Docteurs ne les croyoient pas, & n'en avoient qu'une idée confuse & fausse? Est-ce peut-être que durant ces tems, & dans ces siecles que le Ministre veut appeller les plus purs, le peuple se sauvoit déja, comme il l'imagine dans les siecles les plus corrompus, en croyant bien pendant qu'on le prêchoit mal, & en discernant le bon grain d'avec l'ivraie? S'il est ainsi, ces siecles dont on nous vante d'ailleurs la pureté, sont les plus impurs de tous; puisque les erreurs qu'on y enseignoit étoient plus mortelles; puisque c'étoit l'essence de Dieu & l'égalité des Personnes qu'on y attaquoit; puisqu'enfin on y renversoit tous les fondemens. Ces siecles avoient donc besoin d'un réformateur, & le Ministre en convient par ces paroles: *Car*, dit-il *il n'eût fallu qu'un seul homme pour faire revenir les anciens Peres, & pour les avertir seulement de l'incompatibilité de leur théologie avec la souveraine immutabilité de Dieu*. Mais enfin cet homme manquant, que pouvoient-ils faire? L'Ecriture ne leur montroit pas ce divin attribut: ils ne furent pas as-

P. 269. Ibid.

Lett. 7. p. 356.

ſez Philoſophes pour le bien entendre ; le peuple moins Philoſophe encore n'y voyoit pas plus clair : que réſultoit-il de là , ſinon que Dieu paſsât pour changeant , & la Trinité pour imparfaite ?

CXIII. Autres illuſions du Miniſtre : comme il fuit la difficulté : ſon mépris pour les premiers ſiecles, en faiſant ſemblant de les honorer *Tab. Lett. 6, p.* 268, 270, 286.

Le Miniſtre croit m'étonner en me demandant ſi je prêche à mon peuple les notions , les relations , les propriétés des trois divines Perſonnes ; & il eſt aſſez ignorant pour ſe moquer en divers en droits de ces expreſſions de l'école. Mais que veut-il dire ? Veut-il nier qu'au lieu qu'il eſt commun au Pere & au Fils , par exemple , d'être Dieu & d'être éternel , il ne ſoit pas propre au Pere d'être Pere , comme au Fils d'être Fils , & que cela ne s'appelle pas des propriétés ; ou qu'être Pere , être Fils , & être l'Eſprit du Pere & du Fils , ne ſoient pas des termes relatifs ; ou que les Perſonnes divines n'aient pas des caracteres pour ſe diſtinguer , ou que ce ne ſoient pas caracteres qu'on appelle notions ? S'il liſoit les anciens Docteurs dans un autre eſprit que celui de contention & de diſpute , il auroit vu dans ſaint Athanaſe , dans ſaint Auguſtin , dans tous les Peres , & dès le commencement de l'Arianiſme dans ſaint Alexandre d'Alexandrie , ces relations , ces propriétés , ces notions & ces caracteres particuliers des perſonnes. Il s'imagine que nous croyons avoir compris le myſtere , quand nous avons expliqué ces termes ; au lieu que dans l'uſage de l'école ce ne ſont pas là des idées qui rendent les choſes claires , ce qui eſt réſervé à la vie future ; mais des termes pour en parler correctement & éviter les erreurs. C'eſt pourquoi lorſqu'il me demande ſi je prêche tout cela au peuple dans mes catéchiſmes ;

chiſmes ; ſans doute je prêche au peuple & aux plus petits de l'Egliſe ſelon le degré de capacité où ils ſont parvenus, que le Pere n'a point de principe, c'eſt-à-dire en autres termes, qu'il eſt le premier, & qu'il ne faut point remonter juſqu'à l'infini : c'eſt cela & les autres choſes auſſi aſſurées qu'on appelle les notions ſans en faire un ſi grand myſtere ; & le Miniſtre qui s'en moque ſans ſonger à ce qu'il dit, les doit prêcher comme nous, en d'autres termes peut-être, mais toujours dans le même ſens. Sans donc s'arrêter à ces chicanes, il faudroit une fois répondre à notre demande, qui eſt-ce qui prêchoit au peuple l'égalité des perſonnes & l'immuable perfection de l'Être divin, pendant que tous les Docteurs croyoient le contraire ? Le Miniſtre dit à pleine bouche : *Nous trouvons dans les premiers ſiecles une beaucoup plus grande pureté que dans les âges ſuivans, & nous nous faiſons honneur de notre conformité avec eux.* Cela eſt bon pour s'en faire honneur, & pour faire croire au peuple qu'on a réformé l'Egliſe ſur le plan de ces premiers ſiecles. Mais cependant s'il faut trouver des variations dans la foi de l'ancienne Egliſe, c'eſt là qu'on les cherche ; s'il faut donner des exemples des plus pauvres Théologiens qui furent jamais, c'eſt là qu'on les prend. Ils ont ſi peu profité du bonheur d'être ſi voiſins des tems apoſtoliques, qu'auſſi-tôt après que les Apôtres ont eu les yeux fermés, ils ont obſcurci les principaux articles de la religion chrétienne par une fauſſe & impure philoſophie. Pour comble d'aveuglement, ils ne liſoient que Platon, & ne liſoient point l'Ecriture, ou ils la liſoient ſans application,

Tab. Let. 6, p. 296, 297.

& ſans y appercevoir ce qu'elle avoit de plus clair, c'eſt-à-dire, les fondemens de la religion.

CIV. Que le Miniſtre permet tout aux Tolérans, en approuvant qu'on ait dit que le Fils de Dieu a été fait.

Pour ne rien omettre de conſidérable, il reſte à examiner ſi en bonne théologie, & ſans bleſſer la foi, le Miniſtre a pu approuver ce qu'il attribue à Tertullien, que Dieu *a fait ſon image* & ſon Verbe, qui eſt ſon Fils. Il y a là deux queſtions; l'une ſi Tertullien l'a dit; l'autre quand il l'auroit dit, s'il étoit permis de le ſuivre. Le dernier n'a pas de difficulté par les principes communs des Proteſtans comme des Catholiques; puiſque nous recevons les uns & les autres le ſymbole de Nicée, où il eſt dit expreſſément du Fils de Dieu: *engendré, & non fait.* Dire donc qu'il a été fait, c'eſt aller contre la foi de Nicée qui nous ſert de fondement aux uns & aux autres. J'en pourrois demeurer là ſi le Miniſtre en m'inſultant à cet endroit ſur *mon eſprit déclamatoire*, dont il veut qu'on trouve ici *un* ſi grand *exemple*, n'avoit mérité qu'on découvrît ſon injuſte fierté. Diſons-lui donc qu'il n'y avoit rien de plus manifeſte que ce qu'il a voulu embrouiller ici. Dès le premier mot de S. Jean, le Verbe eſt celui *par qui a été fait tout ce qui a été fait.* Il eſt donc viſiblement exclus par là du nombre des choſes faites. Comme remarque S. Athanaſe, on nous dit bien qu'*il a été fait Chriſt*, qu'*il a été fait Seigneur*, qu'*il a été fait homme ou fait chair*; mais jamais qu'il a été fait Verbe, ni qu'il a été fait Fils: au contraire, *il étoit Verbe & il a été fait Homme*, par une viſible oppoſition entre ce que le Verbe étoit naturellement, & ce qu'il a été fait par la volonté de Dieu. Mais il faut ici répéter ce qu'un Pro-

Lettre 6 de 1689, p. 44. 1. Avert. n. 12.

P. 286.

Joan. j, 3.

Act. ij, 36. Joan. j, 14.

posant de quatre jours n'ignore pas, & que le Ministre sait bien en sa conscience, puisqu'il a même bien su que quarante ans, comme il le compte, après les Apôtres, Athénagore *avoit nié que le Fils fût sorti du sein de son Pere comme une chose faite, assurant*, au contraire, *qu'il a été engendré*, comme l'Ecriture le dit perpétuellement. Il cite aussi de S. Irénée ce passage mémorable où il oppose *les hommes qui ont été faits*, au Verbe dont *la coexistence est éternelle*. Ainsi il voit bien qu'il a tort, & que le langage contraire à celui qu'il tient est établi dans l'Eglise dès l'origine du Christianisme. Pourquoi donc a-t-il approuvé après tant de témoignages & après la foi de Nicée, ce qu'il fait dire à Tertullien, que Dieu a fait son Fils & son Verbe ? C'est parce qu'il ne songe pas à ce qu'il dit, & qu'en matiere de foi il n'a nulle exactitude. Et pourquoi le soutient-il ? C'est parce qu'il ne veut jamais avouer sa faute. Il nous allegue pour toute raison que souvent *faire*, signifie *engendrer* en notre langue; ce qu'il prouve par cette noble façon de parler, *que les hommes font des enfans, & les animaux des petits*. Ainsi malgré l'Ecriture, malgré la tradition, malgré la foi de Nicée, il dira quand il lui plaira (j'ai honte de le répéter), que Dieu a fait un Fils, & portera jusques dans le ciel la plus basse façon de parler de notre langue; au lieu qu'il falloit songer qu'il s'agit ici non d'une phrase vulgaire, mais du langage ecclésiastique, qui formé sur l'Ecriture & l'usage de tous les siecles, doit être sacré aux Chrétiens, sur-tout depuis qu'il est consacré par un aussi grand Concile que celui de Nicée. Cependant je suis un décla-

Tab. Let. 6, *p.* 25.
Ibid. 232.
Iren. lib. 2, *c.* 43. *Ed. Ben. lib.* 2, *c.* 25, *n.* 3, *p.* 153.
Ibid. p. 286.

mateur, parce que je veux obliger un Professeur en théologie à parler correctement; & il fait semblant de croire que c'est sur cette seule témérité que je me plains qu'on lui souffre tout dans son parti, comme si tout ce qu'il écrit depuis deux ans, principalement sur cette matiere, n'étoit pas plein d'erreurs si insupportables qu'il n'y a qu'à s'étonner de ce qu'on les souffre.

Pour ce qui regarde Tertullien, quand il lui seroit échappé d'employer une fois ou deux le mot de *faire*, au lieu de celui d'*engendrer*, il faudroit mettre cette négligence parmi celles que S. Athanase a remarquées dans les écrits de quelques Anciens, *où une bonne intention supplée à une expression trop simple* & trop peu précautionnée. Car au reste Tertullien, dans le livre le plus suspect, qui est celui contre Hermogene, a bien montré qu'à l'exemple des autres Peres, il exceptoit le Fils de Dieu du nombre des choses faites, comme celui par qui tout étoit fait; & il ne dit pas absolument dans son livre contre Praxeas ce que le Ministre lui a fait dire, que Dieu *a fait* son Fils & son Verbe. On peut bien dire, comme je l'ai remarqué, que Dieu est fait, non absolument, mais, comme dit le Psalmiste, *qu'il est fait notre recours & notre refuge*. Il est clair pat toute la suite, que le *faire* de Tertullien se dit en ce sens. Ce que le Ministre ajoute, qu'ici *faire*, signifie *former*, n'est pas meilleur, & ne sert qu'à faire voir de plus en plus qu'on se jette d'un embarras dans un autre, quand on veut toujours avoir raison; car on ne dira non plus dans le langage correct que Dieu ait formé son Fils ni son Saint-Esprit, parce que cela ressent quel-

Orat. 3 & 4.

Cap. 19 & *seq. Ed. Rigal. p.* 240.

1. *Av. n.*12.

Ps. ix, 10.

Adv. Prax. 9, *p.* 504 & *seq.*

que chose qui étoit informe auparavant ; & il n'y a que M. Jurieu qu'une telle idée accommode. On dit avec l'Ecriture que le Fils est engendré ; qu'il est né ; & par un terme plus général qui convient aussi au Fils, on dit que le Saint-Esprit procede. Dieu qui dispense comme il lui plaît selon les regles de sa sagesse la révélation de ses mysteres, n'a pas voulu que nous en sussions davantage sur la procession du Saint-Esprit. On ne dit pas qu'il est né, car il seroit Fils ; & le Fils de Dieu ne seroit pas unique comme il l'est selon l'Ecriture ; & c'est pourquoi le Ministre ne devoit pas dire en parlant du Fils ou du Saint-Esprit, que les Anciens *les faisoient produits librement à l'égard de leur seconde naissance* ; car jamais ni dans l'Ecriture, ni dans les Auteurs Ecclésiastiques, il n'entendra parler de la nativité du Saint-Esprit, ni de la premiere, ni de la seconde ; puisqu'il en veut donner jusqu'à deux à celui qui n'en a pas même une seule. Un homme qui tranche si fort du Théologien, & qui s'érige en arbitre de la théologie de son parti, où il dit tout ce qu'il lui plaît sans être repris, ne devoit pas ignorer ces exactitudes du langage théologique formé sur l'Ecriture & sur l'usage de tous les siecles.

Tab. Let. 6, p. 265.

Ainsi manifestement il ne lui reste aucune replique contre les Tolérans. Il n'y a plus de proposition si hardie & si téméraire contre la personne du Fils de Dieu, qui ne doive passer ; s'il est permis non de tolérer, mais d'approuver expressément celle qui le met au rang des choses faites. Si le symbole de Nicée n'est pas une regle, on dira & on pensera impunément tout ce qui viendra dans l'esprit ; on sera contraint de se payer des plus vaines

ſubtilités ; & ce qu'on aura ſouffert au Miniſtre Jurieu, le grand défenſeur de la cauſe, ſera la loi du parti.

CXV. Que le Miniſtre qui n'en peut plus, ſubſtitue les calomnies aux bonnes raiſons.

Enfin ma preuve eſt complette. Il eſt plus clair que le jour que le Miniſtre n'a pu établir les variations qu'il cherchoit dans l'ancienne Egliſe ſans renverſer tous les fondemens de ſa propre communion. Son argument foudroyant s'en va en fumée : il ne faut plus qu'il cherche de variations dans la véritable Egliſe, puiſque celle-ci qu'il croyoit la plus certaine lui échappe ; & tous ſes efforts n'ont abouti qu'à donner gain de cauſe aux Tolérans : ainſi il tombe à leurs pieds défait par lui-même, & percé de tous les coups qu'il a voulu me porter.

Tab. Let. 6, p. 280.

Cependant pour étourdir le lecteur, il met les emportemens & les vanteries à la place des raiſons. Car, à l'entendre, je ſuis accablé ſous ce terrible argument : *M. de Meaux n'y répond*, dit-il, *que par des puérilités & par des injures. Il a fait préciſément comme une béte de charge, qui tombant écraſée ſous ſon fardeau, creve, & en mourant jette des ruades pour crever ce qu'elle atteint.* Je n'ai rien à lui repliquer, ſinon qu'il a toujours de nobles idées. Vous pouvez juger par vous-mêmes, mes chers Freres, ſi je me donne une ſeule fois la liberté de m'épancher en des faits particuliers, ou de ſortir des bornes d'une légitime réfutation. Mais pour lui, qui le peut porter à raconter tant de faits viſiblement calomnieux qui ne font rien à notre diſpute, ſi ce n'eſt qu'il veut la changer en une querelle d'injures ? *Son zele*, dit le Miniſtre (c'eſt de moi qu'il parle), *paroît grand pour la divinité de J. C. : qui n'en ſeroit édifié ? Il y a*

pourtant des gens qui croient que tout cela n'eſt qu'une comédie ; car des perſonnes de la communion de l'Evêque de Meaux lui ont rendu méchant témoignage de ſa foi. Mais par quelle regle de l'Evangile lui eſt-il permis d'inventer de tels menſonges ? Eſt-ce qu'il croit que dès qu'on n'eſt pas de même religion, ou qu'on écrit contre quelqu'un ſur cette matiere, il n'y a plus, je ne dirai pas de meſures, d'honnêteté & de bienſéance, mais de vérité à garder ; enſorte qu'on puiſſe mentir impunément, & imputer tout ce qu'on veut à ſon adverſaire ? ou bien quand on n'en peut plus, qu'on ſoit en droit pour ſe délaſſer, de lui dire qu'il ne croit pas la divinité de J. C., & qu'il fait de la religion une comédie ? *Des gens de ma communion me rendent mauvais témoignage ſur ma foi.* Qui ſont-ils ces gens de ma communion ? Depuis vingt ans que je ſuis Evêque, quoiqu'indigne, & depuis trente ou trente-cinq ans que je prêche l'Evangile, ma foi n'a jamais ſouffert aucun reproche : je ſuis dans la communion & la charité du Pape, de tous les Evêques, des Prêtres, des Religieux, des Docteurs, & enfin de tout le monde ſans exception ; & jamais on n'a ouï de ma bouche ni remarqué dans mes écrits une parole ambiguë, ni un ſeul trait qui bleſsât la révérence des myſteres. Si le Miniſtre en fait quelqu'un, qu'il le releve : s'il n'en fait point, lui eſt-il permis d'inventer ce qu'il lui plaît ? Et qu'il ne s'imagine pas en être quitte pour avoir ici ajouté : *Je ne me rends pas garant de ces ouï-dire : ſeulement puis-je dire que le zele qu'il fait paroître pour les myſteres ne me perſuade pas qu'il en ſoit perſuadé.* Voilà ſon ſtyle. Un peu après ſur le ſujet du Landgrave, il oſe m'ac- *Ibid. p. 300.*

cuser de choses que l'honnêteté & la pudeur ne me permettent pas de répéter. Comme il sait bien que ce sont là des discours en l'air & des calomnies sans fondemens, il appaise sa conscience & se prépare une échappatoire, en disant : *Je n'en sais rien : je veux croire qu'on lui fait tort.* Il me semble que j'entends celui *qui en frappant de sa lance, & en jetant les traits* de ses calomnies, *s'il est surpris dans le crime de nuire frauduleusement à son prochain, dit : je l'ai fait en riant.* Celui-ci après avoir lancé ses traits avec toute la violence & toute la malignité dont il est capable, & après les avoir trempés dans le venin de la plus noire calomnie, dit à peu près dans le même esprit : *Je n'en sais rien, je ne le garantis pas* : mais s'il n'en savoit rien, il falloit se taire, & n'alléguer pas, comme il fait, pour toute preuve des *ouï-dire*, ou quand il lui plaît, *la réputation*, à qui il fait raconter ce qu'il veut, & qu'on n'appelle pas en jugement.

Ibid.

Prov. xxvj, 19.

P. 281, 301.

Mais puisqu'il ne veut pas nommer ses auteurs ni ces gens *de ma communion*, qui lui ont *rendu de si mauvais témoignages de ma foi*, je veux apprendre ce secret au public. Un Religieux, Curé dans mon Diocese dont je l'ai chassé, non pas, comme il s'en est vanté, à cause qu'il penchoit à la Réforme-Prétendue; car je ne lui ai jamais remarqué ce sentiment, mais parce que souvent convaincu d'être incapable de son emploi, il m'a supplié lui-même de l'en décharger : ce Curé ne pouvant souffrir la régularité de son cloître où je le renvoyois, s'est refugié entre les bras de M. Jurieu, qui s'en vante dans sa Lettre pastorale contre M. Papin : *Plus d'Ecclésiastiques*, dit-il, *se sont venus jeter entre nos bras de-*

Lett. past. con. Pap. p. 1.

puis la persécution, qu'il y en a eu en quatre-vingt ans de paix. Nous en connoissons quelques-uns de ces malheureux Ecclésiastiques qui nous avouent tous les jours avec larmes & gémissemens, qu'en effet ils ont été chercher dans le sein de la Réforme de quoi contenter leur libertinage. Parmi les Ecclésiastiques que M. Jurieu se glorifie d'avoir reçus entre ses bras, celui-ci, tout misérable qu'il est, a été l'un des plus importans; & c'est lui qui sous la main de ce Ministre a publié un libelle contre moi, où il avance entre autres choses dignes de remarque, *que je ne crois pas la transsubstantiation*, à cause, dit-il, qu'il m'a vu à la campagne, & dans ma chapelle domestique entendre la Messe quelquefois avec un habillement un peu plus aisé que ceux qu'on porte en public, quoique toujours long & régulier, & que ma robe (car il descend jusqu'à ces bassesses) n'étoit pas assez boutonnée à son gré; d'où il conclut & répete trois ou quatre fois, qu'il n'est pas possible que je croie aux mysteres ni à la transsubstantiation. Voilà cet homme de ma communion, qui à son grand malheur n'en est plus: le voilà, dis-je, celui qui rend un si mauvais témoignage de ma foi; c'est le même qui a raconté à M. Jurieu tout ce qu'il rapporte de ma conduite; c'est le même qui lui a dit encore, *que je menois les gens à la Messe à coups de barre*: car il rapporte dans son libelle qu'il m'a vu en pleine rue menacer & charger d'injures les Prétendus-Réformés qui ne vouloient pas m'en croire, avec un emportement qui tenoit de la fureur. M. Basnage a relevé cette historiette fausse en toutes ses parties, & l'a jugé digne d'être placée

Tab. Let. 6.

Préf. de M. Basn. dans la Rép. aux Variations.

dans sa préface à la tête de sa Réponse aux Variations. Il est vrai qu'il se dédit dans cette préface de la circonstance d'un *garde-fou*, sur lequel dans le corps de l'ouvrage il me faisoit monter comme sur un théatre pour y crier des injures aux passans qui refusoient de se convertir. Mais enfin au garde-fou près, il soutient tout le reste comme vrai. *On m'a vu forcer un malade à profaner les mysteres les plus augustes, & à recevoir les Sacremens contre sa conscience*; moi qui n'ai donné les mysteres qu'avec les épreuves & les précautions que Dieu fait & que tout le monde a vues. Les Ministres prennent plaisir à exagérer mes violences & ma feinte douceur avec aussi peu de vérité que le reste qu'on vient d'entendre; pour éloigner s'ils pouvoient ceux à qui je tâche dans l'occasion, & lorsque Dieu me les adresse, d'enseigner la voie de salut en toute simplicité; & tout cela sur la foi d'un apostat qui peut-être leur a déja échappé, & dont en tout cas je puis leur répondre qu'ils seront bientôt plus las que moi, qui l'ai supporté avec une si longue patience. Nous ne laisserons pas cependant de purger l'aire du Seigneur; & puisque ces Messieurs se glorifient d'en ramasser la paille, ils pourront recueillir encore d'un si grand nombre de bons & de fideles Pasteurs trois ou quatre loups dont j'ai délivré le troupeau de Jesus-Christ; & il ne tiendra qu'à M. Jurieu d'enrichir de leurs faux rapports le récit qu'il a commencé de ma conduite.

[Basn. t. I, 1. p. c. 1, p. 1, 4.]

Je ne dirai rien davantage sur ces calomnies: toute le monde s'en plaint dans son parti où il se rend redoutable par ce moyen: venons à des matieres plus importantes. Il

me reste encore à traiter la partie la plus essentielle de cet Avertissement, qui est l'état de nos controverses & de la Religion Protestante. Mais pour donner du repos à l'attention du lecteur, je réserve cette matiere à un discours séparé. Il est digne par son sujet d'être examiné & travaillé avec soin. Il paroîtra pourtant bientôt s'il plait à Dieu : & ceux qui ont de la peine à me voir si longtems aux mains avec un homme aussi décrié même parmi les honnêtes gens de son parti, que le Ministre à qui j'ai affaire, peuvent s'assurer qu'après avoir ajouté ce dernier éclarcissement aux matieres très-essentielles qu'il m'a donné lieu de traiter, je ne reprendrai plus la plume contre un tel adversaire, & je lui laisserai *multiplier ses paroles*, & *répandre* à son aise *ses confusions*.

TROISIEME ET DERNIERE PARTIE.

État présent des controverses & de la Religion Protestante.

Mes chers Freres,

Les égaremens de votre Ministre nous ont menés plus loin que je ne pensois : il ne faut pas le quitter sans en examiner les causes ; puisque même cette recherche nous conduit naturellement à la troisieme Partie de ce dernier Avertissement, où nous avons promis de

I. Dessein de ce discours.

représenter l'état présent de nos controverses & de toute la Religion Protestante.

Je dis donc que ce qui produit les variations, les incertitudes, les égaremens de ce Ministre, & tous les autres excès de sa licencieuse théologie, c'est la constitution de la Réforme, qui n'a ni regle ni principe; & que par la même raison que tout le corps n'a rien de certain, la doctrine des particuliers ne peut être qu'irréguliere & contradictoire.

II. Fondement de la Réforme, que l'Eglise n'est pas infaillible, & que ses décrets sont sujets à un nouvel examen.

Il ne faut point se jeter ici dans une longue controverse, mais seulement se souvenir que la Réforme a été bâtie sur ce fondement, qu'on pouvoit retoucher toutes les décisions de l'Eglise & les rappeller à l'examen de l'Ecriture, parce que l'Eglise se pouvoit tromper dans sa doctrine, & n'avoit aucune promesse de l'assistance infaillible du S. Esprit: de sorte que ses sentimens étoient des sentimens humains, sans qu'il restât sur la terre aucune autorité vivante & parlante, capable de déterminer le vrai sens de l'Ecriture, ni de fixer les esprits sur les dogmes qui composent le Christianisme. Tel a été le fondement, tel a été le génie de la Réforme; & Calvin l'a parfaitement expliqué, lorsque s'objectant à lui-même que par la doctrine qu'il enseignoit, tous les jugemens de l'Eglise, & ses Conciles les plus anciens, les plus authentiques, devenoient sujets à la révision, ensorte *que tout le monde indifféremment pût recevoir ou rejeter ce qu'ils auront établi*: il répond que leur *décision pouvoit servir de préjugé; mais néanmoins dans le fond qu'elle n'empêchoit pas l'examen.*

Inst. 4, *c.* 9.

III. On prédit d'abord à la

Je n'ai pas besoin d'examiner si cette doctrine est bonne ou mauvaise: ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'aussi-tôt que Luther &

Calvin la firent paroître, on leur prédit qu'en renversant le fondement sur lequel se reposoit la foi des peuples, les anciennes décisions de l'Eglise ne tiendroient pas plus que les dernieres ; puisque si l'autorité en étoit divine, elle attiroit un respect égal à tous les siecles ; & si elle ne l'étoit pas, l'antiquité des premieres ne les mettoit pas à couvert des inconvéniens où toutes les choses humaines étoient exposées.

Réforme que ce principe la meneroit à l'indifférence des Religions

Par ce moyen il étoit visible que les articles de foi s'en iroient les uns après les autres ; que les esprits une fois émus & abandonnés à eux-mêmes, ne pourroient plus se donner de bornes : ainsi, que l'indifférence des Religions seroit le malheureux fruit des disputes qu'on excitoit dans toute la Chrétienté, & enfin le terme fatal où aboutiroit la Réforme.

IV. L'expérience a justifié cette prédiction : le Socinianisme a commencé avec la Réforme; & s'est accru avec elle.

L'expérience fit bientôt voir la vérité de cette prédiction. Les innovations de Luther attirerent celles de Zuingle & de Calvin : on avoit beau dire de part & d'autre que l'Ecriture étoit claire : on n'en disputoit pas avec moins d'opiniâtreté, & personne ne cédoit. Quand les Luthériens, qui étoient la tige de la Réforme, désespérant de ramener par la prétendue évidence des livres divins ceux qui la divisoient dans sa naissance, voulurent en venir à l'autorité & faire des décisions contre les nouveaux Sacramentaires, on leur demanda de quel droit, & s'ils vouloient ramener l'autorité de l'Eglise dont ils avoient tous ensemble secoué le joug. Le bon sens favorisoit cette replique : Melancton qui sentoit le foible de son Eglise prétendue, empêchoit autant qu'il pouvoit qu'on ne fit ces décisions, que la propre constitution de la

Hist. des Var. liv. 2.

Var. liv. 8.

Réforme rendroit toujours mépriſables : il ne voyoit cependant aucun moyen ni de terminer les diſputes ni de les empêcher de s'accroître : ſi loin qu'il portât ſes regards par ſa prévoyance, il ne découvroit *que d'affreux combats de Théologiens, & des guerres plus impitoyables que celles des Centaures.* Les diſputes Sociniennes avoient déja commencé de ſon tems : mais il connut bien au mouvement qu'il remarquoit dans les eſprits qu'elles ſeroient un jour pouſſées beaucoup plus loin : *Bon Dieu*, diſoit-il, *quelle tragédie verra la poſtérité, ſi on vient un jour à remuer ces queſtions, ſi le Verbe, ſi le Saint-Eſprit eſt une perſonne !* Il s'en eſt bien remué d'autres : preſque tout le Chriſtianiſme a été mis en queſtion : les Sociniens inondent toute la Réforme qui n'a point de barriere à leur opposer ; & l'indifference des Religions s'y établit invinciblement par ce moyen.

Lib. 4. Ep. 1. Var. 5. n. 31.

Ibid.

V. L'expérience découvre de plus en plus ce mal de la Réforme : preuve par M. Jurieu : état de la Religion prétendue réformée en France.

Pour en être perſuadé il ne faut qu'entendre M. Jurieu, & écouter les raiſons qui l'obligent à entreprendre ce parti. C'eſt premiérement le nombre infini de ceux dont il eſt formé. Car il y range les Tolérans, peuple immenſe dans la Réforme, qu'il appelle les indifférens ; parce qu'ils vont à la Tolérance univerſelle des Religions ſous la conduite d'Epiſcopius & de Socin.

On ſait aſſez ſur ce point la pente de l'Angleterre & de la Hollande. Mais nous apprenons de M. Jurieu que nos prétendus Réformés n'étoient pas exempts d'un ſi grand mal. Ile n'oſoient le faire paroître dans un royaume où les Catholiques les éclairoient de trop près pour leur permettre de donner un libre eſſor à leurs ſentimens. Mais enfin,

dit M. Jurieu, *le rideau a été tiré, l'on a vu le fond de l'iniquité; & ces Messieurs se sont presqu'entiérement découverts, depuis que la persécution les a dispersés en des lieux où ils ont cru pouvoir s'ouvrir avec liberté.* Voilà un aveu sincere qui fait bien voir à la France ce qu'elle cachoit dans son sein, pendant qu'elle y portoit tant de Ministres. Nous en soupçonnions quelque chose; & M. d'Huisseau, Ministre de Saumur, célebre dans la Réforme pour en avoir recueilli la discipline, publia il y a quinze ou vingt ans une *Réunion du Christianisme* sur le pied de la tolérance universelle, sans en exclure aucuns hérétiques, pas méme les Sociniens. Ce Ministre fut déposé; & encore qu'on fût averti de bien des endroits, que ce feu couvoit sous la cendre plutôt qu'il n'étoit éteint dans la Réforme, nous avions peine à croire qu'il y fût si grand. Mais aujourd'hui M. Jurieu nous ouvre les yeux; il nous apprend que M. Pajon, Ministre d'Orléans, fameux dans son parti par sa réponse aux Préjugés légitimes de M. Nicole contre les Calvinistes, & ceux qui établissoient avec lui toute l'opération de la grace dans la seule proposition de la parole de Dieu, en niant l'opération & l'influence du Saint-Esprit dans les cœurs, étoient de ces Sociniens & de ces Indifférens cachés, qui, dit-il, *formoient dans les Eglises Réformées de France depuis quelques années, ce malheureux parti où l'on conjuroit contre le Christianisme.* Ce n'étoit donc plus seulement contre l'Eglise Romaine; c'étoit contre le Christianisme en général que la Réforme s'armoit secrétement. Le Ministre voudroit bien nous faire accroire que la persécution qu'on faisoit à la prétendue

Tab. Lett. 1, p. 8.

Examen des Préjugés légitimes.

Tab. du Socin. Lett. 1, p. 5.

Réforme, l'empêchoit de réprimer ces ennemis cachés de la Religion Chrétienne : mais au contraire c'étoit manifeſtement la crainte des Catholiques qui les tenoit dans le ſilence ; car n'y ayant que le Calviniſme qui fût toléré dans le royaume, les nouveaux Pélagiens, les nouveaux Paulianiſtes, & en un mot les Sociniens & les Indifférens avoient tout à craindre. Ils n'avoient donc garde de paroître tant qu'ils étoient parmi nous ; & auſſi n'ont-ils éclaté qu'à leur diſperſion, quand ils ſe ſont trouvés dans des pays, *où*, comme dit M. Jurieu, *ils ont eu la liberté de parler* ; c'eſt-à-dire, dans les pays où la Réforme dominoit.

Ibid. p. 8.

VI. Combien les prétendus Réformés de France élevoient mal leur jeuneſſe.

Ibid. p. 5, 6. Tab. Lett. 8, p. 479.

Voilà donc manifeſtement *cette cabale toute Socinienne*, comme l'appelle M. Jurieu, *qui ne tendoit pas moins qu'à ruiner le Chriſtianiſme* : la voilà, dis-je, fortifiée par le ſoutien qu'elle trouve dans les Pays Proteſtans, où les Réfugiés de France ont été diſperſés. *Les jeunes gens*, dit notre Miniſtre, *venus tout nouvellement de France, gros de la Tolérance univerſelle de toutes les héréſies & de leur eſprit de libertinage, ont cru que c'étoit ici le vrai tems & le vrai lieu d'en accoucher.* C'eſt ainſi que la jeuneſſe étoit élevée parmi nos prétendus Réformés. Elle *étoit groſſe* de l'indifférence des Religions ; & ce monſtre que les loix du royaume ne lui permettoient pas d'enfanter en France, a vu le jour, auſſi-tôt que cette jeuneſſe *libertine*, comme l'appelle M. Jurieu, a reſpiré en Hollande un air plus libre.

Ibid.

VII. Témoignage de M. Jurieu ſur l'état de la religion en Holladne.

Combien eſt puiſſante cette ſecte dans le pays où écrit M. Jurieu, on peut le juger par la préface de ſon livre *Des deux Souverains*. *Aujourd'hui*, dit-il, *le monde eſt plein de ces Indifférens, & particuliérement* DANS CES

PROVINCES :

PROVINCES : *les Sociniens & les Remontrans le ſont de profeſſion* : MILLE AUTRES *le ſont d'inclination.* Il ne faut donc point s'étonner ſi les Refugiés François ſont enfin *accouchés* de ce nouveau dogme dans un pays ſi favorable à ſa naiſſance : & on peut croire que le Miniſtre ne parleroit pas de cette maniere d'un pays qui lui a donné une retraite ſi avantageuſe, ſi la force de la vérité ne l'y obligeoit. *Des droits des deux Souverains. Avis au Lecteur.*

VIII. Le Miniſtre contraint de reconnoître le mal qu'il tâchoit de déguiſer.

C'eſt en vain qu'il s'efforce ailleurs de diminuer cette cabale de la jeuneſſe Françoiſe, en ſupprimant le grand nombre de Miniſtres qui la compoſent. *Le nombre*, dit-il, *n'en eſt pas grand, & le ſoupçon ne doit pas tomber ſur tant de bons Paſteurs qui ſont ſortis de France.* Mais le mal éclate malgré lui ; ce qui lui fait dire à lui-même, qu'*on fait publiquement les éloges de ces livres qui établiſſent la charité dans la Tolérance du Paganiſme, de l'Idolatrie & du Socinianiſme* : & encore : *Notre langue n'étoit pas encore ſouillée de ces abominations ; mais* DEPUIS NOTRE DISPERSION, *la terre eſt couverte de livres françois qui établiſſent ces héréſies.* Ainſi les Indifférens n'oſoient ſe déclarer étant en France, & ont voit toujours que la diſperſion a fait éclorre le mal qu'ils tenoient caché. Depuis ce tems, pourſuit-il, *on voit paſſer dans les mains de tout le monde les pieces qui établiſſent cette Tolérance univerſelle, laquelle enferme la Tolérance du Socinianiſme : & on voit ſenſiblement les triſtes progrès que ces méchantes maximes font ſur les eſprits.* Le mal gagne déja les parties nobles : *quand*, dit-il, *le poiſon commence à paſſer aux parties nobles, il eſt tems d'aller aux remedes : outre que le nombre de ces Indifférens ſe multiplie* PLUS QU'ON NE L'OSE *Tab. Lett. 6, Ibid. p. 48. Ibid. Ibid. p. 9.*

DIRE : par où on voit tout ensemble non-seulement la grandeur du mal, mais encore *qu'on n'ose le dire*; de peur de faire paroître la foiblesse de la Réforme, que sa propre constitution entraîne dans l'indifférence des Religions. Cependant quoiqu'on dissimule & qu'on n'ose pas avouer combien *ces Indifférens* s'accroissent au milieu de la Réforme, on est forcé d'avouer que ce n'est rien moins qu'un torrent dont il faut arrêter le cours. *Ce qui est très-certain*, poursuit le Ministre, *c'est qu'il est tems de s'opposer à ce* TORRENT IMPUR, *& de découvrir les pernicieux desseins des disciples d'Episcopius & de Socin : il seroit à craindre que nos jeunes gens ne se laissassent corrompre : & il se trouveroit que notre dispersion auroit servi à nous faire ramasser* LA GRASSE ET LA LIE *des autres Religions.*

Ibid. p. 11.

IX.

Progrès de l'indifférence dans les Etats Protestans, selon M. Jurieu, & premiérement en Angleterre.

Il est bien aisé d'entendre ce qui l'a jetté dans cette crainte. En un mot, c'est qu'il appréhende que la dispersion déja prête à enfanter, comme il disoit, l'Indifférence des Religions, n'acheve de se gâter dans les pays où la liberté de dogmatiser n'a point de bornes, & par là ne vienne en effet ramasser en Angleterre & en Hollande *la crasse des fausses religions*, dont on sait que ces pays abondent. Car d'abord pour ce qui regarde l'Angleterre, *ces dispersés l'ont trouvée*, dit-il, *sous des Princes Papistes ou sans religion; qui étoient bien aises de voir l'Indifférence des Religions & l'hérésie s'introduire parmi les Protestans, afin de les ramener plus aisément à l'Eglise Romaine.* C'est bien fait de charger de tout les Princes *Papistes*; car l'Indifférence des Religions étoit sans doute le meilleur moyen pour induire les esprits à la Religion Catholique,

Ibid. p. 8.

c'eſt-à-dire, à la plus ſévere & la moins tolérante de toutes les Religions. Mais laiſſons M. Jurieu raiſonner comme il lui plaira; laiſſons-lui caractériſer à ſa mode les deux derniers Rois d'Angleterre; qu'il faſſe s'il peut oublier à tout l'univers ce que Hornebec & Hornius, Auteurs Proteſtans, ont écrit des Indépendans & des principes d'indifférence qu'ils ont laiſſés dans cette iſle; & qu'il impute encore à l'Egliſe Romaine cette effroyable multiplicité de religions qui y naiſſoient tous les jours, non pas ſous ces deux Rois que le Miniſtre veut accuſer de tout le déſordre, mais durant la tyrannie de Cromwel, lorſque le Puritaniſme & le Calviniſme y ont été le plus dominans. Sans combattre les raiſonnemens de notre Miniſtre, je me contente du fait qu'il avoue. Quoi qu'il en ſoit, l'indifférence des Religions avoit la vogue en Angleterre quand les diſperſés y ſont arrivés; & ſi nous preſſons le Miniſtre de nous en dire la cauſe, il nous avouera franchement que c'eſt qu'on y eſtime Epiſcopius. *C'eſt*, dit-il, *ce qui a donné lieu aux Hétérodoxes de deçà la mer de calomnier l'Egliſe Anglicane. Ils ont dit qu'on y expliquoit publiquement Epiſcopius dans leurs Univerſités, & qu'on n'y faiſoit pas de façon de tirer les Sociniens du nombre des hérétiques. C'eſt*, pourſuit M. Jurieu, *ce qui m'a été dit à moi-même par une infinité de gens. Cette fauſſe accuſation eſt le fruit du commerce trop étroit que quelques Théologiens Anglois ont eu avec les œuvres d'Epiſcopius*. A la fin donc il avouera que c'eſt par principes, à l'exemple d'Epiſcopius, que l'Angleterre devient indifférente. Ce n'eſt pourtant que *quelques Théologiens Anglois*. Car il faut toujours exténuer le mal, Ibid. p. 10.

& couvrir autant qu'on pourra la honte de la Réforme chancelante, qui ne fait plus ce qu'elle veut croire, ni presque même si elle veut être Chrétienne ; puisqu'elle embrasse une Indifférence, qui, selon M. Jurieu, ne tient à rien de moins qu'à renverser le Christianisme. En effet quoi qu'il puisse dire de ce petit nombre de Théologiens, défenseurs d'Episcopius, le nombre en est assez grand pour faire penser *à une infinité de gens*, qui en ont assuré M. Jurieu, que l'Angleterre ne faisoit point de façon de déclarer son indifférence, *& de tirer les Sociniens du nombre des hérétiques.*

X. Progrès de ce même mal dans les Provinces-Unies, selon le même Ministre.

Tab. Lett. 1, p. 8.

Droits des deux Souv. Préf. sup. n. 7, Basn. T. I, c. 6, p. 492.

Voilà pour ce qui regarde l'Angleterre, où l'on voit que les dispersés indifférens ont trouvé le champ assez libre : voyons ce qu'ils auront trouvé en Hollande. *Ils ont abusé,* dit notre Ministre, *de la tolérance politique qu'on avoit ailleurs pour les différentes sectes* : nous entendons le langage & la liberté de ce pays-là, qui a fait dire, comme on vient de voir, à M. Jurieu, *que tout est plein d'indifférens dans ces Provinces.* M. Basnage n'en a pas moins dit, puisqu'il nous assure *que l'hérétique n'a rien à craindre* dans ces bienheureuses contrées ; & *sans besoin d'Edits pour s'y maintenir*, tout y est tranquille pour lui. Mais cette *tolérance politique*, dont on prétend que les dispersés ont abusé, va bien plus loin qu'on ne pense ; puisque, selon M. Jurieu, ceux qui l'établissent *ne vont pas à moins qu'à ruiner les principes du véritable Christianisme... à mettre tout dans l'indifférence, & à ouvrir la porte aux opinions les plus libertines* : ce que le même Ministre confirme, en ajoutant un peu après, que *par là on ouvre la porte au libertinage, & qu'on veut se frayer le chemin à l'indifférence des relig · ns.*

Tab. Let. 8, p. 369.

Ibid. p. 402.

XI. Liaison de la tolérance civile avec l'ecclésiastique & avec l'indifférence des Religions, selon M. Jurieu.

Ainsi la tolérance civile, c'est-à-dire, l'impunité accordée par le Magistrat à toutes les sectes, dans l'esprit de ceux qui la soutiennent est liée nécessairement avec la tolérance ecclésiastique ; & il ne faut pas regarder ces deux sortes de tolérances comme opposées l'une à l'autre, mais la derniere comme le prétexte dont l'autre se couvre. Si on se déclaroit ouvertement pour la tolérance ecclésiastique, c'est-à-dire qu'on reconnût tous les hérétiques pour vrais membres & vrais enfans de l'Eglise, on marqueroit trop évidemment l'indifférence des Religions. On fait donc semblant de se renfermer dans la tolérance civile. Qu'importe en effet à ceux qui tiennent toute Religion pour indifférente, que l'Eglise les condamne ? Cette censure n'est à craindre qu'à ceux qui ont des Eglises, des chaires, ou des pensions ecclésiastiques à perdre : quant aux autres Indifférens, pourvu que le Magistrat les laisse en repos, ils jouiront tranquillement de la liberté qu'ils se donnent à eux-mêmes, de penser tout ce qu'il leur plaît, qui est le charme par où les esprits sont jetés dans ces opinions libertines. C'est pourquoi ils font tant de bruit, lorsqu'on excite contr'eux le Magistrat : mais leur dessein véritable est de cacher l'indifférence des religions sous l'apparence miséricordieuse de la tolérance civile.

C'est ce qui fait dire à M. Jurieu, *que de tous les voiles derriere lesquels se cachent les Indifférens, le dernier & le plus spécieux c'est celui de la tolérance civile.* Elle ne fait donc pas encore un coup dans la Réforme un parti opposé à celui de l'indifférence des Religions, mais *le voile sous lequel se cachent* les Indifférens, & le masque dont ils se déguisent. *Tab. Lett. 8, art. 1. p. 358.*

XII. Nombre immenſe des défenſeurs de la tolérance civile, ſelon M. Jurieu.

Ibid. & ſuiv. Ibid. 475, 495. Ibid.

Mais ſi cela eſt comme il eſt certain, & que le Miniſtre le prouve par des argumens démonſtratifs, on peut juger combien eſt immenſe le nombre des Indifférens dans la Réforme, puiſqu'on y voit les défenſeurs de la tolérance civile ſe vanter publiquement *qu'ils ſont mille contre un*. Et que ce ne ſoit pas à tort qu'ils s'en glorifient; l'embarras de M. Jurieu me le fait croire: car écoutons ce qu'il leur répond: *Ils ſe font*, dit-il, *un plaiſir de voir je ne ſais combien de gens qui paroiſſent les flatter; & cela leur fait dire qu'ils ſont mille contre un: mais depuis quel tems & en quel pays? Je leur ſoutiens qu'avant les Sociniens & les Anabaptiſtes, il n'y a pas eu un ſeul Docteur de marque qui ait appuyé leur ſentiment.* Il ne s'agit pas de ſavoir ce qu'on penſoit ſur la tolérance avant les Sociniens & les Anabaptiſtes; c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, avant que le nombre en fût groſſi au point qu'il eſt: il s'agit de répondre, s'il eſt vrai que les Tolérans ſoient aujourd'hui *mille contre un*, comme ils s'en vantent? le Miniſtre n'oſe le nier, & ne s'en tire qu'en biaiſant. *Nous ſommes*, diſent-ils, *mille contre un: c'eſt*, répond-il, *une fauſſeté, & je ne connois pas de gens fort diſtingués qui ſoient dans ce ſentiment.* Quelque beau ſemblant qu'il faſſe, & malgré le démenti qu'il leur donne, il biaiſe encore: les Indifférens qu'il attaque ſe vantent, à ce qu'il dit, de la multitude, & il leur répond ſur *les gens de marque*, ſur la diſtinction des perſonnes. Mais ſi on lui demandoit comment il définiroit ces gens diſtingués, il biaiſeroit encore beaucoup davantage; & on ne voit que trop, quoi qu'il en ſoit, que l'indifférence prend une force invincible dans la Réforme, & que c'eſt là ce *tor-*

P. 458.

rent impur auquel M. Jurieu s'oppose en vain.

XIII. Preuve de la même chose par une lettre des refugiés de France en Angleterre au Synode d'Amsterdam de l'année derniere.

Lett. écrites au Syn. d'Amst. par plus. Minist. refug. à Londres.

Tab. Let. 8, p. 559.

Mais les actes du Synode Vallon tenu à Amsterdam le 23 Août & les jours suivans de l'an 1690, achevent de démontrer combien ce torrent est enflé & impétueux. Trente-quatre Ministres de France refugiés en Angleterre se plaignent à ce Synode *du scandale que leur causent ces Ministres refugiés, qui étant infectés de diverses erreurs, travaillent*, disent-ils, *à les semer parmi le peuple. Ces erreurs*, poursuivent-ils, *ne vont à rien moins qu'à renverser le Christianisme ; puisque ce sont celles des Pélagiens & des Ariens, que les Sociniens ont jointes à leurs systêmes dans ces derniers siecles*. On voit qu'ils parlent en mêmes termes que le Ministre Jurieu, & qu'ils reconnoissent comme lui la ruine du Christianisme dans ces erreurs. Mais le reste s'explique encore beaucoup mieux. *Il y en a*, continuent-ils, *qui soutiennent ouvertement ces erreurs : il y en a d'autres qui se cachent sous le voile d'une tolérance sans bornes. Ceux-ci ne sont gueres moins dangereux que les autres ; & l'expérience nous fait voir jusqu'ici que ceux qui ont affecté une si grande charité pour les Sociniens, ont été Sociniens eux-mêmes, ou n'ont point eu de religion.* Enfin le péril est si grand, *& la licence est venue à un tel point, qu'il n'est plus permis aux compagnies Ecclésiastiques de dissimuler, & que ce seroit rendre le mal incurable que de n'y apporter que des remedes palliatifs.*

Il ne faut donc plus cacher l'état triomphant où l'indifférence qui est une branche du Socinianisme, se trouve aujourd'hui dans la Réforme sous le nom & sous la couleur de la tolérance ; puisque les Ministres qui sont

à Londres crient à ceux qui ſont en Hollande, qu'il eſt tems d'en venir aux derniers remedes : & ce qu'il y a de plus remarquable dans leur plainte, c'eſt que nous ne voyons point dans cette Lettre de Londres la ſouſcription de pluſieurs Miniſtres des plus fameux que nous connoiſſons : on ſait d'ailleurs que ces trente-quatre qui ont ſigné la Lettre, ne font qu'une très-petite partie des Miniſtres refugiés en Angleterre. Le ſilence des autres fait bien voir quel eſt le nombre qui prévaut, & ce que la France nourriſſoit ſans y penſer de Sociniens ou d'Indifférens cachés pendant qu'elle toléroit la réforme.

XIV. Preuve de la même choſe par le décret du Synode, & par ce que M. Jurieu a écrit depuis. *Ibid.* 563.

Telle eſt la plainte que les trente-quatre refugiés d'Angleterre portent au Synode d'Amſterdam contre les Indifférens : mais la réponſe que fait le Synode, montre encore mieux combien eſt grand ce parti ; puiſqu'on en parle comme *d'un torrent* dont il faut arrêter le cours. On voit même qu'en Angleterre ces refugiés dont on ſe plaint, *pouſſent leur hardieſſe juſqu'à débiter leurs impiétés en public, les prêchant ouvertement* ; ce qui montre combien ils ſe ſentent ſoutenus ; & en effet on n'entend point dire qu'ils ſoient dépoſés.

P. 560. Il ne faut pas s'imaginer que ce mal ne ſoit qu'en Angleterre. Les refugiés de ce pays-là écrivent au Synode Vallon qu'il y en a en Hollande *de ce caractere* ; & le Synode lui-*Ibid.* même parle ainſi dans ſa déciſion : *Nous apprenons par les mémoires & les inſtructions de pluſieurs Egliſes, que quelques eſprits inquiets & téméraires ſement dans le public & dans le particulier des erreurs capitales, & d'autant plus dangereuſes que ſous le nom affecté de la charité &*

& de la tolérance, elles tendent à faire glisser dans l'ame des simples le poison du Socinianisme & l'indifférence des religions. Les avis ne viennent donc pas d'Angleterre seulement, mais encore *de plusieurs Eglises* des Pays-Bas Protestans : le mal se répand par-tout en-deçà & au-delà de la mer ; & on exhorte les fideles *à résister courageusement à ce torrent.* C'est donc toujours *un torrent* dont le cours menace la Réforme : le Synode aussi n'épargne rien de ce qui dépend *de sa lumiere & de son autorité* : il suspend, il excommunie ; il suscite de tous côtés des observateurs pour veiller sur ce qui se dit non-seulement dans les chaires, mais encore dans les conversations : il autorise autant qu'il se peut les dénonciateurs ; il fait en un mot ce que la Réforme a tant blâmé dans la conduite de Rome, & ce qu'elle a tant appellé une tyrannie, une gêne des consciences. Encore n'est-ce pas assez ; & voici à quoi les exhorte M. Jurieu. *Il est juste*, leur dit-il, *afin que peu de gens soient suspects, que vous employiez des voies sûres & non équivoques pour distinguer les innocens des coupables. Les mesures que vous avez prises dans votre derniere assemblée*, (c'est celle dont on vient de voir la sévérité) *quelque bien concertées qu'elles paroissent, ne se trouvent pas encore suffisantes pour découvrir les ennemis de nos vérités, & pour soumettre ces esprits qui méprisent vos derniers réglemens avec tant de hauteur. C'est pourquoi j'espere*, poursuit-il, *que dans votre prochaine assemblée vous prendrez des résolutions encore plus fortes & plus efficaces pour arrêter le mal* : par où nous voyons tout ensemble & le peu d'effet du Synode d'Amsterdam, & les nou-

P. 567. *Ibid.* *Tab. Lett. 8, p. 397.*

velles rigueurs qu'on prépare, non plus pour punir les Tolérans déclarés, mais pour les discerner & les découvrir comme gens qui se cachent. La Réforme change de méthode : tout s'y échauffe : ceux qu'on ne pourra convaincre d'être hérétiques, seront recherchés, seront punis comme suspects, & rien ne sera à couvert de l'inquisition que M. Jurieu veut établir.

XV. Rapport du Socinianisme avec l'Indifférence des Religions, selon M. Jurieu : le Socinianisme, selon lui, est une religion de plein-pied. P. 12, 13.

On demandera peut-être ici quel rapport il y a ou de l'Indifférence au Socinianisme ou du Socinianisme à l'Indifférence : c'est ce que M. Jurieu explique très-nettement, lorsqu'il dit que la méthode des Sociniens qu'il entreprend de combattre, est d'insinuer d'abord, *qu'il ne s'agit de rien d'important entre eux & les autres Protestans qui ont abandonné le Papisme : Que ce sont des disputes très-légeres, & qu'on peut croire là-dessus tout ce que l'on veut. Quand cela est fait*, continue-t-il, *& qu'ils ont persuadé que le Socinianisme est une religion où l'on peut se sauver, il ne leur est pas difficile d'achever & de pousser les esprits dans la Religion Socinienne* : parce que *le Socinianisme est une Religion de plein-pied, qui leve toutes les difficultés & applanit toutes les hauteurs* : ce qui fait, conclut-il, qu'*on est bien aise de trouver un lieu où l'on puisse se sauver, sans être obligé de croire tant de choses qui incommodent l'esprit & le cœur.* On ôte tous les mysteres, on éteint les feux éternels, & on ne cherche qu'à se mettre au large. C'est ainsi que l'Indifférence & le Socinianisme sont liés ; & il est aisé de comprendre que ce torrent débordé de Sociniens ou d'Indifférens dont la Réforme se plaint elle-même & qu'elle ne peut retenir, entraîne naturellement les es-

prits *à cette Religion de plein-pied qui applanit toutes les hauteurs* du Christianisme.

XVI. Que la constitution de l'Eglise Catholique s'oppose à toutes ces nouveautés : vaine réponse du Ministre qui tâche de faire croire qu'elle est attaquée du même mal que la Réforme.

Tab. Lett. 1. p. 11, 12.

Pour exténuer un mal à qui la Réforme prépare déja d'extrêmes remedes, le Ministre voudroit nous faire accroire qu'il nous est commun avec elle. *La communion de Rome a senti*, dit-il, *ce torrent d'impiété qui a presque inondé toute l'Eglise : ce qui a obligé ses Auteurs à écrire plusieurs ouvrages pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.* Sur ce fondement il nous donne *des Déistes à la Cour & des Sociniens dans l'Eglise en assez grand nombre* : en sorte que nous n'avons rien à reprocher à la Réforme de ce côté-là. Pour rendre les choses égales, il faudroit encore nous nommer les royaumes Catholiques où l'on préche publiquement le Socinianisme & l'Indifférence ; les Conciles qu'on y tient contre ces erreurs, & les moyens extraordinaires dont on croit y avoir besoin pour en exterminer les sectateurs. Du moins peut-on assûrer que les Sociniens font peu de bruit dans le monde, & pour moi qui pourrois peut-être en rencontrer quelques-uns, s'il y en avoit dans l'Eglise autant que dit le Ministre, je n'en puis pas nommer un seul. Mais après tout & pour le prendre de plus haut, la question n'est pas de savoir si le nombre des Indifférens, c'est-à-dire, celui des impies, s'augmente dans la Chrétienté, & s'il peut y en avoir de cachés parmi nous : ce qu'il faut examiner, c'est d'où cette race est venue, de quel principe elle est née, & pourquoi elle se déclare hautement parmi les Protestans. D'abord on avouera, pour peu qu'on ait de bonne-foi, que l'Eglise Romaine y est opposée par sa

propre conſtitution. Une Egliſe qui poſe pour fondement qu'il n'y a de vie ni de ſalut que dans ſa communion, ſans doute eſt oppoſée par ſa nature à l'indifférence des Religions. Une Egliſe qui a pour regle de la foi, qu'elle doit avoir aujourd'hui celle qu'elle avoit hier, qui croit que celle d'hier eſt celle de tous les ſiecles paſſés & futurs, en ſorte que la vérité régnera éternellement dans ſa communion, & qu'il y a une promeſſe divine qui l'en aſſure, eſt incompatible par ſon propre fonds avec toutes les nouveautés ; & d'autant plus oppoſée à celle des Sociniens & des Tolérans ou Indifférens, que leurs innovations ſont plus hardies. Qu'on vienne dire à une telle Egliſe qu'elle ne doit pas adorer le Fils de Dieu autant que le Pere, ou que Jeſus-Chriſt n'eſt pas proprement un Rédempteur qui ait vraiment ſatisfait pour elle & payé un prix infini ; ou que l'enfer n'eſt pas éternel comme la béatitude qui nous eſt promiſe ; ou qu'on puiſſe trouver ſon ſalut autre part qu'avec Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe : elle bouchera ſes oreilles pour ne point ouïr de tels blaſphêmes, & repouſſera de toute ſa force ces novateurs avec un concours univerſel : il faut qu'ils ſortent ou qu'ils ſe cachent ſi bien, qu'il ne leur reſte d'aſyle que celui de l'hypocriſie, qui ſe condamne elle-même à des ténebres éternelles. Voila où en ſont réduits tous les novateurs dans l'Egliſe Catholique. Qu'on laiſſe repoſer les peuples ſur cette foi & ſur la promeſſe divine, jamais les nouveautés ne ſeront ſeulement écoutées. Mais que l'on commence à dire avec la Réforme, qu'il y a ſept ou huit cens ans, plus ou moins, que l'erreur & l'ido-

latrie regnent dans l'Eglise, c'en est fait ; la chaîne est rompue ; la promesse est anéantie ; on ne tient plus à la succession. L'Antechrist qui ne commençoit qu'au septieme ou huitieme siecle, si l'on veut, prendra naissance au cinquieme & en la personne de saint Léon : si l'on veut, la corruption aura commencé au Concile de Nicée : ce sera plutôt, si l'on veut, & dès le temps qu'on a condamné Paul de Samosate qui nioit la préexistence du Fils de Dieu : il n'y a plus de digues à opposer à cette pente secrete qui porte l'esprit de l'homme à cette Religion *de plein-pied* qui supprime tout l'exercice de la foi ; & tout devient indifférent.

XVII. Que l'indifférence des Religions doit l'emporter, selon les principes de la Réforme : trois regles des Indifférens.

Qu'ainsi ne soit ; mettons aux mains un de ces Protestans Indifférens, Sociniens, Pajonistes, Arminiens, si l'ont veut, (car tous ces noms symbolisent fort) avec quelque bon Réformé, avec M. Jurieu lui-même ; & voyons s'il pourra le vaincre par les principes communs de la Réforme. Cet Indifférent a trois regles : la premiere : *Il ne faut connoître nulle autorité que celle de l'Ecriture* : celle-la seule est divine : ne me parlez ni d'Eglise, ni d'antiquité, ni de Synode : ce sont tous moyens Papistiques ; & la Réforme m'apprend que tout cela n'est pas ma regle. La seconde regle de notre Indifférent : *L'Ecriture pour obliger doit être claire* ; ce qui ne parle qu'obscurément ne décide rien & ne fait qu'ouvrir le champ à la dispute : telle est la seconde regle de l'Indifférent. La troisieme & la derniere : *Où l'Ecriture paroît enseigner des choses inintelligibles & où la raison ne peut atteindre, comme une Trinité, une Incarnation & le reste ; il faut la tourner au sens dont la*

raison peut s'accommoder, quoiqu'on semble faire violence au texte. Tout roule sur ces trois maximes : mais voyons un peu plus dans le détail comment les Indifférens les emploient, & si les vieux Réformés pourront les nier ou en éviter les conséquences.

XVIII. Premiere regle des Indifférens, tirée de l'autorité de l'Ecriture : que la Réforme ne peut la nier, & qu'elle les met à couvert de ce que les trente-quatre Refugiés proposent contre eux. P. 561.

Par la premiere maxime, *nulle autorité que celle de l'Ecriture*, ils excluent d'abord toutes les confessions de foi de la Réforme, parce qu'elles sont faites, reçues, autorisées par des hommes sujets à errer comme les autres. Quand donc les trente-quatre Refugiés d'Angleterre pressent le Synode d'Amsterdam de réduire les Proposans & les Ministres *à la confession Belgique*; premiérement, ils ne disent rien ; car ils ne veulent les y soumettre que dans *les articles capitaux*, sans expliquer quels y sont. Secondement, ils demandent qu'on impose *à ces Proposans & à ces Ministres* un joug humain, & qu'on leur ôte la liberté que l'Evangile Réformé leur a donnée de tout examiner, & même les résolutions & les décisions les plus authentiques de l'Eglise.

XIX. Que la même regle des Indifférens les met à couvert de la décision du Synode d'Amsterdam qui les condamna l'année passée. P. 567.

Cette raison met à couvert nos Indifférens de la décision du Synode même, lorsqu'il leur défend *de rien supporter de ce qui pourra contrevenir à la doctrine enseignée dans la parole de Dieu, dans la confession de foi, & dans le Synode national de Dordrecht* : car d'abord la parole de Dieu visiblement n'est mise là que pour la forme : autrement de deux choses l'une ; ou le Synode leur défendroit de supporter les Luthériens contre le décret de Charenton & le sentiment unanime de la Réforme Calvinienne ; ou elle les forceroit à confesser que la présence réelle, l'ubiquité & le reste, qu'il faut passer aux Luthériens,

n'eſt pas contraire à la parole de Dieu ; puiſque s'il y étoit contraire, ſelon les termes de ce Synode, on ne pourroit plus le ſupporter.

Il en faudra donc venir à dire que la parole de Dieu n'eſt miſe là qu'à condition de l'entendre ſelon les interprétations des confeſſions de foi & du Synode de Dordrecht : ce qui eſt manifeſtement la doctrine que la Réforme a improuvée dans les Catholiques, & une reſtriction de la liberté qu'elle a donnée d'interpréter l'Ecriture chacun ſelon ſon eſprit particulier.

XX. Que l'autorité des confeſſions de foi de la Réforme, ſelon M. Jurieu, ne lie point les conſciences & n'emporte pas la perte du ſalut.

Que ſi M. Jurieu répond, ſelon les principes de ſon ſyſtême, que ces confeſſions de foi n'obligent pas en conſcience, mais à titre de *confédération volontaire & arbitraire*, comme il parle, où l'on a pu recevoir & d'où auſſi l'on peut exclure qui l'on veut ; il demeurera pour certain qu'on en peut croire en conſcience tout ce qu'on voudra, & que le refus qu'on feroit d'y ſouſcrire ne pourroit avoir que des effets politiques, qui n'auroient aucune liaiſon avec le ſalut.

Préj. lég. p. 6.

Qu'ainſi ne ſoit : ſelon ce Miniſtre, on pouvoit régler de telle maniere ces confédérations des Egliſes, par exemple, de Geneve & de Suiſſe, que les Pélagiens & Semi-Pélagiens n'en auroient pas été exclus : *& ce qui eſt bien certain*, dit-il, *c'eſt qu'on n'a pas eu deſſein de damner ceux qui embraſſeroient le Semi-Pélagianiſme* : en les excommuniant on ne les exclut que de cette confédération particuliere, de cette Egliſe & de ce troupeau particulier, & non pas en général de la ſociété de l'Egliſe & encore moins du ſalut. On eſt donc encore libre en conſcience de croire ce qu'on voudra de ces confeſſions de foi : quoiqu'elles ſe ſoient

Syſt. p. 246 & ſuiv. 254 & ſuiv.

Hiſt. des Var. liv. 15. n. 66. & ſuiv. Ibid. n. 83, 84.

Ibid.

déclarées contre les Semi-Pélagiens, on peut encore être ou n'être pas de cette secte. Ainsi il en faut toujours revenir au fonds ; & les censures lancées sur le fondement des ces *confédérations arbitraires* ne regardent qu'une police extérieure de l'Eglise, qui ne gêne en aucune sorte la liberté intérieure de la conscience.

XXI. La même chose se doit dire : des Synodes, & de celui de Dordrecht ; & tout cela n'est pas une loi pour les Prétendus Réformés qui embrassent l'indifférence.

Jur. sur les méthodes, sect. 18, p. 159, 160.

Il en faut dire autant de tous les Synodes, & même de celui de Dordrecht le plus authentique de tous. A quelqu'autorité qu'on s'efforce de l'élever dans la Réforme, le plus rigide des Intolérans, c'est-à-dire, M. Jurieu, se contente qu'on lui accorde que ce Synode *a pu obliger*, non TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, *mais au moins tous ses Docteurs, Prédicateurs & autres gens qui se mêlent d'enseigner, sans pourtant obliger à la même chose les autres Eglises & les autres Communions.* Ses décrets ne sont donc pas une regle de vérité proposée à tout le monde, mais une police extérieure du Calvinisme, qui selon les principes de la Réforme ne peut lier les consciences.

Ainsi les Indifférens ont gagné leur cause contre les Synodes & les confessions de foi : & à parler sincérement, il ne faudroit les presser que par l'Ecriture selon les anciens principes de la Reforme.

XXII. Seconde regle des Indifférens, tirée de la même Ecriture : que cette regle les met à couvert des attaques de

Venons au second principe des Indifférens : *L'Ecriture pour obliger doit être claire.* Ce principe n'est pas moins indubitable dans la Réforme que le précédent ; puisque c'est sur ce fondement qu'elle a tant dit que l'Ecriture étoit claire, & qu'il n'y avoit personne, pour occupé ou pour ignorant qu'il fût, qui n'y pût trouver les vérités nécessaires, en con-

ſidérant par lui-même attentivement les paſſages, & les conférant avec ſoin les uns avec les autres. C'eſt par là qu'on flattoit le monde & qu'on ſoutenoit la Réforme : mais c'eſt maintenant ce qui la perd. Car l'expérience a fait ſentir aux ſimples Fideles, & même aux plus préſomptueux, aux plus entêtés, qu'en effet ils n'entendoient pas ce qu'ils s'imaginoient entendre : ils ſe ſont trouvés ſi embarraſſés entre les raiſonnemens des vieux Réformés & ceux des Arminiens, des Sociniens, des Pajoniſtes, pour ne point parler ici des Catholiques & des Luthériens, qu'on a été obligé de leur avouer qu'au milieu de tant d'ignorances, de tant de diſtractions & d'occupations néceſſaires, l'examen de diſcuſſion leur étoit auſſi peu poſſible, que d'ailleurs il leur étoit peu néceſſaire.

la Réforme : la diſcuſſion de l'Ecriture impoſſible aux ſimples, ſelon le Miniſtre Jurieu.

C'eſt ce que M. Jurieu a expreſſément avoué : car non content d'avoir enſeigné dans ſon ſyſtême que la diſcuſſion n'eſt néceſſaire ni à ceux qui ſont déja dans l'Egliſe, ni a ceux qui veulent y entrer, & *qu'il ne la peut conſeiller* ni aux uns ni aux autres, il ajoute en termes formels, *qu'un ſimple n'en eſt pas capable* : & encore plus expreſſément : *cette voie de trouver la vérité n'eſt pas celle de l'examen ; car je ſuppoſe avec M. Nicole qu'elle eſt abſurde, impoſſible, ridicule, & qu'elle ſurpaſſe entiérement la portée des ſimples.*

Syſt. liv. 2, *c.* 22, *p.* 401, 403 *& ſuiv.*

Syſt. liv. 3, *c.* 5, *p.* 472.

Ibid. liv. 2, *c.* 13, *p.* 337.

XXIII. Quel examen M. Jurieu laiſſe au Fidele, & qu'au fond ce n'eſt rien moins qu'un examen : ſa doctrine &

Il ne faut pourtant pas ôter à nos Prétendus-Réformés le mot d'examen dont on les a toujours amuſés. Outre l'examen de diſcuſſion, on ſait que M. Jurieu en a trouvé encore un autre, qu'il appelle, *d'attention* ou *d'application de la vérité à l'eſprit, qui,* dit-il, *eſt le moyen ordinaire par lequel la foi ſe forme dans les Fi-*

deles. Cela consiste, dit-il, *dans ce que la vérité, qui proprement est la lumiere du monde intelligible, vient s'appliquer à l'esprit, tout de même que la lumiere sensible s'applique aux yeux corporels*: ce qu'il explique en un autre endroit encore plus précisément, lorsqu'il dit *que ce qui fait proprement le grand effet pour la production de la foi, c'est la vérité même qui frappe l'entendement comme la lumiere frappe les yeux.*

celle de M. Claude sur l'évidence de goût & de sentiment.

Ibid. liv. 2, *c.* 19, *p.* 380, 381 *& suiv. p.* 383.

A la vérité, on ne voit pas bien pourquoi *cette application de la vérité* s'appelle examen ; puisque les yeux bien assurément n'ont point à examiner si c'est la lumiere qu'ils découvrent, & qu'ils ne font autre chose que s'ouvrir pour la recevoir. Mais sans disputer des mots ni raffiner sur les réflexions dont M. Jurieu prétend que cette application de la vérité est accompagnée, souvenons-nous seulement que *cet examen qu'il appelle d'attention & d'application n'est rien que le goût de l'ame qui distingue le bon du mauvais, le vrai du faux, comme le palais distingue l'amer du doux.*

Ibid. liv. 2, *c.* 24, *p.* 413.

C'est ce qu'il appelle ailleurs la voie *d'adhésion* ou *d'adhérence*, & plus ordinairement la voie *d'impression*, *de sentiment*, ou *de goût*, qu'il reconnoît être la même dont s'étoit servi M. Claude. Par cette voie on rend aux Réformés la facilité dont on les a toujours flattés de se résoudre par eux-mêmes, & on leur donne un moyen aisé de trouver tous les articles de la foi, non plus par la discussion qu'on reconnoit impossible & peu nécessaire pour eux, mais par sentiment & par goût. Il ne faut que leur proposer un amas de vérités, un sommaire de la doctrine Chrétienne : alors indépendamment de toute discussion, & même, ce qu'il y a de plus remarquable,

Ibid. liv. 2, *c* 20, 21, 25, *liv.* 3, *c.* 5, 9, 10.
Ibid. liv. 3, *c.* 2, 3, 5.
Ibid. liv. 2, *c.* 25, *p.* 428, *p.* 453 *& suiv.*
Var. liv. 15, *n.* 112 *& suiv.*

indépendamment du livre où la doctrine de l'Evangile & de la véritable Religion est contenue, c'est-à-dire constamment de l'Ecriture, la vérité leur est claire : *on la sent comme on sent la lumiere quand on la voit, la chaleur quand on est auprès du feu, le doux & l'amer quand on en mange.* C'est ce qu'a dit M. Jurieu, c'est ce qu'a dit M. Claude, & c'est à quoi se réduit toute la défense de la Réforme.

Ibid. p. 453. *Ibid.*

XXIV. Que ce goût & ce sentiment sont une illusion manifeste, & un autre nom qu'on donne à la prévention & à l'autorité. *Var. liv.* 15, *n.* 66 *& suiv.*

Ce moyen est aisé sans doute : mais par malheur la même expérience qui a détruit la discussion, détruit encore ce prétendu goût, ce prétendu sentiment. Ne disons donc point aux Ministres ce que nous leur avons déja objecté, que tout cela se dit en l'air & sans fondement, contre les propres principes de la Réforme, avec un péril inévitable de tomber dans le Fanatisme : laissons les raisonnemens, & tenons-nous-en à l'expérience. Ce qu'il y aura de gens sensés & de bonne foi dans la Réforme avoueront franchement qu'ils ne sentent pas plus ce goût, cette évidence de la vérité *aussi claire que la lumiere du soleil* dans les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation & les autres, qu'ils ont senti par la discussion le vrai sens de tous les passages de l'Ecriture : on flattoit leur présomption en leur disant qu'ils entendoient l'Ecriture par la discussion des passages : on les flatte d'une autre maniere en leur disant qu'ils goutent & qu'ils sentent la vérité des mysteres avec autant de clarté qu'on sent le blanc & le noir, l'amer & le doux. Rien ne peut les empêcher de s'appercevoir de l'illusion qu'on leur fait, ni de sentir qu'on n'a fait que changer les termes ; que ce qu'on appelle goût & sentiment n'est au fond que leur prévention & la

soumission qu'on leur inspire pour les sentimens qu'ils ont reçus de leur Eglise & de leurs Ministres ; qu'on les mene en aveugles, & que quelque nom qu'on donne à la recherche qu'on leur propose de la vérité, soit celui de discussion ou celui de sentiment & de goût, on les remet par un autre tour sous l'autorité dont on leur a fait secouer le joug.

XXV. Troisieme principe des Indifférens, qu'il faut tourner l'Ecriture au sens le plus plausible selon la raison: que la Réforme ne peut éviter ce piége.

En cet état un Socinien ou rigide ou mitigé vient doucement & sans s'échauffer vous proposer son troisieme & dernier principe, qui renferme toute la force ou plutôt tout le venin de la secte : je le répete : *Où l'Ecriture paroît enseigner des choses que la raison ne peut atteindre par aucun endroit, il la faut tourner au sens dont la raison s'accommode, quoiqu'on semble faire violence au texte.* Je soutiens qu'un Prétendu-Réformé tombe nécessairement dans ce piege ; car, dit-il, la Trinité & l'Incarnation sont mysteres impénétrables à ma raison : tout mon esprit, tous mes sens se révoltent contre : l'Ecriture qu'on me propose pour me les faire recevoir, fait le sujet de la dispute : la discussion m'est impossible & mes Ministres l'avouent : l'évidence de sentiment dont ils me flattent n'est qu'illusion : ils ne me laissent sur la terre nulle autorité qui puisse me déterminer dans ces embarras : que reste-t-il à un homme dans cet état, que de se laisser doucement aller *à cette Religion de plein-pied qui applanit toutes les hauteurs*, comme disoit M. Jurieu ? On y tombe naturellement, & il ne faut pas s'étonner si la pente vers ce parti est si violente & le concours si fréquent de ce côté-là.

XXVI. Que par la croyance du

Mais le rusé Socinien ne s'en tient pas là, & il soutient au Calviniste qu'il ne peut nier

ſon principe. *Pourquoi*, dit-il, *ne croyons-nous pas que Dieu ait des mains & des yeux, ce que l'Ecriture dit ſi expreſſément? c'eſt parce que ce ſens eſt contraire à la raiſon. Il en eſt de même de ces paroles*: Ceci eſt mon corps: ſi vous ne mangez ma chair & ne buvez mon ſang, *&c.* Ce ſont les paroles du ſubtil Auteur, qui a donné au public des *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme*. Il engage. M. Jurieu dans ſon principe par un exemple qu'il ne peut rejeter. Dans ces paroles: *ceci eſt mon corps*, tout le Calviniſme reconnoît une figure, pour éviter la violence que la lettre fait à la raiſon & au ſens humain: qui peut donc après cela empêcher le Socinien d'en faire autant ſur ces paroles: *Le Verbe étoit Dieu: le Verbe a été fait chair*: & ainſi des autres? S'il faut de néceſſité mettre au large la raiſon humaine, & que ce ſoit là le grand ouvrage de la Réforme, pourquoi ne pas l'affranchir de tous les myſteres, & en particulier de celui de la Trinité ou de celui de l'Incarnation comme de celui de la préſence réelle; puiſque la raiſon n'eſt pas moins choquée de l'un que de l'autre?

Calviniſte ſur la préſence réelle, le Socinien lui prouve qu'il élude la regle qu'il lui propoſe. *Avis ſur le Tab. du Soc. 1. Traité. Ibid. art. 1, p. 13.*

XXVII. Que les réponſes du Miniſtre ſur cette objection ſont inſoutenables dans la bouche d'un Calviniſte.

M. Jurieu déteſte cette propoſition de Fauſte Socin ſur la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt: *Quand cela ſe trouveroit écrit non pas une fois, mais ſouvent dans les écrits ſacrés, je ne croirois pourtant pas que la choſe allât comme vous penſez: car comme cela eſt impoſſible, j'interpréterois les paſſages en leur donnant un ſens commode, comme je fais avec les autres en pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture.* Notre Miniſtre déteſte, & avec raiſon, cette parole de Socin. Car en ſuivant la méthode qu'il nous y propoſe, il n'y a plus rien de fixe dans l'Ecriture: à chaque endroit difficile on ſera réduit à ſou-

Tab. Lett. 3, p. 107. Socin. lib. 3, de Servat. c. 2. & 6.

tenir these sur l'impossibilité ; & au lieu d'examiner en simplicité de cœur ce que Dieu dit, il faudra à chaque moment disputer de ce qu'il peut.

On ne sauroit donc rejeter trop loin cette méthode, qui soumet toute l'Ecriture & toute la foi au raisonnement humain. Mais voyons si la Réforme peut s'exempter de cet inconvénient.

Tr.1.art.1, p. 16. L'Auteur des Avis demande à M. Jurieu, *Comment il dispose son cœur* dans les mysteres *que la raison ne peut atteindre par aucun endroit.*

Lèt.3,p,131. Et ce Ministre lui répond : *Je sacrifie à Dieu qui est la premiere vérité toutes les résistances de ma raison : la révélation divine devient ma souveraine raison.* Cette réponse feroit admirable dans une autre bouche ; mais pour la faire avec efficace à un Socinien, il faut donc poser prour principe, que par-tout où il s'agit de révélation on doit imposer silence au raisonnement humain, & n'écouter qu'un Dieu qui parle. Ainsi lorsqu'il s'agira de la présence réelle & du sens de ces paroles : *ceci est mon corps*, il n'est plus permis de répondre, *Des deux Souv. c. 8, p, 162.* comme fait M. Jurieu : *L'Eglise Romaine croit avoir une preuve invincible de la présence réelle dans ces paroles de Jesus-Christ*: Si quelqu'un ne mange ma chair, &c. Prenez, mangez, ceci est mon corps. *Cette prétendue manducation nous conduit à des prodiges, à renverser les loix de la nature, l'essence des choses, la nature de Dieu & l'Ecriture-Sainte; à nous rendre mangeurs de chair humaine.* De là *je conclus sans balancer qu'il y a de l'illusion dans la preuve, & de la figure dans le texte.* Mais, je vous prie, que fait autre chose le Socinien ? Ne trouve-t-il pas dans la Trinité, dans l'Incarnation, dans l'immutabilité de

Dieu, dans sa préscience, dans le péché originel, dans l'éternité des peines, *des prodiges, des renversemens de la nature de Dieu & de l'essence des choses*? Faut-il donc entrer avec lui dans cette discussion, & rejeter de simples Fideles dans la plus subtile & la plus abstraite Métaphysique? Où est donc ce sacrifice de résistance de notre raison qu'on nous promettoit? Et s'il nous faut disputer & devenir Philosophes, que devient la simplicité de la foi?

XXVIII. Si les Calvinistes sont reçus à dire que le mystere de la Trinité & les autres sont moins opposés à la raison que celui de la présence réelle.

M. Jurieu dira peut-être; J'emploie, il est vrai, la résistance de la raison contre la présence réelle: mais c'est aussi que la raison y résiste plus qu'à la Trinité, à l'Incarnation & aux autres mysteres que le Socinien rejette. Vous voilà donc encore un coup à disputer sur le plus & sur le moins de la résistance: il faut faire argumenter le simple Fidele, il en faut faire un Philosophe, un Dialecticien; & celui dont vous ne voulez pas changer la foiblesse ou l'ignorance, de la discussion de l'Ecriture, est jetté dans la discussion des subtilités de la Philosophie la plus abstraite & la plus contentieuse. Est-ce là ce chemin aisé & cette voie abrégée de conduire le Chrétien aux vérités révélées?

XXIX. Si les Calvinistes sont reçus à dire qu'ils ont pour eux les sens.

Mais, direz-vous, il ne s'agit pas de raisonnement: j'ai les sens mêmes pour moi; & je vois bien que du pain n'est pas un corps. Igorant, qui n'entendez pas que toute la difficulté consiste à savoir si Dieu peut réduire un corps à une si petite étendue! Le Luthérien croit qu'il le peut; & si vous vous obstinez à vouloir conserver le pain avec le corps, il le conserve & donne aux sens tout ce qu'ils demandent. Vous n'avez donc rien à lui dire de ce côté-là, & vous voilà à disputer sur la na-

ture des corps, à examiner jusqu'à quel point Dieu a voulu que nous connussions le secret de son ouvrage, & s'il ne voit pas dans la nature des corps comme dans celle des esprits quelque chose de plus caché & de plus foncier, pour ainsi dire, que ce qu'il en a découvert à notre foible raison. Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions de la possibilité ou impossibilité, c'est-à-dire, dans les plus fines disputes où la raison puisse entrer, ou plutôt dans les plus dangereux labyrinthes où elle puisse se perdre. Et après tout s'il se trouve vrai que Dieu puisse réduire un corps à une si petite étendue, qui doute qu'il ne puisse le cacher où il voudra, & sous telle apparence qu'il voudra? Il a bien caché ses Anges, des esprits si purs, sous la figure des corps, & fait paroître son Saint-Esprit sous la forme d'une colombe : pourquoi donc ne pourroit-il pas cacher quelque corps qu'il lui plaira sous la figure, sous les apparences, sous la vérité s'il le veut ainsi, de quelqu'autre corps que ce soit; puisqu'il les a tous également dans sa puissance? Donc le sens ne décide pas : donc c'est le raisonnement le plus abstrait qu'il faut appeller à son secours, & la plus fine Dialectique. Mais s'il faut être Dialecticien ou Philosophe pour être Chrétien, je veux l'être par-tout, dira le Socinien : je veux soumettre à ma raison tous les passages de l'Ecriture où je la trouverai choquée, & autant ceux qui regardent la Trinité & l'Incarnation, que ceux qui regardent la présence réelle. On peut discourir, on peut écrire, on peut chicaner sans fin : mais à un homme de bonne foi ce raisonnement n'a point de replique.

M. Jurieu dira sans doute que ce n'est pas la raison

raison seule, mais encore l'Ecriture-Sainte qu'il oppose au Luthérien & au Catholique sur ces paroles : *ceci est mon corps*. Mais outre, comme nous verrons, que le Socinien en fait bien autant, voyons ce qui a frappé M. Jurieu, & répétons le passage que nous venons de citer sur ces paroles : *Ceci est mon corps* : le sens de la présence réelle *nous conduit*, dit-il, *à des prodiges, à renverser les loix de la nature, l'essence des choses, la nature de Dieu, l'Ecriture-Sainte, à nous rendre mangeurs de chair humaine*. L'Ecriture est nommée ici, je l'avoue ; car aussi pouvoit-on l'omettre sans abandonner la cause ? Mais l'on voit par où l'on commence, ce qu'on exagere, ce qu'on met devant l'Ecriture, ce qu'on met après ; & on ressent manifestement que ce qui choque & ce qui décide en cette occasion, c'est enfin naturellement la raison humaine. On sent qu'elle a succombé à la tentation de ne pas vouloir se résoudre à croire des choses où elle a tant à souffrir : c'est en effet ce qui frappe tous les Calvinistes. Un Catholique ou un Luthérien commence avec eux une dispute : forcé par l'impénétrable hauteur des mysteres dont la croyance est commune entre nous tous, le Calviniste reconnoît qu'il ne faut point appeller la raison humaine dans les disputes de la Foi. Là-dessus on lui demande qu'il la fasse taire dans la dispute de l'Eucharistie comme dans les autres. La condition est équitable : il faut que le Calviniste la passe. C'en est donc fait : ne parlons plus de raison humaine, ni d'impossibilité, ni des essences changées : que Dieu parle ici tout seul. Le Calviniste vous le promettra cent fois ; cent fois il vous manquera de pa-

XXX. Que ce qui détourne les Calvinistes de la présence réelle est précisément la même chose qui détourne les Sociniens des autres mysteres ; c'est-à-dire, la raison humaine. Preuve par M. Jurieu.

role, & vous le verrez toujours revenir aux peines dont ſa raiſon ſe ſent accablée ; mais je ne vois que du pain. Mais comment un corps humain en deux lieux & dans cet eſpace? Je n'en ai jamais vu un ſeul qui ne ſe replongeât bientôt dans ces difficultés, qui à vrai dire ſont les ſeules qui les frappent. Calvin, comme les autres promettoit ſouvent aux Luthériens, lorſqu'il diſputoit avec eux ſur cette matiere, de ne point faire entrer de Philoſophie ou de raiſonnement humain dans cette diſpute : cependant à toutes les pages il y retomboit. Si les Calviniſtes ſe ſont juſtice, ils avoueront qu'ils n'en uſent pas d'une autre maniere, & qu'ils en reviennent toujours à des pointilles du raiſonnement humain.

Cont. Hesb.
Cont. Veſt.

XXXI.
Qu'en alléguant l'Ecriture, le Calviniſte ne fait qu'imiter le Socinien, & qu'il retombe dans la diſcuſſion dont M. Jurieu vouloit le tirer.

Mais n'allegnent-t-ils pas l'Ecriture? Sans doute de la même ſorte que font les Sociniens. *Je ſuis la vigne, je ſuis la porte; la pierre étoit Chriſt* : ils prouvent parfaitement bien qu'il y a dans l'Ecriture des façons de parler figurées : donc celle-ci : *Ceci eſt mon corps*, eſt de ce genre. C'eſt ainſi qu'un Socinien raiſonne : il y a tant des façons de parler où il faut admettre une figure ; pourquoi celle-ci : *Le Verbe étoit Dieu, le Verbe a été fait chair*, ne ſeroit-elle pas de ce nombre? Ils ſauront fort bien vous dire que Jeſus-Chriſt étant ſur la terre le repréſentant de Dieu, revêtu de ſa vérité, inondé de ſa vertu toute-puiſſante, on le peut auſſi bien appeller Dieu & vrai Dieu, que le pain de l'Eucariſtie eſt appellé corps. Vous voilà donc dans les diſcuſſions, dans la conférence des paſſages, dans l'embarras des diſputes, auxquelles vous ne vouliez pas vous aſſujettir.

Mais, direz-vous, l'Ecriture eſt claire pour moi : c'eſt la queſtion. Le Sonicien ne prétend pas moins à cette évidence que vous : voilà donc toujours la foi dépendante des diſputes ; & ce moyen abrégé de l'établir tout d'un coup & ſans diſcuſſion vous échappe. Mais enfin ſi l'Ecriture eſt ſi claire en cette matiere, d'où vient que le Luthérien ne peut l'entendre depuis plus de cent cinquante ans de diſputes ? Vous ne direz pas que c'eſt un profane, ennemi de Dieu, de qui il retire ſes lumieres, comme vous pourrez le dire d'un Socinien. Il eſt du nombre des enfans de Dieu, du nombre de ceux qu'il enſeigne, qu'il reçoit à ſa table & dans ſon royaume. Voulez-vous faire dépendre la foi d'un ſimple Fidele, d'une diſpute qui demeure encore indéciſe après un ſi long tems ? Avouez donc la vérité : ſentez-la du moins : ce n'eſt pas l'Ecriture qui vous détermine : la méthode Socinienne vous entraîne ; & de deux ſens qu'on donne à ces paroles, *ceci eſt mon corps*, vous vous réſolvez par celui qui flatte la raiſon humaine. Ainſi ſeront entraînés tous ceux qui mépriſeront les déciſious de l'Egliſe ; & tant qu'on ne voudra point fonder ſur une promeſſe certaine, une autorité infaillible qui arrête la pente des eſprits, la facilité déterminera, & la Religion où il y aura le moins de myſteres ſera néceſſairement la plus ſuivie.

XXXII. Que viſiblement le Calviniſte eſt déterminé contre la préſence réelle par le principe Socinien

Mais voici dans les écrits des Indifférens un attrait plus inévitable pour les Calviniſtes. L'Auteur des Avis demande à M. Jurieu un regle pour dicerner les articles fonfamentaux d'avec les autres. Car il eſt conſtant, & le Miniſtre en convient, *qu'outre les vérités fondamentales, l'Ecriture contient cent*

XXXIII. Autre argument des Sociniens ſur les articles fondamentaux, dont ils demandent

qu'on leur faſſe voir la diſtinction par l'Ecriture ; ce que le Miniſtre avoue qu'il ne peut faire.

Avis Tr. 1. art. 1. p. 19.

Tab. Lett. 3, p. 119.

& cent vérités DE DROIT ET DE FAIT, *dont l'ignorance ne ſauroit damner.* Il s'agiroit donc de ſavoir ſi en liſant l'Ecriture, le peuple, les ignorans & les ſimples, c'eſt-à-dire, ſans comparaiſon la plus grande partie de ceux que Dieu appelle au ſalut pourroient trouver cette regle pour diſcerner les vérités dont l'ignorance ne damne pas, d'avec les autres, & connoître par conſéquent quelles erreurs on peut ſupporter, & juſqu'où l'on doit étendre la Tolérance : en un mot quelle raiſon il y a d'en exclure les Sociniens plutôt que les Luthériens. C'eſt ce qu'il faudroit pouvoir établir par l'Ecriture ; mais c'eſt à quoi les Miniſtres ne ſongent ſeulement pas. Au lieu de nous faire voir dans les ſaints livres la déſignation de ces articles fondamentaux, le ſommaire qui les ramaſſe ou la marque qui les diſtingue de tous les autres objets de la révélation, M. Jurieu ſe jette dans un long raiſonnement où il prétend faire voir ſans dire un mot de l'Ecriture, qu'il y a trois caracteres pour diſtinguer ces vérités fondamentales : le premier eſt la révélation ; le ſecond eſt le poids & l'importance ; le troiſieme eſt la liaiſon de certaines vérités avec la fin de la Religion.

Tab. Lett. 3, p. 119.

XXXIV. De trois moyens propoſés par le Miniſtre pour diſtinguer les articles fondamentaux, deux d'abord lui ſont inutiles ; ſon

Il ne faut pas s'arrêter au caractere de révélation qui eſt le premier, puiſque c'eſt là que le Miniſtre eſt d'accord qu'*il y a cent & cent vérités de droit & de fait* révélées dans l'Ecriture, qui néanmoins ne ſont pas fondamentales ; ce caractere n'eſt donc pas fort propre à diſtinguer ces vérités d'avec les autres. Paſſons au ſecond qui eſt *le poids & l'importance*, où d'abord il eſt certain qu'il faut entendre un poids & une importance

qui aille jusqu'à rendre ces vérités néceſſaires au ſalut : car le Miniſtre ne dira pas que Dieu qui ſe glorifie par ſon prophete *d'enſeigner des choſes utiles : Je ſuis*, dit-il, *le Seigneur ton Dieu, qui t'enſeigne des choſes utiles*, prenne le ſoin d'en révéler de peu importantes. Ce n'eſt donc rien de prouver en général que ces vérités ſoient importantes, ſi l'on ne prouve qu'elles le ſont juſqu'à être de la derniere néceſſité pour le ſalut. Cela poſé, écoutons ce que nous dira le Miniſtre : *Sur le ſecond caractere qui eſt le poids & l'importance, il faut ſavoir que le bon ſens & la raiſon ſeule en peuvent juger. Dieu a donné à l'homme un diſcernement capable de juger ſi une vérité eſt importante ou non à la Religion : tout de même qu'il lui a donné des yeux pour diſtinguer ſi un objet eſt blanc ou noir, grand ou petit, & des mains pour connoître ſi un corps eſt peſant ou léger.* Voilà de ces évidences que la Réforme nous prêche. M. Claude nous les expliquoit d'une autre façon & nous diſoit, qu'on ſent naturellement que l'ame eſt ſuffiſamment remplie de la vérité, comme on ſent naturellement que le corps a pris une nourriture ſuffiſante. Ces Miniſtres penſent par là trouver un aſyle où l'on ne puiſſe les forcer. Car qui oſera diſputer avec un homme ſur ce qu'il vous dit de ſon goût, ou prouver à un entêté de ſa religion quelle qu'elle ſoit, qu'il n'a pas ce goût qu'il nous vante, & qu'il ne ſent pas comme à la main le poids des vérités du Chriſtianiſme juſqu'à ſavoir diſcerner celles qui ſont néceſſaires au ſalut d'avec les autres ? Sans doute ils ont trouvé là un beau moyen de chicaner. Mais ce qu'il y a d'abord à leur dire, c'eſt que ſous prétexte de cette évidence

aveu qu'on ne peut faire ce diſcernement par l'Ecriture.
Ibid.
Iſ. I. *xlviij*, 127.

Ibid.

de goût & de sentiment, ils renoncent formellement à prouver par l'Ecriture l'importance & la nécessité des vérités fondamentales. M. Jurieu y est exprès : *Il est très-certain*, dit-il, *qu'il est très-important de savoir si J. C. est Dieu, ou s'il ne l'est pas ; s'il est mort pour satisfaire à la justice de Dieu pour nous ; si Dieu connoît les choses à venir, s'il est infini ou non, s'il est l'auteur de tout le bien qui se fait en nous.* Et un peu après, *si l'Ecriture-Sainte ne dit pas que ces vérités* SOIENT DE LA DERNIERE IMPORTANCE, ET NÉCESSAIRES AU SALUT, *c'est parce que cela se voit & se sent assez : on ne s'avise point, quand on fait des Philosophes, de leur dire que le feu est chaud & que la neige est blanche, parce que cela se sent.* Ce n'est donc point par l'Ecriture qu'on prouve les articles fondamentaux ; chacun les connoît à son goût, c'est-à-dire, chacun les désigne à sa fantaisie, sans qu'on le doive ou qu'on le puisse convaincre ou désabuser sur ces articles.

Lett. 3, p. 125.

P. 126.

XXXV. Démonstration manifeste de l'illusion qu'on fait aux Prétendus-Réformés, en les renvoyant à leur goût pour distinguer les articles fondamentaux.

Ci-dessus, n. 34.

Que si on sent que ces articles sont nécessaires au salut, à plus forte raison doit-on sentir qu'ils sont véritables. Si on sent, par exemple, comme M. Jurieu vient de dire, qu'il est nécessaire au salut de croire *que Dieu est l'auteur de tout le bien qui se fait en nous*, à plus forte raison doit-on sentir que c'est une vérité constante ; car il est clair que la croyance d'une fausseté ne peut pas être nécessaire au salut. Voilà les controverses bien abrégées : on n'a qu'à dire qu'on sent & qu'on goûte, pour se mettre hors de toute atteinte ; & par la même raison, vous avez beau dire à un homme : cela se goûte, cela se sent ; s'il n'a ni ce sentiment ni ce goût, il

vous quittera bientôt, & sa perte sera sans remede comme ses erreurs.

XXXVI. Suite de la même démonstration: les Calvinistes n'ont point de regle pour tolérer Luther & les Luthériens plutôt que les autres. Semi-Pélagianisme des Luthériens.

Qu'ainsi ne soit, à quoi sentez-vous que la présence réelle confessée par les Luthériens ne soit pas une erreur fondamentale, & qu'ils puissent impunément être des mangeurs de chair humaine? Mais ce dogme de l'ubiquité, *monstre affreux, énorme & horrible*, comme vous l'appellez vous-même, *d'une laideur prodigieuse en lui-même, & encore plus prodigieuse dans ses conséquences; puisqu'il ramene au monde la confession des natures en Jesus-Christ, & non-seulement celle de l'ame avec le corps, mais encore celle de la divinité avec l'humanité, & en un mot l'Eutychianisme détesté unanimement de toute l'Eglise*: à quoi sentez-vous, je vous prie, que le poids d'une telle erreur si grossiere, si charnelle & si manifestement contraire à l'Ecriture, ne précipite pas les ames dans l'enfer? Mais cette erreur abominable d'ôter à la créature toute liberté, & de faire Dieu en termes formels auteur de tous les péchés, comment la pardonnez-vous à Luther? Vous l'en avez convaincu; vous lui avez démontré que c'est un blasphême qui tend *au Manichéisme*, qui renverse *toute religion*, & dont néanmoins il ne s'est jamais rétracté. Où étoit le goût de la vérité dans ce chef des Réformateurs lorsqu'il blasphémoit de cette sorte? Mais où étoit-il dans les autres Réformateurs, qui constamment blasphémoient de même? Et par quel goût sentez-vous que cette impiété ne les empéchoit pas d'être fideles serviteurs de Dieu? On a démontré plus clair que le jour aux Luthériens dans l'Histoire des Variations & dans le troisieme Avertissement, qu'ils sont devenus Semi-

Jur. Consult. p. 242. Var. addit. au liv. 14, n. 7.

Ibid. addit. n. 2, 3 & suiv. Jur. Consult. 2 p. c. 8, p. 210 & suiv. 3. Avert. n. 3, 4, 5 & suiv. Var. liv. 14, n. 1, 2 & suiv. Addit. Ibid. Var. liv. 8, n. 48, 52 & suiv. l. 14, n. 116 & suiv. 3. Avert. n. 12 & suiv.

Pélagiens, en attachant la grace de la conversion à une chose qui selon eux ne dépend que du libre arbitre, c'est-à-dire, au soin d'assister à la prédication ; ce qui est en termes formels attribuer à nos propres forces le commencement de notre salut, sans que la grace y soit nécessaire. J'ai rapporté les endroits de Beaulieu, fameux Ministre de Sedan, où il a convaincu les Luthériens de cette erreur : M. Basnage l'a reconnue, & il passe à M. de Meaux cette insigne variation de la Réforme. Mais l'aveu de M. Jurieu est encore ici plus considérable ; puisque dans sa Consultation au Docteur Scultet il entreprend de lui démontrer ce Semi-Pélagianisme des Luthériens, en les convainquant d'enseigner que pour avoir la grace de la conversion, il faut que l'homme *fasse auparavant le devoir de se convertir* par ses forces & ses connoissances naturelles : ce qui est le pur & franc Semi-Pélagianisme, & enferme tout le venin de l'hérésie Pélagienne. Ainsi le fait est constant, de l'aveu du Ministre & de M. Jurieu lui-même.

Var. l. 14, n. 116.

Basn. T. II. l. 3, c. 2, n. 4.

Jur. Consul. p. 117, 118.

Var. addit. n. 4.

3. Avert. n. 12 & suiv.

XXXVII. Que le Semi-Pélagianisme est & n'est pas une erreur fondamentale. Contradiction du Ministre & des Calvinistes.

J'en reviens donc à demander à ce Ministre : que ferez-vous en cette occasion ? Vous n'oseriez abandonner les Luthériens, à qui en termes précis vous offrez la communion & la paix malgré cette erreur. Que direz-vous donc pour les excuser ? que la révélation du dogme opposé au Semi-Pelagianisme n'est pas évidente ; & qu'il n'est pas clair dans l'Ecriture que c'est Dieu qui commence le salut comme c'est lui qui l'acheve par sa grace ? Mais y a-t-il rien de plus clair que cette parole de saint Paul : *Celui qui commence en vous la bonne œuvre, l'accomplira*, pour ne point parler

Consult. Ibid.

Philipp. j. 6.

ler ici des autres paſſages ? Ou bien eſt-ce que cette erreur des Pélagiens & des Luthériens n'eſt pas importante ? Mais vous nous contiez tout à l'heure cette vérité, *que Dieu eſt l'auteur de tout le bien qui eſt en nous*, par conſéquent du commencement comme du progrès & de l'accompliſſement de notre ſalut, parmi celles qu'on ſent d'abord comme néceſſaires au ſalut; enſorte qu'on n'a pas beſoin de les prouver. Comment donc le Luthérien vrai enfant de Dieu ſelon vous l'a-t-il oublié, & comment a-t-il varié ? Vous dites tout ce qui vous plaît, & votre Théologie n'a point de regle. *Sup. n.* 31.

XXXVIII. Que le goût des Calviniſtes & du Miniſtre varie ſur le Semi-Pélagianiſme & ſur la néceſſité de l'amour de Dieu & des bonnes œuvres.

Mais voici bien pis : vous-même vous variez avec les Luthériens ; puiſque ce point important de la néceſſité de la grace qui étoit autrefois ſi fondamental, a ceſſé de l'être depuis que les Luthériens l'ont rejeté, & qu'en ôtant à Dieu le commencement du ſalut ils ne ne lui ont plus réſervé que l'accompliſſement. Comment pourrai-je me fier à ce goût auquel vous me renvoyez, ſi vous-même vous variez dans votre goût? Si en vous diſant d'un côté que jamais homme de bien *ni vrai Chrétien ou vrai dévot ne fût Pélagien ou Semi-Pélagien*, vous ne laiſſez pas de nous dire encore qu'un Luthérien, franc Semi-Pélagien ſelon vous, peut ſoutenir ſon erreur ſans préjudice de ſon ſalut, & ſans être exclus du pain de vie ? Mais n'avez vous pas démontré à ce même Luthérien, qu'il ruine la néceſſité des bonnes œuvres, qu'il en ravale le prix ; que ſelon lui l'exercice de l'amour de Dieu n'eſt néceſſaire pour être ſauvé ni à la vie ni à la mort ? A quoi reconnoiſſez-vous que ces dogmes Luthériens ſont de poids pour le

Jur. Méth. ſect. 15, *p.* 113, 121. *Var. liv.* 14, *n.* 83, 84 & *ſuiv.* 92, 93 & *ſuv.* *Var. addit. n.* 5. *Jur. Conſult.* 2. *p. c.* 2, *p.* 243. 3. *Avert. n.* 19 & *ſuiv.*

falut, & que tant d'autres n'en font pas? Ne voyez-vous pas que vous avez *un poids & un poids, chose abominable devant le Seigneur*, & que vous pesez les erreurs avec une balance trompeuse & inégale?

Prov. xx, 10.

XXXIX. Le Ministre & les Protestans réduits à compter les voix, & à se faire infaillibles contre les Indifférens & les Tolérans.

Tab. du Soc. p. 119.

De là vient que le Ministre lui-même à la fin ne se fie pas à cette balance où il pese les vérités fondamentales. *Je sais*, dit-il, *que les préjugés sont capables de corrompre ce discernement, & que nous jugeons les articles & les vérités importantes selon nos passions & nos préventions. Mais premiérement, le bon sens ne peut être corrompu qu'à certain degré.* Vous voilà donc à examiner en quel degré la prévention peut avoir corrompu votre goût & votre bon sens: qui nous expliquera cette énigme? *Mais ces vices*, poursuit-il, *ne peuvent aller à faire paroître une montagne comme un grain de sable, ou un grain de sable comme une montagne. Il en est de même du jugement qui distingue l'important de ce qui ne l'est pas en toute matiere.* D'où vient donc que le Luthérien trouve la présence réelle & même l'ubiquité si importante, pendant que le Calviniste méprise l'une & l'autre? Ou d'où vient que le Calviniste trouve si importante la nécessité de la grace & celle de l'amour de Dieu, lorsque le Luthérien ne la sent pas? Ou pourquoi est-ce que le Calviniste lui-même se relâche en faveur du Luthérien, & ne trouve plus essentiel ce qui l'étoit auparavant? Avouez que votre bon goût & votre évidence de sentiment est une illusion dont vous amusez les entêtés. Mais voici dans le discours de M. Jurieu le dernier excès de l'extravagance & le renversement entier des maximes de la

Ibid.

Réforme. *De plus*, continue-t-il, *quand le bon*

ſens pourroit être corrompu tout outre dans quelques ſujets, comme il l'eſt en effet, la pluralité n'ira jamais de ce côté-là; & il le prouve par cet exemple. *Il y aura dans une grande Ville vingt yeux viciés qui verront verd & jaune ce qui eſt blanc; mais le reſte des habitans qui ſurpaſſe infiniment en nombre, rectifieront le mauvais jugement de ces vingt yeux, & feront qu'on ne les en croira pas.* Vous voilà donc à la fin réduits à compter les voix. Et où en étoit la Réforme lorſqu'elle s'eſt ſéparée, & qu'on l'appelloit au Concile œcuménique de l'Egliſe qu'elle quittoit? Mais quoi! ſi les Sociniens prévalent enfin dans la Réforme; ſi ce torrent dont on ne peut arrêter le cours s'enfle tellement qu'il prévale, & qu'ils en viennent à être ſur tous les articles mille contre un, comme ils s'en vantent déja ſur la Tolérance qui renferme tout le venin de la ſecte, ſans qu'on oſe les contredire, le Socinianiſme ſera véritable ou du moins indifférent. Mais cela, direz vous, n'arrivera pas: la Réforme eſt devenue infaillible contre les Tolérans. Aveugles, ne verrez-vous jamais qu'avec ces illuſions vous ne contenterez que des entêtés, & que tous les gens de bon ſens de votre communion ſe donneront aux Indifférens, ſi vous n'avez recours à d'autres principes?

XL. Troiſieme moyen de diſcerner les articles fondamentaux, où le Miniſtre montre ſa foibleſſe contre les Sociniens. P. 120, 121, 126, 127.

Enfin, le troiſieme caractere par où on diſtingue les articles fondamentaux d'avec les autres, c'eſt, ſelon M. Jurieu, *la liaiſon de certaines vérités avec la fin de la réligion*, c'eſt-à-dire, *avec la gloire de Dieu, avec la ſanctification & le ſalut de l'homme.* Je le veux: la fin de la religion en général, *c'eſt*, 1. dites vous, *de ne croire qu'un Dieu*: le Socinien n'en croit qu'un, & il vous accuſe d'en croire trois: 2.

De n'adorer que lui ; ce qu'il faut entendre sans doute d'une adoration souveraine : le Socinien le fait, & il vous accuse de rendre cette adoration à un homme pur. N'importe que vous le croyiez Dieu ; vous voulez bien que le Catholique soit idolâtre en adorant dans l'Eucharistie Jesus-Christ qu'il y croit présent. Vous direz que c'est une erreur damnable de rendre à Jesus-Christ homme, un culte inférieur qui se rapporte à Dieu : vous damnez donc tous les Peres du quatrieme siecle, à qui néanmoins vous faites invoquer les Saints & honorer leurs reliques sans préjudice de leur sainteté ni de leur salut. La 3. fin de la Religion, c'est, dit le Ministre, *de regarder Dieu comme celui qui gouverne le monde.* Le Socinien le nie-t-il ? Vous sentez-vous si foible contre lui, que vous ne puissiez le combattre qu'en déguisant sa doctrine? 4. *D'attendre de lui des peines ou des récompenses après la mort.* Le Socinien n'en attend-il pas ? & pouvez-vous lui objecter qu'il rejette absolument les peines de l'autre vie, à cause qu'il ne les croit pas éternelles ? Voilà pour les caracteres essentiels à la religion en général ;
P. 122. mais il y en a, dit M. Jurieu, *qui sont particuliers à la Religion Chrétienne, & qui la distinguent de toute autre, comme de croire que Jesus est le Messie* ; le Socinien le croit : *que ce Messie est le Fils de Dieu, & Dieu éternel comme le Pere* : c'est la question que vous ne devez pas supposer comme résolue, pendant que vous vous donnez tant de peine à la résoudre : *qu'il a satisfait pour les péchés des hommes* ; autre question à examiner & non pas à supposer avec le Socinien & avec ceux qui le favorisent : *que les morts ressusciteront, qu'il y aura*

un jugement dernier à la fin du monde; vous calomniez le Socinien si vous l'accusez de nier ces vérités : savoir s'il les reconnoît dans toute leur étendue, & si ce qui manque à sa foi est fondamental ; c'est de quoi vous avez promis de nous instruire & vous ne faites que le supposer ; tant vous êtes forcé à reconnoître que les principes pour fermer la bouche au Socinien, manquent à votre Réforme.

XLI. Que le Ministre est à bout sensiblement dans la preuve qu'il entreprend des articles fondamentaux.

Et ce qui prouve plus clair que le jour que le Ministre ne sait où il en est, c'est ce qu'il ajoute, que *les vérités que les Sociniens veulent ôter à la Religion, sont révélées, & clairement révélées.* Si elles sont révélées & clairement révélées, si les articles fondamentaux sont si évidens & si aisés à trouver dans l'Ecriture, pourquoi en craignez-vous la discussion pour le peuple ? Pourquoi le renvoyez-vous à son goût, à son sentiment? goût & sentiment que vous lui donnez avant même qu'il ait ouvert l'Ecriture-Sainte. Continuons : *Ces articles sont clairement révélés, & en même tems ils sont de la derniere importance.* Mais déja, pour la vérité & pour l'évidence de la révélation, le Ministre déclare souvent dans toutes ses Lettres qu'il n'y veut pas encore entrer. *On voit*, dit-il, *où un tel projet nous meneroit. Au lieu d'un petit ouvrage à l'usage des moins savans, il faudroit faire un gros livre qu'à peine les savans auroient le loisir de lire.* Mais si cette discussion est si difficile aux savans mêmes, combien est-il manifeste que les moins savans s'y perdroient ? Que fera-t-il donc ? Il se réduira à deux articles, *qui est celui de la divinité de Jesus-Christ & de sa satisfaction.* Mais songera-t-il du moins à vous en prouver la vérité? Point du tout ; il va entreprendre de vous en

P. 123.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Tab. Lett. 2. prouver *l'importance*, & vous en fera voir la vérité dans une seconde partie qu'il ne trouve pas à propos de traiter. Voilà cette rare méthode. Il vous prouvera qu'un article est important avant que de vous montrer qu'il est véritable & clairement révélé. C'est où se termine aujourd'hui toute la Théologie réformée.

XLII. Quelle preuve les Tolérans demandoient à M. Jurieu sur l'évidence des articles fondamentaux, & que ce Ministre n'a rien eu à leur répondre. *Tab. Lett. 3. & suiv. Avis sur le Tableau, art. 11. p. 20.*

Vous direz peut-être, mes Freres, que votre Ministre, sans vouloir entrer dans le fond, suppose la vérité & l'évidence de la révélation, comme une chose dont les Tolérans qu'il attaque demeurent d'accord. Mais visiblement il leur impose : au contraire l'Auteur des Avis, Auteur que votre Ministre vouloit réfuter, avoit raisonné en cette sorte : *Je pose*, lui avoit-il dit, *le principe de la Réformation qui est celui du bon sens : c'est que Dieu ayant donné sa parole aux hommes afin de les conduire au salut, & Dieu appellant à ce salut beaucoup plus de peuple que de Grands & de Savans, il s'ensuit nécessairement que ceux du peuple qui ne sont pas privés entiérement de sens commun, peuvent se déterminer sur ces objets fondamentaux par la lecture de la parole de Dieu.* Ce principe présupposé, il raisonne ainsi : *Cela étant, il me semble que l'on en peut conclure que tous ces dogmes sur lesquels les Savans ont tant de peine à se déterminer, quoiqu'ils travaillent de bonne foi à leur salut, ne sont pas de cette nécessité absolue dont nous parlons. Car si les Savans qui ne sont pas la millieme partie du peuple, trouvent tous ces embarras qui retiennent les plus sages d'entr'eux indéterminés, comment les simples sans étude & sans application pourront-ils voir avec cette certitude que la foi demande, ces objets obscurs & douteux aux Savans ?*

On voit donc que les adverſaires de M. Jurieu ne ſuppoſent pas que les articles dont il s'agit ſoient ſi clairs : au contraire, ils préſuppoſent qu'ils ne le ſont pas au peuple, puiſqu'ils excitent tant de diſputes parmi les Savans, & que les plus ſages d'entr'eux ſont encore indéterminés : & quand même ces Savans conviendroient que ces articles leur paroiſſent clairs dans l'Ecriture, il ne s'enſuit pas qu'ils les cruſſent clairs pour tout le peuple ; au contraire, l'Auteur des Avis conclut ainſi : *Plus j'y penſe, plus je me perſuade que les préjugés tirés des Catéchiſmes, plutôt qu'une connoiſſance puiſée dans la parole de Dieu, ſont aujourd'hui preſque l'unique fondement de la foi des peuples.* Ce n'eſt donc pas l'évidence de la révélation, mais *les Catéchiſmes* & les préjugés de la ſecte, c'eſt-à-dire, une autorité humaine qui les perſuade. Ibid.

Enfin, l'Auteur des Avis finit ſon raiſonnement par ces paroles : *Je crois que l'on peut conclure après cette réflexion, que les points fondamentaux de la Religion ne ſont pas à beaucoup près en ſi grand nombre que pluſieurs ſe l'imaginent aujourd'hui : autrement je croirois que la voie d'examen, qui eſt le fondement de notre Réformation, ſeroit un principe impoſſible au peuple, & par conſéquent injuſte & faux. J'attends avec impatience quelqu'éclairciſſement là-deſſus.* P. 21.

Voilà ce qu'attendoient les Tolérans. Ils ſuppoſoient que les peuples ne pouvoient pas voir aſſez clair pour prendre parti ſur les articles qui partageoient les Savans. Par là donc ils inſinuoient qu'il falloit réduire les articles fondamentaux à ceux dont tout le monde & les Sociniens comme les autres ſont d'accord ;

c'eſt-à-dire, qu'ils les réduiſoient à croire que Dieu eſt un, & que Jeſus eſt ſon Chriſt : car c'eſt de quoi conviennent tous les Chrétiens. Que ſi le Miniſtre avoit à leur donner une autre marque d'évidence que ce conſentement univerſel, c'étoit à lui à le prouver, & à ne pas ruiner ſa cauſe, en ſuppoſant comme prouvé ce qui étoit en queſtion.

XLIII. Preuve de l'inévidence des articles fondamentaux ſelon les principes des Calviniſtes.

L'exemple des Luthériens vient ici fort à propos. On demande à M. Jurieu & aux Calviniſtes, ſi la certitude du ſalut, l'inamiſſibilité de la juſtice, la néceſſité de la grace pour commencer le ſalut, auſſi-bien que pour l'achever, & les autres points décidés dans le Synode de Dordrech ; ſi la néceſſité des bonnes œuvres & celle de l'amour de Dieu ; ſi cet article important de la Réforme, que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme eſt uniquement renfermé dans le ciel, ſont choſes obſcurément & douteuſement ou clairement révélées ? Si ces articles leur paroiſſent obſcurément révélés, où en eſt le Calviniſme ? Où en ſont les déciſions du Synode de Dordrech ? Aura-t-il excommunié tant de Miniſtres, bons Proteſtans d'ailleurs, pour des articles obſcurs & obſcurément révélés ? Que ſi tous les points qu'on vient de réciter, paroiſſent aux Calviniſtes évidemment révélés, pourquoi le doute des Luthériens les ébranle-t-il aſſez pour les obliger à la Tolérance ? Ou pourquoi comptent-ils pour rien les doutes des autres auſſi mal-aiſés à réſoudre que ceux des Luthériens ?

XLIV. Toutes les preuves du Miniſtre ſur les articles

Le Miniſtre croit avoir abattu les Tolérans, quand il leur dit : Eſt-il poſſible que Dieu ait voulu révéler la divinité de Jeſus-Chriſt, ſans obliger à la reconnoître ? ou qu'il ait ſatisfait

pour nous, sans imposer aux hommes la nécessité d'accepter ce paiement par la foi? Comme si on ne pouvoit pas dire de même: Est-il possible que Dieu ait voulu que nous dussions tout notre salut, & autant le commencement que la fin, à la grace de Jesus-Christ, & que ce soit là le principal fruit de sa mort, & que néanmoins il ne veuille pas que tout le monde reconnoisse cette vérité, & qu'il faille tolérer les Luthériens qui la rejettent? Ne pourroit-on pas dire aussi: Est-il possible que Jesus-Christ ait voulu se rendre réellement présent selon son corps & selon son sang dans le pain & dans le vin de l'Eucharistie, & qu'il n'ait pas voulu nous obliger à reconnoître une présence si merveilleuse, & à lui rendre graces d'un témoignage si étonnant de son amour? Cependant vous voulez persuader aux Luthériens qui reconnoissent cette présence, de vous supporter, vous qui loin de la reconoître, en faites le sujet de vos railleries, c'est-à-dire selon eux, de vos blasphémes, jusqu'à traiter ceux qui la croient de mangeurs de chair humaine.

fondamentaux tombent d'elles-mêmes, au seul exemple de la doctrine de la grace & de celle de la présence réelle.
Lett. 4, art. 2, n. 5, 6.

X L V.
Suite de la même matiere; chicane du Ministre.
Jur. de l'Un. de l'Egl. T. 6, c. 5, p. 560.

Il ne faut point ici dissimuler une misérable chicane de M. Jurieu qui soutient que l'article de la présence réelle & de l'union corporelle des fideles avec J. C. ne peut pas être fondamental; parce que *les Luthériens* eux-mêmes *ne disent pas que cette union corporelle de Jesus-Christ avec ses membres soit absolument nécessaire. Il est donc clair*, conclut-il, *que les Calvinistes ne nient rien de fondamental & de nécessaire selon les Luthériens.*

Ce Ministre ne veut jamais entendre en quoi consiste la difficulté qu'on lui propose. Il est vrai que les Luthériens ne disent pas

que cette *union corporelle* du fidele avec Jesus-Christ soit absolument nécessaire, parce qu'ils ne disent pas non plus que la réception de l'Eucharistie le soit ; mais si les Luthériens ne croyoient pas que la foi de *cette union corporelle* fût nécessaire à celui qui reçoit l'Eucharistie, pourquoi excluroient-ils de leur communion les Calvinistes avec une inexorable sévérité ? Il faut donc bien qu'ils croient absolument nécessaire à tout Chrétien la foi de cette union & de la présence réelle, & qu'ils tiennent ceux qui la nient pour coupables d'une erreur intolérable.

Ainsi il se pourroit très-bien faire qu'on ne crût pas la communion absolument nécessaire, comme en effet elle ne l'est pas de la derniere & inévitable nécessité ; & qu'on crût absolument nécessaire quand on communie, de savoir ce qu'on y reçoit, & ne pas priver le fidele de la foi de la présence réelle ; n'y ayant rien de plus ridicule & plus impie que de tenir pour indifférent, si ce qu'on reçoit sous le pain & avec le pain, comme parle le Luthérien, est ou n'est pas Jesus-Christ même selon la propre substance de son corps & de son sang ; puisque c'est faire tomber son indifférence sur la présence ou sur l'absence de Jesus-Christ même & de son humanité sainte.

Ainsi, quoi que puisse dire votre Ministre, j'en reviens toujours à vous demander s'il n'est d'aucune importance de savoir que Jesus-Christ en tant qu'homme soit vraiment présent ou non sous les symboles sacrés ? Mais ce seroit en vérité être trop profane que de pousser son indifférence jusques là, & de croire si Jesus-Christ homme a voulu être

présent avec toute la réalité que croit le Luthérien, que cela puisse devenir indifférent à ses fideles. Que si vous êtes enfin forcé d'avouer que c'est là un point important & très-important, mais non pas de cette importance qui rend un article fondamental & absolument nécessaire pour le salut, puisque même la réception de l'Eucaristie n'est pas de cette nécessité; vous ne nous échapperez pas par cette évasion : car toujours on ne cessera de vous demander ce que vous diriez d'un homme qui sous pretexte que la cene ou la communion n'est pas absolument nécessaire, rejeteroit ce Sacrement en disant qu'il le faut ôter des assemblées chrétiennes, & qu'il n'est pas nécessaire de le consetver dans l'Eglise ? Vous n'oseriez soutenir qu'avec cette erreur il fût digne du nom Chrétien ni de la société du peuple de Dieu dont il rejeteroit le sceau sacré. Car par la même raison, sous prétexte qu'on peut absolument être sauvé sans le baptême lorsqu'on y supplée par la contrition ou par le martyre, & que même sans y suppléer par ces moyens on croit parmi vous que ce Sacrement n'est pas nécessaire au salut des enfans des fideles; il faudroit aussi tolérer ceux qui cesseroient de le donner, ou qui, à l'exemple de Fauste Socin, ne le croiroient plus nécessaire à l'Eglise de Jesus-Christ, en disant avec ce téméraire hérésiarque qu'il n'a été institué que pour les commencemens du Christianisme. Or autant qu'il est nécessaire de conserver dans l'Eglise le Sacrement de l'Eucharistie, autant est-il nécessaire d'y conserver la connoissance de la chose sainte qu'elle contient; puisque même

1\. Cor. xj. 29. saint Paul condamne expreſſément ceux qui la mangent ſans la diſcerner.

XLVI. Suite de l'inſuffiſance de la preuve des points fondamentaux ; & la Réforme forcée encore une fois de recourir à l'autorité & à la pluralité des voix.

Tab. Lett. 3, p. 127.

Vous dites que le Socinien détruit la gloire de Dieu, en *le faiſant impuiſſant, ignorant, changeant* : la détruit-on moins, en le faiſant avec les Réformateurs auteur du péché ? & en niant comme font encore les Luthériens, qu'il ſoit auteur de tout le bien qui ſe fait en nous, ne l'étant pas du commencement de notre ſalut ? Le Socinien, pourſuivez-vous, *ôte la ſanctification en détruiſant les motifs qui y portent, comme ſont la crainte des peines éternelles* : & les Luthériens ne vous reprochent-ils pas que vous ôtez auſſi ces motifs par votre certitude du ſalut & votre inamiſſibilité de la juſtice ? Quelle différence mettez-vous entre ôter les peines éternelles, & obliger le fidele à croire avec une entiere certitude qu'elles ne ſont pas pour lui ; puiſqu'en quelque excès qu'il tombe, il eſt aſſuré de ne mourir pas dans ſon péché ? *Le Socinien ôte la conſolation* : demandez au Luthérien s'il ne trouve point de conſolation dans la foi de la préſence réelle, & s'il ne vous accuſe pas de ravir aux enfans de Dieu cet exercice de leur foi, & ce doux ſoutien de leurs ames durant leur pélerinage. Vous accuſez le Socinien de nier le mérite de Jeſus-Chriſt & de ſa mort : le Socinien ne le nie pas abſolument. Vous argumentez, & vous dites qu'il nie le mérite par voie de ſatisfaction ; ce qui eſt en quelque façon le nier : & n'eſt-ce pas auſſi le nier en quelque façon & encore d'une façon très-criminelle, que de croire avec les Luthériens le commencement du ſalut indépendant de la grace que cette mort nous a méritée ? Et

d'ailleurs que répondrez-vous à vos freres les Anglois Proteſtans & à cette opinion *qu'on dit ſe gliſſer parmi eux* ? Mais quelle eſt cette opinion que vous coulez ſi doucement ? *C'eſt*, dites-vous, *que Jeſus-Chriſt n'a pas proprement ſatisfait pour nos péchés, & qu'il n'eſt pas mort afin que ſes ſouffrances nous fuſſent imputées.* Voilà cette opinion qui ſe gliſſe en Angleterre, ſelon le Miniſtre. *Sur quoi*, pourſuit-il, *ils tournent en ridicule, à ce qu'on m'écrit, la juſtice imputée avec autant de violence que les Papiſtes ignorans.* Ces Théologiens dont on vous écrit, qui nient ouvertement que Jeſus-Chriſt ait *proprement ſatisfait*, & tournent en ridicule votre juſtice imputée *avec autant de violence que pourroit faire un Papiſte*, apparemment ne ſe cachent pas. *Vous avez peine*, dites-vous, *à diſtinguer cette Théologie de l'impiété des Sociniens*, & vous ſouhaitez qu'on *la flétriſſe* : mais cependant on ne dit mot à des gens qui nient ſi ouvertement la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt : on laiſſe *gliſſer* cette opinion parmi les Docteurs, d'où elle paſſera bientôt au peuple ; & l'Egliſe Anglicane ne ſe croit pas obligée de régler ſes cenſures par vos déciſions. Criez tant que vous voudrez que ces articles ſont révélés & clairement révélés ; vous en devez dire autant de tous les articles que vous ſoutenez contre les Luthériens : & ſi enfin vous répondez que les articles que vous oppoſez au Luthéraniſme, à la vérité ſont révélés, clairement révélés, mais qu'ils ne ſont pas pour cela fondamentaux ni de l'importance qu'il faut pour être néceſſaires au ſalut ; nous en voilà donc revenus à examiner l'importance des articles révélés. Par quelles regles & ſur quels principes ? Le Mi-

Tab. Lett. 8, p. 578.

niſtre n'en a aucun à nous donner ; & dans ſa cinquieme lettre où il fait les derniers efforts pour éclaircir cette matiere, après avoir épuiſé toutes ſes ſubtilités, il n'y voit plus autre choſe à faire que d'en revenir enfin à compter les voix, comme il l'avoit déja propoſé dans ſa troiſieme lettre.

XLVII. Le Miniſtre encore une fois ſenſiblement forcé à demeurer court ſur les points fondamentaux. P. 203.

Mais plus il s'explique ſur cette matiere, plus ſon embarras eſt viſible ; car voici ce qu'il écrit dans cette cinquieme lettre : *Il ſe peut donc faire*, dit-il, *qu'il y ait en effet quelques perſonnes qui ſoient aveuglées à ce point de pouvoir croire que la divinité de Jeſus-Chriſt & ſa ſatisfaction ſont des vérités ; mais que ce ne ſont pas des vérités eſſentielles à la Religion chrétienne. Mais nous ne croyons pas que cet entêtement puiſſe aller loin ni s'étendre à beaucoup de perſonnes* : à cauſe, dit-il, que c'eſt un état trop violent *de croire que certaine perſonne ſoit Dieu, & de croire qu'on ne lui fait pas de tort en le regardant comme une créature.* Voilà votre dernier refuge : vous en appellez au grand nombre, & vous voulez que les Tolérans demeurent toujours le plus petit. Mais ſi *ce torrent* vous inonde, ſi l'expérience réfute vos raiſonnemens, & qu'enfin la Tolérance l'emporte, où en ſerez-vous ? Or certainement au train qu'elle prend il faudra bien qu'elle prévale, ſi vous n'avez à lui objecter que le petit nombre de ceux qui la ſuivent, c'eſt-à-dire ſelon la Réforme une autorité purement humaine, & le plus foible de tous

P. 204.

les ſecours. Qu'ainſi ne ſoit, écoutons la ſuite. *On doit ſavoir que nous portons ce jugement* (que le nombre des Tolérans ſera toujours le plus petit) *des Docteurs & des Théologiens ; car autrement je ſuis bien perſuadé qu'il y a*

MILLE ET MILLE BONNES GENS *dans les communions de nos ſectaires qui uniſſent fort bien ces deux propoſitions* : Jeſus-Chriſt eſt fils éternel de Dieu ; mais il n'eſt pas néceſſaire de le croire pour être ſauvé. *Car de quoi ne ſont pas capables* LES PEUPLES *& les gens qui ne* SONT PAS DE PROFESSION A S'APPLIQUER, NI DE CAPACITÉ A PÉNÉTRER ? *Et même entre ceux qui ſont appellés* A ENSEIGNER LES AUTRES, COMBIEN PEU Y EN A-T-IL *qui ſoient capables de voir le fond d'un ſujet* ? Voilà donc, de votre aveu propre, *mille & mille bonnes gens*, & non-ſeulement parmi les peuples, mais encore parmi ceux qui ſont appellés à enſeigner les autres, qui ne voient pas l'importance que vous voulez qui ſaute aux yeux. C'eſt pour *ces mille & mille bonne gens*, pour ces gens *qui ne ſont pas de profeſſion à s'appliquer, ni de capacité à pénétrer*, pour ces gens, dis-je, dont il eſt certain que toutes les communions ſont pleines, c'eſt pour eux & pour le grand nombre même des Docteurs que vous jugez incapables de voir *le fond d'un ſujet* : c'eſt pour eux, encore un coup, que je vous demande une regle. Quelle ſera-t-elle ? L'écriture ? Mais ils ne ſont pas *de profeſſion à s'y appliquer, ni de capacité à la pénétrer*. Les Docteurs ? Mais ce ſont ceux-là qui les embarraſſent par leurs diviſions, & qui, après tout, ne ſont que des hommes ſujets à faillir, & en particulier, & en corps ; des hommes enfin, dont le plus grand nombre n'eſt pas capable, ſelon vous, *de voir le fond d'un ſujet*. Que pouvez-vous donc donner pour regle à ce grand nombre d'ignorans ? La multitude ? qu'ils voient croître tous les jours & en train de ſe groſſir beaucoup davantage. Le goût &

le ſentiment ? C'eſt ce qui les perd : car ils ont tant de goût pour la liberté ; la Tolérance leur paroit ſi belle, ſi douce, ſi charitable, & par là ſi chrétienne ! Quoi donc, enfin ? Les ſynodes, les conſiſtoires, les cenſures ? Tous ces moyens ſont uſés & trop foibles, trop décriés dans la Réforme. Il ne reſte plus à oppoſer que les Magiſtrats ; & c'eſt à quoi M. Jurieu travaille de toute ſa force dans ſes derniers Ouvrages.

XLVIII. Vaine tentative du Miniſtre pour prouver par l'Ecriture les articles fondamentaux.

Cependant dans l'embarras où il eſt ſur les moyens d'établir les articles fondamentaux, il ſemble quelquefois ſe repentir d'avoir avoué ſi ſouvent qu'il ne les trouve pas marqués dans l'Ecriture. Car il prétend, par exemple, que l'abſolue néceſſité de croire la divinité de Jeſus-Chriſt, à peine d'être damné, eſt clairement marquée par ces paroles : *Celui qui ne croît pas au Fils éternel de Dieu eſt condamné* : où il ſuppoſe le mot *de fils éternel* au lieu de celui de *fils unique*, & donne occaſion aux Tolérans de lui reprocher qu'il n'a pu trouver la condamnation expreſſe des Sociniens dans les paſſages qu'il produit, ſans les altérer. Il produit encore ce paſſage de ſaint Jean : *Celui qui nie que Jeſus ſoit venu en chair, eſt l'Antechriſt.* Mais que conclut ce paſſage pour les articles fondamentaux ? puiſque de l'aveu du Miniſtre, ſaint Léon & ſes premiers ſucceſſeurs ont été le vrai Antechriſt, ſans préjudice de leur ſainteté & de leur ſalut : par conſéquent ſans nier aucun article fondamental. Il aura ſouvent ſujet de ſe repentir d'avoir avancé une propoſition ſi inſenſée : mais après tout la queſtion demeure toujours ; ce que c'eſt *que venir en chair.* Si c'eſt donner à Jeſus, comme ont fait les Marcionites

Del'Un. Tr. 6. c. 5, p. 550.
Joan. iij, 18.
De l'Un. Ibid.
Tab. Lett. 4, p. 159.
2. Joan. 7.

tinonites & les Manichéens, au lieu d'une chair humaine une chair fantastique, les Sociniens sont à couvert de ce passage. On sait d'ailleurs ce que c'est, selon eux, que *venir en chair* : & sans excuser leurs réponses que je trouve aussi mauvaises que M. Jurieu, il est question de sauver de leurs vaines subtilités ce nombre infini de gens parmi les Savans aussi-bien que parmi le peuple, qu'on exclut de la discussion des passages de l'Ecriture, parce qu'ils n'ont ni le loisir ni la capacité de la faire, ainsi que le Ministre vient encore d'en convenir.

XLIX. Si le Ministre a mieux établi les articles fondamentaux dans le traité de l'unité où il nous renvoie : qu'il y met la nécessité de la grace au rang des conséquences non fondamentales.

On voit donc combien est foible la seule barriere qu'il met entre lui & les Tolérans, qui est celle des points fondamentaux. Il nous renvoie à ce qu'il en a dit au Traité VI. de son livre de l'Unité de l'Eglise ; mais il n'y dit pas autre chose que ce qu'il répete dans ses lettres, & il ne fait que l'étendre, comme il en demeure d'accord. Parcourons néanmoins ce traité ; nous n'y trouverons que de nouveaux embarras sur cette matiere. Après avoir supposé que les articles fondamentaux sont les principes essentiels du Christianisme, il met trois choses non fondamentales : 1. *L'explication des mysteres* : 2. *les conséquences que se tirent de ces mysteres* : 3. & *les vérités théologiques qu'on puise dans l'Ecriture ou dans la raison humaine, mais qui ne sont pas essentiellement liées avec les principes.* Je ne veux rien lui disputer sur cette division : je remarquerai seulement quelques conséquences qu'il met parmi les choses non fondamentales : *Le principe du Christianisme*, dit-il, *c'est que l'homme étant tombé volontairement dans la misere par le péché, il lui falloit un Rédempteur que Dieu lui*

Tab. Lett. 3, p. 116. *Ibid.* *De l'Un. Tr.* 6, c. 1, p. 496.

Ibid. p. 497.

a envoyé en Jesus-Christ. De ce principe les uns tirent ces conséquences, que l'homme par son péché avoit entiérement perdu toute sa force pour faire le bien & pour tendre à sa fin surnaturelle: les autres les nient. Ce n'est donc pas un principe du Christianisme que *l'homme ait perdu par le péché toute sa force pour faire le bien & tendre à sa fin surnaturelle*: ce n'est qu'une conséquence *non fondamentale*, comme l'appelle le Ministre, sur laquelle il convient aussi *que les Chrétiens sont partagés*; & il est permis de dire que la nature tombée *a des forces pour faire le bien* jusqu'à le pouvoir commencer, ainsi qu'on a vu, par elle-même, & *tendre à sa fin surnaturelle*: ce qui rétablit en honneur le Semi-Pélagianisme, comme on l'a vu souvent.

Ibid.

Ibid.

Sup. n. 35, 36, 38.

Ibid.

L. Autre conséquence non fondamentale, que la satisfaction de Jesus-Christ soit ou ne soit pas d'une absolue nécessité: importance de cet aveu du Ministre.

Ibid.

Ibid. c. 3. 1. p. 527.

Voici encore une des conséquences non fondamentales que le Ministre donne pour exemple. De ce principe, qu'on avoit besoin d'un Rédempteur, *les uns concluent*, dit-il, *que la satisfaction étoit d'une absolue nécessité, les autres n'en veulent pas tomber d'accord.* C'est donc une chose libre de croire qu'on ait besoin de la satisfaction de Jesus-Christ par une absolue nécessité, ou de croire qu'on pouvoit s'en passer: ce qui seul renverse de fond en comble le systême du Ministre.

Car quand il viendra nous dire dans la suite, que pour croire *un Rédempteur comme fournissant à tous nos besoins, il faut croire qu'il a satisfait parfaitement à la justice de Dieu; puisque c'est là un des besoins que la nature & la loi lui faisoient sentir*: il sera aisé de lui répondre que tout le bien que nous sentons est celui que Dieu nous pardonne nos péchés, en quelque maniere que ce soit, ou par la

satisfaction de Jesus-Christ ou sans elle : ce qui fait ranger au Ministre même parmi les choses indifférentes l'opinion qui ne veut pas reconnoître que la satisfaction de Jesus-Christ *soit d'une absolue nécessité.*

LI. Suite de cette matiere : sur quoi est fondé le prétendu goût & le prétendu sentiment des articles fondamentaux ; absurdité manifeste de cette doctrine par la seule exposition.

Mais dès-là tout son systême & celui de M. Claude est à bas. Car voici leur raisonnement : L'homme sentoit son péché : par conséquent il sentoit que Dieu étoit irrité contre lui, & que sa justice demandoit sa mort ; qu'il falloit donc que cette justice fût parfaitement satisfaite : donc par un mérite infini ; donc par une personne infinie ; donc par un Dieu-homme ; donc il falloit qu'il y eût en Dieu plus d'une personne ; donc l'homme sentoit par son besoin qu'il y avoit une Trinité & une Incarnation ; que ces mysteres étoient nécessaires à son salut, & par conséquent fondamentaux. Voilà ce qu'on sent dans la Réforme. Encore que tout ce discours ne soit qu'un tissu de raisonnemens & de conséquences, il se faut bien garder d'appeller cela raisonnemens ; car autrement il y faudroit de la discussion & de la plus fine ; & c'est ce qu'on veut exclure : il faut dire qu'on sent tout cela comme on sent le froid & le chaud, le doux & l'amer, la lumiere & les ténebres : & si on ne les sentoit de cette sorte, la Réforme ne sauroit plus où elle en seroit ni comment elle montreroit les articles fondamentaux.

Ibid. c. 3, p. 527.
Syst. liv. 2, c. 25, p. 429.

LII. Que le sentiment prétendu du besoin qu'on a d'une satisfaction infinie, visible-

En vérité c'est trop se moquer du genre humain, que de vouloir lui faire accroire qu'on sente de cette sorte une Trinité & une Incarnation. Car supposé qu'on sentît qu'on a besoin d'un Dieu qui satisfasse pour nos péchés, en tout cas, on ne sent pas là le Saint-Esprit

ment est insuffisant pour établir les points fondamentaux.

ni une troisieme Personne, & il suffit qu'il y en ait deux. Mais cette seconde Personne dont on sent, dit-on, qu'on a besoin, sent-on encore qu'on ait besoin qu'elle soit engendrée? & ne peut-on satisfaire à Dieu si on n'est son fils, quoique d'ailleurs on lui soit égal? Quoi donc! le Saint-Esprit seroit-il indigne de satisfaire pour nous, s'il avoit plû à Dieu qu'il s'incarnât? Mais sent-on encore, je vous prie, que pour faire une Incarnation, il faille reconnoître en Dieu la pluralité des personnes? Et quand on n'en concevroit qu'une seule, ne concevroit-on pas qu'elle pourroit s'incarner? Mais, direz-vous, il faut deux personnes pour accomplir l'œuvre de la satisfaction : car une même personne ne peut se satisfaire à elle-même. Aveugles, qui ne sentez pas qu'il faut bien que le Fils de Dieu ait satisfait à lui-même, aussi-bien qu'au Pere & au Saint-Esprit : & si vous dites que comme homme il a satisfait à lui-même comme Dieu, qui empêche qu'on n'en dise autant quand il n'y auroit en Dieu qu'une personne?

Je ne parlerai point ici des autres difficultés de cette satisfaction, qui fait dire à un très-grand nombre & peut-être à la plupart des Théologiens, que la satisfaction de Jesus-Christ est un mystere d'amour, où Dieu exerce plutôt sa miséricorde en acceptant volontairement la mort de son Fils, qu'il ne satisfait à sa justice selon les regles étroites, & comme parle l'école, *ad strictos juris apices*. Je laisse toutes ces choses & cent autres aussi difficiles, comme le savent les Théologiens, qu'on veut pourtant faire sentir aux plus ignorans du peuple. Il me suffit d'avoir fait voir

qu'on n'a senti jusqu'ici dans le discours de M. Jurieu ni la personne du Saint-Esprit, ni même celle du Fils, ni la procession de l'un, ni l'éternelle génération de l'autre ; choses pourtant qui appartiennent aux fondemens de la foi.

LIII. Témérité de mettre au nombre des articles fondamentaux l'opinion qui a réduit Dieu à n'avoir qu'un seul moyen de sauver les hommes.

Mais en poussant encore les choses plus loin, pour sentir le besoin qu'on a d'un Dieu incarné : il faut sentir en même tems que Dieu ne nous peut sauver ni nous pardonner nos péchés que par cette voie : autrement si l'on sent qu'il y en a d'autres, on ne sent pas le besoin qu'on a nécessairement de celle-là. Il faut donc pouvoir dire à Dieu : Oui, je sens que vous ne pouvez me sauver qu'en faisant prendre chair humaine à un Dieu qui satisfasse pour mes péchés, & vous n'aviez que ce seul moyen de les pardonner. Cependant. M. Jurieu lui-même n'a osé nous obliger à croire que cette voie de sauver les hommes par une satisfaction, soit de nécessité absolue: & quand ce Ministre ne nous auroit pas donné cette liberté, qui ne voit que le bon sens nous la donneroit, puisqu'il n'y a point d'homme assez osé pour proposer aux Chrétiens comme un article fondamental de la religion, qu'il n'étoit pas possible à Dieu de sauver l'homme par une pure condamnation & rémission de ses péchés, ni autrement qu'en exigeant de son fils la satisfaction qu'il lui a offerte ?

Sup. n. 49.

LIV. Autre preuve de l'absurdité manifeste du prétendu sentiment de M. Jurieu.

Avouons donc de bonne foi, que nous ne sentons ni la Trinité ni l'Incarnation. Nous croyons ces adorables mysteres, parce que Dieu nous l'a ainsi révélé & nous l'a dit : mais que nous les sentions par nos besoins, & encore que nous les sentions comme on

sent le froid & le chaud, la lumiere & les ténebres, c'est la plus absurde de toutes les illusions. Et pour faire voir à M. Jurieu, s'il en est capable, l'absurdité de ses pensées, il ne faudroit que lui remettre devant les yeux la maniere dont il croit sentir l'Ascension du
Ibid. c. 3. p. 527. Fils de Dieu. *C'est*, dit-il, *que si on le croit ressuscité, ne le trouvant plus sur la terre, il faut nécessairement croire qu'il est monté dans les cieux* : ajoutez, car c'est là l'article, & *qu'il est assis à la droite de son Pere*, pour de là gouverner tout l'univers & exercer la toute-puissance qui lui est donnée dans le ciel & dans la terre. Vous sentez tout cela si nous voulons vous en croire, parce que ne trouvant plus Jesus-Christ sur la terre, il ne peut être que dans le ciel & à la droite du Pere : il n'étoit pas possible à Dieu de le mettre quelqu'autre part; si l'on veut avec Elie & avec Enoc qu'on ne trouve point sur la terre, & que néanmoins on ne place pas à la droite du Pere éternel dans le ciel. Dieu ne pouvoit pas réserver au dernier jour à placer son fils dans le ciel, lorsqu'il y viendroit accompagné de tous ses élus & de tous ses membres, après avoir jugé les vivans & les morts. Mais encore où sentez-
Joan. v. 27. vous ce jugement que le Fils de Dieu rendra comme *Fils de l'homme*? Dieu ne pouvoit-il pas juger le genre humain par lui-même? & falloit-il nécessairement que Jesus-Christ descendît du ciel une seconde fois? Sentez-vous encore cela dans vos besoins, & soutiendrez-vous à Dieu qu'il ne lui étoit pas possible de faire justice autrement? Quelle erreur parmi tant de mysteres incomprehensibles, d'aimer mieux dire, *je les sens*, que de dire tout simplement, *je les crois*, comme on nous l'avoit appris dans le symbole?

Mais s'il faut dire ici ce que nous ſentons, & donner notre ſentiment pour notre regle, je dirai ſans balancer à M. Jurieu, que s'il y a quelque choſe au monde que je ſente, c'eſt que je n'ai pas moi-même aucune force pour m'élever à ma fin ſurnaturelle, & que j'ai beſoin de la grace pour faire la moindre action d'une ſincere piété. Cependant M. Jurieu nous permet de ne pas ſentir ce beſoin : il permet, dis-je, au Luthérien de ne pas ſentir qu'il ait beſoin d'une grace intérieure & ſurnaturelle pour commencer ſon ſalut : mais moi je ſens au contraire que ſi j'en ai beſoin pour l'accomplir, j'en ai beſoin pour le commencer, & que ces deux choſes me ſont ou également poſſibles ou également impoſſibles. Je pourrois dire encore à M. Jurieu : je ſens que ſi j'ai beſoin que Jeſus-Chriſt ſoit ma victime, il faut, pour accomplir ſon ſacrifice, qu'il me préſente cette victime à manger, non-ſeulement en eſprit, mais encore auſſi réellement, auſſi ſubſtantiellement qu'elle a été immolée, autrement je ne ſentirois pas aſſez que c'eſt pour moi qu'elle l'a été & qu'elle eſt tout à fait mienne : ainſi cette manducation étoit néceſſaire; & quand je ſupporterois celui qui l'ignore, je ne dois pas ſupporter celui qui la nie. Voilà, dirai-je, ce que je ſens auſſi vivement que M. Jurieu ſe vante de ſentir tout le reſte. Le Luthérien le ſent comme moi : le Calviniſte ſent tout le contraire. Mais pourquoi ſon ſentiment prévaudra-t-il au nôtre, puiſque nous ſommes deux contre lui ſeul, & que conſtamment du moins nous l'emportons par le nombre, dont nous avons vu tout à l'heure que M. Jurieu fait tant de cas ?

LV. Que le Miniſtre détruit en termes formels ſa prétendue évidence des articles fondamentaux dans celle de nos beſoins. *Sup. n.* 37, 38.

LVI. Le goût & le setiment où le Ministre réduit la Réforme est un aveu de son impuissance à établir les points fondamentaux par la parole de Dieu.

Ibid. p. 526, p. 529, 530.

Par toutes ces raisons & par cent autres qui peuvent venir aisément en la pensée, il est plus clair que le jour, lorsque le Ministre nous dit : *On sent bien que tout cela est essentiel à la Religion Chrétienne* : & encore : *pour distinguer les articles fondamentaux d'avec les autres, il ne faut que la lumiere du bon sens qui a été donnée à l'homme pour distinguer le grand du petit, le pesant du léger, & l'important de ce qui ne l'est pas* ; qu'il faut prendre tous ces beaux discours pour un aveu de son impuissance à établir ces articles par une autre voie, & une excuse qu'on fait aux Réformés de ce qu'on ne peut les trouver dans l'Ecriture, comme le Ministre est contraint de le reconnoître.

LVII. Autre moyen de reconnoître les articles fondamentaux proposés par le Ministre, & la Réforme rappellée enfin à l'autorité de l'Eglise.

Tab. Lett. 5, *p.* 199.

1. *Cor.* 1, 23.

2. *Cor.* 10, 5.

Tr. 6. *c.* 6. *p.* 561.

Syst. liv. 2. *c.* 1. *p.* 237.

Au défaut de l'Ecriture, il leur propose encore un autre moyen. Les articles fondamentaux sont connus, dit-il, *par le respect que les mysteres de la Religion impriment naturellement par leur majesté, par leur hauteur & par leur antiquité. Naturellement* ; ce mot m'étonne : les mysteres de la Religion, selon saint Paul, étoient par leur hauteur, ou si vous voulez, par leur apparente bassesse, *scandale aux Juifs, & folie aux Gentils* ; & n'étoient sagesse qu'à ceux qui avoient commencé par *captiver leur intelligence sous l'obeïssance de la foi*. Mais sans nous arrêter davantage à cet effet des mysteres dont nous venons de parler, c'est ici leur antiquité que le Ministre nous donne pour regle. Il s'en explique en ces termes dans le Traité de l'Unité où il nous renvoie : *C'est*, dit-il, *que tout ce que les Chrétiens ont cru unanimement & croient encore, est fondamental*. Vous voilà donc, mes chers Freres, réduits à l'autorité & à une autorité humaine : ou bien il

faut

faut avouer avec les Catholiques, que l'autorité de tous les Chrétiens & de l'Eglise universelle qui les rassemble est une autorité au-dessus de l'homme.

LVIII. Le Ministre donne pour loi le consentement des Chrétiens, & suppose l'Eglise infaillible.

Qu'ainsi ne soit, écoutez comme parle votre Ministre : *M. Nicole*, dit-il, *suppose que les Sociniens pourroient rendre le monde & l'Eglise Socinienne ; & moi je suppose que la providence de Dieu* NE PEUT PAS *permettre cela.* Mais pourquoi ne le peut-elle pas permettre ? Pourquoi Dieu ne pourra-t-il plus comme autrefois *laisser les nations aller dans leurs voies?* si ce n'est qu'il s'est engagé à toute autre chose, par l'alliance qu'il a contractée avec son Eglise, & par la promesse qu'il a faite de la mettre à couvert de l'erreur ; ce qui est en termes formels l'infaillibilité que nous vous prêchons.

De l'Un. Tr. 6. c. 6.
Ibid. p. 567.
Act. xiv. 15.

LIX. Le Ministre dit clairement que le consentement actuel des Chrétiens est dans chaque tems la marque certaine d'une vérité fondamentale.

Vous voyez donc plus clair que le jour, qu'il faut emprunter de nous tous ce qu'on dit pour vous affermir dans les fondemens de la foi. Mais cependant ces vérités sont si étrangeres à la Réforme, qu'elle ne sait comment s'en servir.

Quelquefois M. Jurieu semble vouloir dire, que pour connoître un article comme fondamental, il nous suffit de le voir reçu actuellement de notre tems par tous les Chrétiens de l'univers; & c'est pourquoi il a dit, comme vous venez de l'entendre, que Dieu *ne peut pas* permettre aux Sociniens d'occuper aujourd'hui toute l'Eglise. Remarquez qu'il ne le dit pas pour une fois & dans le seul Traité de l'Unité ; il avoit déja dit dans son Système, que *Dieu* NE SAUROIT PERMETTRE *que de grandes sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y persé-*

Syst. liv. 2, c. 1. p. 237.

verent long-tems. Ce n'étoit donc pas ſeulement l'Egliſe univerſelle, c'eſt-à-dire, ſelon ce Miniſtre, l'amas des grandes ſociétés chrétienes ; c'eſt encore chaque grande ſociété qui eſt faillible à cet égard. Enfin le même Miniſtre dans ſes Lettres Paſtorales de la troiſieme année, a rangé encore parmi *les ſuppoſitions impoſſibles celles où l'on diroit que le Socinianiſme* AIT PU GAGNER *tout le monde ou une partie, comme a fait le Papiſme.*

Lett. 10. p. 79.

Remarquez bien, mes chers Freres, encore un coup ; non-ſeulement Dieu ne peut pas avoir permis que l'héréſie qui rejete la divinité de Jeſus-Chriſt ait occupé tous les ſiecles paſſés, mais encore il ne peut pas permettre aujourd'hui aux derniers défenſeurs de cette héréſie, qui ſont les Sociniens, de tenir, je ne dis pas la premiere place, mais même une grande place dans la Chrétienté ; en ſorte qu'il nous ſuffit de voir cette héréſie actuellement rejetée par le gros des Chrétiens d'aujourd'hui, & même par une grande ſociété chrétienne, pour conclure ſans avoir beſoin de remonter plus haut, que cette héréſie eſt fondamentale.

L X. Que cet aveu du Miniſtre démontre que l'accuſation qu'il nous fait ſur l'idolatrie eſt une manifeſte calomnie: aveu formel du Miniſtre ſur l'univerſalité du culte qu'il prétend idolatre.

Mais s'il eſt ainſi, mes chers Freres, s'il n'eſt pas poſſible à Dieu (après ſes promeſſes) de laiſſer tomber les grandes ſociétés chrétiennes dans le Socinianiſme, comment peut-on imaginer qu'il les ait laiſſés tomber dans l'idolatrie? C'eſt néanmoins ce qui ſeroit arrivé, ſi c'étoit une idolatrie d'invoquer les Saints, & d'en honorer les reliques comme fait l'Egliſe Romaine ; puiſqu'il eſt certain que cette pratique lui eſt commune avec les Grecs, les Neſtoriens, les Eutychiens, & en un mot avec toutes les communions que

M. Jurieu a rangées parmi les grandes communions des Chrétiens.

Et il ne faut pas répondre que les Luthériens & les Calvinistes qui sont aussi de grandes sociétés s'opposent à cette doctrine: car il faut prendre les choses comme elles étoient avant votre séparation il y a environ deux cens ans. Or en cet état, mes Freres, cette invocation des Saints étoit universelle parmi les Chrétiens : le fait est constant: M. Jurieu en convient : *Il y a deux cens ans*, dit-il, *qu'on eût eu bien de la peine de trouver une communion qui n'eût pas invoqué les Saints*. Par conséquent de deux choses l'une : ou Dieu avoit laissé tomber non pas une communion, mais toutes les communions chrétiennes dans l'idolatrie, ou c'est une calomnie de donner ce nom à l'invocation des Saints dont nous usons. *Del'Un. Tr. 6.c.6, p.567.*

Et il ne sert de rien de répondre, que ce Ministre ne dit pas absolument qu'il n'y avoit point de communion qui n'invoquât pas les Saints; mais *qu'on eût eu de la peine à en trouver*; car cette expression ne sert qu'à faire voir qu'il voudroit bien pouvoir déguiser un fait qui l'accable. En effet il est bien constant que s'il y avoit eu alors quelque grande société qui n'eût pas invoqué les Saints, on n'eût point *eu de peine* à la trouver : ces grandes sociétés éclatent aux yeux de tout le monde ; & leur culte aussi public que la lumiere du soleil ne peut être ignoré : ainsi on n'a point de peine à le trouver pour peu qu'on le cherche.

C'est donc en effet, mes Freres, qu'avant votre séparation il n'y avoit point de pareilles sociétés chrétiennes, où l'on n'invoquât pas

les Saints : vous n'oseriez nous compter pour quelque chose les Vaudois réduits à quelques vallées, & quelques Hussites renfermés dans un coin de la Boheme ; car il faudroit nous trouver *de grandes sociétés*, *des sociétés étendues*, & qui fissent *figure dans le monde*, comme parle votre Ministre : or, celles-ci loin d'être étendues, étoient réduites à de petits coins de très-petites Provinces, & ne faisoient non plus de figure dans le monde que les Sociniens, qui selon le même Ministre n'en ont jamais fait, malgré les Eglises qu'ils ont eues dans la Pologne, & qu'ils ont peut-être encore en Transilvanie.

Syst. liv. 2, c. 1, p. 236.

LXI.

Le Ministre, contraint de se dédire de l'infaillibilité qu'il accordoit au consentement actuel de tous les Chrétiens retombe dans les mêmes embarras, en proposant pour regle infaillible le consentement des siecles passés.

C'est ici que le Ministre accablé ne veut plus que le consentement actuel des sociétés chrétiennes soit un préjugé certain de la vérité : *Ce consentement ne fait preuve*, dit-il, *que quand le consentement des premiers siecles de l'Eglise y entre* ; ce qui selon lui ne convient pas à la priere des Saints, inconnue dans son sentiment aux trois premiers siecles. Je le veux : mais, premiérement, vous perdez d'abord votre cause contre les Sociniens sur l'immutabilité de Dieu & sur l'égalité des trois Personnes ; puisque vous ôtez aux trois premiers siecles la connoissance de ces articles, comme on a vu. Secondement, vous perdez encore contre les mêmes hérétiques un avantage présent que vous aviez, en leur faisant voir par un fait certain & palpable qu'ils sont hérétiques, & d'une hérésie capitale, puisque nulle Eglise chrétienne qui ait quelque nom n'est aujourd'hui de leur sentiment. En troisieme lieu, je reviens encore contre vous, & je ne cesse de vous dire : Si vous trouvez impossible que l'Eglise devienne Socinienne,

De l'Un. Tr. 6, c 6, p. 567.

Voyez le sixieme Avert. 1. part. art. 1. & suiv. Art. 5. & suiv.

comment trouvez-vous plus impossible qu'elle devienne idolatre ? Par conséquent tout ce que vous dites de notre idolatrie n'est qu'illusion. En quatrieme lieu, je vous soutiens que par la même raison que l'erreur n'a pu dominer dans les siecles précédens, elle ne peut non plus dominer dans le nôtre, ou dans quelqu'autre qu'on puisse assigner ; puisque s'il n'y a point de promesse de préserver l'Eglise d'erreur, tous les siecles y sont sujets ; & s'il y a une promesse, tous les siecles en sont exempts. En cinquieme & dernier lieu, sans cela le Ministre ne dit rien. Son dessein est d'en venir au discernement des articles fondamentaux par le sentiment unanime de l'Eglise chrétienne, comme par un moyen facile au peuple, par conséquent sans discussion selon ses principes. Or est-il que la discussion seroit infinie, s'il falloit examiner par le menu la foi de tous les siecles précédens. Il faut donc trouver le moyen de faire, pour ainsi dire, toucher au doigt à chaque fidele dans le siecle où il est, en lui disant que par la promesse divine la foi d'aujourd'hui est la foi d'hier & celle de tous les siecles tant précédens que futurs ; ce qui est précisément la doctrine de l'Eglise Catholique.

LXII. Le Ministre voudroit se dédire d'avoir donné pour regle au peuple le consentement de tous les siecles : mais il est contraint d'y revenir &

M. Jurieu voudroit bien dire dans une de ses Lettres Pastorales, que ce n'est ni au peuple, ni *aux simples*, mais seulement *aux savans*, qu'il propose ce moyen de discerner les articles fondamentaux : mais en cela il continue à montrer qu'il raisonne sans principes, & qu'il parle sans sincérité ; puisqu'il vient encore d'écrire le contraire dans la cinquieme Lettre de son Tableau, où après avoir établi, comme on a vu, que l'impor-

de ramener la Réforme à la voie d'autorité.

3. Ann Lett. 1. p. 83. Tabl. Let. 5, p. 199.

tance des mysteres rejetés par les Sociniens se connoît entr'autres choses *par leur antiquité*, il ajoute, que LES PEUPLES *sachant que c'est la foi universelle de l'Eglise de tous les tems, ne peuvent que très-mal-aisément être induits à croire que ces mysteres sont indifférens* : au lieu, poursuit-il, *que si l'on permet que le dogme de l'Indifférence devienne général, le peuple qui n'aura plus de digue à franchir, se jettera sans difficulté dans le précipice.* Ce sont donc en termes formels *les peuples qui savent la foi universelle de l'Eglise de tous les tems.* Ils ne la savent point par la discussion de l'histoire de tous les siecles : ils ne peuvent donc la savoir que par l'uniformité que la promesse de Dieu y entretient, & parce que la foi de l'Eglise appuyée sur cette promesse est infaillible & invariable : sans cette *digue*, poursuit le Ministre, *les peuples se jetteroient dans le précipice* de l'Indifférence des Religions. Il n'y a donc que cette autorité qui puisse les retenir sur ce penchant : il n'y a que ce moyen de fixer les articles de la Religion : il en faut donc nécessairement revenir à la voie de l'autorité, comme font les Catholiques ; & de l'aveu du Ministre, la Religion Chrétienne n'a que cet appui.

Ibid. (margin)

Ibid. (margin)

LXIII. Deux erreurs du Ministre : premiere erreur, de rendre infaillibles les sociétés schismatiques, & même les hérétiques comme celle des Ariens.

Cependant, comme ce principe est étranger à la Réforme, quoiqu'elle soit réduite à s'en servir, M. Jurieu y commet deux fautes essentielles. La premiere, c'est qu'il étend l'effet de la promesse de Dieu & de l'assistance de son Saint-Esprit sur toutes les sociétés considérables pas leur nombre & qui font figure dans le monde, comme il parle. Dieu ne peut pas, dit-il, abandonner une telle société jusqu'à y laisser manquer les fon-

demens du salut. Or cela, c'est une erreur manifeste. Car il s'ensuivroit que les Ariens, à qui même nos adversaires ne rougissent pas de donner en un certain tems tout l'univers, mais qui sans exagérer ont fait long-tems une société considérable, ayant occupé des nations entieres, comme les Vandales, les Herules, les Visigots, les Ostrogots, les Bourguignons, auroient conservé le fondement de la foi en persistant à nier la divinité de Jesus-Christ.

Voy. ci-dessus, n. 69.

LXIV. La cause de cette erreur est d'étendre l'effet de la promesse hors du sein de l'unité Catholique.

L'erreur est d'associer les sectes séparées à des promesses qui originairement ont été données à la tige d'où elles se sont détachées. Par exemple, cette promesse, *Je suis avec vous jusqu'à la fin des siecles*, suppose une société qui ait toujours été avec Jesus-Christ, parce que Jesus-Christ aussi a toujours voulu être avec elle. Mais les sectes separées, par exemple, la Nestorienne ou celle des Cophtes & des Abyssins, que le Ministre met au rang de celles que Dieu ne peut pas abandonner, s'est désunie du tout à qui la promesse avoit été faite. On la doit donc regarder comme déchue des promesses : ce n'est donc pas là qu'il faut chercher l'effet des promesses & de l'assistance divine : il faut remonter à la source & rechercher avant toutes choses le principe de l'unité, comme l'enseignent les Catholiques.

Matth. xxviij. 20.

L X V. Seconde erreur du Ministre, de restreindre arbitrairement les promesses de J. C. & les vérités

La seconde erreur du Ministre, c'est de restreindre les vérités que J. C. s'est obligé à conserver dans son Eglise à trois ou quatre ; comme si les autres étoient inutiles, & que Jesus-Christ qui a envoyé son Saint-Esprit pour les *révéler toutes* à son Eglise, ne s'en souciât plus. *Lorsque l'Esprit Consolateur*

qu'il a promis de conserver dans son Eglise. *sera venu, il vous apprendra toute vérité*, dit le Sauveur : *Je suis avec vous*, indéfiniment & sans y apportet de restriction : *Les portes d'enfer ne prévaudront pas*; encore sans restriction, pour montrer qu'elles ne pourront prévaloir en rien, ni jusqu'à éteindre quelque vérité, loin de pouvoir les éteindre toutes : d'où vient aussi que l'Egise est appellée encore sans restriction *la colonne & le soutien de la vérité*: ce qui enferme indifiniment toute vérité révélée de Dieu & enseignée aux Apôtres par le Saint-Esprit. Interpréter avec restriction & réduire à de certaines vérités la promesse de Jesus-Christ, c'est établir gratuitement une exception qu'il n'a pas faite : c'est donner à sa fantaisie des bornes à sa parole : c'est accuser sa toute-puissance, comme s'il ne pouvoit accomplir au pied de la lettre & dans toute son étendue ce qu'il a promis. Quand donc conformément à cette promesse on dit dans le Symbole des Apôtres qu'on *croit l'Eglise Catholique*, c'est-à-dire qu'on la croit en tout, & que si elle avoit perdu quelque vérité de celles qui lui ont été révélées, elle ne seroit plus la vraie Eglise, qui est précisément notre doctrine, dont le Ministre par conséquent ne peut s'éloigner qu'en détruisant les fondemens qu'il avoit posés.

Joan. xvj, 13.
Matt. xxviij, 20.
Ibid. xvj, 18.
1. Tim. iij, 15.

LXVI. Le Ministre abuse de l'autorité de l'Eglise Romaine.

De l'Un. Tr. 6, c. 3, p. 537, & suiv.

C'est en vain que le Ministre nous objecte que l'Eglise Romaine elle-même distingue les points fondamentaux d'avec les autres ; car il sait bien que le dessein de cette Eglise n'est pas de retenir dans son sein ceux qui en recevant ces points principaux nieroient les autres qu'elle a reconnus pour expressément révélés : au contraire dès qu'on rejette quelqu'un de ces articles quel qu'il soit, elle

croit qu'on renverse le fondement, & qu'on ébranle autant qu'il est en soi la pierre sur laquelle la foi du fidele est appuyée. L'Eglise Romaine avoue donc qu'il y a quelques articles principaux qu'il n'est pas permis d'ignorer; & la même autorité de l'Eglise, qui lui en fait trouver la vérité dans la parole de Dieu, lui en apprend aussi la conséquence; mais elle ne dit pas pour cela qu'il soit permis de nier les autres points également révélés & unanimement reçus, parce qu'il n'y en a aucun qui ne soit d'une extrême importance, nécessaire au corps de l'Eglise, & même aux particuliers en certains cas, comme nous l'avons dit ailleurs.

On peut voir ce qui est écrit sur cette matiere dans le livre XV des Variations & dans notre premier Avertissement. Maintenant il me suffit d'avoir fait voir par l'exemple de M. Jurieu, d'un côté que la Réforme est contrainte de se servir contre ses propres principes de la voie d'autorité; & de l'autre qu'elle ne sait pas comment il faut s'en servir, & qu'elle en doit apprendre l'usage de l'Eglise Catholique dont elle l'a empruntée.

LXVII. La Réforme combien éloignée de ses premieres maximes: elle reconnoît expressément l'infaillibilité des Conciles: passages du Synode de Delpht, proposé dans l'histoire des Variations.

Il est maintenant aisé de voir combien elle est éloignée de ses premieres maximes. On n'y entendoit autrefois que ces plausibles discours par lesquels on flattoit le peuple: Nous ne vous en imposons pas: lisez vous-mêmes; examinez les Ecritures: vous entendrez tout; & les secrets vous en sont ouverts, du moins pour les vérités nécessaires. Le même langage subsiste; mais la chose est bien changée. On veut, mes Freres, que vous portiez à la lecture des saints Livres votre foi toute formée par la voie d'autorité. On vous propose cette

autorité dans le consentement unanime de l'Eglise universelle : ce qu'on y a ajouté de ce goût, de cette adhésion, de ce sentiment qui vous rend toute vérité aussi manifeste que la lumiere du soleil, n'est encore que l'autorité expliquée en d'autres termes. Tout cela ne signifie autre chose, à parler françois, si ce n'est que vos préjugés & vos confessions de foi vous déterminent, ou, comme disoit tout à l'heure l'auteur des Avis, que l'autorité de vos Cathéchismes & de votre Eglise vous emporte. En effet, il est bien constant que les Remontrans furent d'abord excommuniés comme suivant une doctrine contraire aux confessions de foi & aux catéchismes reçus dans les Provinces-Unies. C'est ce qui est posé en fait comme constant dans l'Histoire des Variations, c'est ce que M. Basnage n'a osé nier dans la réponse qu'il y fait ; on n'a qu'à lire les endroits où il traite cette matiere. Bien plus : comme les Remontrans se servoient des maximes de la Reforme pour prouver que les Synodes qu'on tiendroit contre eux ne lieroient pas leur conscience, celui de Delpht leur répondit, que J. C. *qui avoit promis à ses Apôtres l'Esprit de vérité, avoit aussi promis à son Eglise d'être toujours avec elle* ; d'où il concluoit, *que lorsqu'il s'assembleroit de plusieurs pays des Pasteurs pour décider selon la parole de Dieu ce qu'il faudroit enseigner dans les Eglises il falloit avec une ferme confiance se persuader que J. C. seroit avec eux selon sa promesse.*

P. 20.

Var. liv. 14, n. 79.
T. 2. liv. 3, c. 2, p. 3.
Syn. Delph. Act. Dord. Syn. p. 16
Var. Ibid. 75.

LXVIII. Chicane de M. Basnage, & pleine démonstration

M. Basnage a vu ce passage dans l'Histoire des Variations, & sa réponse aboutit à trois points. Il soutient premiérement, qu'être avec l'Eglise, ce n'est pas la *conduire tellement qu'elle*

ne puiſſe errer : Secondement, *que cette infaillibilité, quand elle ſeroit promiſe par ces paroles, ne ſeroit pas pour cela communiquée à une certaine aſſemblée de Prélats* : Troiſiémement, *que les Réformés eſperent bien de la grace de Dieu que l'Egliſe n'errera pas dans ſes jugemens; qu'ils le préſument par un jugement de charité ; qu'ils ont même quelque confiance que Dieu conduira l'Egliſe par ſon eſprit, afin que ſes déciſions ſoient conformes à la vérité ; mais ils ne diſent pas que leurs Synodes ne peuvent errer.* C'eſt ce que j'admire, que n'oſant le dire en ces mêmes mots, ils le diſent équivalemment. Car le Synode provincial de Delpht lu & approuvé dans le national *& comme œcuménique de Dordrech*, ainſi qu'on l'appelle dans la Réforme, ne parle pas de *préſomption* & d'*eſpérance*, mais de *confiance* : & ce n'eſt pas *quelque confiance* qu'il veut qu'on ait en cette occaſion, comme le tourne M. Baſnage, *mais une ferme confiance fondée ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt* : & ce n'étoit pas en général à toute l'Egliſe qu'il attachoit *cette promeſſe*, mais *à une certaine aſſemblée de Paſteurs qui s'aſſembleroient de divers pays* : & ce qu'il veut qu'on en croie avec une ſi ferme confiance, c'eſt que Jeſus-Chriſt *ſeroit avec eux ſelon ſa promeſſe* : ce qui ſans doute ne ſeroit pas vrai, s'il les livroit à l'erreur & s'il les abandonnoit à eux-mêmes. Voilà de quoi on flattoit les peuples de la Réforme dans le ſcandale qu'y excitoit la querelle des Arminiens. Leurs Docteurs leur propoſoient, à l'exemple des Catholiques, l'aſſiſtance du Saint-Eſprit infailliblement attachée aux Synodes : les Remontrans avoient beau crier aux Miniſtres que contre les maximes de leur religion ils rétabliſſoient le Pa-

de la vérité, *T. 2, liv. 3, c. 3, p. 91.*

pisme avec l'infaillibilité de l'Eglise & des Conciles : la nécessité les y forçoit ; & on n'avoit plus d'autre frein pour retenir les esprits. On passa même, pour étourdir le vulgaire par les plus grands mots, à établir dans le Synode de Dordrecht l'autorité d'un Concile *comme œcuménique & général*, par conséquent en quelque sorte au-dessus du Concile national ; & la prétendue Eglise Réformée n'oublioit rien pour imiter ou pour contrefaire l'Eglise Romaine Catholique. Il s'élevoit de toutes parts jusques dans son sein des cris continuels : Laissez, disoit-on, ces moyens à Rome : ce sont ses principes naturels, qu'elle suit par conséquent de bonne foi ; mais nous qui l'avons quittée pour cela même, pouvons-nous ainsi nous démentir ? On n'entendoit retentir dans la bouche des Remontrans que cabales, mauvaise foi, politique, pour ne pas dire tyrannie & oppression ; & plus la Réforme vouloit se donner d'autorité contre ses regles, moins elle en avoit dans le fond.

Præf. ad Ecc. Ante Syn. Dordr. Var. Ibid. n. 77.

LXIX. Passage de Bullus pour l'infaillibilité des Conciles & pour la voie d'autorité.

C'est la conduite qu'on tient encore aujourd'hui avec les Tolérans : ils sentent bien qu'on ne veut plus les mener que par autorité : l'Auteur des Avis sur le Tableau le reproche en se moquant à M. Jurieu, & le prie de ne le pas traiter comme le peuple : *Nous ne sommes pas peuples*, dit-il, nous sommes de bons Réformés, qui voulons être menés selon les regles de notre Réforme par l'évidence de la raison, ou par celle de la révélation expresse.

P. 19.

Mais on sent l'autorité si nécessaire, que Bullus Protestant Anglois oppose aux Sociniens l'autorité infaillible du Concile de Nicée. *Car*, dit-il, *si dans un article principal*

Bull. Def. fid. Nic. proœm. n. 1, p. 2. Var. liv. 15, p. 103.

on s'imagine que tous les Pasteurs de l'Eglise auront pu tomber dans l'erreur & tromper tous les fideles, comment pourra-t-on défendre la parole de Jesus-Christ qui a promis à ses Apôtres & en leurs personnes à leurs successeurs d'être toujours avec eux? Promesse, poursuit ce Docteur, *qui ne seroit pas véritable, puisque les Apôtres ne devoient pas vivre si long-tems, n'étoit que leurs successeurs sont ici compris en la personne des Apôtres mêmes.* Voilà donc manifestement l'Eglise infaillible, & son infaillibilité établie sur la promesse de Jesus-Christ par un si habile Protestant : il ne reste qu'à lui demander si ces divines promesses n'avoient de force que jusqu'au quatrieme siecle, & si la succession des Apôtres s'est éteinte alors.

LXX. M. Jurieu, contraint d'établir l'autorité des Conciles, la détruit en même tems: comment & pourquoi. *Tab. Lett. 5, p. 198, 199.*

Mais voici encore sur l'autorité une rare imagination de M. Jurieu : *On voit*, dit-il, *une providence admirable en ce que Dieu dans les quatrieme & cinquieme siecles qui sont les derniers de la pureté de l'Egise, a pris soin de mettre à couvert & la Trinité & l'Incarnation sous l'autorité de plusieurs Conciles assemblés de toutes les parties de l'Eglise.* Remarquez en passant, mes Freres, *que les quatrieme & cinquieme siecles sont les derniers de la pureté de l'Eglise*, où néanmoins le même Ministre qui leur donne cette louange prétend vous faire trouver le regne de l'idolâtrie antichrétienne, comme nous l'avons observé ailleurs. Poursuivons : *Dieu savoit*, continue-t-il, *que l'esprit de l'Antechrist alloit entrer dans l'Eglise* : le Ministre oublie ses principes : il y étoit déja entré ; & c'est par l'Antechrist même, par saint Léon que fut tenu le Concile de Calcédoine, un de ceux où la foi de l'Incarnation fut si puissamment affermie : le Ministre poursuit ainsi :

Dieu ſavoit donc que l'Antechriſt alloit entrer dans l'Egliſe qu'il ruineroit la foi, qu'il entreprendroit d'attaquer les parties les plus auguſtes du Chriſtianiſme, qu'il anéantiroit & la connoiſſance & preſque l'autorité des Livres ſacrés; qu'il établiroit pour fondement de la foi des traditions humaines, des jugemens d'hommes, des Conciles ſujets à erreur. Laiſſons-lui étaler ces calomnies contre l'Egliſe Catholique: comme il les ſuppoſe ſans preuve, laiſſons-les paſſer ſans réplique, & voyons la conſéquence qu'il en tire: *Avant que cet eſprit entrât dans l'Egliſe, Dieu par une ſageſſe profonde mit les articles fondamentaux à l'abri de la ſeule autorité qui devoit être reſpectée dans ce Chriſtianiſme Antichrétien; & ſans cela*, pourſuit-il, *tout le monde ſeroit aujourd'hui Arien & Socinien; parce qu'il n'y a point d'eſprit qui naturellement n'aime à ſecouer le joug.* Graces à la divine miſéricorde: c'eſt donc ce joug ſalutaire de l'autorité des Conciles qui a tenu dans le reſpect les eſprits naturellement indociles: c'eſt à l'abri de cette autorité ſacrée que les fondemens de la foi ſont demeurés en leur entier. En effet, il n'y a qu'à voir, auſſi-tôt que la Réforme s'eſt oppoſée à cette autorité des Conciles, quelle licence a régné dans les eſprits, avec quelle audace & quel concours la Trinité & l'Incarnation ont été attaquées: ſans le reſpect qu'on avoit pour ces Conciles, *tout le monde*, dit le Miniſtre, & les Réformés comme les autres, *ſeroit aujourd'hui Arien & Socinien*. Mais pourquoi donc n'attribuer un ſecours ſi néceſſaire au Chriſtianiſme qu'à un Chriſtianiſme Antichrétien, & ne pas vouloir qu'un tel ſecours ſi grand, ſi néceſſaire, ſi eſſentiel ſoit donné dès ſon origine à l'Egliſe Chrétienne? Mais ſi

ce ſecours étoit ſi néceſſaire au Chriſtianiſme, ſelon M. Jurieu, pourquoi le même Miniſtre foule-t-il aux pieds les déciſions de ces ſaints Conciles & celle du Concile d'Epheſe, qui eſt celui où la foi de l'Incarnation a été le plus puiſſamment affermie ? Ce ſaint Concile décida que la ſainte Vierge étoit *Mere de Dieu*, & ne trouva point de terme plus propre que celui-là pour fermer la bouche à Neſtorius, comme le Concile de Nicée n'en avoit point trouvé de plus énergique contre les chicanes des Ariens, que celui de conſubſtantiel. Mais M. Jurieu ne craint pas de dire que *ce fut aux Docteurs du cinquieme ſiecle une témérité malheureuſe d'avoir appellé la ſainte Vierge Mere de Dieu*. Voilà comme il s'oppoſe au deſſein de Dieu, qui vouloit, comme il l'avoue, ſe ſervir de l'autorité de ce Concile pour affermir la foi de l'Incarnation : & afin que rien ne manque au mépris qu'il inſpire pour cette aſſemblée, il ajoute qu'*auſſi Dieu n'a pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe ſageſſe de ces Docteurs : au contraire*, continue-t-il, *il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolatries* (il veut dire la dévotion à la ſainte Vierge) *ait pris ſon origine de là*. Voilà donc ce ſaint Concile, un des appuis, ſelon lui, des fondemens de la foi, livré *à l'idolatrie*, & encore à l'idolatrie *la plus outrée* en punition de ſa déciſion : la corruption du monde & l'Antichriſtianiſme en fut le fruit. Mais ſi le Concile d'Epheſe eſt ſi hautement mépriſé, on n'a pas plus épargné celui de Nicée. M. Jurieu a entrepris d'y trouver l'inégalité des perſonnes, l'imperfection de la naiſſance du Fils de Dieu, & un changement manifeſte dans le ſein de la divinité. La porte à l'apoſtaſie eſt

1. Ann. Lett. 16, p. 130, 131.
1. Avert. n. 19.

6. Avert.

ouverte ; & ce Ministre ébranle avec la révérence des premiers Conciles les fondemens de la foi des peuples, que l'Antechrist avoit respecté. Car quel respect veut-il qu'il nous reste pour le Concile de Calcédoine, qu'il fait tenir à l'Antechrist même, & en général pour le quatrieme & le cinquieme siecles où selon lui l'idolâtrie Antichrétienne & les doctrines des démons ont régné impunément? Les trois premiers siecles sont pleins d'ignorance, Ariens ou pis qu'Ariens ; les deux suivans plus éclairés, & *les derniers de la pureté*, sont idolatres & Antichrétiens, & il n'y a rien de sain dans le Christianisme. Vous recommencez, dira-t-il, trop souvent le même reproche : qu'il y réponde une fois, & nous nous tairons.

Autant donc qu'il est évident par toutes ces choses, que la Réforme ne se peut passer de la voie d'autorité, autant est-il véritable qu'il ne lui est pas possible de la soutenir : elle lui est trop étrangere, trop incompatible avec ses maximes. Tout y respire la liberté de dogmatiser : on ne songe qu'à se mettre au large sur les articles de foi ; ce qui est le chemin manifeste au Socinianisme, ou plutôt, & à ne rien déguiser, le Socinianisme lui-même.

LXXI. Preuve par l'exemple de M. Jurieu, de M. Burnet & de M. Basnage, que tout tend dans la Réforme à l'indifférence & au Socinianisme.

Que ce soit la l'esprit du parti, M. Jurieu nous en est un grand exemple, puisque nous venons de voir que déja il fait régner dans les trois premiers siecles de l'Eglise des erreurs manifestement Sociniennes. M. Basnage le seconde dans ce dessein : lorsque je lui nie que les Anciens aient enseigné les dogmes pernicieux que son collegue M. Jurieu leur attribue, il me reproche que *je nie les choses les plus claires* ; & il se réduit comme son confrere
à

à soutenir que *malgré ces erreurs des Prélats la foi de l'Eglise n'étoit pas périe.*

Déf. de la Réf. cont. les Var. T. 1, liv. 2, c. 5, p. 478, 479.

Il n'y a qu'à prendre un ton de confiance pour éblouir nos Réformés : mais qu'on pénetre ce qui est caché sous ces grands mots de M. Basnage ; on y trouvera qu'il adopte les sentimens de son confrere, c'est-à-dire, qu'il fait nier aux anciens Docteurs l'égalité & la co-éternité des trois Personnes divines.

Crit. de l'Hist. des Var.

M. Burnet n'est pas plus favorable à l'antiquité. Il prétend *que les Peres & les Docteurs de l'école ont demeuré long-tems à faire un systême complet de leurs notions à l'égard de la divinité* : c'est-à-dire, à ne rien dissimuler & à ôter les embarras affectés de cette expression, qu'on a passé plusieurs siecles sans avoir une notion complette de Dieu, & à dire vrai sans le bien connoître. Non-seulement il veut *que j'apprenne du Pere Pétau combien les idées des Peres des trois premiers siecles étoient obscures sur la Trinité*, mais encore il ne craint point d'assurer que *même après le Concile de Nicée on a été long-tems, avant que de mettre l'idée de l'unité de l'essence divine dans l'état où elle est depuis plusieurs siecles.* Nous entendons ce langage : nous n'ignorons pas qui sont les Protestans d'Angleterre, qui prétendent que l'Unité qu'on reconnoissoit dans la nature divine étoit semblable à celle des autres natures, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit qu'une unité d'espece ou de genre ; si bien qu'à proprement parler il y avoit plusieurs Dieux comme il y a plusieurs hommes. Voilà les erreurs que M. Burnet attribue aux premiers siecles, en sorte qu'il n'y avoit nulle connoissance certaine & nulle confession claire de l'unité ni de la perfection de Dieu non plus que de la Trinité de ses personnes. C'est

Ibid. *Ibid.*

à peu près dans la foi la même imperfection que reconnoît M. Jurieu : c'eſt ce qu'il avoit appellé la Trinité informe.

La Réforme a aujourd'hui trois principaux défenſeurs ; M. Jurieu, M. Burnet & M. Baſnage : tous trois ont donné les premiers ſiecles pour fauteurs aux héréſies des Sociniens : nous avons vu les conſéquences de cet aveu ; d'où l'on induit néceſſairement la tolérance univerſelle. M. Burnet l'a ouvertement favoriſée dans ſa préface ſur un Traité qu'il a traduit de Lactance ; & nous produirons bientôt d'autres preuves inconteſtables de ſon ſentiment. Pour ce qui eſt de M. Baſnage, nous avons vu comme il s'eſt déja déclaré pour la tolérance civile, qui ſelon M. Jurieu a une liaiſon ſi néceſſaire avec l'indifférence des religions. Il a loué les Magiſtrats ſous qui l'hérétique n'a rien à craindre. Nous avons ouï de ſa bouche que la punition de Servet, quoiqu'impie & blaſphémateur, étoit un reſte de Papiſme. Par là il met à couvert du dernier ſupplice les blapſpémateurs les plus impies ; ce qui favoriſe une des maximes de la Tolérance, où l'on ne tient pour blaſphémateurs que ceux qui s'attaquent à ce qu'ils reconnoiſſent pour divin, directement contre ſaint Paul, qui ſe nomme *blaſphémateur*, quoique ce fut, comme il le dit, *dans ſon ignorance* ; & même contre l'Evangile, qui range auſſi au nombre *des blaſphémateurs* ceux dont les langues impudentes chargeoient d'injures le Sauveur, quoiqu'*ils le fiſſent par ignorance, ſans connoître le Seigneur de gloire*, & que le Sauveur lui-même les ait excuſés envers ſon Pere, en diſant qu'*ils ne ſavoient pas ce qu'ils faiſoient.*

Baſn. T. 1, *c.* 6, *p.* 492.
Ci-deſſus, n. 10.
Def. de l'Hiſt. des Var. diſc. n. 3.
1. *Tim.* j, 13.
Matt. xxxij, 39.
Act. iij, 17.
Luc. xxiij, 34.

LXXII. M. Basnage autorise le grand principe des Sociniens. *Tab. Lett.* 3. *p.* 131.

Le grand principe des Sociniens & l'un de ceux que M. Jurieu attaque le plus, c'est qu'on ne peut nous obliger à croire ce que nous ne connoissons pas clairement. C'étoit aussi le principe des Manichéens ; & saint Augustin qui s'est attaché à le détruire en plusieurs de ses Ouvrages, a persuadé tout le monde excepté les Sociniens & M. Basnage. Je remarquerai ici en passant un endroit où, en rapportant les vaines promesses des Manichéens qui s'engageoient *à conduire les hommes à la connoissance nette & distincte de la vérité*, & qui *avoient pour principe qu'on ne doit croire véritables que les choses dont on a des idées claires & distinctes* ; tout d'un coup, sans qu'il en fût question ou que son discours l'y menât par aucun endroit, il s'avise de dire *que saint Augustin réfute ce principe de la maniere du monde la plus pitoyable.* C'étoit peu de dire la plus foible ou s'il vouloit la plus fausse ; pour insulter plus hautement à saint Augustin, il falloit dire *la plus pitoyable* ; & cela sans alléguer la moindre preuve, sans se mettre du moins en peine de dire mieux que saint Augustin, ni de détruire un principe dont il sait que les Sociniens aussi-bien que les Manichéens font leur appui. Il leur a voulu faire le plaisir de leur donner gain de cause contre saint Augustin, persuader à tout le monde qu'un Docteur si éclairé est demeuré court en attaquant le principe qui fait tout le fondement de leur hérésie.

Basn. T. 1, 1. *p. c.* 4. *Art.* 2, *p.* 127.

LXXIII. De tous les Ministres Protestans, celui qui tient le plus du Socinia-

C'est en un mot, je l'ai dit souvent & je le répete sans crainte, c'est, dis-je, que la Réforme n'a point de principe universel contre les hérésies, & ne produit aujourd'hui aucun Auteur où l'on ne trouve quelque chose de

nisme, c'est M. Jurieu. *Voy. 6. Avert. 1. Part. art. 2, 3, 4, 5.*

Socinien ; mais celui qui en a le plus, très-certainement c'est M. Jurieu. Avant lui on n'avoit jamais ouï parler d'une Trinité informe. Personne n'avoit encore dit que la doctrine de la grace fût informe & mêlée d'erreurs devant saint Augustin, ou qu'il fallût encore aujourd'hui prêcher à la Pélagienne. Voilà ce qu'enseigne ce grand adversaire des Sociniens. Il enseigne qu'on ne peut condamner ceux qui font la Trinité nouvelle, & deux de ses Personnes nouvellement produites ; qui font dans l'éternité la nature divine imparfaite, divisible, changeant, & les personnes inégales dans leur opération & leur perfection ; ceux qui disent que le Concile de Nicée, loin de réprouver ces erreurs y a consenti & les a autorisées par ces décrets ; que la doctrine de l'immutabilité de Dieu est une idée d'aujourd'hui, & qu'on ne peut réfuter par l'Ecriture ni accuser d'hérésie ceux qui la rejettent.

Ibid. art. 6, & suiv.

LXXIV. Que les excuses de ce Ministre sur ce qu'il a dit contre l'immutabilité de Dieu achevent de le convaincre.

Tab. Lett. 8, p. 580. Tab. Lett. 6, p. 266, & suiv.

Il est vrai qu'il a pris la peine de répondre à ce dernier reproche, & il soutient qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon *que les lumieres naturelles achevent ce que l'Ecriture-Sainte avoit commencé là-dessus.* Un autre auroit dit que l'Ecriture confirme & acheve ce que la lumiere naturelle avoit commencé : notre Ministre aime mieux attribuer le commencement à l'Ecriture & la perfection à la raison, comme si les Ecrivains sacrés n'avoient pas eu la raison, & par-dessus la raison la lumiere du Saint-Esprit qui en pefectionnoit les connoissances. Mais après tout, ce n'est pas là ce qu'avoit dit le Ministre : il avoit dit en termes formels, que les Anciens en donnant au Verbe une seconde génération, lui donnoient

non un nouvel être, *mais une nouvelle maniere d'être*: que cette nouvelle maniere d'être ajoutoit la perfection au Verbe & accomplissoit sa naissance imparfaite jusques là : *qu'on devoit pourtant* BIEN REMARQUER *que l'on ne sauroit réfuter* PAR L'ECRITURE *cette bizarre Théologie des Anciens*; *& c'est*, disoit-il, *une raison pourquoi on ne leur en sauroit faire une hérésie*: *il n'y a que la seule idée que nous avons* AUJOURD'HUI *de la parfaite immutabilité de Dieu qui nous fasse voir la fausseté de ces hypotheses*. L'Ecriture n'étoit donc pas suffisante pour nous faire voir un Dieu immuable. Qu'il ne chicane point sur ce mot de *faire voir*, comme si l'Ecriture nous faisoit croire seulement l'immutabilité de Dieu, & que la raison nous *la fît voir*. Car il avoit dit clairement que ces hypotheses des Peres *ne sauroient être réfutées par l'Ecriture*: l'Ecriture ne pouvoit donc ni faire voir ni faire croire que Dieu fût immuable: l'idée de *l'immutabilité* est une idée *d'aujourd'hui*, qui n'étoit ni dans les saints livres ni dans la doctrine de ceux qui nous avoient précédés. On a vu quelle est l'ignorance & l'impiété d'une telle proposition. Mais le Ministre qui la désavoue ne fait encore qu'en croire; puisqu'au lieu de dire à pleine bouche, que nous voyons dans l'Ecriture l'immutabilité de Dieu, il se contente de dire, qu'il n'a jamis dit que *l'Ecriture ne servît de rien à en former l'idée. Car*, poursuit-il, *puisque l'Ecriture sert infiniment à nous donner l'idée de l'être infiniment parfait, elle sert aussi sans doute à nous faire comprendre la parfaite immutabilité de Dieu.* Vous direz que l'Ecriture ne nous dise pas en termes assez formels que Dieu est immuable, jusqu'à exclure de ce premier être, même

6. Avert. 1. part. art. 1. n. 10, 11. Tab. Lett. 6, p. 268.

Jac. i, 17. *l'ombre du changement*; mais qu'elle serve seulement à nous le faire comprendre, & que ce soit là une conséquence qu'il faille comme arracher de ses autres expressions. Je ne m'étonne donc plus si l'Auteur des Avis prend à témoin M. Jurieu des belles lumieres que nous recevons de la Philosophie moderne. *Avis sur le Tab. art. 3.* *M. Jurieu sait*, dit-il *qu'avant la Philosophie de l'incomparable Descartes, on n'avoit aucune juste idée de la nature d'un esprit*: sans doute, avant ce Philosophe nous ne savions pas que Dieu fût esprit, ni de nature à n'être apperçu que par la pure intelligence, ni que notre ame fût faite à son image, ni qu'il y eût des esprits administrateurs: sans Descartes ces expressions de l'Ecriture étoient pour nous des énigmes; on ne trouvoit pas dans saint Augustin, pour ne point parler des autres Peres, la distinction de l'ame & du corps: on ne la trouvoit pas même dans Platon. M. Jurieu *le sait bien*: car si nous n'entendons que d'aujourd'hui l'immutabilité de Dieu, pourquoi entendrions-nous mieux sa spiritualité, qui seule le rend immuable, puisqu'un corps qui de sa nature est divisible & mobile, ne le peut pas être? Que la Réforme qui ne sait rien de tout cela & qui l'apprend d'aujourd'hui, est éclairée! L'aveuglement de ses Docteurs ne la fera-t-elle jamais rougir? Mais ne comprendra-t-elle jamais combien l'esprit du Socinianisme domine en elle, puisque M. Jurieu y est entraîné comme par force en le combattant?

LXXV. La Tolérance effroyable qu'on a pour M. Jurieu.

Pour ce qui regarde la Tolérance, il n'y a qu'à se souvenir avec quelle évidence nous venons de démontrer que ce Ministre l'a autorisée même en voulant la combattre. Et

pour ne point répéter ce qu'on en a dit, on ajoutera seulement que M. Jurieu est lui-même le plus grand exemple qu'on puisse jamais proposer de la Tolérance du parti. On lui tolere toutes les erreurs qu'on vient de voir; quoiqu'elles n'emportent rien moins qu'un renversement total des fondemens du Christianisme, & même des principes de la Réforme. *6. Avert. 2. p. n. 105.*

LXXVI. On tolere à ce Ministre de dire qu'on se peut sauver dans une communion Socinienne : aveu du même Ministre.

On lui tolere de dire qu'on se peut sauver dans une communion Socinienne : c'est une accusation que je lui ai faite dans l'Histoire des Variations & dans le premier Avertissement. Il n'est pas nécessaire d'en répéter ici la preuve, puisqu'après avoir beaucoup chicané, le Ministre a enfin passé condamnation. *Il conclut* (l'Evêque de Meaux) *son premier Avertissement par des preuves, que selon moi on peut être sauvé dans une communion Socinienne. Il n'y a pas plus de bonne-foi là-dedans que dans le reste. Si l'on pouvoit conclure quelque chose de mes écrits, ce seroit qu'un homme, qui sans être Socinien & en détestant les hérésies Sociniennes, vivroit dans la communion externe des Sociniens n'en pouvant sortir, seroit sauvé : c'est ce que je ne nie pas.* Il avoue donc en termes formels le crime dont on l'accuse, qui est qu'on se peut sauver dans une communion Socinienne. *Var. liv. 15, n. 79. 1. Avert. n. 42. Tab. Lett. 6, p. 298.*

Car être à l'extérieur dans cette communion, c'est y recevoir les Sacremens, c'est y assister au service, aux prêches, aux catéchismes, aux prieres comme font les autres avec les marques extérieures de consentement : il n'y a point d'autres liens extérieurs de communion que ceux-là : or si cela est permis, on ne sait plus ce que veulent dire ces paroles :

Num. xxvj, 26. *Retirez-vous des tentes des impies*; ni celles-ci
1. Cor. x, 20. de saint Paul : *Je ne veux point que vous soyez en société avec les démons : vous ne pouvez boire la calice du Seigneur & le calice des démons : vous ne pouvez participer à la table du Seigneur & à la table des démons*; ni enfin celles-ci,
2. Cor. 6, 14, du même Apôtre : *Quelle communion y a-t-il entre la justice & l'iniquité ? ou quelle convention entre Jesus-Christ & Bélial? ou quel accord peut-il y avoir entre le temple de Dieu & les idoles ?* S'il est permis d'être uni par les liens extérieurs de la Religion avec l'assemblée des impies, tous ces préceptes de l'Apôtre, toutes ces fortes expressions du Saint-Esprit, ne sont plus qu'un son inutile ; & le Ministre manifestement les réduit à rien. Ainsi la limitation qu'il apporte à sa proposition en supposant que celui qu'il met dans une communion Socinienne, n'y sera qu'extérieurement & *détestera* dans son cœur *les hérésies* de cette secte, ne sert qu'à les condamner davantage. Car un tel homme sera nécessairement un hypocrite, qui sans être Socinien fera semblant de l'être: or c'est encore pis, s'il se peut, de sauver un tel hypocrite que de sauver un Socinien ; puisqu'on peut être Socinien par ignorance & avec une espece de bonne-foi; au lieu qu'on ne peut être hypocrite que par une expresse perfidie & une malice déterminée.

La condition qu'il oppose, qu'on demeure innocemment à l'extérieur dans cette communion, *n'en pouvant sortir*, met le comble à l'impiété. Car elle suppose qu'on est excusé de se lier de communion avec les impies *lorsqu'on peut en sortir*, c'est-à-dire manifestement, lorsqu'on ne le peut sans mettre

sa

sa vie ou ses biens ou son honneur en péril : or si on reçoit cette excuse, tous les exemples des Martyrs sont des excès, tous les préceptes de l'Evangile qui obligent à mourir plutôt que de trahir la vérité & sa conscience, sont des préceptes outrés, qui ne sont propres qu'à envoyer les gens de bien à la boucherie.

Que si enfin le Ministre se sent forcé à répondre que cet homme qui communie à l'extérieur avec les Sociniens, n'en déteste pas seulement les erreurs dans sa conscience, mais déclare publiquement l'horreur qu'il en a ; il renverse la supposition. Car cet homme très-constamment n'est plus dans la communion extérieure des Sociniens, puisqu'il y renonce expressément par la profession qu'il fait d'une foi contraire. Un tel homme se gardera bien de faire la cene avec eux, ni de prendre le pain sacré de la main de leurs Pasteurs qu'il regarde comme des impies : & s'il assiste à leurs prêches, ce sera comme un étranger qui iroit voir ce qui se passe dans leurs assemblées, ou qui entreroit, si l'on veut, dans une mosquée par simple curiosité.

Que si l'on assiste sérieusement au service des Sociniens avec le même extérieur que les autres membres de leurs assemblées, & en un mot qu'on en fasse son culte ordinaire, on pourra assister de même au culte des Mahométans ou des Idolâtres : les Catholiques, les Luthériens, les Calvinistes pourront se tromper ainsi les uns les autres, sans préjudice de leur salut ; & tout l'univers sera rempli de profanes & d'hypocrites qu'on ne laissera pas de compter parmi les élus. Voilà où aboutit la doctrine du plus rude en appa-

rence des Intolérans ; & il s'engage dans tous ces blasphêmes pendant qu'il tâche le plus de s'en justifier, tant il est secrétement dominé par cet esprit d'irreligion & d'indifférence.

LXXVII. La Tolérance expressément accordée aux Ariens : passage de M. Jurieu qu'il a laissé sans replique.

Var. 15, *n.* 79, & *suiv.* 1. *Avert. n.* 41, & *suiv.* *Préj. légit. p.* 22. *Var. l.* 15, *n.* 80.

On peut voir sur ce sujet-là ce qui est écrit dans le livre XVe des Variations, & dans le premier Avertissement : mais on y peut voir encore de plus grands excès du Ministre ; puisqu'on y trouve que *damner tous ces Chrétiens innombrables qui vivoient dans la communion externe de l'Arianisme, dont les uns en détestoient les dogmes, les autres les ignoroient, les autres* LES TOLÉROIENT EN ESPRIT DE PAIX, *les autres étoient retenus dans le silence par la crainte & par l'autorité : damner, dis-je, tous ces gens-là, c'est une opinion de bourreau, & qui est digne de la cruauté du Papisme.* Le dogme des Ariens est donc de ces dogmes *qu'on peut tolérer en esprit de paix.* On a objecté ce passage à M. Jurieu de tous côtés. Il n'y répond pas un seul mot ; & voilà de son aveu les Ariens, c'est-à-dire, les ennemis de la divinité de J. C. & de celle du S. Esprit, parmi ceux qu'il faut comprendre dans la Tolérance.

Tab. Let. 1, *p.* 7. *Préf.* 1. *p. c.* 1. *Syst. p.* 225. *Var. xv*, 172.

Il nous donne pour marque *de Socinianisme*, de dire *que cette secte étoit moins mauvaise que le Papisme* : & néanmoins il dit lui-même qu'il est plus difficile de se sauver parmi les Catholiques que *parmi les Ariens* qui soutenoient les principaux dogmes des Sociniens.

LXXVIII. Les Nestoriens & les Eutychiens tolérés par ce Ministre.

Si les Ariens sont compris dans la Tolérance, les Nestoriens & les Eutychiens ne pouvoient pas en être exclus. Le Ministre les y reçoit en termes formels, & met les sociétés où la confusion des deux natures & la

distinction des Personnes sont soutenues en Jesus-Christ, au nombre des communions où Dieu se conserve des élus.

Préj. c 1, p. 16. Syst. p. 146, 150, 154. Var. xv, 55. Tab. Let. 5, p. 198.

Si cela est, cette merveilleuse sagesse de Dieu, que le Ministre reconnoît dans les quatre premiers Conciles, qui, dit-il, ont mis à l'abri *les fondemens de la foi*, ne sera plus rien; puisque les erreurs condamnées par ces grands Conciles n'empêchent pas le salut de ceux qui en seroient infectés, & ne les excluent pas de la Tolérance.

Voilà donc par la doctrine de votre Ministre la Tolérance établie en faveur de ceux qui renversent les fondemens de la foi, même ceux qu'on a reconnus dans les quatre premiers Conciles, qui de l'aveu du Ministre & par les Confessions de foi de tous les Protestans, sont les plus essentiels au Christianisme.

LXXIX. La Réforme est obligée de passer à M. Jurieu ses erreurs sur le goût & le sentiment.

Outre ces intolérables erreurs qu'on ne tolere qu'à lui, il y en a d'autres qu'il faut tolérer par les principes de la secte. Les Tolérans s'étonnent qu'on lui laisse dire *qu'on croit, parce qu'on veut croire, par goût, par adhésion, par sentiment*, & non pas par discussion ni par examen des passages de l'Ecriture. Mais que pourroit reprendre dans cette doctrine un Synode de Protestans, puisqu'ils n'ont de dénouement contre nous que celui-là? M. Jurieu leur dira: Voulez-vous obliger à la discussion ceux à qui leur expérience fait connoître qu'ils n'ont ni la capacité, ni le loisir de la faire? Ils se moqueront de vous. Les renverrez-vous à l'autorité de l'Eglise? Vous renverserez votre Réforme. Ne voyez-vous donc pas plus clair que le jour, que le goût & le sentiment que M. Claude &

moi avons introduit, eſt le ſeul refuge qui nous reſte, & que ſi vous le condamnez, tout eſt perdu pour la Réforme ?

LXXX
Erreur de M. Jurieu & de toute la Reforme ſur le mariage : exception à la loi Evangélique reconnue par ce Miniſtre.

Je ne m'étonne pas non plus qu'on laiſſe avancer à M. Jurieu tant d'étranges propoſitions ſur le mariage : c'eſt qu'en effet la Réforme les ſoutient. Ce n'a pas été aſſez aux Prétendus-Réformateurs d'abandonner la ſainte doctrine de toute l'Egliſe d'Occident ſur l'entiere indiſſolubilité du mariage, méme dans le cas d'adultere. Pour adoucir les difficultés du mariage, ſi grandes qu'elles faiſoient dire aux Apôtres : *Maître, s'il eſt ainſi, il vaut mieux ne point ſe marier* ; on y permet tous les jours pour beaucoup d'autres ſujets, de rompre *des mariages faits & conſommés dans toutes les formes, & de permettre à un mari & à une femme de prendre un autre époux & une autre épouſe l'autre étant vivante*, & très-conſtamment *vivante*. Le Miniſtre rapporte un fameux Arrêt de la Cour de Hollande en l'an 1630, où, du conſentement des parties préſentes, on réſolut un mariage contracté dans toutes les formes : un mari eut la liberté d'épouſer une autre femme que la ſienne, & ſa femme de demeurer avec celui qu'elle avoit épouſé ſur la fauſſe préſomption de la mort de ſon véritable mari. La déſertion eſt une autre cauſe de rompre le mariage. C'eſt la pratique conſtante de *l'Egliſe de Geneve, qui*, dit-il, *eſt la ſource de notre droit canon. On en a*, pourſuit-il, *un exemple tout récent dont je crois que tout le monde a ouï parler : on ne nommera pas les perſonnes à cauſe du ſcandale*, mais cependant quelque grand qu'il ſoit, on paſſe par-deſſus dans les jugemens. *On nommera*, continue-t-il, *la demoiſelle Seve, qui en 1677*

Matt. xix, 10.
Tab. Let. 6, *p.* 303.
Ibid. 305.
Ibid.
Ibid. 383, 304.

épousa un nommé M. Misson, fils d'un Ministre de Normandie, lequel après avoir demeuré quelque tems avec elle l'abandonna. Elle a obtenu permission de se remarier; ce qu'elle fit. Je ne vois pas après cela qu'on puisse s'empêcher de rompre les mariages pour des maladies incurables, ou des incompatibilités aussi sans remedes. Pour justifier ce libertinage, il suffit à M. Jurieu de dire que les maximes contraires *sont prises de la Théologie Romaine, selon laquelle le mariage est un Sacrement.* On voit donc bien la raison qui a inspiré à la Réforme de crier avec tant de force contre le Sacrement de mariage: elle vouloit anéantir cette salutaire contrainte que J. C. avoit établie dans les mariages Chrétiens, & s'ouvrir une large porte à les casser. C'est donc inutilement que J. C. a prononcé, *que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.* On prétend à la vérité qu'il y a lui-même apporté une seule exception; & c'est celle du cas de l'adultere: mais la Réforme licencieuse ne s'en est pas contentée, & n'a pas craint d'ajouter à cette unique exception, qui peut avoir quelque couleur dans l'Evangile, une si grande multitude d'autres exceptions dont on n'y en trouve pas le moindre vestige; c'est-à-dire, qu'on a excepté non-seulement, à ce qu'on prétend, selon l'Evangile, mais encore très-expressément contre l'Evangile; & M. Jurien ne craint point de dire, *que la bonne foi & les loix du Prince sont les interpretes* DES EXCEPTIONS *qu'on peut apporter à la loi évangélique qui défend le divorce, & qu'elles suffisent pour mettre la conscience en repos.* Les consciences sont si endormies & les cœurs si appesantis dans la Réforme, qu'on y demeure

Pag. 304.

Matt. xix. 6.

Ibid. 308.

en repos malgré les décisions de l'Evangile sur les exceptions qu'y apportent des loix & une autorité humaine. Ce n'est pas ici le sentiment d'un Ministre particulier ; c'est celui de Geneve d'où est né *le droit canon* de la Réforme ; c'est celui de l'Eglise Anglicane, qui en est la principale partie, comme l'appelle notre Ministre : & M. le Grand vient de faire voir à M. Burnet, que selon les loix de cette Eglise, *on fait divorce pour avoir abandonné le mariage, pour une trop longue absence, pour des inimitiés capitales, pour les mauvais traitemens, & qu'on peut se remarier en tous ces cas.* Voilà quatre exceptions à l'Evangile tirées du code des loix Ecclésiastiques d'Angleterre, résolues & passées en loi dans une assemblée *où prêchoit Thomas Cranmer, Archevêque de Cantorbery*, le grand Réformateur de ce Royaume. Quel mariage demeure en sûreté contre ces exceptions, puisqu'on reçoit jusqu'à celle qui se tire des aversions invincibles ; ce qui enferme manifestement l'incompatibilité des humeurs ? Je ne m'étonne donc plus si ce grand Réformateur a rompu tant de mariages, & je m'étonne seulement qu'il ne l'a pas fait avec encore moins de façon. Sans recourir au Lévitique qui de l'aveu des plus grands Auteurs de la Réforme, ne faisoit loi que pour les Juifs, & sans acheter à prix d'argent tant de consultations contre le mariage de Henri & de Catherine, il n'y avoit qu'à alléguer l'aversion implacable de ce Roi. Mais peut-être qu'on n'osoit encore, & que la Réforme n'avoit pas acquis toute la force dont elle avoit besoin contre l'Evangile. On trouveroit néanmoins si l'on vouloit ces exceptions dans les

Lett. de M. le Grand à M. Burnet, p. 37.

Leg. Ecc. Ang. c. 8, 9, 10, 11, p. 50., édit. Lond. 1640.

autres Réformateurs, dans un Luther, dans un Calvin, dans un Bucer, dans un Beze. Voilà à quoi aboutit cette prétendue délicatesse de la Réforme. Elle se vante d'une observation étroite de l'Evangile; elle s'éleve avec fureur contre les Papes, sous prétexte qu'ils ont dispensé de la loi de Dieu, à quoi néanmoins il est certain qu'ils n'ont seulement jamais songé: & cette fausse régularité se termine enfin à trouver eux-mêmes *des exceptions de la loi évangélique*. Un Ministre le dit hautement; & aucun Synode, aucun Consistoire, aucun Ministre ne l'en reprend. Il ne se trouve à relever cette erreur qu'un jeune Avocat qu'il traite impunément avec le dernier mépris: pourquoi? parce que les Ministres, & les Synodes & les Consistoires savent bien que ce Ministre ne fait qu'établir la Théologie commune de toutes les Eglises Protestantes, & en particulier de celle de Geneve, qui est *la source du droit canon*, c'est-à-dire de la licence effrénée du Calvinisme.

Jur. Avis cont. M. de Beauv.

LXXXI. Raisons qu'on a dans la Réforme de tolérer tous les excès de M. Jurieu.

C'est donc en vain qu'on s'éleve contre lui dans le parti & qu'on le défere aux Synodes. Après tout, il ne soutient rien qui ne soit, ou de l'esprit de la Réforme ou nécessaire à sa défense. Mais quoi! ces dogmes affreux contre l'immutabilité de Dieu & l'égalité des Personnes divines ne répugnent-ils pas clairement aux confessions de foi des Protestans? Ils y répugnent, je l'avoue, & j'en ai moi-même rapporté les témoignages; mais après tout, s'il eût supprimé ces endroits de sa doctrine, où vouliez-vous qu'il trouvât des variations? Et pour en montrer dans l'ancienne Eglise, ne falloit-il pas tout ensemble

en accuſer & en excuſer les Docteurs ? Les accuſer, pour montrer qu'on varioit ; & à la fois les excuſer, pour n'étendre pas l'Intolérance juſqu'à eux. Soutenir une telle cauſe ſans ſe contredire ſoi-même, eſt-ce une choſe poſſible ? Mais les Synodes auront encore de bien plus fortes raiſons pour épargner M. Jurieu le ſeul défenſeur de la Religion Proteſtante. Pouvoit-on ſe paſſer de lui dans un parti où l'on vouloit ſoulever les peuples contre leur Roi, & les enfans, ſi l'on eût pu, contre les peres ? Il falloit bien aſſurer que Dieu s'en méloit ; & qui étoit plus affirmatif que notre Miniſtre ? *C'eſt être Pélagien*, dit-il, *de ne pas vouloir appercevoir des miracles de la Providence dans les Révolutions d'Angleterre, dans celles de Savoie, & dans les délivrances de nos freres des Vallées.* Dieu ſe déclaroit viſiblement pour la Réforme, la France alloit ſuccomber ſous ces coups du ciel ; & le nier, c'étoit alors une héréſie. Mais maintenant que ſera-ce donc, & faudra-t-il croire encore tous ces miracles après ce que nous voyons ? Il falloit un Jurieu pour pouſſer l'aſſurance juſques là. Mais quel autre étoit plus capable d'émouvoir les peuples, que celui qui leur faiſoit voir juſques dans leur rage le ſoutien de leur foi ? Etoit-il aiſé de trouver un homme qui attaquât auſſi hardiment & avec moins de meſures la majeſté des Souverains ? qui sût mieux allumer le feu d'une guerre civile ? qui sût pour tromper les peuples ſi bien ſoutenir de faux miracles, ou débiter avec un plus grand air de confiance des prophéties qu'il avoit priſes dans ſon cœur ? Pour cela ne falloit-il pas avoir le courage de haſarder les prédictions,

Lett. 3, p. 129.

Accomp. des Proph. Avis à tous les Chrétiens.

& de s'immoler pour le parti à la risée inévitable de tout l'univers ? Mais quel autre l'eût voulu faire ? Quel autre eût voulu donner à ses prédictions cet air mystérieux dont notre Prophete a paré les siennes, en feignant que par ses desirs, par l'ardeur & la persévérance de ses vœux, il s'étoit enfin ouvert l'entrée dans le secret des prophéties, & que s'il ne disoit pas tout, c'est qu'il ne vouloit pas tout dire ? Il s'est vanté d'avoir prédit à un Prince qu'avant que l'année fût révolue, il se verroit la couronne sur la tête. Sans doute, il avoit trouvé l'Angleterre bien désignée dans l'Apocalypse, & l'année 1689 y étoit clairement marquée. N'a-t-il pas été un grand prophete d'avoir promis un heureux succès à un Prince qui remuoit de si grands ressorts ? Car, après tout, qu'avoit-il à craindre en hasardant cette prédiction ? ou quel mal lui arrive-t-il pour avoir si mal deviné dans toutes les autres ? Le Prince qu'il vouloit flatter avoit bien parmi ses papiers de meilleures prophéties que celles d'un Ministre. Mais qui ne connoît l'usage que les hommes de ce caractere savent faire des prédictions ; & combien cependant ils méprisent dans leur cœur, & les dupes qui les croient, & les fanatiques qui les rêvent, ou les séducteurs qui les inventent ? M. Jurieu s'est mis au-dessus de tout cela ; il a sacrifié sa réputation à la politique du parti : ébloui du grand nom de Prophete qu'on lui a donné jusques dans des médailles, il ne peut encore s'en défaire ; & après tant d'illusions dont tout le monde se moque dans son parti même, il ose encore prophétiser *que les Rois de France, d'Espagne, l'Emperur & tous les Princes Papistes* *Tab. Lett. 8, p. 505, 506.*

doivent sans doute entrer quelque jour dans l'esprit où entrerent les Rois d'Angleterre, d'Écosse, de Suede, de Danemarck dans le siecle passé. Il ne faut plus que vingt ou trente ans pour accomplir cette merveille, & tout s'y dispose, comme on voit. Si toutefois les succès ne répondent pas à son attente, & que les conquêtes de son héros n'avancent pas autant qu'il pense le regne de mille ans après lequel il soupire, il s'est préparé une réponse contre les événemens qui ne voudront pas quadrer assez juste. On sera toujours reçu à dire que *Dieu n'y prend pas garde de si près*; & lors même que tout sera manifestement contraire aux prédictions, M. Jurieu en tout cas sera toujours aussi grand Prophete qu'un Cotterus & tant d'autres semblables trompeurs convaincus de faux selon lui-même, dont néanmoins il ne laisse pas d'égaler les visions à celles d'Ezéchiel & d'Isaïe. Que diront donc les Synodes à un homme dont la Réforme a tant de besoin? Luther n'y fut jamais plus nécessaire. Elle commençoit à languir, & la grace de la nouveauté lui étant ôtée, il ne faut pas s'étonner si loin de faire de nouveaux progrès elle reculoit en arriere: le fait du moins est constant par M. Jurieu, qui vient de faire publiquement ce triste aveu: *La Réformation dans ce siecle n'est point avancée, elle étoit plutôt diminuée qu'augmentée*: de peur qu'elle ne tombât tout à fait, il en falloit revenir aux impétuosités, aux emportemens, aux inspirations, aux prophéties de Luther. La complexion d'un Calvin pouvoit bien avec son aigreur, avec son chagrin amer & dédaigneux, produire des emportemens, des déchainemens, d'autres excès de cette nature: mais

Accomp. des Proph. Avis à tous les Chrét.

Tab. Lett. I. p. 506.

elle ne pouvoit fournir ces ardeurs d'imagination qui font les Prophetes des fausses religions. Il falloit quelqu'un qui sût émouvoir l'esprit des peuples, tromper leur crédulité, les pousser jusqu'au transport & à la fureur. Si le succès n'a pas répondu à la volonté; si par la puissante protection de Dieu il s'est trouvé dans le monde une main plus forte que toutes celles qu'on a tâché vainement d'armer contre elle, ce n'est pas la faute de M. Jurieu, & les Synodes qui n'ont rien à lui imputer ne peuvent aussi rien faire de moins que de se taire comme ils font en sa faveur.

LXXXII. Que le Ministre qui a besoin d'autorité n'espere plus qu'en celle des Princes, & qu'il est contraint de leur rendre le droit de persécuter dont il les avoit privés.

Si cependant on méprise ces foibles Synodes, & qu'une si timide politique acheve de leur faire perdre le peu de crédit qu'ils avoient dans la Reforme, ce n'est pas là aussi que M. Jurieu met sa confiance: c'est aux Princes & aux Magistrats qu'il a recours, & il leur rend le droit de persécuter qu'il leur avoit ravi. J'avois autrefois demandé dans une lettre particuliere qu'il a imprimée, quelle raison on avoit d'excepter les hérétiques du nombre de ces malfaicteurs contre lesquels S. Paul a mis aux Princes l'épée en main. Le Ministre m'avoit répondu: *Ce n'est pas à nous à vous montrer que les hérétiques ne sont pas de ce nombre: c'est à vous, Messieurs les persécuteurs, à nous prouver qu'ils y sont compris; car*, poursuivoit-il, *les malsentans & les malfaiteurs ne sons pas la même chose*. Alors donc le Magistrat étoit sans pouvoir contre *les malsentans*, & ce n'étoit pas pour cela qu'il étoit lieutenant de Dieu. Mais maintenant cela est changé: les Princes & les Magistrats sont, dit-il, *les images & les oints de Dieu & ses lieutenans en terre.*

Jur. Lett. Past. de la 1. ann.

1. Lett. p. 7, 8.

2. Lett. p. 11.

Ibid.

Tab. Let. 8, p. 445, 446.

Sans doute ils ont ces beaux titres dans les Ecritures, & pour nous arrêter au dernier, S. Paul nous les représente *comme ordonnés de Dieu* pour lui faire rendre obéissance comme *ses Ministres* & ses lieutenans, *qui ne portent pas sans cause l'épée* qu'il leur a mise en main. *Mais ce sont d'étranges lieutenans de Dieu*, poursuit le Ministre, *s'ils ne sont obligés à aucun droit par rapport à Dieu en tant que Magistrats: comment donc peut-on s'imaginer qu'un Magistrat Chrétien, qui est le lieutenant de Dieu, remplisse tous ses devoirs en conservant pour le temporel la société à la tête de laquelle il se trouve, & qu'il ne soit obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il est le lieutenant, afin que le peuple ne choisisse un autre Dieu ou ne serve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être servi?* Le voilà donc redevenu lieutenant de Dieu contre ceux qui ne veulent pas le reconnoître ou reconnoître son vrai culte, & en un mot, contre *les malsentans* aussi bien que contre *les malfaisans*. Que si par l'Epître aux Romains, il est le Ministre & le lieutenant de Dieu, contre les hérétiques aussi bien que contre les autres coupables; c'est donc contre eux aussi qu'*il a l'épée en main*; & l'Evêque de Meaux n'avoit pas tort lorsqu'il l'interprétoit de cette sorte.

LXXXIII. Bornes chimériques que le Ministre veut donner au pouvoir des Princes.

Le Ministre a trouvé ici une belle distinction: c'est que le Prince a l'épée en main même contre les hérétiques; mais pour *les gêner* seulement, pour *les bannir*, & non pas pour leur donner la mort. Mais les Tolérans lui demandent où il a trouvé ces bornes qu'il donne à sa fantaisie au pouvoir des Princes? Il n'étoit pas ici question de faire le doux, & de vouloir en apparence épargner le sang,

Il ne falloit point, disent-ils, poser des principes d'où l'on tombe pas à pas dans les dernieres rigueurs. Qu'ainsi ne soit, n'avez-vous pas dit que *ces aversions, que produit la diversité des Religions, produisent aussi la guerre & la division*, & qu'elles en sont *une semence*? Quand vous le nieriez, le fait est trop criant pour être révoqué en doute. Si le parti hérétique devient inquiet, mutin & séditieux; s'il est à charge à l'Etat, & toujours prêt à enfanter les guerres civiles dont il porte *la semence* dans son sein, le Prince ne pourra-t-il jamais en venir aux derniers remedes, & *portera-t-il l'épée sans cause?* Vous vous aveuglez vous-même, si vous croyez pouvoir donner aux Puissances légitimes des bornes que vous ne trouvez point dans les passages que vous produisez. Vous nous alléguez ce passage: *Otez d'entre vous le méchant.* Vous vous trompez d'adresser aux Princes ce précepte de l'Apôtre, qui visiblement ne s'entend que des censures Ecclésiastiques; mais si vous voulez l'étendre aux Magistrats, & que ce soit à eux à ôter le méchant, laissez donc à leur prudence les voies de l'ôter. Qui vous a donné le pouvoir de les réduire à des peines légeres, à des gênes, à des prisons, peut-être au bannissement tout au plus? Il faut, disent toujours les Tolérans, ou comme nous, leur ôter tout pouvoir de contraindre les hérétiques; ou comme les Catholiques, leur permettre d'en user selon l'exigence des cas. Car s'ils jugent par leur prudence que ce ne soit pas assez ôter le méchant que de le bannir, pour faire pulluler ailleurs ses impiétés, comme celles de Nestorius se sont répandues en Orient par son exil & celui de

Lett. 8, p. 519.

Rom. xiij, 4.

Lett. 8, p. 457.

Lett. ven. de Suisse.

ses adhérens, qui êtes-vous pour donner des bornes à leur puissance? Et espérez-vous de réduire à des regles invariables ce qui dépend des cas & des circonstances ? Aussi ne savez-vous où vous renfermer ; & vous le faites clairement paroître par ces paroles : *Dieu veut qu'on use de clémence avec les idolâtres & les hérétiques , & qu'on épargne leur vie autant qu'il se peut.* C'est éluder manifestement la difficulté. Car quelqu'un a-t-il jamais dit que la clémence fût interdite aux Souverains , ou qu'ils ne soient pas obligés à épargner autant qu'il se peut la vie humaine ? Si la seule regle qu'on peut leur donner selon vous , est de l'épargner *autant qu'il se peut*, il ne faut donc pas, comme vous faites , diminuer leur pouvoir ; mais leur laisser examiner ce qu'ils peuvent faire avec raison.

Lett. 8, p. 456.

LXXXIV. Le Ministre ôte lui-même les bornes qu'il vouloit donner à la puissance publique. P. 422.

Mais, direz-vous, la douceur chrétienne doit prévaloir. Sans doute, vous repliqueront les Tolérans, dans tous les cas où vous-même vous ne la jugez pas préjudiciable. Mais vous permettez qu'on procede *jusqu'à la peine de mort* , lorsqu'il y *a des preuves suffisantes de malignité, de mauvaise foi , de dessein de troubler l'Eglise & l'Etat ; & enfin d'impiété & de blasphéme conjoint avec audace , impudence & mépris des loix.* Vous ajoutez que *la plupart des hérésiarques sont impies, & ne se révoltent contre la foi que par un motif d'ambition, d'orgueil, de domination : quand dans ces dispositions ils passent jusqu'à l'outrage & au blasphéme, l'Eglise doit les abandonner au Magistrat pour en user selon sa prudence.* C'est ce que dit le Ministre: ceux qui abandonnent les hérésiarques à la prudence du Magistrat jusqu'aux dernieres rigueurs , n'ont pas d'autres motifs

que ceux-là : il ne reste qu'à tirer de là le traitement qu'on peut faire aux partisans de ces hérésiarques, & enfin aux imitateurs de leur séditieuse & indocile fierté. Pourquoi donc disputer plus long-tems contre un homme qui détruit lui-même ses principes ? Il avoue qu'il y a des Provinces des Pays-Bas, qui n'ont pas même *de connivence pour les Papistes. Quand on les découvre*, dit-il, *on ne les protege pas contre la violence des peuples.* On entend bien ce langage ; mais ne vaut-il pas mieux abandonner à la violence ceux qu'on prétend hérétiques, & les laisser déchirer à une aveugle fureur, que de les soumettre aux jugemens réguliers du Magistrat. On voit donc que ce Ministre ne sait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à l'écouter sur le sujet de Servet. Tantôt il n'approuve pas que Geneve l'ait condamné au feu à la poursuite de Calvin : il en dédit ses Docteurs & il décide que c'étoit là un reste de Papisme. Mais quelquefois il revient de cette extrême mollesse : & dit-il, *ceux qui condamnent si hautement le supplice de Servet, ne savent pas toutes les circonstances de son crime.* Laissons donc peser ces circonstances au Magistrat. *L'Etat est maître de ses peines*, dit-il en un autre endroit, & c'est aux Princes à les régler selon leur prudence.

Ibid. p. 432, 433.

1. *Ann. Let.* 2, *p.* 11.

Ibid. p. 422.

P. 428.

LXXXV. Le Ministre produit un passage de l'Apocalypse qui fait contre lui.

Mais tous les grands argumens de la Réforme doivent toujours être tirés de l'Apocalypse. Pour bannir éternellement la peine de mort dans le cas de Religion, voici comme parle le Ministre : *N'aura-t-on jamais honte de cette barbarie antichrétienne ? Et ne reconnoîtra-t-on jamais que c'est le caractere de la bête de l'Apocalypse qui s'enivre du sang des Saints, qui dévore leur chair, qui leur fait*

1. *Ann. Lett.* 2, *p.* 12.

la guerre, qui les ſurmonte, & qui à cauſe de cela eſt appellée bête, lion, ours, léopard ? Car il faut avoir renoncé à la raiſon, à l'humanité, & être devenu une bête pour en uſer envers les Chrétiens, comme l'Egliſe Romaine en uſe envers nous. Voilà donc en apparence tous les Chrétiens à couvert du dernier ſupplice. Cela iroit bien pour les Tolérans, ſi la ſuite de ſon paſſage & de ſon interprétation n'en ruinoit pas le commencement. Car ſelon lui, les dix Rois qui détruiront la proſtituée feront des Rois réformés : & que feront-ils pour *réformer la religion dans leurs Etats? Ils haïront la proſtituee ; ils la deſoleront ; ils la dépouilleront ; ils en mangeront les chairs & ils la conſumeront par le feu. Et les oiſeaux du ciel ſeront appellés pour manger les chairs des rois, & les chairs des capitaines, & les chairs des braves ſoldats, & celles des chevaux & des cavaliers, & des petits & des grands, & des eſclaves & des hommes libres.* Voilà, ce me ſemble, aſſez de carnage, aſſez de ſang répandu, aſſez de chairs dévorées, aſſez de feux allumés : mais, ſelon M. Jurieu, tout cela ſera l'ouvrage des Rois réformés : c'eſt par là que s'accomplira la Réformation juſqu'ici trop foiblement commencée : la Réforme fera ſouffrir tous ces maux à des Chrétiens ſans doute, puiſque ce ſera à des Papiſtes : ce ne ſera pas ſeulement ſur des particuliers, mais ſur toute l'Egliſe Romaine qu'on exercera ces cruautés. Il ne reſte plus qu'à dire qu'il n'appartient qu'aux Rois de la Réforme d'uſer de l'épée contre les ſectes qu'ils croient mauvaiſes, & que tout leur eſt permis contre la proſtituée. Mais s'il ne tient qu'à trouver des noms odieux pour

Tab. Let. 8, p. 505, 506. *Apoc.* xvij, 6

Ibid. xix, 17, 18.

pour les sociétés hérétiques & rebelles, l'Ecriture en fourniroit d'assez forts pour animer contr'elles le zele des Princes Catholiques.

LXXXVI. Les Réformés Tolérans & Intolérans se poussent de part & d'autre à l'absurdité : les Tolérans commencent & tournent contre le Ministre toutes les raisons dont il se sert contre les Catholiques.

Comm. philos. Lett. ven. de Suisse. Apol. des vrais Tol.

Au reste, afin que M. Jurieu n'aille pas ici se jetter à l'écart, & renouveller toutes les plaintes des Protestans contre la France ; ce n'est pas là de quoi il s'agit ; mais en général de la question de la tolérance civile ; c'est-à-dire, quel droit peut avoir le Magistrat d'établir des peines contre les hérétiques. C'est sur cette grande question que les Protestans sont partagés : & je ne craindrai point d'assurer qu'ils se poussent à bout les uns les autres. Les Tolérans poussent à bout M. Jurieu, en lui démontrant qu'il se contredit lui-même, & qu'il faut ou abandonner la doctrine de l'Intolérance, ou permettre au Magistrat autant les derniers supplices qu'il lui défend, que les moindres peines qu'il lui permet. Car aussi, lui dit-on, où a-t-il pris & où ont pris les Intolérans mitigés ces bornes arbitraires qui veulent donner à un pouvoir qu'ils reconnoissent établi de Dieu en termes indéfinis ? Ou il faut prendre les preuves dans toute leur force, ou il faut les abandonner tout à fait. Vous croyez fermer la bouche à M. de Meaux, en lui disant : *Si l'Eglise a droit d'implorer le bras séculier paur la punition des hérétiques, pourquoi S. Paul dit-il simplement :* Evite l'homme hérétique ? *Que ne dit-il livre-le au bras séculier, afin qu'il soit brûlé. S. Paul ne savoit-il pas que dans peu les Princes seroient Chrétiens, & qu'ils auroient le glaive en main? N'a-t-il donc donné des préceptes que pour le tems & pour l'état présent ?* On vous rend vos propres paroles. Saint Paul ne savoit-il pas que la Magistrat alloit devenir Chrétien ?

1. Ann. Lett. 2.

Tit. iij, 10.

Apol. des Toler. Lett. ven. de Suisse. Tab. Let. 8, p. 434, 452, 459 & suiv.

Pourquoi donc n'ajoute-t-il pas à l'obligation d'*éviter l'homme hérétique* celle de le gêner, de le contraindre dans l'exercice de sa religion, & enfin de le bannir s'il refuse de se taire? Il vous plaît maintenant de nous objecter les exemples des Rois d'Israël *qui brisoient les idoles, chassoient & punissoient les idolâtres?* Mais ne les punissoient-ils pas jusqu'à employer contr'eux le dernier supplice? Qui a borné sur cela le pouvoir des Souverains? C'est, dit-on, qu'en ce tems-là & sous l'ancien Testament, l'idolatrie étoit la vraie félonnie contre Dieu, qui étoit alors le vrai Roi de son peuple: & le Ministre répond: *Est-ce qu'aujourd'hui Dieu n'est pas le Roi des nations chrétiennes tout autrement qu'il ne l'est des peuples Païens & infideles? Retourner à l'infidélité & au Paganisme ou à l'idolatrie, n'est-ce pas aujourd'hui félonnie & rebellion contre Dieu?* Pourquoi donc n'emploiera-t-on pas le même supplice contre le même crime? Et en est-on quitte pour dire sans preuve, comme fait M. Jurieu, que Dieu maintenant *a relâché de sa sévérité & de ses droits?* Où est donc écrit ce relâchement? Et en quel endroit voyons-nous que la puissance publique ait été affoiblie par l'Evangile?

Pag. 456.

LXXXVII. Suite des contradictions du Ministre: exemple des Saducéens.

Hist. du Papisme, 2. p. c. 8.

Let. 8, p. 416, 420, & suiv.

Lorsqu'il s'agissoit de blâmer les persécutions du Papisme, le Ministre nous alléguoit la tolérance qu'on avoit eue autrefois pour les Saducéens dans le Judaïsme, & il disoit que le Fils de Dieu ne s'y étoit jamais opposé. Si cet argument prouve quelque chose, il prouve non-seulement qu'on doit épargner les derniers supplices, mais encore jusqu'aux moindres peines, puisqu'on n'en imposoit aucune aux Saducéens. Il prouve même beau-

coup davantage ; puiſque de l'aveu du Miniſtre, on vivoit avec les Saducéens *dans le même temple & dans la même communion*. Ainſi il eſt manifeſte que cet argument prouve trop, & par conſéquent ne prouve rien. Cela eſt certain, cela eſt clair. Mais le Miniſtre ne veut jamais avoir failli. Pour ſoutenir ſon argument des Saducéens, il attaque juſqu'à la maxime : *qui prouve trop, ne prouve rien* ; c'eſt-à-dire, que vous arrêtez où il vous plaît la force de vos raiſonnemens, & que vous ne donnez à cette monnoie que le prix que vous voulez.

Lett. 8.
Ibid.

LXXXVIII
Irrévérence du Miniſtre contre Jeſus-Chriſt
Pag. 419.

En paſſant nous remarquerons ſur cet argument des Saducéens cette étrange expreſſion de notre Miniſtre, que pour certaines raiſons notre Seigneur Jeſus-Chriſt *s'eſt beaucoup moins déchaîné contre les Saducéens que contre les Phariſiens*. Je vous demande ſi un homme ſage a jamais parlé de la ſorte ? N'eſt-ce pas faire de notre Sauveur comme un lion furieux qui rompt ſes liens & ſe déchaîne lui-même contre ceux dont il reprend les excès ? On voit donc que cet Auteur emporté ne ſonge pas même à ce qu'il doit à Jeſus-Chriſt, & s'abandonne à l'ardeur de ſon imagination. Mais revenons à la Tolérance.

LXXXIX.
Les Tolérans objectent au Miniſtre Jurieu un paſſage exprès du Miniſtre Claude.
M. Cl. de la lect. des PP.
Lett. de Suiſſe, p. 20.

Les Tolérans démontrent à M. Jurieu non-ſeulement qu'il ſe contredit lui-même, mais encore qu'il contredit les principaux Docteurs de la Réforme ; puiſque M. Claude ne craint pas d'aſſurer *que S. Auguſtin flétrit ſa mémoire, lorſqu'il ſoutint qu'il falloit perſécuter les hérétiques, & les contraindre à la foi orthodoxe, ou bien les exterminer, qui eſt*, pourſuit ce Miniſtre, *un ſentiment fort terrible & fort inhumain*. S. Auguſtin ne propoſoit pas

les derniers supplices; & s'il vouloit qu'on exterminât les Donatistes, ce n'étoit que par les moyens que M. Jurieu approuve à présent. Si donc c'est le sentiment des principaux Docteurs de la Réforme, que S. Augustin a flétri sa mémoire par cette doctrine, les Tolérans concluent de même, que M. Jurieu se déshonore en conseillant des rigueurs qu'il avoit autrefois tant condamnées.

XC. Les Tolérans prouvent au Ministre qu'il ne doit pas plus épargner les sociétés entieres que les particulieres.

C'est en vain qu'il semble quelquefois vouloir épargner les sociétés déja établies : car les Tolérans prouvent au contraire *que, s'il est vrai qu'on soit en droit de poursuivre un hérétique qui vient semer ses sentimens dans un lieu où il n'a aucun exercice, à plus forte raison doit-on travailler à l'extirpation des sociétés entieres ; parce que plus une société est nombreuse, plus elle a de Docteurs, & plus aussi elle est en état de tout gâter & de tout perdre par le venin de ses hérésies.*

Lett. de Suisse, p. 313.

XCI. Le Ministre détruit lui-même le vain argument que la Réforme tiroit de ses persécutions.

Par tels & semblables raisonnemens, les Tolérans démontrent à M. Jurieu que la persécution qu'il veut établir n'a point de bornes, & qu'avec tout le beau semblant de son Intolérance mitigée, il en viendroit bientôt au sang, pour peu qu'on lui résistât ou qu'il fût le maître. Avec une telle doctrine, si les Protestans l'embrassent, il leur faudra bientôt changer leur ton plaintif & les aigres lamentations, par lesquelles dès leur naissance ils ont tâché d'émouvoir toute la terre. Ils ne se vanteront plus d'être cette Eglise posée sous la croix, que Jesus-Christ préfere à toutes les autres : les sociétés des hérétiques jouiront du même privilege : la Réforme persécutée deviendra persécutrice, & la souffrance ne sera plus qu'un signe équivoque du véritable Christianisme.

M. Jurieu d'autre côté ne poussera pas moins loin les Tolérans : car quelque mine qu'il fasse, il les forcera à approuver tout le Commentaire philosophique ; c'est-à-dire, à confesser premiérement, que le Magistrat doit la liberté de conscience à toutes les sectes, & non-seulement à la Socinienne, comme ils en conviennent aisément, mais encore la Mahométane ; car ou la regle est générale, que le Magistrat ne peut contraindre les consciences ; ou s'il y a des exceptions on ne sait plus à quoi s'en tenir ni où s'arrêter.

XCII. Le Ministre de son côté pousse à bout les Tolérans, & leur démontre qu'ils sont obligés à tolérer les Mahométans & les Païens, aussi bien que les Hérétiques de la Religion Chrétienne.

1. Ann. Lett. 2, p. 11.

De l'Un. Tr. 6, c. 6.

Les Tolérans se moquent de M. Jurieu, quand il dit que la Tolérance n'est due qu'à ceux qui reçoivent les trois symboles : car ils le poussent à bout en lui demandant où sont écrites ces bornes. Mais s'ils réduisent la Tolérance à ceux qui font profession de reconnoître Jesus-Christ pour le Messie, il leur demandera à son tour où est écrite cette exception. Si le Magistrat est persuadé qu'il n'a point d'autorité sur la Religion, ou comme parlent les Tolérans, que la conscience n'est pas de son ressort, & qu'il s'éleve sous son empire quelques dévots de l'Alcoran, pourra-t-il leur refuser une Mosquée ? Voilà déja une conséquence du Commentaire philosophique qu'il faut recevoir : mais on n'en demeurera pas là ; car le subtil Commentateur revient à la charge : & si, dit-il, ce Socinien, ce Mahométan se croit obligé en conscience de prêcher sa doctrine & de se faire convertisseur, il faudra bien le laisser faire pourvu qu'il se comporte modestement, & qu'il ne soit point séditieux, autrement on le gêneroit dans sa conscience ; ce qui par la supposition n'est pas permis. Voilà donc tous les Etats

Com. Philos. c h. 7, & suiv.

obligés à tolérer les prédicans de toutes les sectes, c'est-à-dire, à supporter la séduction, sous prétexte qu'elle fera la modeste jusqu'à ce qu'elle ait pris racine, & qu'elle ait acquis assez de force pour attaquer ou pour opprimer tout ce qui pourra s'opposer à ses desseins. Ou s'il est permis de prévaloir & de prévenir ce mal, il est donc permis de l'étouffer dès sa naissance, aussi bien que de le réprimer dans son progrès; & la Tolérance n'est plus qu'un nom en l'air.

XCIII. Le Ministre force les Tolérans à l'indifférence des Religions.

Mais quand on sera venu à cet aveu & qu'on aura accordé au Commentateur, qu'il faut laisser croire & prêcher tout ce qu'on voudra, alors il demandera sans plus de façon l'indifférence des Religions, c'est-à-dire, qu'on n'exclue personne du salut, & que chacun regle sa foi par sa conscience, Les Tolérans mitigés ou dissimulés se récrieront contre cette derniere conséquence qu'ils protestent de ne jamais vouloir admettre. Mais en ce point M. Jurieu les pousse à bout, en leur disant: *Quand un homme est bien persuadé qu'un malade a la peste, qu'il peut perdre tout un pays & causer la mort à une infinité de gens, il ne conseillera jamais qu'on mette un tel homme au milieu de la foule, & qu'on permette à tout le monde de l'approcher: & s'il permet à tous de le voir, ce sera une marque qu'il croira la maladie légere & nullement contagieuse.* La suite n'est pas moins pressante. *Ils veulent que nous les croyions, quand ils disent qu'ils n'estiment pas qu'on peut être sauvé en toutes religions, & qu'il y a des héréfies qui donnent la mort. S'ils pensent cela, où est la charité de vouloir permettre à toutes sortes d'hérétiques de prêcher pour infecter les ames & pour les damner?*

Tab. Let. 8, p. 402.

Le Ministre passe plus loin, & il démontre aux Tolérans par une autre voie, que selon les principes qu'ils supposent avec le Commentateur, il n'est pas possible qu'ils s'en tiennent à la Tolérance civile, où il semble vouloir se réduire. Car, dit-il, ce qu'ils promettent de plus spécieux dans leur Tolérance civile, c'est la concorde entre les citoyens que se supportent les uns les autres, & la paix dans les Etats. Mais pour en venir à cette paix, il faut encore établir *qu'on est sauvé en toutes religions. J'avoue*, poursuit-il, *qu'avec une telle Théologie on pourroit fort bien nourrir la paix entre les diverses religions. Mais tandis que le Papiste me regardera comme un damné, & que je regarderai le Mahométan comme un réprouvé, & le Socinien comme hors du Christianisme, il sera impossible de nourrir la paix entre nous. Car nous ne saurions aimer, souffrir, ni tolérer ceux qui nous damnent. Nos Messieurs sentent bien cela ; s'est pourquoi très-assurément leur but est de nous porter à l'indifférence des religions, sans laquelle leur Tolérance civile ne serviroit de rien du tout à la paix de la société.*

XCIV. Démonstration du Ministre que la Tolérance civile entraîne l'autre.

Lett. 8, p. 119.

Ainsi l'état où se trouve le parti Protestant, est, que les Intolérans & les Tolérans se poussent également aux dernieres absurdités, chacun selon ses principes. Les Tolérans veulent conserver la liberté de leurs sentimens, & demeurer affranchis de toute sorte d'autorité capable de les contraindre ; ce qui en effet est le vrai esprit de la Réforme & le charme qui y a jetté tant de monde : M. Jurieu les pousse jusqu'à l'indifférence des Religions. D'autre côté, malgré les maximes de la Réforme, ce Ministre sent qu'il a besoin sur la terre d'une autorité contraignante ; &

CXV. Les deux partis de la Réforme se convainquent mutuellement.

ne pouvant la trouver dans l'intérieur de son Eglise ni de ses Synodes, il est contraint de recourir à celle des Princes : & voilà en même tems que les Tolérans le poussent malgré qu'il en ait & de principe en principe, jusqu'aux excès les plus odieux & les plus décriés dans la Réforme.

XCVI. Que, selon M. Jurieu, le Magistrat de la Réforme ne peut punir les hérétiques.

En effet que répondra-t-il à ce dernier raisonnement tout tiré de ses principes & de faits constans? Si le Magistrat réformé emploie l'épée qu'il a en main pour gêner les consciences, ou il le fera à l'aveugle & sans connoissance du fond sur la foi des décisions de son Eglise; ou il examinera par lui-même le fond des doctrines qu'il entreprendra d'abolir. Le premier est absolument contraire aux principes de la Réforme, qui ne connoît point cette soumission aux décisions de l'Eglise: le Magistrat de la Prétendue-Réforme seroit plus soumis à l'autorité humaine telle qu'est selon ses principes celle de l'Eglise, que le reste du peuple; & on tomberoit dans l'inconvénient tant détesté par M. Jurieu, que les Synodes seroient les juges, & les Princes les exécuteurs & les bourreaux. L'autre parti n'est pas moins absurde, parce qne si le Magistrat n'est point de ceux dont parle M. Jurieu, qui n'ont pas la capacité d'examiner les dogmes, il est du moins de ceux qui n'en ont pas le loisir, & à qui pour cette raison la discussion ne convient pas.

1. *An. I et 2, p. 11.*

XCVII. L'exemple des Empereurs Catholiques allégué par le Ministre Jurieu, ne

L'exemple des Empereurs Chrétiens que le Ministre propose aux Magistrats de la Réforme est inutile. Il est vrai que ces Empereurs, comme dit M. Jurieu, *ont proscrit & relégué aux extrémités de l'Empire les hérétiques dont la doctrine avoit été condamnée par les Conciles :*

Conciles : mais c'est qu'après que les Conciles avoient prononcé, ces Princes religieux en recevoient la sentence *comme sortie de la bouche de Dieu même*, ainsi que l'Empereur Constantin reçut le décret de Nicée : mais c'est qu'ils ne croyoient pas qu'il fût permis de douter ou de disputer lorsque l'Eglise s'étoit expliquée dans ses Conciles ; & ils disoient *que chercher encore après leurs décisions, c'étoit vouloir trouver le mensonge*, comme Marcien le déclaroit du Concile de Calcédoine. En un mot ils vivoient dans une Eglise, où comme nous l'avons dit souvent dans ce discours, comme nous l'avons démontré ailleurs & sans que personne nous ait contredit, on prenoit pour regle de la foi qu'il falloit tenir aujourd'hui celle qu'on tenoit hier ; où la souveraine raison étoit de dire : *Nous baptisons dans la même foi dans laquelle nous avons été baptisés*, & nous croyons dignes d'anathême tous ceux qui en condamnant leurs prédécesseurs, croient avoir trouvé l'erreur en regne dans l'Eglise de Jesus-Christ. En ces tems & selon ces principes, il est aisé de régler la foi ; puisque tout dépend du fait de l'innovation dont tout le monde est témoin. Mais comme la Réforme a quitté ce principe salutaire & cet inviolable fondement de la foi des peuples, il faut que son Magistrat comme les autres & plus que les autres, examine toutes les questions naissantes ; autrement il se mettroit au hasard de tourmenter des innocens, & de prêter son ministere à l'injustice. Ne lui parlons pas de Luthéranisme, d'Arminianisme, ni du Socinianisme vulgaire : encore qu'il y ait pour lui dans toutes ces sectes des labyrinthes inexplica-

prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise.
Ruf. Hist. Eccl. l. 2, c. 5.
Edict. Val. & Marc. Conc. Calc. p. 3, *n.* 3, *Ed. Lab. t.* 4, *p.* 840.
1. *Avert. n.* 29, 30, 31 & *suiv.*
Ibid.

bles, puiſqu'il ne lui eſt jamais permis de ſuppoſer que la Réforme n'ait pu ſe tromper dans tous ſes Synodes & dans toutes ſes confeſſions de foi. Tantôt on lui prouvera par une fine critique, qu'un paſſage & puis un autre ont été fourrés dans l'Evangile. Il ne ſaura où cela va, & il eſt clair que cela va à tout. Tantôt on lui fera voir que ni les Prophetes, ni les Evangéliſtes, ni les Apôtres n'ont été véritablement inſpirés; qu'il ne faut point d'inſpiration pour raiſonner comme fait un S. Paul; & qu'il en faut encore moins pour raconter ce qu'on a vu comme a fait un S. Matthieu; en un mot, qu'il n'y a rien de certainement inſpiré que ce qui eſt ſorti de la propre bouche du Sauveur; encore s'eſt-il accommodé aux opinions du vulgaire, en citant les Prophetes & les autres Ecrivains ſacrés comme vraiment inſpirés de Dieu, quoiqu'ils ne le fuſſent pas. Tout cela c'eſt impiété, dira-t-on; c'eſt néanmoins de quoi il s'agit aujourd'hui avec les Sociniens: mais laiſſons-les là. Le Magiſtrat n'aura pas meilleur marché des autres Docteurs. Les ennemis déclarés de la grace intérieure, c'eſt-à-dire les Pélagiens, très-bons Proteſtans d'ailleurs, lui demanderont la même tolérance qu'on accorde aux demi-Pélagiens en la perſonne de ceux de la confeſſion d'Auſbourg: M. Jurieu l'aſſure déja qu'il faut prêcher à la Pélagienne: le même lui dira qu'on ne peut prouver par l'Ecriture l'immutabilité de Dieu, ni par conſéquent condamner ceux qui la nient, & qui aſſurent ſur ce fondement l'inégalité des trois Perſonnes divines. Si on vient à s'opiniâtrer, & que cette doctrine faſſe ſecte, voilà le Magiſtrat à chercher. Nous avons

vu ce Miniſtre trouver des exceptions à l'Evangile : s'il y en a pour les mariages, pourquoi non en d'autres points auſſi importans ? Voilà des queſtions que nous voyons nées ; mais il y en a d'infinies que nous ne pouvons pas prévoir : car qui pourroit deviner toutes les rêveries des Anabaptiſtes, des Trembleurs & des Fanatiques, ou tout ce que peuvent inventer les ſectes préſentes ou futures ? Il n'y a qu'à voir dans Hornebeck & dans Hornius les nouvelles religions dont l'Angleterre, la Hollande & l'Allemagne ſont inondées : la mer agitée n'a pas plus de vagues : la terre ne produit pas plus d'épines & plus de chardons. L'Egliſe, dira-t-on, décidera ; mais le Magiſtrat n'en ſera pas moins obligé à revoir les points réſolus. Il lui faûdra perpétuellement rouler dans ſon eſprit des dogmes de religion dans une Egliſe qui ne ceſſe d'en produire continuellement de nouveaux ; & il paſſera ſa vie dans des diſputes ; ou pour avoir plutôt fait, il laiſſera tout le monde à ſa bonne foi, au gré & ſelon les vœux des Tolérans.

XCVIII. Le Miniſtre démontre aux Tolérans qu'ôter à la Religion la force employée par le Magiſtrat, c'eſt anéantir la Réforme qui n'a été établie que par ce moyen. Tab. Let. 8, p. 490.

A cela, il faut l'avouer, il n'y aura jamais de repartie ſelon les maximes de la Réforme ; mais il n'y en a non plus à ce qu'objecte M. Jurieu. Vous voulez dire que les Princes en matiere de religion ne peuvent uſer de contrainte : & ſur quoi ſubſiſte donc notre Réforme ? En même tems il leur fait voir plus clair que le jour & par les actes les plus authentiques de leur religion, *qu'en effet Geneve, les Suiſſes, les Républiques & Villes libres, les Electeurs & les Princes de l'Empire, l'Angleterre & l'Ecoſſe, la Suede & le Danemarck* (voilà, ce me ſemble, un dé-

nombrement assez exact de tous les pays qui se vantent d'être réformés), *ont employé l'autorité du souverain Magistrat pour abolir le Papisme, & pour établir la Réformation.*

Var. liv. 5, n. 8 & suiv. Il n'y a point à s'étonner après cela si les Princes ont fait la loi dans la Réforme. Nous avons vu que Calvin s'est élevé inutilement contre cet abus, le plus grand à son avis qu'on pût introduire dans la Religion, sans y voir aucun remede. On s'en plaignoit de tous côtés, & les plus zélés Ministres s'écrioient: *Les laïques s'attribuent tout, & le Magistrat s'est fait Pape.*

Mais pourquoi tant se récrier? Le Magistrat avoit raison de vouloir être le maître dans une religion que son autorité avoit établie. Voilà cet ancien Christianisme. Voilà cette Eglise réformée sur le modele de l'Eglise primitive: cette Eglise qui se vantoit d'être sous la croix & dans l'humiliation, pendant qu'elle ne songeoit qu'à mettre l'autorité & la force de son côté. Pour achever le tableau, il ne faudroit plus qu'ajouter les motifs particuliers de ces changemens que nous avons démontrés ailleurs par le témoignage des chefs de la Réforme, c'est-à-dire, la licence, le libertinage, la mutinerie des Villes, qui de sujettes avoient entrepris de se rendre libres, les bénéfices devenus la proie des Princes, & le reste qu'on peut revoir, pour peu qu'on en doute, dans l'Histoire des Variations; *Var, liv. 5, n. 5 & suiv.* mais nous n'en avons pas besoin pour l'affaire que nous traitons. Sans s'arrêter à tous ces motifs, les Tolérans trouvent très-mauvais & très-honteux à la Réforme, qu'elle doive son établissement à l'autorité ou plutôt à la violence, & qu'on ait engagé les Princes à

la nouvelle Religion en les rendant maîtres de tout, & même de la doctrine : *Nous croyons*, dit M. Jurieu, *mettre la Réforme* à *couvert quand nous prouvons que par-tout elle s'est faite par l'autorité des Souverains. Mais voici des gens* (les Tolérans) *qui nous enlevent cette retraite, & qui disent que c'est là l'opprobre de la Réformation, de ce qu'elle s'est faite par l'autorité des Magistrats*, parce qu'en effet, c'est ce qui fait voir que c'est un ouvrage humain qui doit sa naissance à l'autorité & aux intérêts temporels. *Lett. 8, p. 502.*

Mais le Ministre oppose à des raisons si évidentes des faits qui ne le sont pas moins ; « car il est vrai, poursuit-il, que la Réforme » s'est faite par l'autorité des Souverains : » ainsi s'est-elle faite à Geneve par le Sénat ; » en Suisse par le Conseil souverain de chaque » canton ; en Allemagne par les Princes de » l'Empire ; dans les Provinces-Unies par les » Etats ; en Danemarck, en Suede, en An- » gleterre, en Ecosse, par l'autorité des Rois » & des Parlemens : & cette autorité ne s'est » pas resserrée à donner pleine liberté aux » Réformés : elle a passé JUSQU'A ÔTER LES » EGLISES AUX PAPISTES & à briser leurs » images, à défendre l'exercice public de leur » culte, ET CELA GÉNÉRALEMENT PAR- » TOUT : & même en plusieurs lieux cela est » allé jusqu'à défendre par autorité l'exer- » cice particulier du Papisme. Que peuvent » dire les Tolérans ? Le fait est certain. Voilà, » leur dit le Ministre, selon leurs principes, » non une partie, mais toute la Réformation » établie dans le monde par la violence, » par la contrainte, par des voies injustes & » criminelles. Mais la conséquence en est *Ibid. 502, 503, 504.* *Pag. 502.*

» terrible : ces Meſſieurs, pourſuit ce Mi-
» niſtre, ſont de bonnes gens de vouloir bien
» demeurer dans une religion ainſi faite.....
» Voilà notre Réformation qu'on livre pieds
» & poings liés à toute la malignité de nos
» ennemis, & à toute l'ignominie dont on la
» veut couvrir. Il y a bien apparence, con-
» clut-il, que Dieu ait permis qu'un ouvrage
» dans lequel eux-mêmes reconnoiſſent le
» doigt de Dieu, fût fait univerſellement
» par des voies antichrétiennes ".

XCIX. La rebellion & la force néceſſaires aux Proteſtans de France, ſelon le Miniſtre. *Page 505.*

Il paroiſſoit ici une échapatoire *pour la Réformation de la France, qui s'eſt faite ſans l'autorité des Souverains* : mais le Miniſtre y fait bien répondre : *car*, dit-il, *premiérement, c'eſt ſi peu de choſe, qu'elle ne doit pas être comparée à tout le reſte. Secondement, quoique la Réformation ait commencé en France ſans l'autorité des Souverains, cependant elle ne s'eſt point établie ſans l'autorité des Grands ; &*, pourſuit-il, *ſi les Rois de Navarre, les Princes du ſang & les Grands du royaume ne s'en fuſſent mêlés* (en ſe révoltant contre leurs Rois, & en faiſant nager leur patrie dans le ſang des guerres civiles), *la véritable Religion auroit entiérement ſuccombé, comme elle a fait aujourd'hui.* Ne voilà-t-il pas une religion bien juſtifiée ? La force & l'autorité ſont ſi néceſſaires à la Réforme, qu'au défaut de la puiſſance légitime, il a fallu emprunter celle que les armes & la ſédition donnent aux rebelles : mais enfin les faits ſont conſtans, & les Tolérans n'ont rien à y repliquer.

Vantez-vous après cela que pour attirer ce grand nombre qui a ſuivi la Réforme, il n'a fallu que montrer la lumiere de l'Evangile claire par elle-même, & écouter les Réfor-

mateurs comme de nouveaux Apôtres, du moins comme des hommes extraordinairement envoyés pour ce grand ouvrage : les Tolérans se riront de ces vains discours ; & quelque violence que vous leur fassiez, ils sentiront bien dans leur cœur que vos vrais Réformateurs sont les Magistrats ignorans au gré de qui la Réforme a été construite.

C. Le Ministre démontre aux Tolérans que les Princes de la Réforme décident des matieres de foi : décret des Etats généraux. *Jur. Ibid. 500, 504 & suiv.*

Cependant les voilà pressés d'une étrange sorte, ou plutôt tous les Protestans se portent mutuellement des coups mortels. L'un dit que la Religion universellement introduite par l'autorité & la contrainte n'est pas une religion, mais une hypocrisie ; & que forcer en cette sorte les consciences, c'est le pur & véritable antichristianisme. L'autre dit : Sortez donc de la Réforme, qui constamment n'a point eu un autre établissement : *Vous êtes de bonnes gens, de vouloir bien demeurer dans une religion ainsi faite.*

M. Jurieu ne demeure pas en si beau chemin : dans le besoin qu'il a d'une autorité pour fixer la religion, il prétend qu'il appartient au Magistrat de décider de la foi ; & en cela il faut avouer qu'il ne fait rien de nouveau. Malgré les anciennes maximes de la Réforme, il avoit déja enseigné ailleurs, comme nous l'avons démontré, que les Synodes ne peuvent point prononcer de jugement en ces matieres : que les Pasteurs ne sont point des Juges, & qu'on les écoute seulement comme des Experts. Il avoit encore enseigné que les confédérations qui forment les Eglises particulieres, sont des établissemens arbitraires que les Princes font & défont, augmentent & diminuent à leur gré ; ensorte que tout dépend de leur autorité dans

Var. liv. 15, n. 69, 105 & suiv.

les Eglises. C'est ce qu'il avoit appris de Grotius : mais ce qu'il disoit alors confusément & en général, il le confirme maintenant par des exemples ; & non content d'étaler avec soin les maximes outrées de son Auteur, sans presque y rien changer, il accable les Tolérans par un décret des Etats, où ils prononcent tout court sur la foi, sur la vocation, sur la prédestination : le fait est incontestable ; les paroles du décret sont précises, & le Ministre l'avoue.

Lett. 8. *Lett.* 8, *p.* 465, 481, 482, 483. *Dec. Ord. ap. Grot. T.* 3, *p.* 141.

Il est vrai qu'avant que de prononcer, les Etats ont écouté les Ministres : mais il ne faut pas s'y tromper, ils les ont écoutés seulement comme conseillers : *Lesquels*, disent-ils, *leur ont donné* LEURS CONSEILS *par écrit.* Voilà donc le partage des Pasteurs, qui est de donner leurs conseils : mais à l'égard de l'autorité, l'Etat se l'attribue toute entiere : *Sur quoi*, disent-ils, *usant de l'autorité qui nous appartient en qualité de souverains Magistrats*, SELON LA SAINTE PAROLE DE DIEU, *& en suivant les exemples des Rois, Princes & Villes qui ont embrassé la Réformation de la religion...* Ils n'hésitent donc point à se rendre les arbitres de la Religion, ils posent pour indubitable que tous les Princes Réformés ont cette puissance *par la parole de Dieu* & de droit divin.

Ibid.

Ibid.

CI. Les Tolérans & les Intolérans se poussent à bout mutuellement, les uns en prouvant que les Princes ne doivent pas

Les Tolérans s'y opposent, & ils ne peuvent souffrir que les Princes soient reconnus pour chefs de la Religion. Cette prétention des Princes de la Réforme est détruite par des raisons invincibles. Ce n'est donc point aux Potentats, mais aux Apôtres & à leurs disciples que le Saint-Esprit a confié le dépôt de la foi : si quelqu'un en doit juger, ce sont ceux à qui la prédication en est commise ;

en rendre les Princes maîtres, c'eſt faire de nouveaux Papes plus abſolus que celui dont on vouloit ſecouer le joug, & ſacrifier la foi à la politique. Si ces raiſons ne ſuffiſent pas, les Tolérans ont en main les écrits de Calvin & des autres Réformateurs qui ont attaqué cette autorité que les Princes s'attribuoient: ils ont la déciſion expreſſe du Synode national de la Rochelle, de 1671, qui condamne en termes formels *ceux qui ſoutiennent que le Magiſtrat eſt chef de l'Egliſe*, avec toutes les ſuites de cette doctrine que le Miniſtre Jurieu entreprend de faire revivre dans le Calviniſme. Il y a même encore aujourd'hui parmi les Proteſtans un parti aſſez courageux pour ſoutenir en ce point les anciennes maximes du Calviniſme & la liberté de l'Egliſe: *Il y a*, dit notre Miniſtre, *les Puritains & les rigides Presbytériens, qui en arrachant la juriſdiction au Pape & aux Evêques, ont voulu la transférer au Presbytere & aux Synodes; mais avec tant de rigueur, qu'ils ont prétendu que les Magiſtrats n'avoient aucun droit de ſe mêler des affaires de l'Egliſe qu'ils n'y fuſſent appêllés, & que comme la juriſdiction civile appartient au ſeul Magiſtrat, la juriſdiction Eccléſiaſtique appartient uniquement aux Paſteurs, aux Conſiſtoires & aux Synodes.* Le même Miniſtre nous apprend que le Clergé réformé des Provinces-Unies dans le fond eſt de cet avis: il remarque *les démêlés qui ont été de tout tems dans ce pays-ci entre le Magiſtrat & le Clergé là-deſſus*; & il ne veut pas qu'on oublie *combien la politique de Grotius a cauſé de bruit & de murmures de la part du Clergé*: juſqu'à faire regarder cet Auteur, en effet plus Juriſconſulte que Théologien, *comme l'oppreſſeur de*

être les arbitres de la foi, & les autres en démontrant que dans le fait ils le ſont parmi les Réformés.

Tract. de Toler.

2. *Tim. ij*, 2, *&c.*

Tab. Let. 8, *p.* 451.

Page 484.

Pag. 478.

l'Eglise. Ainsi, à parler de bonne foi, c'est une question encore indécise, même dans la Réforme, si les Princes ont ce droit ou s'ils l'usurpent: tout le Clergé Protestant des Pays-Bas le leur dénie; & ce parti est si fort, que le Ministre déclare par deux fois, *qu'il ne veut pas entrer dans ce démêlé*. Mais visiblement il se moque, & tout en disant qu'il *n'y entre pas*, il déclare, *qu'il est certain selon son sens, que pour le fond, la Théologie de Grotius est fondée en raison & en pratique*. Il donne aussi pour tout avéré, *que les Princes sont chefs-nés de l'Eglise Chrétienne aussi bien que de la société civile, également maîtres de la Religion comme de l'Etat*. Il semble oublier ce qu'il avoit dit, que les Empereurs à la vérité proscrivoient *les hérétiques*; mais ceux-là seulement *que les Conciles avoient condamnés*. Grotius l'a converti; & il approuve à son exemple, *que les Empereurs, pour ne pas subir le joug tyrannique du Clergé, aient fait quelquefois eux-mêmes des formulaires de foi pour la décision des controverses*, indépendamment de l'Eglise: autrement on ne prouveroit rien, & l'Eglise seroit la maîtresse de la religion, contre la prétention de ces Auteurs.

Page 478, 481. Page 478. Page 462. Ibid. 424. Page 488. Grot. piet. Ord. de jur. potest. in sacr. c. 3.

Il faut ici remarquer que ces exemples de formulaires de foi des Empereurs produits par Grotius, & approuvés, comme on voit, par son disciple Jurieu, sont les Hénotiques, les Types, les Ectheses, & les autres semblables décrets faits par les Princes hérétiques, & détestés unanimement par les orthodoxes. Voilà les exemples que nous produit le Ministre après son Maître Grotius: voilà l'excès où s'emporte ce flatteur des Princes quand il a besoin de leur autorité contre ses adversaires.

Il ne tien rien toutefois : la cause est en son entier ; & si on laisse la liberté des sentimens, par les principes de la réforme celui des Tolérans l'emportera. Il leur sera du moins permis de suivre en cette matiere les sentimens du Clergé Protestant des Provinces-Unies : il leur sera, dis-je, permis de le suivre, puisque M. Jurieu, de peur de le condamner, fait semblant, comme on vient de voir, de ne pas entrer dans cette question. Il passe encore plus avant en un autre endroit où il déclare qu'EN BONNE JUSTICE *l'Eglise devroit être maîtresse de ses censures & de la tolérance ecclésiastique, & l'Etat aussi maître de ses peines, & de la tolérance civile*. Voilà donc par son sentiment les deux puissances établies maîtresses chacune dans son détroit, selon que nous avons vu qu'il avoit été décidé par les Synodes, & les décisions des Magistrats, en matiere de foi, n'ont point de lieu.

CII. Les Tolérans sont en droit e nier que les Magistrats soient les chefs de la Religion, & M. Jurieu les autorise dans cette pensée.

Page 428.

Mais enfin le Ministre en a besoin : tout ce qu'il dit au contraire n'est que feinte ; & il sent bien dans le fond qu'il ne peut se passer d'autorité. Au reste il n'y a point de raisonnement à lui opposer. Les Etats ont décidé que c'est à eux à juger les points de foi. Nous en avons vu le décret exprès rapporté par ce Ministre. Nous avons vu que ce décret reconnoît le même droit dans tous les Etats Protestans ; & si un seul décret ne suffit pas, le Ministre en a une infinité à nous produire. En un mot, *tous les décrets d'union entre les Provinces, comme est celui d'Utrecht, portant expressément que chaque Province demeurera* MAÎTRESSE DE LA RELIGION, *pour la régler & l'établir* SELON QU'ELLE JUGERA A PROPOS ; pouvoit-on assujettir en termes

CIII. Le même Ministre leur ferme la bouche par des actes authentiques de la Réforme.

Page 481.

plus forts la Religion à l'Etat : & quelle replique reste-t-il aux Tolérans ?

CIV. *Conclusion : que les deux partis opposés triomphent mutuellement dans la Réforme.*

C'est ainsi que les deux partis ne se laissent mutuellement aucune défense. Les Tolérans se soutiennent par les maximes constantes de la Réforme : les Intolérans s'autorisent par des faits qui ne sont pas moins incontestables : chaque parti l'emporte tour à tour. La Réforme a fait tout le contraire de ce qu'elle s'étoit proposé : elle se vantoit de persuader les hommes par l'évidence de la verité & de la parole de Dieu, sans aucun mêlange d'autorité humaine : c'étoit là sa maxime : mais dans le fait elle n'a pu ni s'établir ni se soutenir sans cette autorité qu'elle venoit de détruire ; & l'autorité Ecclésiastique ayant chez elle de trop débiles fondemens, elle a senti qu'elle ne pouvoit se fixer que par l'autorité des Princes : en sorte que la Religion comme un ouvrage purement humain n'ait plus de force que par eux, & qu'à dire vrai, elle ne soit plus qu'une politique. Ainsi la Réforme n'a point de principe, & par sa propre constitution elle est livrée à une éternelle instabilité.

CV. *L'indifférence des Religions dans l'Allemagne Protestante : principes de Strimesius & des autres, qu'on ne peut exiger d'aucun Chrétien que la souscription à l'Ecriture.*

C'est ce qui paroît clairement dans tout le parti de quelque côté qu'on le regarde : l'Indifférence gagne par-tout, & les François refugiés en Allemagne dans les Etats de M. l'Electeur de Brandebourg, y trouvent autant cet esprit que nous l'avons vu en Angleterre & en Hollande. Je ne l'aurois pas voulu assurer, quelque rapport qu'on m'en eût fait de divers endroits, si je n'avois vu moi-même ce qu'on enseigne hautement dans l'Académie de Francfort sur l'Oder. Mais on y débite publiquement un petit écrit que le

Docteur Samuel Striméſius, un des Profeſſeurs en Théologie de cette Académie, met à la tête des theſes de Théologie de Conrad Bergius, autrefois Profeſſeur en Théologie de la même Univerſité, pour y ſervir de préface. Ce Docteur y propoſe ſans façon la réunion, non-ſeulement *en particulier de tous les Proteſtans les uns avec les autres*, mais encore *plus univerſellement* DE TOUS CEUX QUI SONT BAPTISÉS, *en ſoumettant à l'examen de l'Ecriture tous les ſymboles*, c'eſt-à-dire toutes les profeſſions de foi, *tous les décrets des Conciles œcuméniques, quelques vénérables qu'ils ſoient par leur antiquité, par le conſentement de la multitude, par une plus docte & plus exacte explication des dogmes, & par leur zele ſingulier contre la fureur des hérétiques*, & en ſe tenant ſimplement *aux paroles de l'Ecriture*, dont on ſait bien que les Chrétiens conviendront toujours, ſans rien exiger de plus.

Conradi Bergii themata Theologica. §. 2, *p.* 13.

§. 1, *p.* 8.

Ibid. p. 9.

C'eſt ce qu'il déduit clairement des principes de la Réforme en cette ſorte. Il poſe d'abord pour fondement avec tous les Proteſtans *la clarté & l'intelligibilité de l'Ecriture ſi parfaite, qu'avec la grace de Dieu commune à tous & ſans aucune explication ajoutée au texte, ſoit publique, ſoit particuliere, tout homme peut trouver tout ce qu'il faut croire & faire pour être ſauvé* : d'où il conclut que *l'Ecriture eſt très-ſuffiſante & très-claire non-ſeulement en ce qui regarde le fond des dogmes, mais encore dans les façons de parler dont il les faut expliquer* : ce qu'on ne peut nier, continue-t-il, *ſans nier en même tems la clarté, la perfection & la ſuffiſance de l'Ecriture, & ſans introduire avec le Papiſme la ſource de tous les maux & la torture des conſciences.*

Ibid. §. 3, *p.* 15.

Pag. 18, 19.

Sur ce fondement il conclut selon le raisonnement de Jean Bergius qu'il appelle *un grand Théologien, & très-zélé pour la paix de l'Eglise : Que si les Sociniens & les Ariens persistent sans contention dans les expressions de l'Ecriture, sans les détourner ni les tronquer, & aussi sans y ajouter leurs explications & leurs conséquences ; on ne devoit pas les condamner, encore qu'ils ne voulussent pas recevoir nos explications ou nos façons de parler humaines ;* c'est-à-dire, selon le style de ces Docteurs, celles qui ne sont pas tirées de l'Ecriture. Car ils posent pour fondement, qu'on ne peut contraindre personne *à d'autres phrases ou expressions, qu'à celles de l'Ecriture. Ce qu'il faut*, dit Striméfius, *principalement appliquer* AUX SOCINIENS *modérés, & aux autres qui doutent des dogmes fondamentaux, ou plutôt des explications orthodoxes de ces dogmes ; lesquels*, poursuit cet Auteur, *on doit* RECEVOIR *comme des infirmes dans la foi, quoiqu'ils révoquent en doute les propositions des orthodoxes qui ne se trouvent pas expressément dans l'Ecriture, & qu'ils se croient obligés à s'en abstenir par respect : pourvu qu'ils se renferment dans celles qui s'y trouvent, & qu'ils ne s'emportent pas, comme font les plus rigides d'entr'eux, jusqu'à nier les choses que l'Ecriture ne nie pas.*

§. 5, p. 37.
Ibid. §. 4. Page 24.
Page 37.

Ainsi, selon ce Docteur & selon les autres Docteurs de sa religion qu'il cite en grand nombre pour ce sentiment, les Sociniens qu'ils appellent modérés, qui n'avouent non plus que les autres la divinité de Jesus-Christ ni celle du Saint-Esprit, ni l'incarnation, ni le péché originel, ni la nécessité de la grace, ni l'éternité des peines, ni tant d'autres articles du foi qui sont connus ne different pas

tant d'avec nous dans les dogmes fondamentaux, que dans l'explication de ces dogmes ; ce qui oblige néceſſairement à les recevoir au nombre des vrais fideles : & quand il faudroit reconnoître, ce qui en effet ne devroit pas être mis en conteſtation, qu'ils rejettent les articles fondamentaux, on n'a pas droit d'exiger d'eux non plus que des Ariens & des autres hérétiques, qu'ils confeſſent avec les Peres de Nicée & de Conſtantinople, *que le Fils de Dieu ſoit de même ſubſtance que ſon Pere, ou qu'il ſoit engendré de ſa ſubſtance, ou qu'il ne ſoit pas tiré du néant, ou que le Saint-Eſprit ſoit ce Seigneur égal au Pere & au Fils, qu'il faille pour cette raiſon adorer & glorifier avec eux* : car tout cela conſtamment ne ſe liſant point expreſſément dans l'Ecriture, on tombe par tous ces diſcours, diſent ces Auteurs, dans le cas *de vouloir parler mieux que Dieu même*. En un mot, il faut effacer par un ſeul trait tout ce que les premiers Conciles même œcuméniques ont inſéré dans leurs ſymboles ou dans leurs anathématiſmes, s'il ne ſe trouve dans l'Ecriture en termes formels. Car c'eſt là ce que ces Docteurs appellent parler *le langage de Babylone, établir une autorité humaine, & un autre nom que celui de Dieu* : n'y ayant rien de plus abſurde, diſent-ils, que de faire accroire *à celui qui ſait tout, qu'il n'a pas eu la ſcience des mots lorſqu'il a inſpiré les Auteurs ſacrés, ou que la force n'en étoit pas préſente à ſon eſprit, ou qu'il n'y ait pas pris garde, ou qu'il n'a pu faire entrer ſon lecteur dans ſa penſée ; enſorte qu'il lui faille pardonner d'avoir parlé ignoramment & inconſidérément ; & que les hommes aient droit de ſoutenir qu'il falloit choiſir d'autres*

Ibid. § 4, p. 28.

Ibid. § 4, p. 31, 32.

Ibid. p. 25.

termes que les siens pour bien faire entendre sa pensée, ou du moins pour éviter & convaincre les hérésies, & que les leurs enfin sont plus propres à conserver & à défendre ses vérités, que ceux

Ibid. p. 25, 28. *dont il s'est servi lui-même* : ce qui, disent-ils, *n'est autre chose que de vouloir enseigner Dieu & lui apprendre à parler de ses vérités, au lieu que nous le devrions apprendre de lui.*

Telle est la doctrine qu'on enseignoit en Allemagne dans les Académies de l'Etat de Brandebourg ; celle de Striméfius, Professeur en Théologie de l'Université de Francfort sur l'Oder ; celle de Conrad Bergius, ci-devant Professeur en Théologie de la même Université, dont il publioit les écrits & recommandoit la doctrine ; celle de Jean Bergius, de Grégoire Franc, *une des lumieres* de la même Académie, comme il l'appelle ; celle de Martin Hundius ; celle de Thomas Cartvright, Anglois ; celle de toute l'Académie de Duisbourg dans le Duché de Cleves, & de plusieurs autres Docteurs célebres dans la Réforme, & qu'il cite aussi avec honneur. L'abrégé & le resultat de leur sentiment est qu'*il ne faut ni tenir ni appeller personne hé-*

Ibid. §. 4. n. 6, p. 31. *rétique, lorsque dans les matieres de la foi il souscrit à toutes les expressions & manieres de parler de l'Ecriture, & qu'il n'ose rien affirmer ou nier au-delà ; mais qu'il se croit obligé à s'abstenir de tout autre terme par une crainte religieuse & de peur de parler mal à propos des choses saintes ; & au contraire, on doit tenir pour schismatiques tous ceux qui séparent un tel homme comme hérétique de leurs assemblées & de leur culte.*

CVI. Horribles inconvé-

On voit par là où tous ces Docteurs, la fleur du parti Protestant, réduisent le Christianisme

tianiſme contre les Sociniens. Il n'eſt pas permis d'exiger d'eux la ſouſcription des Conciles de Nicée & de Conſtantinople, pour ne point ici parler des autres, ni de leur faire avouer en termes formels, que le Saint-Eſprit ſoit une Perſonne & quelque choſe de ſubſiſtant, ni qu'il ſoit égal au Pere & au Fils, ni que le Fils lui-même ſoit proprement Dieu ſans figure & dans le ſens littéral, ni en un mot, d'oppoſer aux fauſſes interprétations qu'ils donnent à l'Ecriture, d'autres paroles que celles dont ils abuſent pour tromper les ſimples. Ils n'ont qu'à répondre que s'ils refuſent ces expreſſions, néceſſaires pour découvrir leurs équivoques, & qu'ils ne veuillent pas dire, par exemple, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit ſoient vraiment & proprement un ſeul Dieu éternel, c'eſt par reſpect pour l'Ecriture & pour ſes dogmes; c'eſt pour ne point enſeigner Dieu, & entreprendre de parler mieux que lui de ſes myſteres: il faudra les recevoir dans les aſſemblées chrétiennes ſans aucune note: ce ſeront ceux qui les refuſeront qu'il faudra noter comme ſchiſmatiques, & mettre par conſéquent dans ce rang les Conciles de Nicée & de Conſtantinople, & tous les autres qui ont obligé de ſouſcrire à leurs formules de foi ſous peine d'anathême.

niens de cette doctrine & des principes des Proteſtans, d'où elle eſt tirée.

Il ne ſert de rien de répondre qu'on les reçoit à la vérité, mais comme des infirmes dans la foi; car ce ſeroit être trop novice en cette matiere, que d'ignorer que ces hérétiques n'en demandent pas davantage. Ces Sociniens qu'on appelle *modérés*, c'eſt-à-dire dans la vérité, les plus déliés & les plus zélés de cette ſecte, ne vous iront pas dire à découvert,

que le Fils ou le Saint-Esprit, à proprement parler, ne sont pas Dieu. Ils vous diront simplement qu'ils n'osent assurer qu'ils le soient, ni mieux parler que le Saint-Esprit, ou se servir de termes qui ne soient pas dans l'Ecriture. Ils tiennent le même langage sur tous les autres mysteres. Au reste, vous diront-ils, avec un air de modestie qui vous surprendra, ils ne veulent pas faire la loi ni imposer à personne la nécessité de les en croire : trop heureux qu'on veuille bien les supporter, du moins à titre d'infirmes. Car après tout, que leur importe sous quel nom ils s'insinuent dans les Eglises ? Dès qu'on leur permet de douter, on leve toute l'horreur qu'on doit avoir de leurs dogmes : l'autorité de la foi est anéantie, & il n'y a plus qu'à tendre le bras à toutes les sectes.

CVII. Démonstration que cette doctrine est inséparable du Protestantisme, & ne peut être détruite que par les principes de l'Eglise Catholique.

On voit donc en toutes manieres que la pente de la Réforme c'est l'Indifférence. Car à ne point se flatter, elle doit sentir que la doctrine qu'on vient de voir est tirée de ses principes les plus essentiels & les plus intimes. En effet que pourroit-elle répondre à ces Docteurs, lorsqu'ils objectent que d'imposer aux consciences la nécessité de souscrire à des expressions qui ne sont pas de l'Ecriture, c'est leur imposer un joug humain; c'est déroger à la plénitude & à la perfection des saints Livres, & les déclarer insuffisans à expliquer la doctrine de la foi ; c'est attribuer *à d'autres paroles qu'à celles de Dieu la force de soutenir les consciences chancelantes ?* Mais si l'on admet ces raisonnemens tirés du fond, & pour ainsi dire, des entrailles du Protestantisme, les fraudes des hérétiques n'ont point de remede, & l'Eglise leur est livrée

Ibid. p. 30.

en proie. Il faut donc avoir recours à d'autres maximes; il faut croire & confesser avec nous l'assistance perpétuelle de l'esprit donné à l'Eglise, non-seulement pour conserver dans son trésor, mais encore pour interpréter les Ecritures. Car si l'on n'est assuré de cette assistance, l'Eglise pourra se tromper dans ses interprétations : on ne saura si le consubstantiel est bien ou mal ajouté au symbole : on ne pourra y souscrire avec une entiere persuasion, ou, comme parle Saint Paul, *avec la plénitude de la foi* : on sera contraint d'en demeurer aux termes dont les hérétiques abusent, & on n'aura rien à dire à ceux qui offriront de souscrire à l'Ecriture ; ce que nulle secte chrétienne ne refusera.

Rom. iv, 20. Heb. xj, 22.

CVIII. Vaine réponse détruite : preuve par le témoignage des Réformateurs, que la doctrine des Indifférens est du premier esprit de la Réforme : le consubstantiel méprisé, & les Sociniens admis. *Ibid. p.* 25.

Il ne sert de rien de repliquer que ces Auteurs ou quelques-uns d'eux semblent reconnoître qu'*on a pu très-rarement & avec le consentement unanime de toute l'Eglise ajouter à l'Ecriture quelques locutions ou quelque phrase, à condition que l'équipollence de ces locutions avec celles de l'Ecriture seroit manifeste & presque sans controverse*. Car cela visiblement ce n'est rien dire ; puisque si ces expressions n'ajoutoient rien du tout à l'Ecriture, & ne servoient pas à serrer de plus près les hérétiques, on les introduiroit en vain : & toujours, quoi qu'il en soit, pour obliger les Chrétiens à les recevoir, il faudroit présupposer une entiere & indubitable infaillibilité *dans le consentement unanime de l'Eglise, & même dans un consentement qui seroit presque sans controverse*, & de la plus grande partie : ce qui ne peut convenir avec l'esprit de la Réforme. C'est pourquoi dès son origine elle a répugné à toutes ces additions & interprétations de l'Eglise.

Il n'y en eut jamais de plus néceſſaire à fermer la bouche aux ennemis de la divinité de J. C. que celle du conſubſtantiel. Voici néanmoins ce qu'en dit Luther : *Si mon ame a en averſion le terme de conſubſtantiel, il ne s'enſuit pas que je ſois hérétique.... Ne me dites pas que ce terme a été reçu contre les Ariens : pluſieurs & des plus célebres ne l'ont pas reçu, & S. Jérôme ſouhaitoit qu'on l'abolît.* C'eſt impoſer à ſaint Jérôme : c'eſt mentir à la face du ſoleil que de parler de cette ſorte, à moins de vouloir compter parmi les plus excellens hommes de l'Egliſe les Ariens & les demi-Ariens, qui ſeuls ſe ſont oppoſés au conſubſtantiel de Nicée. Lulher continue : *Il faut conſerver la pureté de l'Ecriture : que l'homme ne préſume pas de prononcer de ſa bouche quelque choſe de plus clair & de plus pur que Dieu n'a fait de la ſienne. Qui n'entend pas la parole de Dieu, lorſqu'il s'explique par lui-même des choſes de Dieu, ne doit pas croire qu'il entende mieux l'homme, lorſqu'il parlera des choſes qui lui ſont étrangeres.* C'eſt préciſément ce que nous diſoient les Auteurs qu'on vient de citer ; & on voit plus clair que le jour qu'ils n'ont fait que prendre le ſens & répéter les paroles du chef de la Réforme. Il pourſuit : *Perſonne ne parle mieux que celui qui entend le mieux le ſujet dont il parle. Mais qui pourroit entendre les choſes de Dieu mieux que Dieu même ? Qu'eſt-ce que les hommes ſont capables d'entendre dans les choſes divines ? Que le miſérable mortel donne donc plutôt gloire à Dieu, en confeſſant qu'il n'entend pas ſes paroles,* & QU'IL CESSE DE LES PROFANER PAR DES TERMES NOUVEAUX ET PARTICULIERS, *afin que l'aimable ſageſſe de Dieu nous demeure toute pure & dans ſa forme*

Luth. cont. Latom.

naturelle. On voit par là, qu'en conséquence des fondemens sur lesquels il avoit bâti sa Réforme, il regarde comme opposé à la sagesse de Dieu le terme de consubstantiel ajouté à l'Ecriture dans le Symbole de la foi, & traite de profanation & de nouveauté cette addition si nécessaire du Concile de Nicée.

Selon ce même principe Calvin a improuvé dans ce Concile *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu du vrai Dieu*, comme nous l'avons remarqué ailleurs; & dans un autre endroit il donne pour regle, *que lorsqu'il s'agit de Dieu, nous ne devons pas être moins scrupuleux dans nos expressions que dans nos pensées; parce que tout ce que nous pouvons penser par nous-mêmes d'un si grand objet n'est que folie; & tout ce que nous en pouvons dire est insipide*: ce qui lui fait regarder les expressions qu'on ajoute à l'Ecriture, *comme étrangeres, & comme une source de querelles & de disputes.* C'est encore ce que nous disent les Sociniens sur le terme de consubstantiel & sur celui de Trinité, bien qu'ils soient consacrés depuis tant de siecles par l'usage de tout ce qu'il y a eu de Chrétiens: en quoi ils suivent encore l'exemple de Luther, qui *ne trouve rien de plus froid que ce petit mot Trinité, qu'aussi on ne lit point dans l'Ecriture.* C'étoit donc l'esprit de la Réforme dès sa premiere origine, d'ôter à l'Eglise toutes les interprétations qu'elle ajoutoit à l'Ecriture, quelque nécessaires qu'elles fussent, & de rompre toutes les barrieres qu'elle avoit mises entr'elle & les hérétiques.

Instit. l. 1, c. 13. n. 3.

Postilla maj. dom. Trin.

Conformément à cette doctrine de Luther & de Calvin, Zanchius un des principaux Réformateurs donne pour regle qu'*il n'est pas permis d'interpréter l'Ecriture par d'autres ter-*

Zanch. t. 8, tract. de script. quæst.

12, c. 2, reg. 7.

Resp. ad examen.

que mes ceux dont elle se sert, & qu'en avoir usé autrement a été la cause de tous les maux de l'Eglise: se servir *de phrases humaines*, c'est donner lieu selon lui *à des sentimens humains*. Cet Auteur, sans contestation un des premiers de la Réforme, ne se contente pas de poser le même fondement que Striméfius & les autres que nous avons cités; mais il en tire les mêmes conséquences en faveur des Sociniens, puisque dans sa lettre à Grindal Archevêque d'Yorck, qu'il fait servir de préface au Livre qu'il lui dédie sur la Trinité, il parle des Sociniens en ces termes: *Quelques-uns d'eux sont tombés dans ce sentiment, non pas de bon cœur, mais par quelque sorte de religion, à cause qu'ils craignent que s'ils confessoient & adoroient Jesus-Christ comme vrai Dieu éternel, ils ne fussent blasphémateurs & idolâtres. Il faut avoir quelqu'égard pour des gens de cette sorte, puisque Jesus-Christ est venu au monde pour eux, lui qui n'y est point venu pour les réprouvés.* Voilà donc manifestement, selon cet Auteur, ceux qui ne veulent ni croire ni adorer Jesus-Christ comme vrai Dieu éternel, exclus du nombre des réprouvés. Ils n'ont qu'à dire ce qu'ils disent tous, que c'est par crainte de blasphémer & d'idolâtrer: Zanchius les sauve; & tous nos Docteurs Allemands n'ont fait que le copier comme on a vu.

Zanch. Epist. ad Grind.

Il est donc encore une fois plus clair que le jour, qu'en rejetant l'autorité & l'infaillibilité de l'Eglise, la Réforme a posé le fondement de l'Indifférence des religions: de sorte que les Protestans qui entrent aujourd'hui en foule dans ce sentiment, ne font que suivre les pas des Réformateurs & prendre le vrai esprit de la Réforme.

M. Jurieu ne veut pas croire que les Protestans d'Angleterre soient favorables à cette doctrine. Outre les preuves qu'on a tirées de l'aveu de ce Ministre, j'ai pris soin de faire traduire fidélement de l'Anglois le témoignage d'un des plus célebres Auteurs de l'Eglise Anglicane, dont le livre intitulé, *La Religion des Protestans une voie sûre au salut*, fut dédié par son auteur à Charles I, & dans la suite s'est rendu célebre par le grand nombre d'éditions qu'on en a faites, & depuis peu par les extraits qu'on en a donnés au public. Il pose pour fondement que *comme pour bien juger de la Religion Catholique, il faut la chercher non dans Bellarmin ou Baronius, ou quelqu'autre de nos Docteurs; & l'apprendre non de la Sorbonne, ni des Jésuites, ni des Dominicains & des autres compagnies particulieres, mais du Concile de Trente dont les Catholiques Romains font tous profession de recevoir la doctrine: ainsi pour connoître la Religion des Protestans, il ne faut prendre ni la doctrine de Luther, ni celle de Calvin ou de Melancton, ni la confession d'Ausbourg ou de Geneve, ni le Catéchisme de Heidelberg, ni les articles de l'Eglise Anglicane, ni même l'harmonie de toutes les Confessions Protestantes; mais ce à quoi ils souscrivent tous comme à une regle parfaite de leur foi & de leurs actions, c'est-à-dire,* LA BIBLE. *Oui* LA BIBLE, continue-t-il, LA BIBLE SEULE *est la Religion des Protestans: tout ce qu'ils croient au-delà* DE LA BIBLE *& des conséquences* NÉCESSAIRES, INCONTESTABLES ET INDUBITABLES *qui en résultent, est matiere d'opinion, & non matiere de foi.* Voilà déja, comme on voit, tous ceux qui se disent Chrétiens bien au large de quelque

CIX. Témoignage de Chillingworth, célebre Protestant Anglois, en faveur de l'Indifférence.

Chap. 6, n. 56.

secte qu'ils soient, puisqu'ils n'ont rien à souscrire ni à recevoir comme de foi que la Bible seule & *ses conséquences incontestables & indubitables* ; ce qui ne ferme la porte à aucune secte. *C'est la mesure*, dit-il, *qu'il prend pour lui-même, c'est celle qu'il propose aux autres ; & je suis*, poursuit-il, *bien assuré que Dieu ne m'en demande pas davantage.*

Ibid. n. 37. Dans la suite il y appose la condition, non-seulement *de croire que l'Ecriture est la parole de Dieu* ; mais aussi *de tâcher d'en trouver le sens & d'y conformer sa vie* : ce qui n'exclut encore aucun Chrétien ; n'y en ayant point qui ne tâche, ou ne se vante de tâcher de bien entendre l'Ecriture & d'en trouver le vrai sens : de sorte qu'on ne peut exclure nulle secte du Christianisme, puisqu'elles professent toutes ce qui seul est jugé nécessaire & suffisant pour le salut.

*Rép. à la préf. de son adverf. n.*26. Il appuie encore sur ce principe, en disant : » Que les Protestans conviennent de ces trois » articles : 1. Que les livres de l'Ecriture dont » on n'a jamais douté sont certainement la » parole de Dieu : 2. Que le sens que Dieu a » eu dessein de renfermer dans ces livres est » certainement vrai : 3. Qu'ils doivent faire » tous leurs efforts pour croire l'Ecriture dans » son vrai sens, & y conformer leur vie : » d'où il conclut qu'aucune erreur ne peut » nuire au salut de ceux qui sont disposés de » cette sorte ; puisque les vérités mêmes, à » l'égard desquelles ils sont dans l'erreur, ils » ne laissent pas de les croire d'une foi implicite : & pourquoi, demande-t-il à un Ca» tholique, une foi implicite en Jesus-Christ » & en sa parole ne suffiroit-elle pas aussi-bien » qu'une foi implicite à votre Eglise ? »

Il n'y a personne qui n'entende la différence qu'il y a entre le Catholique, qui dit, *Je crois ce que croit l'Eglise*, & notre Protestant qui dit, *Je crois ce que J.C. veut que je croie, & ce qu'il a voulu enseigner dans sa parole* : car il est aisé de trouver ce que croit l'Eglise dont les décisions expresses sur chaque erreur sont entre les mains de tout le monde; & s'il y reste quelqu'obscurité, elle est toujours vivante pour s'expliquer ; de sorte qu'être disposé à croire ce que croit l'Eglise, c'est expressément se soumettre à renoncer à ses propres sentimens, s'ils sont contraires à ceux de l'Eglise qu'on peut apprendre aisément : ce qui emporte un renoncement à toute erreur qu'elle a condamnée. Mais le Protestant qui erre est bien éloigné de cette disposition ; puisqu'il a beau dire : Je crois tout ce que veut Jesus-Christ & tout ce qui est dans sa parole : Jesus-Christ ne viendra pas le désabuser de son erreur, & l'Ecriture ne prendra non plus une autre forme que celle qu'elle a pour l'en tirer : tellement que cette foi implicite qu'il se vante d'avoir en Jesus - Christ & à sa parole, n'est au fond qu'une indifférence pour tous les sens qu'on voudra donner à l'Ecriture ; & se contenter d'une telle profession de foi, c'est expressément approuver toutes sortes de religions.

Ainsi dans cette demande du Protestant, qui paroît si spécieuse, *Pourquoi la foi implicite en Jesus-Christ n'est-elle pas aussi suffisante que la foi en votre Eglise ?* on peut voir quelle illusion est cachée dans les propositions qui ont la plus belle apparence. Mais sans disputer davantage, & pour s'attacher seulement à bien entendre notre Docteur, il nous suffit

d'avoir vu que cette foi dont il eſt content, *Je crois ce que veut Jeſus-Chriſt*, ou *ce qu'enſeigne ſon Ecriture*, n'eſt autre choſe que dire, je crois tout ce que je veux & tout ce qu'il me plaît d'attribuer à Jeſus-Chriſt & à ſa parole : ſans exclure de cette foi aucune religion ou aucune ſecte de celles qui reçoivent l'Ecriture-Sainte, pas même les Juifs ; puiſqu'ils peuvent dire, comme nous, je crois tout ce que Dieu veut, & tout ce qu'il a fait dire du Meſſie par ſes Prophetes : ce qui enferme autant toute vérité, & en particulier la foi en Jeſus-Chriſt, que la propoſition dont notre Proteſtant s'eſt contenté.

On peut encore former ſur ce modele une autre foi implicite que le Mahométan & le Déiſte peut avoir comme le Juif & le Chrétien : Je crois tout ce que Dieu fait : ou ſi l'on veut encore pouſſer plus loin, & donner juſqu'à l'athée, pour ainſi parler, une formule de foi implicite : Je crois tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt conforme à la raiſon : ce qui implicitement comprend tout, & même la foi chrétienne ; puiſque ſans doute elle eſt
Rom. xij, 1. conforme à la vérité, & que *notre culte*, comme dit S. Paul, *eſt raiſonnable*.

Mais, pour nous reſtreindre aux termes de notre Proteſtant Anglois, on voit combien eſt vague ſa foi implicite ; je crois J. C. & ſon Ecriture, & quelle indifférence elle
Ibid. n. 26. établit ; » d'où il conclut que dans les con» tradictions apparentes qui ſe rencontrent » ſouvent entre l'Ecriture, la raiſon & l'au» torité d'une part ; & l'Ecriture, la raiſon » & l'autorité d'autre part : ſi à cauſe de la » diverſité des tempéramens, des génies, de » l'éducation & des préjugés inévitables, par

» lesquels tous les esprits sont indifféremment » tournés, il arrive qu'ils embrassent des » opinions différentes dont il ne se peut que » quelques-unes ne soient erronées, c'est faire » Dieu un tyran, & mettre l'homme au dé» sespoir, que de dire qu'on soit damné pour » cela : il suffit, dit-il, pour le salut, que cha» cun, autant que son devoir l'y oblige, tâ» che de croire l'Ecriture dans son vrai sens. » Ce qu'il appuie enfin de ce raisonnement. » En matiere de religion, pour se soumettre » il faut avoir un Juge dont nous soyons obli» gés de croire que le jugement est juste : en » matiere civile, il suffit d'être honnête hom» me pour pouvoir devenir Juge ; mais en » fait de religion, il faut être infaillible. Ainsi » n'y ayant point de Juge infaillible selon » les maximes communes de tous les Protes» tans, il n'y a point de Juge à qui on doive se » soumettre en fait de religion. D'où il suit » que dans ces matieres chacun peut garder » son sentiment. Je puis, dit-il, garder mon » sentiment sans vous faire tort ; vous pou» vez garder le vôtre sans me faire tort ; & » tout cela peut se faire sans nous apporter » à nous-mêmes aucun préjudice «.

Ibid. c. n. 17, 20.

CX. Démonstration par cet Auteur, qu'il faut être Catholique ou Indifférent : croire l'Eglise infaillible ou tomber dans l'indifférence des religions.

Ce qu'il dit, qu'il n'y a point de Juge infaillible en matiere de religion, fait bien voir qu'il ne reconnoît point l'Ecriture pour un vrai Juge : car d'ailleurs il est bien certain qu'il la reconnoît pour infaillible ; mais c'est qu'il entend bien que l'Ecriture est une loi infaillible, & non pas un Juge infaillible ; puisqu'il ne faut qu'un peu de bon sens & de bonne foi, pour voir qu'un Juge est celui qui prononce sur les différentes interprétations de la loi ; ce que la

loi elle-même visiblement ne fait pas, ni l'Ecriture non plus.

Il est maintenant aisé de concevoir tout le raisonnement de notre Auteur, & le voici en bonne forme : Quelqu'évidence qu'on veuille poser dans l'Ecriture, elle n'est pas telle qu'il n'y ait diverses manieres de l'entendre, dont quelques-unes sont des erreurs contre la foi : c'est pourquoi il y a deux regles suffisantes pour sauver les hommes : la premiere, de recevoir le texte de l'Ecriture avec toutes ses conséquences *nécessaires, incontestables & indubitables* ; la seconde, dans tout le reste où l'on pourroit errer *contre la foi, de tâcher* de croire l'Ecriture selon son vrai sens, sans se condamner les uns les autres ; parce que pour condamner il faut être Juge, & en matiere de religion, Juge infaillible : or, il n'y a point de Juge de cette sorte. L'Eglise n'est pas infaillible : chaque particulier l'est encore moins dans ses sentimens : donc qu'on ne se juge point les uns les autres, & que chacun demeure innocemment & impunément dans son sens ; ce qui est en termes formels l'assurance du salut de chaque Chrétien dans sa religion, déduite manifestement de ce qu'il n'y a point de Juge infaillible. Il n'y a donc point de milieu entre croire l'Eglise infaillible & sauver tout le monde dans sa religion ; & ne pas être catholique, c'est nécessairement être indifférent.

CXI. Distinction des erreurs fondamentales d'avec les autres, selon cet Auteur :

Il ne faut pourtant pas dissimuler, qu'en disant que chacun se sauve dans son sentiment, notre Auteur y apporte la restriction, *que la différence qui sera entre nous ne concerne aucune chose nécessaire au salut, & que nous aimions tellement la vérité, que nous ayions*

soin d'en instruire notre conscience, & que nous la suivions constamment. Mais il faut voir quelles sont ces choses nécessaires au salut, & voici comment il les explique. *Touchant la difficulté de distinguer les erreurs damnables d'avec celles qui ne damnent pas, & les vérités fondamentales d'avec celles qui ne sont pas fondamentales, je réponds que la dispute, qui est entre les Protestans sur cette question, peut être facilement terminée. Car ou l'erreur dont on parle est tout à fait involontaire, ou elle est volontaire à l'égard de sa cause. Si la cause de l'erreur est quelque faute* VOLONTAIRE *& évitable, l'erreur même est criminelle, & par conséquent damnable en elle-même. Mais si je ne suis coupable d'aucune faute de cette nature,* SI J'AIME LA VÉRITÉ, SI JE LA CHERCHE AVEC SOIN, *si je ne prends point conseil de la chair & du sang pour choisir mes opinions, mais de Dieu seul* ET DE LA RAISON QU'IL M'A DONNÉE; *si, dis-je, je suis disposé de cette sorte, & que cependant par un effet de l'infirmité humaine je tombe dans l'erreur, cette erreur ne peut pas être damnable.* Voilà en termes formels la distinction des erreurs fondamentales & non fondamentales établie, non du côté des objets de la religion, ou sur la nature même de ces erreurs, mais sur la disposition de ceux qui y sont; & ce qui tranche en un mot la question des articles fondamentaux, cet Auteur les réduit tous à celui-ci, *de croire l'Ecriture, & de tâcher de la croire dans son vrai sens*: voilà, dit-il, en un mot *le catalogue des articles fondamentaux, & ce qui suffit au salut de tout homme*: où l'on voit une tolérance parfaite, & le salut accordé sur le fondement commun des Indifférens, qui est de sauver tous ceux qui se servent

nouvelle démonstration qu'on ne peut éviter l'indifférence que par les principes des Catholiques.

Ibid. c. 3, n. 52.

Rép. à la Préf. n. 27.

de leur raiſon pour chercher la vérité dans l'Ecriture.

Il n'y a qu'un ſeul remede à une ſi dangereuſe maladie qui tend manifeſtement à l'extinction du Chriſtianiſme & de toute Religion : c'eſt de chercher la vérité non par ſa ſeule raiſon, mais avec l'Egliſe, ſous ſon autorité, ſous ſa conduite. Car s'il y a au monde un fait conſtant, c'eſt que la chercher tout ſeul, même dans la ſainte Ecriture, par ſon propre eſprit, par ſon propre raiſonnement, & non pas avec le corps & dans l'unité de l'Egliſe, c'eſt la ſource de tous les ſchiſmes & de toutes les héréſies : & s'il y a un moyen ſolide d'éviter ce mal & toute innovation dans la foi, c'eſt celui de ſoumettre, non pas Dieu & ſon Ecriture, comme on voudroit nous faire accroire que nous le pratiquons, mais ſon ſentiment particulier ſur l'intelligence de cette Ecriture à celui de l'Egliſe univerſelle : & s'il y a un beſoin preſſant que l'expérience nous rende ſenſible, c'eſt celui que nous avons d'un tel ſecours.

CXII. Par le mépris des principes Catholiques le Proteſtant Anglois eſt plongé dans l'indifférence : M. Burnet dans le même ſentiment : nulle ſortie de cet abyme que par la foi de l'Egliſe Catholique.

Faute de vouloir s'en ſervir, notre Proteſtant Anglois, avec ſon amour prétendu pour la raiſon, pour la vérité, pour l'Ecriture, eſt tombé comme les autres dans l'abyme de l'Indifférence : comme les autres il a ôté à l'Egliſe le moyen de diſcerner & de convaincre les hérétiques, en la réduiſant avec eux aux termes précis de l'Ecriture, & banniſſant les interprétations qu'elle oppoſe aux mauvais ſens qu'on lui donne. » Cette préſomption, dit-il, avec laquelle on attribue » le ſens des hommes aux paroles de Dieu, » le ſens particulier des hommes AUX EX-

» PRESSIONS GÉNÉRALES du Saint-Esprit; *Ibid. ch. 4. n. 16.*
» & on oblige la conscience à les recevoir
» sous peine de mort & de damnation : cette
» vaine imagination, que nous pouvons
» MIEUX PARLER des choses de Dieu que
» par les paroles de Dieu ; cet orgueil qui
» nous porte à canoniser nos propres inter-
» prétations, & à user de tyrannie pour les
» faire recevoir aux autres ; cette maniere
» dont on ose RESTREINDRE la parole de
» Dieu, la tirer DE SON ÉTENDUE & de sa
» GÉNÉRALITÉ, & ôter à l'entendement des
» hommes cette liberté que Jesus-Christ &
» les Apôtres lui ont laissée : tout cela, dis-je,
» est & a toujours été la SEULE SOURCE DE
» TOUS LES SCHISMES de l'Eglise ; c'est ce
» qui les rend immortels ; c'est ce qui met
» le feu dans tout le monde chrétien ; c'est
» ce qui déchire en pieces non-seulement la
» robe, mais encore les entrailles & les
» membres de Jesus-Christ au grand plaisir
» des Turcs & des Juifs, *ridente Turca, nec do-*
» *lente Judæo.* Otez cette muraille de SÉPARA-
» TION, & en un moment TOUS LES CHRÉ-
» TIENS SERONT UNIS : ôtez ces manieres de
» persécuter, de brûler, de maudire, de
» damner les hommes, parce qu'ils ne souf-
» crivent pas AUX PAROLES DES HOMMES
» COMME AUX PAROLES DE DIEU ; de-
» mandez seulement aux Chétiens DE
» CROIRE EN JESUS-CHRIST, & de n'ap-
» peller leur maître qui que ce soit que lui
» seul. Que ceux qui de bouche renoncent à
» L'INFAILLIBILITÉ, y renoncent aussi par
» leurs actions ; rétablissez les Chrétiens en
» leur pleine & entiere liberté, de ne cap-
» tiver leur entendement QU'A L'ECRITURE

» SEULE : & alors comme les rivieres quand
» elles ont un libre passage courent toutes à
» l'Océan, ainsi l'on peut espérer de la béné-
» diction de Dieu, que cette LIBERTÉ UNI-
» VERSELLE réduira incontinent tout le
» monde chrétien à la vérité & à l'unité «.

A qui en veut ce Docteur, sinon manifestement à ceux qui voudroient obliger les Ariens, les Pélagiens, les Sociniens, & tous les autres hérétiques, à dire que Jesus-Christ est Dieu éternel ? que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit sont un seul Dieu souverainement & uniquement adorable, d'une même majesté & d'une même nature ? à dire que Dieu & l'homme en Jesus-Christ sont une même & seule Personne, à qui est due une seule & même adoration avec le Pere & le Saint-Esprit ? à dire qu'il y a un péché originel véritablement transmis de notre premier pere jusqu'à nous ? à dire que la grace intérieure est absolument nécessaire à chaque action de piété ? à dire que les damnés auront à souffrir
Jud. vij. *la peine d'un feu éternel* autrement que saint Jude ne l'a dit des habitans de Sodome & de Gomorrhe, ou autres choses semblables ? & en un mot, à qui en veut-il, si ce n'est à ceux qui voudroient pousser les hérétiques quels qu'ils soient, au-delà des expressions
2. Petr. iij, 16. de l'Ecriture qu'*ils détournent*, comme dit saint Pierre, *à un mauvais sens*, & les tirer de *leur étendue & de leur généralité*, comme parle notre Anglois.

C'est sur ce pied qu'il travailloit à la réunion du Christianisme : sur le pied de M. d'Huisseau Ministre de Saumur, que nos Prétendus-Réformés ont condamné : très-bien selon les principes de l'Eglise Catholi-

que, mais très-mal ſelon les principes de la Réforme : très-bien en préſuppoſant que l'Egliſe eſt infaillible dans ſes interprétations, & qu'elle a droit d'obliger tous les Chrétiens à s'y ſoumettre ; mais très-mal en s'attribuant à eux-mêmes par leurs actions une infaillibilité qu'ils renonçoient en paroles, ſelon que leur reproche cet Anglois : car c'eſt en préſuppoſant cette autorité & infaillibilité de l'Egliſe qu'ils condamnent des Chrétiens prêts à ſouſcrire à l'Ecriture-Sainte, & à toutes ſes expreſſions, ſans en refuſer aucune, ſans auſſi y rien ajouter : pour cette raiſon ſeulement qu'ils ne veulent pas ſe ſoumettre aux interprétations de l'Egliſe, ni renoncer à la liberté qu'ils prétendent que Dieu a donnée de s'en tenir préciſément à la parole de l'Ecriture *dans ſa généralité.*

C'eſt ainſi, comme l'on a vu, que l'ont entendu non-ſeulement Strimééſius & les Auteurs qu'il allegue ; mais encore dès l'origine de la Réforme, Luther, Calvin, Zanchius, & les Proteſtans Anglois comme les autres. Chillingworth qui eſt celui qu'on vient d'entendre, en eſt une preuve convaincante, parce que ſon livre a paru avec une approbation authentique & des éloges extraordinaires des Théologiens d'Oxfort. Auſſi eſt-ce un des plus ſuivis de tous leurs Docteurs. Il s'eſt formé en Angleterre ſur ſes principes une ſecte qui eſt répandue dans toute l'Egliſe Anglicane Proteſtante, où l'on ne parle que de paix & de charité univerſelle. Les défenſeurs de cette paix ſe donnent eux-mêmes le nom de *Latitudinariens*, pour exprimer l'étendue de leur tolérance qu'ils appellent charité & modération, qui eſt le titre ſpécieux

dont on ouvre la Tolérance universelle. On ne peut nier que cette doctrine ne se rende commune en Angleterre : & s'il faut parmi ceux qui la défendent à présent que je produise un Auteur connu, je nonmmerai sans hésiter M. Burnet. C'est lui qui pour lier les mains au Magistrat sur les affaires de la Religion, donne pour principe général que
Préf. sur Lact. p. 18. *nos pensées qui regardent Dieu, & les actions qui sont les effets de ces pensées, ne sont point de son ressort.* M. Jurieu qui montre aujourd'hui tant de zele pour l'autorité du Magistrat, n'a qu'à s'attaquer à cet Auteur. Mais il lui dira beaucoup d'autres choses qui lui déplairont
Ibid. p. 37. davantage. Il lui dira que l'hérésie n'est rien du tout *que l'opiniâtreté dans une erreur après être convaincu que c'est une erreur* : ce qui réduit l'hérésie à rien ; puisque selon cette définition il n'y a rien en soi qui soit hérétique, & par conséquent aucune erreur qu'il ne faille
Ibid. p. 39. tolérer. Il lui dira *que selon les principes de l'Eglise Romaine qui se croit infaillible, l'Intolérance est plus aisée à soutenir* ; mais qu'elle ne peut subsister dans une Eglise comme la leur, *qui ne prétend rien davantage qu'un pouvoir d'ordre & de gouvernement, & qui ne nie*
Ibid. p. 39, 40. *pas qu'elle ne puisse se tromper.* Il conclura de ce principe qu'*on ne doit pas être trop prompt à juger mal de ceux qui sont d'un autre sentiment que nous, ou agir avec eux d'une maniere rigoureuse ; puis*QU'IL EST POSSIBLE QU'ILS AIENT RAISON ET QUE NOUS AYONS TORT : ce qui lui fait appeller la rigueur de ce qu'on appelle l'Eglise Anglicane envers les Non-
Ibid. p. 46, 47. conformistes, LA RAGE D'UNE PERSÉCUTION INSENSÉE.

Pour sauver les variations qu'on impute

aux Proteſtans, il répond qu'ils n'ont jamais varié *ſur le ſymbole des Apôtres ni ſur les dix commandemens* : deux pieces où ſont contenus tous les articles de foi ; le reſte qu'on a inſéré dans les confeſſions de foi des Proteſtans, n'étant ſelon lui que *des vérités théologiques dont les principes de la Réforme* ne permettent pas *qu'on impoſe les déciſions aux autres hommes, ni qu'on les oblige à les ſigner ni à en jurer l'obſervation.*

Rem. ſur les Méth. du Clergé de Fr. Méth. 16. p. 158. art. 3.

Voilà bien pour M. Jurieu un autre adverſaire qu'un M. Huet, & que les autres Miniſtres qu'il étonne par ſes injures, qu'il accable par la crainte d'être dépoſés. Celui-ci mépriſe autant ſes cenſures que ſes emportemens & ſa véhémence ; & s'étant ſi hautement déclaré pour la Tolérance univerſelle, il ne trouvera pas mauvais que M. Papin rende publiques les lettres qu'il lui a écrites pour autoriſer cette doctrine & le diſcours de Striméſius qu'on vient de citer, c'eſt-à-dire, l'Indifférence la plus déclarée qu'on ait jamais vue.

Il ne reſte plus maintenant que de trancher en un mot une équivoque de quelques-uns de ces docteurs Proteſtans qui ne veulent pas qu'on les mette au nombre des Indifférens, parce que, diſent-ils, bien éloignés d'admettre l'Indifférence des religions, ils reconnoiſſent qu'il y en a une meilleure que les autres, plus certaine, plus vraie, ſi l'on veut, à laquelle il faut tâcher de parvenir par l'intelligence de l'Ecriture, qui eſt la Proteſtante ou la Réformée : mais tout cela c'eſt ſe moquer, puiſqu'on a vu qu'en tâchant & en s'efforçant à la maniere qu'ils diſent de bien entendre l'Ecriture, on n'en eſt pas

moins sauvé, bien qu'on demeure toujours & jusqu'au dernier soupir comme on étoit : qui est précisément ce qu'on appelle l'Indifférence des religions, puisque dans le fond on se sauve en toutes ; & l'expérience fait voir qu'il n'y a ni ne peut y avoir aucun remede à un si grand mal, qu'en croyant avec les Catholiques que jamais on ne tâche & on ne s'efforce comme il faut, jusqu'à ce qu'on en vienne enfin par ses efforts à soumettre de bonne foi son jugement à celui de l'Eglise.

Après cela mes chers freres, il ne faut point s'étonner que tout tende dans votre Réforme à l'Indifférence des religions, ni qu'une infinité de gens aient dit à M. Jurieu que l'Eglise Anglicane qu'il appelle l'honneur de la Réforme, y tende visiblement comme les autres, puisque nous venons de voir dans ses principaux Docteurs des témoignages si précis de ce sentiment.

CXIII. L'indépendantisme sorti de cette source : autres sectes : le mépris de l'Ecriture inévitable sans les interprétations de l'Eglise. *Summa Controv. liv.* I. *De Brounistri, p.* 686.

Sans encore sortir de l'Angleterre, la secte des Indépendans est venue manifestement de la même source ; & Jean Hornbeck, un des plus célebres Docteurs de l'Académie d'Utrecht, en est un bon témoin, lorsqu'il écrit dans le livre où il fait le recueil des sectes : » Qu'ils rejettent toutes les formules, » tous les catéchismes, tous les symboles, » même celui des Apôtres. Ils croient, dit-il, » qu'il faut éloigner toutes choses comme » apocryphes, pour ne s'en tenir qu'à la » seule & unique parole de Dieu ». Un autre, que le même Auteur met au rang des Enthousiastes ou prétendus inspirés, qui n'étoit point ignorant principalement en Hébreu, ni de mauvaise vie, disoit » qu'il n'y avoit

» plus d'Eglise depuis les Apôtres, parce » qu'il n'y avoit plus d'infaillibilité sur la » terre, & que les Docteurs qui n'en avoient » point ne s'en vantoient pas moins de parler » au nom de Dieu «. Un autre concluoit de là, » que jusqu'à ce qu'on fût convenu » quelle doctrine on auroit à suivre, il falloit » établir des assemblées où l'on ne lût que » le simple texte de l'Ecriture sans glose ni » expositions; qu'on ne prononceroit autre » chose dans les chaires, & que tous les li» vres de religion, excepté l'Ecriture seule, » seroient portés au Magistrat «. Sur ce fondement il faisoit *le plan d'une Eglise non partiale* : il avoit même composé un livre sous ce titre, & un autre qu'il intituloit : *La diminution des Sectes*. C'étoit visiblement le même dessein où sont entrés les Docteurs qu'on vient de produire. Il n'y avoit pour unir les sectes que de permettre de croire, de dire & d'écrire tout ce qu'on voudroit. C'est sauver tous les hérétiques sans les convertir, sans les ramener à la tige d'où toutes les sectes sont sorties, sans y songer seulement : & au contraire, en laissant oublier aux Chrétiens, s'il se pouvoit, ce principe d'unité sur lequel le Fils de Dieu a fondé son Eglise, pour substituer à sa place le caractere de division, qui est *dans le Royaume de Satan* le principe de sa désolation inévitable, conformément à cette parole : *Tout royaume divisé en lui-même sera désolé, & les maisons en tomberont les unes sur les autres*. On voit par là quels prodiges l'ennemi du genre humain vouloit introduire sous prétexte de piété; c'est le vrai *mystere d'iniquité*, c'est-à-dire la plus dangereuse hypocrisie sous

Ibid. p. 436, 437.

Luc. xj. 17.

2. Thess. ij, 7.

couleur de rendre respect à la parole de Dieu, & par l'Indifférence des religions, afin de préparer la voie à la grande *apostasie* qui
Ibid. v, 3. doit arriver, & *à la révélation de l'Antechrist* : & tout cela fondé sur cette maxime, que les interprétations de l'Eglise ne pouvant être plus infaillibles qu'elle-même, il demeure libre aux Chrétiens de rejeter les plus authentiques, & de ne se réserver que le simple texte, à condition de le tourmenter & le tordre à sa fantaisie, jusqu'à ce qu'enfin on l'ait forcé à ne plus violenter les sens humains : qui est le but où se termine le Socinianisme, &, comme on a vu, le parfait accomplissement de la Réforme des Protestans.

C'est par là aussi qu'il s'éleve de tous côtés au milieu d'eux tant de sectes de fanatiques ; parce que d'un côté étant constant que l'Ecriture dont on abuse en tant de manieres a besoin d'interprétation ; & de l'autre, celles de l'Eglise paroissant douteuses ou suspectes au Protestans par les principes de la secte ; on est contraint, pour avoir un interprete infaillible, de s'attribuer une inspiration, un instinct venu du Saint-Esprit : d'où l'on est mené pas à pas au mépris du texte sacré, comme l'expérience le fait voir ; tous ces inspirés prétendant enfin être affranchis de la lettre, comme d'une sujétion contraire à la liberté des enfans de Dieu ; & ainsi, par la plus grossiere de toutes les illusions, une révérence mal entendue de l'Ecriture conduit enfin les esprits à la mépriser.

Pour éviter ces extrémités si visiblement pernicieuses, l'Eglise Catholique toujours assurée de l'esprit qui l'anime & la dirige, n'a

aussi jamais hésité à donner dès les premiers tems comme authentiques ses interprétations unanimes : en quoi, loin de croire qu'elle eût dérogé à l'autorité des LIVRES saints, elle a, au contraire, toujours regardé ses explications comme étant le pur esprit de l'Ecriture, & ses traditions constantes & universelles comme faisant avec l'Ecriture un seul & même corps de révélation.

CXIV. Illusion de ceux qui faisant peu d'estime des dogmes, ne vantent que les bonnes mœurs.

C'est le seul moyen laissé aux fideles dans une doctrine aussi haute que celle du Christianisme, & dans une aussi grande profondeur que celle de l'Ecriture, d'entretenir parmi eux l'unité que leur ordonne saint Paul, en leur disant : *Soyez d'un même cœur & d'une même ame, ayant tous les mêmes sentimens.* Ce qui devoit commencer par la foi ; puisque le même saint Paul a dit encore : *Un seul corps & un seul esprit : un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.* Pour trouver cette unité de la foi dans une si effroyable multiplicité de sentimens & de sectes, on voit à quoi il faut réduire la foi chrétienne, & dans *quelle généralité* il faut prendre l'Ecriture. Nos Indifférens qui en ont honte, & des divisions où l'on tombe par la méthode qu'ils proposent pour entendre ce divin Livre, croient y trouver un remede en faisant peu de cas des dogmes spéculatifs & abstraits, comme ils les appellent, & ne vantant que la doctrine des mœurs. C'est la maxime de ces Latitudinaristes dont nous venons de parler, qui disent que c'est dans les mœurs qu'il faut rétrécir la voie du ciel en la dilatant pour les dogmes. Tout consiste à bien vivre, disent nos Indifférens ; & l'Ecriture n'a là-dessus aucune obscurité, ni le Christianisme aucun

Eph. ij, 1.
Eph. iv, 4, 5.

partage. Mais c'eſt encore, ſous le prétexte de la piété, la plus fine & la plus dangereuſe hypocriſie. Car d'abord, pourquoi ne vouloir pas que captiver ſon intelligence ſous des myſteres impénétrables à l'eſprit humain, ſoit une choſe qui appartienne à la doctrine des mœurs, & une partie principale du culte de Dieu, puiſque c'eſt un des ſacrifices qui coûte le plus à la nature & qui eſt en ſoi des plus parfaits? Et pourquoi ne ſeroit-ce pas encore un des exercices de la charité, de réduire les vrais Chrétiens à la même foi, en rendant obéiſſance à la même Egliſe, & par

Gal. v, 20. là étouffer *les diſſenſions, les inimitiés, les aigreurs* & les autres maux de cette nature, parmi leſquels ſaint Paul a compté *les héreſies & les ſectes*, comme une ſource immortelle *des diviſions* que l'eſprit de Jeſus-Chriſt devoit éteindre? C'eſt de cela néanmoins que nos parfaits Chrétiens font peu d'état; & ils ne parlent que de bien vivre, comme ſi bien croire n'en étoit pas le fondement. Mais pour nous reſtreindre ſimplement à ce qu'ils appellent les mœurs, où ils ſemblent vouloir renfermer toute la religion, les Sociniens & les autres qui les vantent tant n'ont-ils pas été les premiers à cenſurer les commencemens de la Réforme, où l'on avoit refroidi la pratique des bonnes œuvres, en enſeignant clairement qu'elles n'étoient pas néceſſaires à la juſtification ni au ſalut, non pas même l'amour de Dieu; mais la ſeule foi des promeſſes, ainſi que nous l'avons ſouvent démontré? Les mêmes Sociniens ne prouvoient-ils pas invinciblement, auſſi-bien que les Catholiques, qu'il n'y a rien de plus pernicieux aux bonnes mœurs, que l'inamiſſibilité

bilité de la juſtice, la certitude du ſalut, & enfin l'imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt de la maniere dont on l'enſeignoit dans la Réforme? C'en eſt aſſez pour les convaincre, qu'il peut ſe trouver dans l'Ecriture ſur les mœurs comme ſur les dogmes, de ces généralités où ſe cachent tant d'opinions & tant d'erreurs différentes. Que ſi l'on ſe met à raiſonner (& on ne le fait que trop) ſur la doctrine des mœurs, ſur les inimitiés, ſur les uſures, ſur la mortification, ſur le menſonge, ſur la chaſteté, ſur les mariages; avec ce principe qu'il faut réduire l'Ecriture-Sainte à la droite raiſon, où n'ira-t-on pas? N'a-t-on pas vu la polygamie enſeignée par les Proteſtans, & en ſpéculation & en pratique? Et ne ſera-t-il pas auſſi facile de perſuader aux hommes, que Dieu n'a pas voulu porter leurs obligations au-delà des regles du bon ſens, que de leur perſuader qu'il n'a pas voulu porter leur croyance au-delà du bon raiſonnement? Mais quand on en ſera là, que ſera-ce que ce bon ſens dans les mœurs, ſinon ce qu'a déja été ce bon raiſonnement dans la croyance, c'eſt-à-dire ce qu'il plaira à un chacun? Ainſi nous perdrons tout l'avantage des déciſions de Jeſus-Chriſt: l'autorité de ſa parole ſujette à des interprétations arbitraires, ne fixera non plus nos agitations, que feroit la liberté naturelle de notre raiſonnement; & nous nous reverrons replongés dans les diſputes interminables qui ont fait tourner la tête aux Philoſophes. De cette ſorte, il faudra tolérer ceux qui erreront dans les mœurs, comme ceux qui erreront ſur les myſteres, & réduire le Chriſtianiſme, comme font pluſieurs, à la généralité de

l'amour de Dieu & du prochain, en quelque forte qu'on l'applique & qu'on le tourne après cela. Combien ont dogmatifé les Anabaptiftes & les autres Enthoufiaftes ou prétendus infpirés, fur les fermens, fur les châtimens, fur la maniere de prier, fur les mariages, fur la magiftrature & fur tout le gouvernement eccléfiaftique & féculier : chofes fi effentielles à la vie chrétienne ? Les Sociniens, qui ne vantent avec les Indifférens que la bonne vie & la voie étroite dans les mœurs, combien fe mettent-ils au large lorfqu'ils ne foumettent aux peines de la damnation & à la privation de la vie éternelle que les habitudes vicieufes ? Jufques là que Socin lui-même n'a pas craint de dire : *Que le meurtrier, ou l'homicide qui eft jugé digne de mort, & qui ne peut avoir de part à la vie éternelle, n'eft pas celui qui a tué un homme ou qui a commis un acte d'homicide, mais celui qui a contracté quelque habitude d'un fi grand crime.* Il n'y a rien de plus inculqué dans fes Ouvrages que cette doctrine. C'eft auffi le fentiment de la plupart de fes difciples, & entr'autres de Crellius, un des plus célebres, & qui eft eftimé parmi eux un des plus réguliers fur la doctrine des mœurs : & néanmoins il fait confifter *dans l'habitude* la nature du péché qui exclut de la vie éternelle : & encore plus expreffément il diftingue deux fortes de péchés, *dont les premiers*, dit-il, *font très-griefs & très-énormes de leur nature ou en approchent beaucoup, dans lefquels celui qui efpere la vie éternelle & qui a la crainte de Dieu, ou ne tombe jamais, ou il n'y tombe que lorfqu'il eft fort preffé par les defirs de la chair, ou faute d'y penfer & par quelque forte d'imprudence.*

Soc. in cap. 3. 1. Ep. Jo. ij, 6. T. 1. Bib. frat. p. 194. Ibid. ad v. 14, p. 202. Ibid. quod regni Pol. &c. 1, p. 194. &c.

Eth. Chrift. lib. 2, c. 5. T. 4, p. 287. Refp. ad 3. Sto. in quæft.

On voit d'abord que ces péchés, quelqu'énormes qu'il les représente, ne lui paroissent incompatibles ni avec la crainte de Dieu, ni avec l'espérance du salut que lorsqu'on y tombe souvent, & avec une malice déterminée. *Et pour les autres péchés*, continue-t-il, *qui ne sont pas si énormes & où l'on tombe plus facilement, comme la colere, le desir des voluptés illicites qui ne va point jusqu'à l'acte, & l'ambition désordonnée : si on ne les combat pas dans leur naissance & qu'on leur lâche la bride, je ne crois pas qu'on puisse espérer le salut. Mais si l'on combat avec sa passion & qu'on s'occupe à la réprimer, en sorte qu'on gagne deux choses sur soi-même, l'une souvent de l'éteindre & la bannir de son esprit, l'autre de l'affoiblir & d'en empêcher en quelque sorte l'effet ; je n'ôte pas à un tel homme l'espérance du salut.*

On voit par là de quelle indulgence il use envers les péchés. Car pour ce qui regarde les plus énormes, lors même qu'on les commet en effet, il ne veut pas qu'ils excluent la crainte de Dieu ni l'espérance du salut, si l'on y tombe rarement, & que ce soit *par emportement & par quelque sorte d'inconsidération* : car il ne veut même pas que l'inconsidération soit pleine & entiere ; & pour les péchés de pensée, de consentement ou de volonté, tel qu'est par exemple *le desir d'un plaisir illicite*, encore que Jesus-Christ ait égalé *ce desir à un adultere* : selon ce nouveau Docteur, pour ne pas être damné par un tel crime, il suffit de ne pas lâcher tout à fait la bride à sa convoitise, & *d'en empêcher*, comme il le dit, non pas entiérement, mais *en quelque sorte l'effet* ; qui est un des plus grands affoiblissemens qu'on pût inventer de la doctrine de

Matt. v, 28.

l'Evangile. Mais de peur encore d'en dire trop, ou de rendre trop difficile le chemin du ciel, il excuse ces sortes de pécheurs, lorsqu'ils sont entraînés au péché *par de violentes tentations venues ou du naturel ou de l'habitude.* Il est vrai qu'il y ajoute deux conditions : l'une de n'avoir *pas eu en soi-même plusieurs de ces dispositions criminelles ;* l'autre *d'en récompenser le péché par d'excellentes vertus, comme sont la charité & l'aumône.* Mais cela lui paroît encore trop dur : *& quand*, dit-il, *on auroit plusieurs de ces mauvaises dispositions, & qu'on n'auroit point de ces excellentes vertus, je n'oserois ni accorder ni refuser le salut à des hommes qui seroient en cet état.*

Mat. v, 28.

Il n'est pas ici question de les sauver de la damnation par une sincere & véritable pénitence de leurs fautes, car c'est de quoi on ne parle pas dans tous ces discours, & on sait que tous les péchés, même les plus énormes comme les plus délibérés & les plus fréquens, sont pardonnables en cette sorte : il s'agit de trouver dans le péché des excuses au péché même ; & voilà ce qu'en ont pensé ceux de tous les Protestans qui se piquent le plus de conserver entiere la regle des mœurs. On voit en cet endroit combien ils sont relâchés : ailleurs ils sont rigoureux jusqu'à l'excés, puisqu'ils s'accordent avec les Anabaptistes à condamner parmi les Chrétiens les sermens, la magistrature, la peine de mort & la guerre, quoiqu'entreprise par autorité publique, quelque juste qu'elle paroisse d'ailleurs.

Soc. Tract. de Magist. cont. Pal. T. 2, p. 5. Wolzog. inst. ad util. lect. N. T. c. 4. 2. T. 1. p. 251, 290. Annot. de quæst. de

Ceux de qui nous venons de voir d'un côté les relâchemens, & de l'autre les rigueurs excessives, sont constamment ceux des Protestans qui ont le plus secoué le joug

de l'autorité : ce sont aussi visiblement ceux qui se sont les plus égarés, non-seulement dans les mysteres de la Religion, mais encore dans la doctrine des mœurs qu'ils se vantent de mieux observer que tous les autres. Socin, Wolzogue *, & les autres, disent que l'usure n'est pas un péché selon les loix chrétiennes; en quoi il faut avouer qu'ils ne dégénerent pas de la doctrine commune des Protestans. Sans parler des autres erreurs des Sociniens dans la matiere des mœurs, on sait la liberté qu'ils se donnent tous les jours sur la dissimulation & sur le mensonge ; & cela dans la matiere la plus sérieuse qu'on puisse traiter parmi les hommes, qui est celle de la religion. Pour peu que les Princes grondent, ils se cachent sous tel manteau que vous voulez, & ne s'embarrassent point de l'hypocrisie. On voit donc plus clair que le jour que pour soutenir les mœurs comme pour soutenir la foi, il y faut ce ferme fondement d'une autorité infaillible, qui empêche l'esprit de s'égarer dans les interprétations qu'une vaine subtilité pourra donner à l'Ecriture sur cette matiere comme sur toutes les autres ; & vanter les mœurs sans cela, c'est sous prétexte de les établir les détruire & en laisser la regle à l'abandon.

Magist. Ibid. 65, & *seq.*

Soc. ad Christoph. Morst. Ep. 4, *T.* 1, *p.* 455. *Wolzog. com. in Luc. c.* 6, *v.* 35, *T.* 1, 592.

* Dans la premiere édition on lit *Volzogenes*.

C'est aussi pour obvier à tous ces maux qu'on nous avoit donné dans le symbole l'article *de l'Eglise Catholique*, où nous trouvons tout ce que saint Paul nous avoit montré par ces paroles : *Un seul corps & un seul esprit, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.* Mais la Réforme a mis les mains sur cette unité qui devoit être inviolable : elle a transformé l'Eglise universelle en un amas de sociétés ennemies, qui ne laissent pas, dit M.

Eph. iv, 4, 5.

Préjug. p. 5. Var. xv, 51, 53, & suiv.

Jurieu, *d'être unies au corps de l'Eglise Chrétienne, fussent-elles un schisme les unes contre les autres jusques aux épées tirées.* C'est ainsi qu'il nous a formé le Royaume de Jesus-Christ sur le modele de celui de Satan. Les autres ont poussé à bout le principe que ce Ministre avoit posé : ils ne trouvent ce *seul corps ni ce seul esprit* de saint Paul, qu'en s'accordant à compter pour rien par rapport au salut éternel toutes les divisions sur les mysteres : ni *l'unité de la foi*, qu'en la faisant consister dans les plus vagues généralités, & en s'élevant au-dessus de toutes les décisions & interprétations de l'Eglise : ni enfin celle du *baptême*, qu'en sauvant généralement toutes les sectes où on le reçoit, sans remonter à la source d'où est dérivée cette eau salutaire, & d'où tous les hérétiques l'ont emportée.

CXV. A quelle condition nos Docteurs Indifférens s'offrent à tolérer l'Eglise Romaine : confiance & fermeté de cette Eglise.

Strim. Ibid. § 5, p. 38. Ibid. p. 37.

Que si maintenant on veut savoir comment nos Indifférens sont disposés envers l'Eglise Romaine, qui seule se tient à la tige de son unité primitive, il ne faut qu'entendre Strimésius que nous avons tant cité, ou plutôt Jean Bergius, un de ses Auteurs, qui parle ainsi : *Si les Papistes ne vouloient point nous obliger à leurs propres & particulieres explications, & qu'ils cessassent de nous juger sur cela, mais qu'ils nous laissassent jouir des paroles & des explications de J. C., tout iroit bien* : c'est-à-dire, qu'*il les faudroit recevoir du moins à titre d'infirmes*, comme on fait *les Sociniens* (car c'est de quoi il s'agissoit), & les mettre par conséquent au rang des vrais Chrétiens, qui pourroient se sauver dans leur Religion. Ainsi l'Eglise Romaine pourroit avoir part à cette commune confédération des Chrétiens que l'on propose aujourd'hui sous le nom de

Tolérance, si sans obliger personne aux interprétations qu'elle a reçues de tout tems, elle vouloit se contenter d'une souscription générale aux termes de l'Ecriture, qu'elle pourroit faire avec aussi peu de peine que les autres religions. Car encore qu'elle reconnoisse des traditions non écrites, tout le monde lui rend ce témoignage, qu'elle fait profession de ne rien admettre qui soit contraire à l'Ecriture : son fondement étant celui-ci, qu'il y a une parfaite uniformité dans tout ce qu'ont dit les apôtres, soit de vive voix, soit par écrit. Elle souscrit donc sans difficulté avec tout le reste des Chrétiens à l'Ecriture-Sainte, comme à un livre inspiré de Dieu & immédiatement dicté par le Saint-Esprit ; & elle ne se trouve exclue de cette prétendue société, qu'à cause qu'elle est & sera toujours par sa propre constitution opposée à l'indifférence des religions, & en un mot, comme parle M. Jurieu, *la plus intolérante de toutes les sectes chrétiennes.*

Jur. Lett Pastor. aux fid. de Paris, &c.

De cette sorte on voit clairement que ce qui rend cette Eglise si odieuse aux Protestans, c'est principalement & plus que tous les autres dogmes, sa sainte & inflexible incompatibilité, si on peut parler de cette sorte ; c'est qu'elle veut être seule, parce qu'elle se croit l'épouse : titre qui ne souffre point de partage ; c'est qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute aucun de ses dogmes, parce qu'elle croit aux promesses & à l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit. Car c'est en effet ce qui la rend si sévere si insociable, & ensuite si odieuse à toutes les sectes séparées, qui la plupart au commencement ne demandoient autre chose, sinon qu'elle voulût

bien les tolérer, ou du moins ne les pas frapper de ses anathêmes. Mais sa sainte sévérité & la sainte délicatesse de ses sentimens ne lui permettoit pas cette indulgence ou plutôt cette mollesse ; & son inflexibilité qui la fait haïr par les sectes schismatiques, la rend chere & vénérable aux enfans de Dieu ; puisque c'est par là qu'elle les affermit dans une foi qui ne change pas, & qu'elle leur donne l'assurance de dire en tout tems comme en tout lieu : Je crois l'Eglise Catholique : parole qui ne veut pas dire seulement, je crois qu'il y a une Eglise Catholique & une société où tous les enfans de Dieu sont recueillis ; mais encore & expressément, je crois qu'il y a une Eglise Catholique & une société unique, universelle, indivisible, où la vérité de Jesus-Christ qui est la vie & la nourriture des Chrétiens, est toujours immuablement enseignée ; ce qui emporte non-seulement, je crois qu'elle est, mais encore, je crois sa doctrine, sans laquelle elle ne seroit pas, & perdroit le nom d'Eglise Catholique. Et de même que Jesus-Christ disoit hautement & sans craindre d'être repris : *Qui de vous me convaincra de péché ?* ce qui étoit un des caracteres de sa divinité ; ainsi l'Eglise Catholique, sa vraie & unique épouse, appuyée sur sa protection & sur sa promesse, dit hardiment à toutes les sectes qui ont rompu avec elle : Qui de vous me convaincra d'avoir innové ? Et c'est là ce qui rend sensible que Dieu est en elle. Car comme ce qui vérifie cette parole du Sauveur, *Qui de vous me convaincra de péché ?* c'est qu'encore qu'on ait pu dire en général, cet homme est un séducteur, & autres choses semblables ; dans le

Joan. viij, 48.

le fait particulier on n'a jamais puni le convaincre d'aucune erreur dans sa doctrine, ni marquer avec tant soit peu de vraisemb ance aucune irrégularité dans sa vie. De même, si on ose en quelque façon lui comparer son Eglise, soutenue de son secours & éclairée de son esprit, on a bien pu en général lui reprocher des innovations; mais on na jamais pu ni on ne pourra jamais lui démontrer par aucun fait positif, ni qu'elle ait changé aucun de ses dogmes, ni qu'elle se soit jamais séparée du tronc où elle avoit été insérée, ou de la pierre sur laquelle elle avoit été bâtie. Au lieu donc qu'elle n'a jamais vu naître de secte, à qui elle n'ait pu dire aussi-tôt, hardiment & sans qu'on le pût nier: Voilà votre auteur, voilà votre date, & vous n'étiez pas hier; ensorte qu'elle leur montre à toutes sur le front le caractere ineffaçable de leur nouveauté: personne n'a jamais pu & par conséquent ne pourra jamais lui montrer la même chose par aucun fait positif. Car elle a fait en tout tems & fait encore une si haute profession de ne jamais rien changer dans sa doctrine, que pour peu qu'elle y eût changé, ou qu'elle y changeât, elle ne pourroit soutenir son caractere, & perdroit tous ses enfans. C'est donc là le fondement inébranlable & la pierre sur laquelle est appuyée la Foi des humbles Chrétiens; c'est que par la constitution de l'Eglise où ils ont à vivre, la nouveauté dans la doctrine leur y est toujours sensible; &, comme nous l'avons dit, toujours réduite à ce fait constant: on croyoit hier ainsi; & on varie dans la Foi, si aujourd'hui on ne croit de même. Sur ce fondement, il est clair que ne point vouloir varier & demeurer dans l'E-

glise, c'eſt la même choſe. C'eſt ce qui fait que l'Egliſe ne varie jamais; & la maxime contraire fait que les fauſſes Egliſes, & en particulier la réformée, eſt expoſée à varier toujours; puiſque dès qu'elle a trouvé un ſeul moment où elle eſt forcée d'avouer qu'il falloit changer la foi de ceux par qui on avoit été inſtruit, baptiſé, communié, ordonné, c'eſt-à-dire, la foi d'hier; elle n'a plus de raiſon de ne pas changer celle qu'elle embraſſe aujourd'hui.

CXVI. Concluſion de ce diſcours : aveu de M Burnet & des autres ſur l'inſtabilité des Egliſes Proteſtantes.

Burn. Crit. des Var. p. 7, 8. Ibid.

Auſſi lorſqu'on lui objecte des variations, on peut voir ce qu'elle répond. *Quand tout ce que dit M. de Meaux ſeroit vrai*, quand il auroit bien prouvé les variations de nos Egliſes, *il n'auroit gagné*, dit M. Burnet, *que ce que nous lui accordons, ſans qu'il ſe donne la peine de le prouver; c'eſt que nous ne ſommes ni inſpirés ni infaillibles : nous n'y aſpirâmes jamais.* Sur ce fondement il conclut *que les réformés, après que leurs confeſſions de foi ont été formées, s'y ſont peut-être attachés avec trop de roideur, & qu'il ſera plus facile de montrer qu'ils devoient avoir varié, que de prouver qu'ils l'ont fait, & qu'ils ſont blâmables en cela.* Voilà ce qu'a écrit M. Burnet, & cela qu'eſt-ce autre choſe à parler franchement, que d'avouer qu'on n'a rien de fixe, & que loin de s'étonner d'avoir varié, on s'étonne plutôt de n'avoir pas varié beaucoup davantage? Mais de là où tombe-t-on, ſi ce n'eſt dans l'inconvénient marqué par Saint Paul, *de flotter comme des enfans, & de tourner à tout vent de doctrine*: qui eſt la marque la plus ſenſible d'une ame égarée? Telle eſt pourtant la reponſe, non-ſeulement de M. Burnet, ce grand hiſtorien de la Réforme, mais encore celle de M.

Eph. iv. 14.

Jur. Lett. 5, 6, 7 & 8 de an. 1689.

Jurieu, qui en est le principal défenseur ; & afin que rien n'y manque, c'est encore celle de M. Basnage : c'est en un mot celle de tous les Protestans que nous connoissons, qui en effet, ne peuvent rien dire de plus spécieux selon leurs principes : quelle merveille que nos Eglises aient varié, puisque nous ne les reconnoissons pas pour infaillibles ? Comme s'ils disoient : nous sommes une Secte humaine qui ne fonde sa stabilité sur aucune promesse de Dieu, quelle merveille que nous changions & que nos propres confessions de foi n'aient rien de fixe ? Mais la conséquence va bien plus loin. On voit l'état présent de la Réforme, & la pente de ces Eglises prétendues, qui ont pour fondement qu'il n'y a rien de vivant ni de parlant sur la terre, à quoi on doive s'assujettir en matiere de Religion. Le Socinianisme s'y déborde comme un torrent sous le nom de Tolérance ; les mysteres s'en vont les uns après les autres ; la Foi s'éteint, la raison humaine en prend la place, & on y tombe à grands flots dans l'indifférence des Religions. Il n'y a qu'à écouter sur cela M. Jurieu, & le Synode de Roterdam : on en a vu les actes & les témoignages : on en voudroit revenir à retenir les esprits par l'autorité, & on ne trouve que celle des Princes, qu'on puisse opposer à ce torrent ; ce qui n'est bon qu'à tenir peut-être les langues un peu plus captives, & à faire couver sous la cendre un feu qui éclatera en son tems avec plus de force. Si ce parti d'indifférens prévaut parmi vous, & que ce torrent vous emporte, vous n'aurez qu'à nous dire encore : Quelle merveille, que l'on varie parmi nous ! nous n'étions pas infaillibles. Ceux-

Basn. rép. aux Var. Préf. &c.

là même qui tâchent de vous redresser, varient d'une maniere pitoyable. Dès que M. Jurieu entreprend de justifier les variations, & d'en montrer dans l'Eglise, le voilà visiblement emporté lui-même de l'esprit de variation & de vertige : l'immutabilité de Dieu, l'égalité des personnes ne tient plus ; la foi de Nicée vacile, les fondemens de la Religion sont écroulés ; l'antiquité la plus pure ne les a pas connus : le Ministre ne laisse rien en son entier, & tout fourmille d'erreurs dans ses écrits. Il trouve des exceptions à l'Evangile : la Réforme n'a plus de ressource que dans l'autorité des Princes, & M. Jurieu veut la contraindre à les reconnoître pour chefs, également maîtres de la Religion & de l'Etat. Malgré ces nouveautés & ces erreurs, tous les Synodes se taisent devant lui. Qui sait si ses sentimens ne prévaudront pas, ou si les tolérans mal attaqués par un homme qui n'a ni principe ni suite dans ses discours, ne prendront pas le dessus? N'importe ; & quoi qu'il en arrive, il n'y aura qu'à nous dire : Nous n'étions pas infaillibles. Mais cela même, c'est avouer en d'autres termes, que si on ne connoît point l'Eglise infaillible, on est exposé à changer sans fin, sans pouvoir trouver d'autre repos que celui de l'indifférence des Religions. C'est ce qu'on avoit prévu qui arriveroit à la Réforme : cent preuves invincibles le démontroient ; & nous avons maintenant pour nous la plus claire comme la plus forte de toutes les preuves, c'est-à-dire, l'expérience. Que si ces variations & cette légéreté vous paroissent la suite inévitable de la doctrine qui ne connoît point l'Eglise pour infaillible, & qu'il

n'y ait point de lieu entre tourner à tout vent, & s'appuyer sur l'autorité des décisions ecclésiastiques, comme sur une pierre inébranlable, on voit où est le salut du Christianisme. Je n'ai donc plus rien à dire. Que M. Jurieu replique ou se taise, je garderai également le silence. Assez de gens le réfuteront dans son parti, si on y laisse la liberté de le faire; & il ne sera pas long-tems sans se réfuter lui-même. Que dois-je donc à un homme à qui la foiblesse de sa cause, autant que sont ardente imagination, ne fournit que des idées qui s'effacent les unes les autres? Qu'il dogmatise donc; à la bonne heure, & qu'il prophétise tant qu'il lui plaira; je laisserai réfuter ses prophéties au tems, & sa doctrine à lui-même, & il ne me restera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux Protestans, pour voir ce signe d'erreur qu'il éleve au milieu d'eux, dans l'instabilité de leur doctrine.



Extraits de quelques Lettres de M. Burnet.

En attendant le livre (*a*) de M. Pappin, que ses infirmités continues retardent depuis si long-tems, le Lecteur sera bien-aise de voir les extraits des lettres de M. Burnet, que j'ai promis, & en même tems de savoir à quelle occasion elles ont été écrites. Ce jeune Ministre, célebre dans son Parti, pour son esprit & pour son savoir, comme il paroît par le témoignage que lui rend M. Jurieu, & Protestant de très-bonne foi, s'il en fût jamais, a toujours cru, comme il est vrai, que le principe fondamental de la Religion Protestante, étoit de ne reconnoître sur la terre aucune autorité que celle de l'Ecriture en général, sans se croire astreint à aucune tradition, interprétation, détermination de l'Eglise, soit ancienne, soit moderne : voilà son principe, ou plutôt celui de la Religion où il avoit été élevé. Zélé qu'il étoit pour son parti, il se retira comme les autres, depuis la révocation de l'Edit de Nantes : & après avoir été fait Prêtre de l'Eglise Anglicane Protestante, avec toutes sortes de bons témoignages, il exerça son ministere avec beaucoup de réputation dans quelques

(*a*) *La Tolérance des Protestans & l'autorité de l'Eglise*, imprimée en 1692. M. Pappin mourut en 1709, dans le tems qu'il préparoit une seconde édition de cet ouvrage, que le P. Pajon, Prêtre de l'Oratoire, son cousin, & le fils du célebre Ministre Pajon, publia depuis avec quelques autres de ses ouvrages.

villes des plus célebres du Nord. Le caractere de ſon eſprit eſt d'être ſuivi, & de pouſſer un principe dans toutes ſes conſéquences. Celui de ne reconnoître aucune autorité ſur la terre, lui tenoit autant au cœur que la Religion qu'il profeſſoit; parce que c'en eſt le fondement, & à vrai dire, ce qui la diſtingue de la Foi Romaine. Plus il ſuivoit ce principe, plus il ſentoit que, ni les déciſions des Synodes, ni les Confeſſions de Foi, ni enfin ce qu'on appelloit dans le parti, la Traditive des Egliſes Proteſtantes, n'étoient un principe ſuffiſant pour le déterminer: au contraire, l'autorité qu'il voyoit qu'on vouloit donner à toutes ces choſes, contre les vrais principes de la Réforme, lui paroiſſoit, comme elle étoit ſelon ſes principes, un joug tout à fait humain, qu'on impoſoit aux conſciences, & un vrai retour au Papiſme. En cet état, on voit bien qu'il devoit devenir fort tolérant: il s'enfonçoit inſenſiblement dans la tolérance où les principes de ſa Religion le conduiſoient; & il eſt vrai qu'ils le mettoient beaucoup au large: car il ne connoiſſoit pas ce joug ſalutaire que l'autorité de l'Egliſe impoſe à notre raiſon chancelante par elle-même, & la Réforme lui avoit appris à le regarder comme une tyrannie. Il eſt toujours demeuré fort perſuadé de la divinité de Jeſus-Chriſt, & par là très-éloigné des Sociniens.

Mais comme il ne s'en éloignoit que par des raiſonnemens qu'il faiſoit en ſon eſprit, ſur l'Ecriture, & qu'il voyoit que les autres en faiſoient de tout contraires, ſans qu'aucune autorité qui fût ſur la terre, pût déterminer les eſprits d'un côté plutôt que de l'au-

tre, il ne voyoit point par quel endroit il pouvoit les condamner ni les exclure du salut, non plus que les autres Sectes du Christianisme. Alors donc il composa le petit livre *de la Foi réduite à ses justes bornes*, où il est vrai qu'il donne à pleines voiles dans la tolérance universelle. Le reste de son Histoire n'est pas de ce lieu, non plus que le fameux démêlé qu'il eut avec M. Jurieu, sur la matiere de la Grace. M. Pappin suivoit la doctrine de son oncle, M. Pajon: & bon Protestant qu'il étoit, il n'avoit pas cru que l'autorité du Synode d'Anjou fût suffisante pour l'en détourner. En un mot, il donnoit tout au raisonnement, & il n'avoit rien alors qui pût l'empêcher d'ouvrir une vaste carriere à ses sentimens, ni de jouir du charme décevant qui accompagne naturellement cette liberté. Ce qu'il y avoit pour lui de plus dangereux, c'est qu'il trouvoit les plus beaux esprits de la Réforme, & entre autres M. Burnet, dans la même opinion, comme on le va voir par les extraits de ses lettres. Il alloit donc devant lui dans le chemin de la tolérance, sans que rien le pût retenir, jusqu'à ce qu'ayant apperçu que le principe de la Réforme, qui le forçoit à tolérer les Sociniens, ennemis de la divinité de Jesus-Christ, le poussoit encore plus loin, & qu'il falloit nécessairement étendre la tolérance au-delà des bornes du Christianisme, c'est-à-dire, mettre le salut hors de Jesus-Christ, & tolérer toute Religion, ce qui étoit, à dire le vrai, n'en avoir aucune: à la vue de cet abyme, saisi de frayeur, il fit un pas en arriere; il se mit à envisager la sainte & inévitable autorité de l'Eglise Catholique, il

crut, il se convertit ; & maintenant il produit les lettres de M. Burnet, en témoignage aux Protestans que s'il est tombé dans l'erreur de l'indifférence, jusqu'à l'excès qu'on a vu, il y a été conduit par leur principe, & confirmé par l'approbation de leurs plus célebres Docteurs. Il produiroit aisément beaucoup d'autres lettres de ses amis, que j'ai vues en original ; mais il ne veut point leur faire de peine, ni les exposer à la redoutable colere de M. Jurieu, assuré, comme j'ai dit, que M. Burnet ne le craint pas, & d'ailleurs, ce Docteur s'étant déclaré pour la tolérance, aussi hautement qu'on l'a pu voir, ce n'est pas trahir un secret, que d'exposer ses sentimens aux yeux du public. Voici donc ce qu'il a écrit sur le livre *de la Foi réduite à ses justes bornes.* *Sup. n.* 112.

De la lettre écrite à la Haye le 3 Septembre 1687.

Enfin je vous souhaite toute sorte de bonheur, mon cher ami. Pour votre antagoniste (M. Jurieu), je ne doute pas qu'il fera tout ce qu'il pourra pour vour nuire ; mais j'espere que ce sera sans effet. J'ai vu le livret dont vous parlez (*la Foi réduite à ses justes bornes*), & je demeure d'accord, POUR LE GROS, quoiqu'il y a quelque chose que peut-être j'aurois rayé, si on m'avoit consulté avant l'impression ; car il faut éviter de donner des prises à ceux qui les cherchent. Encore une fois, je vous souhaite un bon voyage, & toutes sortes de prospérités, & m'assure que vous vous souviendrez quelquefois de celui qui est, sans cérémonie & avec beaucoup de sincérité,

Tout à vous, *G. BURNET.*

M. Pappin lui ayant envoyé le discours de Strimesius, si déclaré pour l'indifférence, comme on l'a pu voir ci-dessus, M. Burnet lui fit cette réponse.

De la lettre écrite à la Haye le 27 Avril 1688.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir que M. Strimesius a porté les principes de la tolérance chrétienne fort loin, ce qui lui attirera peut-être la censure de tous les rigides : mais nous verrons comme il sera appuyé ; car C'EST UN PAS TRÈS-DIGNE D'UN BON CHRÉTIEN, ET D'UN GRAND THÉOLOGIEN, qu'il vient de faire, & vous avez raison de dire qu'il a porté la tolérance plus loin que n'a fait votre livre, &c.

Tout à vous, *BURNET.*

Je ne crois pas que personne en demande davantage sur ce sujet. Au reste, quand M. Jurieu me reproche, dans le libelle qu'il a écrit contre M. Pappin, que je n'ai pas fait abjurer à ce Ministre son Socinianisme, ni son Pélagianisme, il ne songe pas que le Symbole de Nycée est à la tête de la Profession de Foi des Catholiques, & qu'on y reçoit expressément la doctrine de la session VI du Concile de Trente, où le Socinianisme & le Semi-Pélagianisme sont de nouveau frappés d'anathême.

Dénombrement de quelques Héréfies.

PLUSIEURS qui fe font trouvés embarraffés des héréfies tant de fois nommées dans l'Hiftoire des Variations, & dans les Avertiffemens, comme dans les autres livres de controverfes, m'en ont demandé l'explication; & c'eft pour les fatisfaire, que j'en fais cette defcription groffiere, mais fuffifante, pour leur inftruction.

Les Marcionites & les Manichéens croient deux premiers principes indépendans, l'un du bien & l'autre du mal; l'un créateur du monde corporel, l'autre des efprits; l'un du corps, l'autre de l'ame; l'un auteur de l'ancien Teftament, l'autre du nouveau; le corps de Jefus-Chrift phantaftique, & le mariage mauvais; le vin & beaucoup de viandes mauvaifes par leur nature, &c.

Les Paulianiftes & les Phothiniens croient Jefus-Chrift un homme pur, & nient fa préexiftence avant fa conception dans le fein de la Vierge: Paul de Samofate, Patriarche d'Antioche, & Phothin, Evêque de Simich, font en divers tems les Chefs de cette Héréfie. Cerinthus, Ebion & d'autres, avoient enfeigné la même doctrine.

Novatien refufoit à l'Eglife le pouvoir de remettre les péchés.

Les Donatiftes rejetoient le baptême donné par les hérétiques, même dans la forme légitime; & croyoient que l'Eglife périffoit par les vices de fes Miniftres.

Arius, Prêtre d'Alexandrie, & les Ariens nioient la divinité de Jesus-Christ.

Macédonius, Patriarche de Constantinople, nioit celle du Saint-Esprit.

Le premier est condamné au Concile de Nicée, & le second dans le Concile de Constantinople.

Nestorius, Patriarche de Constantinople, divisoit la personne de Jesus-Christ, & nioit que Dieu & l'homme fussent en lui une seule & même personne, ce qui l'obligeoit à nier que la Sainte Vierge fût mere de Dieu. Il est condamné dans le Concile d'Ephese, troisieme général ou œcuménique.

Eutichés, Abbé de Constantinople, confondoit les deux natures de Jesus-Christ, & disoit qu'il ne s'étoit fait qu'une seule & même nature de sa nature divine & de l'humaine : lui & Dioscore, Patriarche d'Alexandrie, qui le soutenoit, furent condamnés au Concile de Calcédoine, quatrieme général.

Aërius, Prêtre Arien, rejetoit l'épiscopat, la priere pour les morts, & les jeûnes réglés, & quelques autres observances de l'Eglise, & il ajoutoit ces erreurs à l'Arianisme.

Pélage & les Pélagiens nioient le péché originel, & ne reconnoissoient pas la nécessité de la grace intérieure. Les demi-Pélagiens, sans auteur certain, confessoient la péché originel, & ne nioient pas la nécessité de la grace, pour accomplir l'œuvre de notre salut ; mais ils disoient qu'elle se donnoit selon les mérites précédens, & que l'homme commençoit son salut de lui-même, sans la grace. Les Pélagiens & demi-Pélagiens sont condamnés par divers Con-

ciles particuliers, tenus à Milévi, à Carthage, à Orange, &c. approuvés par les Papes S. Innocent, S. Zozime, S. Céleſtin, & S. Léon.

Vigilance, réfuté par S. Jérôme, rejetoit l'invocation des Saints, & le culte de leurs reliques. Son Héréſie s'eſt diſſipée d'elle-même.

Les Iconoclaſtes ou briſeurs d'images, ôtoient aux images de Jeſus-Chriſt, de ſa Sainte Mere & des Saints, le culte relatif, & les briſoient, ſelon leur nom. Ils furent condamnés au Concile de Nicée II, ſeptieme général.

Bérenger nioit la préſence réelle & la tranſſubſtantiation. Il eſt condamné par divers Conciles, & par les Papes Nicolas II & Grégoire VII.

Les Albigeois renouvelloient les erreurs des Manichéens, & les Vaudois celles de Vigilance & d'Aërius, que les Albigeois ſuivoient auſſi. Tous nioient la primauté de l'Egliſe Romaine, qu'ils tenoient pour le ſiege de l'Antechriſt. Ils ſont condamnés en divers Conciles provinciaux & généraux, ſur-tout par ceux de Latran II & IV.

Jean Wiclef enſeignoit la même erreur, & nioit la tranſſubſtantiation. Ses erreurs, au nombre de quarante-cinq, ont été condamnées au Concile de Conſtance.

Jean Hus, condamné au même Concile, blamoit la ſouſtraction de la coupe. Wiclef & lui ſoutenoient qu'on perdoit toute dignité eccléſiaſtique & temporelle, en perdant la grace, & que les Sacremens perdoient leur vertu entre les mains des pécheurs; ce que les Albigeois & Vaudois croyoient auſſi.

Les Bohémiens étoient disciples de Jean Hus, & se partageoient en diverses sectes.

Luther, entre autres erreurs, nioit le changement du pain au corps.

Calvin nioit la présence réelle ; & l'un & l'autre renouvelloient les erreurs de Vigilance, d'Aërius, des Iconoclastes, avec beaucoup d'autres.

Les Ubiquitaires croyoient Jesus-Christ présent par-tout, selon la nature humaine : ils sont le gros des Luthériens.

Lœlio & Fauste Socin, Italiens, sont Chefs des Sociniens, qui ont ramassé toutes les erreurs ; celles de Paul de Samosate, celles de Pélage, celles d'Aërius & de Vigilance, celles de Bérenger, avec une infinité d'autres. Ils nient l'éternité des peines d'enfer, &c.

Arminius & les Arminiens ont été séparés des Calvinistes, & sont condamnés au Synode de Dordrecht, principalement pour avoir nié la certitude du salut & l'inamissibilité de la justice. Ils sont fort suspects de Socinianisme, & comme les Sociniens, ils penchent à l'indifférence des Religions.

Les Tolérans, répandus dans tout le parti Protestant, sont de même avis, & soutiennent que le Magistrat n'a pas pouvoir de punir les hérétiques.

AVIS

DE L'EDITEUR.

CET Avertiſſement parut pour la premiere fois en 1753, dans le troiſieme volume des *Œuvres Poſthumes* de M. Boſſuet. On l'imprima ſur une copie authentique, que le ſavant Prélat avoit corrigée de ſa main, & aux marges de laquelle il avoit mis tous les ſommaires. Ce morceau précieux eſt dépoſé à la Bibliotheque du Roi.

Lorſque j'enrichis le public de cet Avertiſſement, j'obſervai dans ma Préface des Œuvres Poſthumes, qu'il devoit être le quatrieme de ceux que M. Boſſuet avoit oppoſés aux fureurs du Miniſtre Jurieu, & que la matiere qu'il y traite, étoit étroitement liée avec celle du troiſieme Avertiſſement, où le célebre Auteur prouve *qu'il n'y eut jamais d'idolatrie plus innocente & plus pieuſe que la nôtre.* Cet Avertiſſement étant la ſuite & le développement de cette aſſertion, devoit naturellement n'en être pas ſéparé. Mais la perſonne qui conduiſoit cette édition avant que je m'en fuſſe chargé, a omis, ſoit par oubli, ſoit par d'autres raiſons qui me ſont inconnues, de

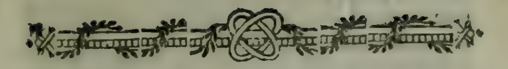
l'insérer au lieu convenable, & même d'en dire un seul mot; & je me suis vu forcé, par la distribution déja faite des volumes, dont l'impression étoit fort avancée, de le renvoyer à la fin du cinquieme.

Je ne puis deviner pourquoi l'Auteur substitua à cet Avertissement dans les éditions faites de son vivant, celui qu'on y voit sur la matiere du mariage, dont la sainteté & la concorde étoient étrangement violées par les excès des Chefs de la Réforme, & depuis par ceux du Ministre Jurieu. Mais il certain que celui-ci étoit achevé, & mis par la révision du savant Prélat en état d'être publié.

Il est fâcheux qu'on ait égaré les derniers cahiers de cet important Ouvrage, dans lequel, tout tronqué qu'il est, le culte que l'Eglise rend aux Saints est pleinement justifié; & les reproches tant de fois rebattus par les Ministres, de notre idolatrie dans ce culte, réfutés d'une maniere si lumineuse & si solide, que les Protestans n'y peuvent rien repliquer de raisonnable.

L'endroit de la derniere phrase, dont le sens est interrompu, se trouve précisément à la fin d'un cahier, avec une réclame pour le cahier suivant.

AVERTISSEMENT



AVERTISSEMENT
AUX
PROTESTANS

Sur le reproche de l'idolatrie, & sur l'erreur des Païens, où la calomnie des Miniſtres eſt réfutée par eux-mêmes.

MES CHERS FRERES,

Le reproche d'idolatrie eſt celui qu'on a toujours le plus employé pour allumer votre haine & donner quelque prétexte au ſchiſme de vos Egliſes prétendues. *Si l'Egliſe Romaine eſt idolâtre, notre ſéparation ne peut être un ſchiſme.* C'eſt ce que dit M. Jurieu, dans le livre de l'Unité; mais il ne le dit pas plus dans ce livre que dans tous les autres, ſur-tout dans toutes les lettres de la derniere année *; & ſans cette accuſation d'idolatrie, ce Miniſtre ſeroit muet. Il la pouſſe à un tel excès, que dans des eſprits moins prévenus elle ſe détruiroit par elle-même; puiſqu'il veut, & qu'il le répete cent fois, que nous ſommes (*a*) des idolâtres auſſi groſſiers

I. La calomnie des Miniſtres qui nous accuſent d'idolatrie, détruite par elle même, eſt détruite dans ce diſcours par les principes des Miniſtres mêmes.

Traité de l'Unité de l'Egliſe contre M. Nicole en 1681.

* 1688.

(*a*) L'exactitude grammaticale ſemble demander *ſoyons* au lieu de *ſommes.*

& aussi charnels que les Païens, qui ne soupçonnoient seulement pas qu'il y eût une création, & qu'il prétend que nous égalons avec Dieu connu comme Créateur, sa créature, qu'il a tirée & qu'il tire continuellement du néant, à laquelle il ne cesse de donner tout ce qu'elle a, & dans l'ordre de la nature, & dans l'ordre de la grace, & dans celui de la gloire. Il n'en faudroit pas davantage pour vous convaincre qu'il n'y eut jamais de calomnie plus grossiere. Car qui jamais s'avisa d'égaler par son culte, des choses où il reconnoît une différence infinie, par leur nature, ou de rendre les honneurs divins dus à ce qu'il ne croit pas Dieu? Nous serions les seuls dans l'univers & dans toute l'étendue des siecles, capables d'une semblable extravagance, de ne croire qu'un seul Dieu, & d'en adorer plusieurs, comme Dieu même, & du même honneur que lui. Et néanmoins, sans cela, il n'y auroit rien, ou presque rien à nous dire. Sans cela premiérement, il n'y auroit plus pour M. Jurieu d'Eglise anti-chrétienne, comme on a vu dans les précédens discours: on auroit ôté le plus grand, ou, pour mieux dire, le seul obstacle que ce Ministre tâche de mettre à notre salut. C'est l'endroit où il triomphe le plus. Car ayant bientôt laissé là les variations, trop ennuyantes pour lui, après les avoir tâtées par cinq ou six lettres, de peur qu'on ne croie qu'il n'a plus rien à me reprocher, il s'avise, après trois ans d'interruption, de retomber tout de nouveau sur ma Lettre pastorale *, & s'attache presque uniquement à cette accusation d'idolatrie. Je veux donc bien aussi interrompre un peu la matiere des variations,

* *Aux nouveaux Catholiques, imprimée dès 1686.*

pour entrer dans celle-ci ; & quoique j'aie fait voir dans le dernier avertissement, qu'assurément il n'y eut jamais d'idolatrie plus innocente & plus pieuse que la nôtre, puisque, de l'aveu de M. Jurieu, loin de damner ceux qui la pratiquent, elle leur est commune avec les Saints ; de peur qu'on ne s'imagine que nous ne pouvons nous sauver que par des exemples, je démontrerai par des principes avoués des Ministres mêmes, que l'accusation d'idolatrie formée contre nous ne peut subsister.

III. Avert.

II. Définition de l'idolatrie ; définition de l'invocation des Saints. Demonstration par ces définitions, qu'elle ne peut pas être un honneur divin, ni un acte d'idolatrie.

Je pose pour fondement, la définition de l'idolatrie. Idolatrer, c'est rendre les honneurs divins à la créature : c'est, dis-je, transporter à la créature le culte qu'on doit à Dieu. Or est-il qu'il est manifeste que nous ne le faisons pas & ne le pouvons pas faire selon nos principes ; ce que je prouve premiérement dans l'invocation des Saints, pour de là successivement passer aux autres matieres. La chose est aisée à faire, puisqu'il n'y a qu'à définir cette invocation pour la justifier.

Qu'on ne chicane point sur le mot. L'invocation dont il s'agit, aux termes du Concile de Trente, est inviter les Saints à prier pour nous, *afin d'obtenir la grace de Dieu, par Notre Seigneur Jesus-Christ.* Or est-il que c'est là si peu un honneur divin, qu'au contraire il n'est pas possible de l'attribuer à autre qu'à la créature, n'y ayant visiblement que la créature qui puisse prier, demander, obtenir les graces, & encore par un autre ; c'est-à-dire par Jesus-Christ, comme on vient de voir que font les Saints. C'est donc si peu un honneur divin, que c'est

Decr. de invoc. Sanctorum, &c. sess. xxv.

chose, dans les propres termes, absolument répugnante à la nature divine ; d'où se forme ce raisonnement, tout honneur qui renferme dans sa notion la condition essentielle à la créature, ne peut par sa nature être un honneur divin : or la priere, par laquelle on demande aux Saints qu'ils nous aident auprès de Dieu par leurs prieres, pour nous obtenir ses graces, enferme dans sa notion la condition de la créature, c'est-à-dire, sa dépendance : ce ne peut donc pas être un honneur divin.

III. Pourquoi on dit que les Saints font, & que les Saints donnent. Que ces façons de parler sont de l'Ecriture.

Cette preuve est si convaincante, que pour la détruire, il faut nier que nous nous bornions à demander aux Saints le secours de leurs prieres. Car, dit-on, l'Eglise les prie non-seulement de prier, mais de donner, mais de faire, mais de protéger, mais de défendre : donc on les regarde non-seulement comme intercesseurs, mais comme auteurs de la grace. Mais cela visiblement est moins que rien.

Car celui qui prie & qui obtient, protege, défend, assiste, donne & fait à sa maniere. Lorsqu'on attribue aux Saints des effets qu'on sait très-bien dans le fond qu'il faut attribuer à Dieu, on ne fait qu'exprimer par là l'efficace de la priere : qu'elle peut tout, qu'elle pénetre le ciel, qu'elle y va forcer Dieu jusques dans son trône ; il ne lui peut résister ; elle emporte tout sur sa bonté ;
Ps. cxlv. 19. *il fait la volonté de ceux qui le craignent ; il obéit à la voix de l'homme.* Pressé & comme
Jos. v. 14. forcé par Moyse, il lui dit : *Laissez-moi, que je punisse ce peuple* ; mais Moyse l'emporte contre lui & lui arrache, pour ainsi dire, des mains la grace qu'il lui demande ; en un mot

la foi peut tout, jusqu'à transporter les montagnes; & si cela est vrai de la priere qui se fait parmi les ténebres de la foi, combien plus le sera-t-il de celle qui est formée au milieu des lumieres des Saints, & qui partant de la sainte ardeur de la charité consommée, porte en elle-même le caractere de Dieu dont elle jouit. Ainsi les Saints peuvent tout: *assis sur le trône de Jesus-Christ*, selon sa promesse, revêtus de sa puissance par l'union où ils sont avec lui; comme lui, *ils gouvernent les Gentils & les brisent avec un sceptre de fer*. En un mot, il n'y a rien qu'ils ne puissent; & l'Ecriture n'hésite point à leur attribuer en ce sens, ce qu'ailleurs elle attribue à Jesus-Christ même.

1. Cor. xiij. 2. *Apoc. ij. 21. iij. 21.* *Ibid. xix. 15.*

IV. Que l'Ecriture parle comme nous de l'efficace de la priere, & que, selon notre croyance, toute la force des Saints est dans leurs prieres.

Quand on attribue à la priere les effets de la toute-puissance de Dieu, ce n'est pas là seulement un langage humain: c'est le langage du Saint-Esprit & de l'Ecriture. *Racontez-moi les miracles qu'a fait Elisée*, disoit un Roi d'Israël * à Giezi. Un Protestant lui diroit ici: Vous parlez mal. Ce n'est pas lui qui les a faits; c'est Dieu par lui & à sa priere.

Mais le Texte sacré poursuit: *& Giezi lui raconta comment il avoit ressuscité un mort.* Dites toujours: ce n'étoit pas lui, c'étoit Dieu; mais le Saint-Esprit continue: *& comme Giezi racontoit ces choses, la femme dont il avoit ressuscité le fils, vint tout à coup devant le Roi, & Giezi s'écria: Seigneur, voilà la femme, & voilà le fils qu'Elisée a ressuscité.* Tout le peuple de Dieu parloit ainsi, & l'on appelloit cette femme, la femme *dont Elisée avoit fait vivre le fils*. Il ne l'avoit pourtant fait que par ses prieres, & je ne crois pas qu'il fût plus puissant que le Fils de Dieu, qui

4 Reg. viij. 4 & seq. * *Joram.* *Ibid. 5.* *Ibid. 1.*

Joan. xj. 41. voulant reſſuſciter Lazare : *Mon Pere*, dit-il, *je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.*

Il y a donc toujours une priere ſecrete dans tous les miracles, & quoiqu'elle ne ſoit pas toujours exprimée, il la faut ſous-entendre, même dans tous ceux qui ſe font par une eſpece de commandement ; puiſque c'eſt toujours la Foi & l'invocation du nom de Dieu qui fait tout. C'eſt pourquoi le Roi de Syrie

4. Reg. v. 6. écrivoit au Roi d'Iſraël : *Je vous ai envoyé Naaman, afin que vous le guériſſiez de ſa lepre ;* il vouloit dire qu'il le fît guérir par Eliſée. Ils entendoient pourtant bien qu'il ne le feroit que par ſa priere, puiſque Naaman dit

Ibid. v. 11. ces paroles : *Je penſois qu'il viendroit à moi, & que s'approchant, il invoqueroit le nom de ſon Dieu, & me toucheroit de ſa main, & me guériroit.* Ainſi l'effet eſt attribué à celui qui prie & qui obtient ; & ſi l'on n'exprime pas toujours la priere, c'eſt que la choſe eſt ſi claire, qu'on la regarde comme toujours ſous-entendue. L'Egliſe dit tant de fois dans ſes oraiſons, que ce qu'elle eſpere des Saints, elle l'eſpere par leur interceſſion & par leurs prieres, qu'elle fait qu'il n'eſt pas poſſible qu'on l'entende jamais autrement, ni qu'on attende autre choſe du ſecours des Saints, qu'une puiſſante interceſſion auprès de Dieu, par J. C. Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'exprimer dans les prieres ce qu'on ſait déja.

4. Reg. 11. 9 *Je vous prie*, diſoit Eliſée au Prophete Elie, *que votre double eſprit ſoit en moi, ou que votre eſprit ſoit en moi avec abondance ;* & Elie

Ibid. lui répondit : *Vous demandez une choſe difficile : toutefois ſi vous me voyez lorſque je ſerai levé, cela ſera ;* & il avoit dit auparavant à Eliſée : *Que voulez-vous que je vous*

fasse ? comme tout étant en sa main, parce qu'il est en celle de Dieu, qui ne refuse rien à ses amis. Ils ne parlent de Dieu ni l'un ni l'autre. En savoient-ils moins que c'étoit Dieu seul qui pouvoit donner son esprit ? A Dieu ne plaise ! Il ne faut point abuser de ces façons de parler ; mais aussi ne faut-il pas tomber dans la petitesse de croire qu'on déplaise à Dieu en sous-entendant une chose claire, comme s'il ne voyoit pas les intentions, ou qu'à l'exemple des Ministres, il fût toujours attentif à épiloguer sur les paroles. L'Eglise ne manque point de bien instruire le peuple que la puissance des Saints est dans leurs prieres. Ecoutez le Concile : *Il faut enseigner avec soin que les Saints prient ; qu'il est bon de les appeller à son secours, pour nous obtenir les graces de Dieu par Jesus-Christ ; qu'il est bon d'avoir recours à leurs prieres ; qu'il ne faut point assurer qu'ils ne prient pas pour nous, ni que ce soit une idolatrie de leur demander qu'ils prient en particulier pour chacun de nous.* Voilà leur priere répétée cinq ou six fois en dix lignes, afin que nous entendions que les Saints, encore un coup, ne sont puissans qu'en priant pour nous.

Dec. de invoc. SS. sess. xxv.

Il n'y a aucun de nos catéchismes où il ne soit exprimé soigneusement que Dieu donne, & que les Saints demandent. Si nous leur attribuons du pouvoir auprès de Dieu, c'est que Dieu qui leur inspire tout ce qu'ils demandent, ne leur peut rien refuser. Nous imputer une autre pensée & nous chicaner sur les mots, c'est faire le procès à l'Ecriture, où il est écrit tant de fois : *Que l'aumône éteint le péché ; que la priere de la foi sauve le malade*, & cent autres choses semblables ; & re-

Job. xii. 18. & in S. Script. pass.

Jac. v. 14. Matt. x, &c.

procher à Jesus-Christ même qu'il n'a pas parlé correctement quand il a dit : *Guérissez les malades, purifiez les lépreux, ressuscitez les morts, chassez les démons ; vous avez reçu gratuitement, donnez de même.*

V. Prieres de S. Augustin, de S. Basile, & des autres Saints aux Saints Martyrs.

Aug. Serm. cccxxiv. in nat. Mar. aliàs xxxiij. de divers. Orat. in xl. Mart.

C'est en cette confiance que S. Augustin, un si sublime Docteur, un Théologien si exact, loue la priere d'une mere qui disoit à S. Etienne : *Saint Martyr, rendez-moi mon fils, vous savez pourquoi je le pleure, & vous voyez qu'il ne me reste aucune consolation.* C'est qu'il étoit mort sans Baptême. Saint Augustin ne s'avisa pas de chicaner cette femme sur ce qu'elle disoit au Martyr : *Rendez-moi mon fils.* Il savoit bien qu'elle n'ignoroit pas à qui c'étoit à le rendre & à donner l'efficacité aux prieres du Saint Martyr. Saint Basile demandant les prieres des Saints quarante Martyrs, les appelle *notre défense & notre refuge, les protecteurs & les gardiens de tout le genre humain.* Saint Grégoire, Evêque de Nysse, son frere, prie S. Théodore *de regarder d'en haut la Fête qui se célébroit en son honneur. Nous croyons*, lui disoit-il, *vous devoir le repos dont nous jouissons à présent ; mais nous demandons la tranquillité de l'avenir.* Saint Astere, Evêque d'Amase, contemporain & digne disciple de S. Chrysostome, introduit dans son discours un Fidele qui prie ainsi S. Phocas : *Vous qui avez souffert pour Jesus-Christ, priez pour nos souffrances & nos maladies ; vous avez vous-même prié les Martyrs avant que de l'être ; alors vous avez trouvé en cherchant ; maintenant que vous possédez, donnez-nous.* Saint Grégoire de Nazianze a prié Saint Cyprien & Saint Athanase *de le regarder d'en haut, de gouverner ses discours & sa*

Orat. in Theod.

Hom. in Phoc.

Orat. xviij, &c.

sa vie, de paître avec lui son troupeau, de lui donner une connoissance plus parfaite de la Trinité, & enfin de le tirer où ils étoient, de le mettre avec eux & avec leurs semblables. Les autres Peres ont parlé de même. Si ces grands Saints ignoroient que Dieu donnoit toutes choses, & croyoient les recevoir des saintes ames autrement que par leurs prieres, ils ne sont pas seulement, comme le veut le Ministre, des Antechrists commencés, mais des Antechrists consommés, ou quelque chose de pire.

VI. C'est chose claire par la raison, & d'ailleurs expressément révélée de Dieu, que prier de prier n'est pas un honneur divin.

Revenons donc, & disons : Idolâtrer est rendre à la créature les honneurs divins. Or prier les Saints de prier, c'est si peu un honneur divin, que c'est chose qu'il n'est pas possible d'attribuer à d'autre qu'à la créature : ce n'est donc pas un honneur divin, ni enfin rien au-dessus de la créature, puisqu'au contraire son apanage naturel est qu'on lui demande de prier.

Et cela n'est pas seulement constant par la raison naturelle ; c'est une chose expressément révélée de Dieu, puisque Saint Paul a dit à la créature, & qu'il a répété souvent : *Mes Freres, priez pour moi.* C'est donc chose révélée de Dieu, en termes formels, que demander des prieres ne peut être un honneur divin ni au-dessus de la créature. Il n'en faudroit pas davantage pour confondre M. Jurieu & tous les Ministres. Car voilà, en termes précis, cette demande : *Priez pour nous*, déclarée par un Apôtre un honneur humain & convenable à la créature : or cet honneur qui est humain en le faisant aux Fideles qui sont sur la terre, ne peut pas devenir divin en le faisant aux Esprits bienheureux, puis-

qu'on fait l'un & l'autre dans le même esprit de demander la société des prieres de nos freres.

VII. Calomnie des Ministres, qui veulent nous faire accroire que nous demandons aux Saints autre chose que des prieres, ou que nous les prions dans un autre esprit que nos freres qui sont sur la terre.

Il ne reste à vos Ministres que de nier, comme ils osent le faire, que nous prions les bienheureux Esprits dans le même esprit que nous prions nos freres. Mais c'est là nous contredire dans la chose du monde la plus claire, puisqu'il est clair & attesté par tous les actes de notre Religion que nous ne demandons aux plus grands Saints & même à la sainte Vierge que des prieres. C'est ce que démontrent tous nos Conciles, tous nos Catéchismes, tout notre Service, tous nos Rituels, & en un mot, tous les Actes de notre Religion; & pour en venir à un exemple, c'est ce qui paroît dans le *Confiteor*, priere si familiere à tous les fideles, où après avoir confessé nos péchés à Dieu, à ses Anges, à ses Saints & à nos Freres présens, pour nous humilier non-seulement devant Dieu, mais encore devant toutes ses créatures, nous finissons en disant: *Je prie la sainte Vierge, les SS. Anges, S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Paul, tous les autres Saints, & vous mes freres, de prier pour moi notre Dieu tout-puissant.*

Vous le voyez, mes chers Freres; nous ne prions point les Saints & la sainte Vierge elle-même de prier pour nous autrement que nous ne prions nos freres, parmi lesquels nous vivons. Cette priere adressée à nos freres vivans avec nous, se trouve, en termes formels, dans l'Ecriture; donc celle que nous adressons aux Saints qui sont avec Dieu, étant de même nature, est clairement autorisée dans l'équivalent.

VIII. Extravagan-

Qui veut voir combien ce raisonnement embarrasse les Ministres, n'a qu'à entendre

ses extravagances où il jette M. Jurieu. Il entreprend de prouver que la glorification des Bienheureux est un obstacle à cette priere qu'on leur pourroit faire ; & la raison qu'il en apporte, est, dit-il, qu'*il seroit moins criminel d'invoquer un homme sur la terre, que de l'aller chercher dans les Cieux. Sur la terre, un homme est loin de Dieu : il est ou il paroît être quelque chose étant seul ; mais uni à Dieu, réuni à sa source, comme un fleuve est réuni à l'Océan quand il s'y est jetté, il n'est plus rien, il est englouti & abymé, pour ainsi dire, dans les rayons de la gloire de Dieu* Quelle vision de s'imaginer qu'un Bienheureux, uni à Dieu, n'est plus rien, qu'il n'agit plus & ne vit plus ! C'est du Dieu des Siamois que le Ministre veut sans doute parler. Que si l'on dit que c'est une exagération qui fait voir qu'à comparaison de la gloire immense de Dieu, celle de la créature doit être comptée pour rien, il faut donc avouer en même tems que le Bienheureux, loin d'être effectivement anéanti & sans action dans ce glorieux état, est au contraire d'autant plus, vit & agit d'autant plus, qu'il est plus intimement uni à la source de la vie & à la plénitude de l'être. S'imaginer maintenant qu'il n'est plus permis de l'honorer dans cet état, ce seroit dire en même temps qu'on ne le peut plus honorer ni glorifier, à cause qu'il est arrivé au comble de la gloire, ce qui seroit la plus grossiere de toutes les absurdités.

ces du Ministre Jurieu, lorsqu'il dit qu'il est moins permis de prier & d'honorer les Saints dans la gloire, que lorsqu'ils sont en cette vie.

XI.

Vain discours & absurdités du même Ministre, lorsqu'il

Que veut donc dire ce vain discours de votre Ministre : *On est obligé de s'abstenir de rendre tout hommage à un sujet en présence de son Souverain, & l'on ne sera pas obligé de s'abstenir de rendre un culte religieux à une créature*

dit qu'il n'est pas permis d'honorer les Saints devant Dieu.

devant le Créateur? Quand on tient de pareils discours, où il n'y a qu'un son éclatant & des couleurs spécieuses, on montre bien qu'on ne veut qu'éblouir le monde. Car laissant à part l'équivoque du terme de *religieux* dont on parlera bientôt, demandez, mes Freres, à votre Ministre, s'il permet de louer & de glorifier les bienheureux Esprits dans l'état de gloire où ils sont. Voilà donc cette espece d'hommage, puisqu'il veut l'appeller ainsi; & pour parler plus correctement voilà les justes louanges & la glorification rendue aux Saints, sous les yeux de Dieu, sans qu'il s'en offense. Niera-t-on que les louanges soient un culte, & les louanges de Dieu la principale partie du culte divin? Donc les louanges des Saints sont un honneur qu'on leur rend. On sait bien, & il ne faut pas se tourmenter à nous l'expliquer, qu'on ne les loue pas comme Dieu; mais enfin en les louant on les honore. Le Ministre nous dira, quand il lui plaira, si cet honneur qu'on leur rend, pour l'amour de Dieu, est religieux ou profane. En attendant, il est constant qu'on ne les regarde pas devant Dieu comme des riens, puisqu'on les loue à ses yeux, & que c'est là proprement que nous les devons glorifier, puisque c'est là que Dieu les glorifie.

X. Suite des absurdités du même Ministre.

La comparaison des Rois de la terre montre bien encore qu'on ne s'entend pas. Car sans parler de certains honneurs qu'on rend tous les jours aux enfans des Rois en présence de leur Pere, & qui rejaillissent sur les Rois mémes, ce qui montre qu'on peut honorer les enfans de Dieu devant leur Pere céleste; où est-ce qu'on les honorera, si l'on ne les honore pas devant Dieu & sous

ſes yeux ? Où eſt-ce que Dieu n'eſt pas ? Où eſt-ce que la Foi ne nous le repreſente pas dans ſa majeſté & dans ſa gloire ? Il ne faudroit donc jamais honorer nos freres, ni les prier de prier pour nous. Car nous ne le pouvons faire qu'en les regardans ſous les yeux de cette ſuprême Majeſté. Et d'ailleurs peut-on ne pas voir que ce qui oblige à ſupprimer devant les Rois certains honneurs qu'on pourroit rendre aux autres hommes en leur abſence, c'eſt qu'après tout le Roi n'eſt qu'un homme, & l'honneur qu'on lui rend eſt un honneur fini, qu'un autre honneur peut partager & diminuer ; mais l'honneur qu'on rend à Dieu n'ayant point de bornes, puiſqu'on y regarde toujours la diſprôportion de créature à Créateur qui eſt infinie, Dieu ne peut rien perdre du ſien, quand on honore ſes ſerviteurs, qu'on ne regarde au contraire que comme un foible écoulement de ſa grandeur infinie, & qu'on regarde toujours comme d'autant plus revêtus de ſes bienfaits, qu'ils ſont eux-mêmes plus grands. Il n'en eſt pas ainſi des Rois. Les hommes n'en tiennent pas toutes les belles qualités d'eſprit & de corps qui leur attirent du reſpect. Mais tous les avantages que nous révérons dans les Saints, leur viennent de Dieu, & dès qu'ils ſont connus comme tels, s'ils provoquoient Dieu à jalouſie, Dieu ſeroit jaloux de lui-même.

XI. Autre raiſon du Miniſtre, qui ſe détruit elle-même. Inter-

Mais voici une autre raiſon de votre Miniſtre : *Quand vous dites à un Saint vivant : Priez pour nous, vous n'en faites point un interceſſeur qui ſoit médiateur auprès de Dieu ; car il n'eſt pas plus auprès de Dieu que vous :*

vention des Saints : ce que c'eſt. *il n'eſt point entre Dieu & vous : ce n'eſt qu'une jonction de prieres que vous demandez ; mais quand vous dites à un Saint qui eſt au Ciel plus près de Dieu que vous & tout près de Dieu : Priez pour nous, vous en faites un interceſſeur poſé près de Dieu, un médiateur entre Dieu & vous.* Dans quelles ſubtilités s'embarraſſe l'eſprit humain, & quel vain tourment il ſe donne, quand il ne veut pas ouvrir les yeux à la vérité ? Un Bienheureux eſt uni à Dieu par la charité : un Fidele qui eſt ſur la terre, lui eſt uni par le même nœud, & c'eſt la même charité partout ; puiſque Saint Paul a prononcé *que la charité ne ſe perd jamais*, & par conſéquent ne ſe perd pas même dans la gloire, comme la foi & l'eſpérance s'y perdent. Si c'eſt la même charité, elle nous unit avec Dieu & entre nous, tant dans le ciel que ſur la terre, enſorte que tous enſemble nous ne faiſons qu'un même corps de Jeſus-Chriſt. Les Saints voient ce que nous croyons ; mais toute la perfection de la gloire eſt renfermée dans la Foi, comme le fruit dans ſon germe. Les Saints ne ſont donc pas entre Dieu & nous, à parler dans la préciſion d'une ſaine Théologie ; mais ils ſont nos membres & nos freres, qui ont accès comme nous par le même médiateur, qui eſt J. C. De là ſe forme ce raiſonnement tiré des principes du Miniſtre : Ce n'eſt point offenſer Dieu ni J. C. *que de demander aux Saints une jonction de prieres* (ce ſont les paroles du Miniſtre qu'on vient de voir). Or nous ne demandons aux Saints qu'une jonction de prieres. Ce n'eſt point mettre les Saints entre Dieu & nous, que de les regarder comme unis à nous : (c'eſt encore le

1. Cor. xiij 8.

principe du méme Miniſtre), Or nous ne regardons les Saints qui ſont dans la gloire, que comme unis avec nous par la charité en un même corps de Jeſus-Chriſt ; nous ne les mettons donc pas entre Dieu & nous, comme nous y mettons Jeſus-Chriſt ; & à proprement parler, il n'y a que Jeſus-Chriſt ſeul à qui nous rendions cet honneur ; puiſqu'il n'y a que lui ſeul que nous regardions comme écouté par lui-même ; tous les autres qui prient dans le ciel ou ſur la terre, ne l'étant uniquement que par lui, ainſi qu'on vient de le voir par le Concile de Trente, & qu'on le verra encore plus évidemment dans la ſuite.

XII. Que les prieres qu'on adreſſe aux Saints, loin de nous détourner de Dieu, nous y uniſſent. Exemple de S. Baſile & de S. Chryſoſtome.

Il s'enſuit de là clairement que les prieres qu'on adreſſe aux Saints, loin de nous détourner de Dieu, nous y uniſſent, ce qui ſe démontre en cette ſorte. La priere dont Dieu eſt toujours le premier & le principal objet, ne nous peut détourner de Dieu ; or eſt-il que Dieu eſt toujours le premier & le principal objet de la priere que les Catholiques adreſſent aux Saints, puiſqu'ils ne les prient que de prier Dieu ; par conſéquent la priere adreſſée aux Saints, ne peut jamais détourner de Dieu ceux qui la font dans l'eſprit de l'Egliſe Catholique.

En effet le but de cette priere n'eſt pas tant de s'adreſſer aux Saints comme priés, que de nous unir à eux comme prians ; & c'eſt pourquoi S. Baſile ne croyoit pas détourner les peuples de prier Dieu en les invitant à prier les Saints ; parce que les invitant à prier les Saints, ſelon l'eprit du Chriſtianiſme, c'étoit leur dire en d'autres paroles, comme il l'interprete lui-même, *Orat. in 40 Mart.*

que vos prieres se repandent devant Dieu avec celles des Martyrs. Le dessein de glorifier Jesus-Christ est toujours le principal & le plus intime motif qui anime ces prieres ; c'est aussi ce qui faisoit dire à Saint Chrysostome : *Où est le sépulcre d'Alexandre le Grand ? Mais les tombeaux des serviteurs de Jesus-Christ sont illustres dans la ville Maîtresse, & personne n'ignore les jours de leur mort, qui sont devenus des jours de fêtes par tout l'univers..... Les tombeaux des serviteurs du Crucifié sont plus magnifiques que les palais des Rois, non tant par la beauté de la structure, quoique cela ne leur manque pas, que par le concours des peuples. Car celui qui porte la pourpre, y accourt-lui-même pour embrasser ces tombeaux ; & ayant déposé son faste, il est debout, priant les Saints qu'ils l'aident par leurs prieres. Celui qui porte le diadême choisit un pécheur & un faiseur de tentes, même après leur mort, pour ses Patrons. Direz-vous que Jesus-Christ soit mort, lui dont les serviteurs, même après leur mort, sont les Patrons & les Protecteurs des Rois de la terre ?* C'est dans la gloire qu'il les regarde, comme vous voyez, & loin d'être rebuté de les honorer, sous prétexte qu'il les regarde avec Jesus-Christ, c'est au contraire pour cette raison qu'il les juge dignes des plus grands honneurs. C'est ainsi que ces grands hommes faisoient servir la gloire des Saints à celle de Jesus-Christ. Le même Saint Chrysostome dit encore ailleurs : *Allons souvent visiter ces Saints Martyrs, touchons leurs châsses, embrassons avec foi leurs saintes reliques, afin d'en attirer quelques bénédictions sur nous ; car comme de braves soldats montrant aux Rois les plaies qu'ils ont reçues pour leurs service, leur*

Hom. xxvj. in 11. ad Cor.

Hom. xl. de SS. Juvent. & Max.

parlent avec confiance, de même ceux-ci, en montrant leurs têtes coupées, obtiennent tout ce qu'ils veulent du Roi du ciel.

XIII. Paſſage d'Œcolampade.

Ce beau paſſage de S. Chryſoſtome a tellement touché Œcolampade, un des prétendus Réformateurs, qu'il l'oblige à parler ainſi dans les notes qu'ils a faites ſur cette Homélie : *Je ne voudrois pas nier que les Saints ne prient pour nous; je ne voudrois pas dire non plus qu'il fût aſſuré que ce fût une impiété & une idolatrie d'implorer leur protection. Les Saints ſont tout embraſés de charité dans le Ciel : ils ne ceſſent de prier pour nous. Quel mal y a-t-il donc de leur demander qu'il faſſent ce que nous croyons que Dieu a très-agréable, quoiqu'il ne nous ait pas commandé de le faire?* Un Miniſtre nous juſtifie contre les Miniſtres; & malgré les préventions de la ſecte, lorſqu'il entend les Peres parler comme nous, il n'oſe pas aſſurer que nos prieres ſe reſſentent de l'idolatrie.

XIV. Qu'on n'attribue rien de divin aux Anges ni aux Saints, en leur attribuant la connoiſſance de nos prieres. Preuve par l'Ecriture, par les SS. Peres, par la raiſon & par Daillé même.

Mais, dit-on, & voici le fort des prétendus Réformés, on préſuppoſe, en priant les Saints de tant d'endroits de la terre, qu'ils ont l'oreille par-tout, & qu'ils connoiſſent le ſecret des cœurs; ce qui eſt leur attribuer une prérogative divine. Qu'un autre Miniſtre réponde pour nous. Les prétendus Réformés n'ont pas deſſein d'élever les Anges, non plus que les autres Saints, au-deſſus de la créature. Cependant que nous diſent-ils de ces créatures bienheureuſes? *Les Anges*, dit M. Daillé, *voient ce qui touche chacun de nous en particulier. Ils voient le péril de chacun de nous, ce que chaque Fidele craint, ce qu'il deſire, ce qu'il demande, parce qu'ils ſont préſens ſur la terre & mêlés au milieu de nous.* Daillé en fait-il des Dieux, en leur don-

Lib. 3. *c. xxiij. p.* 484.

nant tant de connoiſſance, & de nos beſoins, & de nos deſirs, & de tout ce qui nous touche en particulier? *Mais c'eſt*, dit-il, *qu'ils ſont ſur la terre au mileu de nous* : comme ſi la connoiſſance de tant de ſecrets dépendoit des cieux, & non d'une lumiere céleſte, que Dieu communique à qui il lui plaît. Quoi qu'il en ſoit, on peut dire, ſans bleſſer la Foi, que les Anges connoiſſent ce qui ſe paſſe ſur la terre, & même nos ſecrets deſirs. Ce qui fait que cette opinion qu'on a de leurs connoiſſances, ne nous empéche pas de les reconnoître pour ce qu'ils ſont, c'eſt-à-dire, pour des créatures, c'eſt que nous ſavons d'où leur viennent toutes leurs lumieres, d'où il reçoivent leurs ordres, & où ils mettent leur félicité. Nous n'avons donc pas beſoin d'égaler les Saints à Dieu, pour leur faire
Apoc.viij.3. entendre nos vœux. Il ne faut que les égaler aux Anges, qui ſavent nos prieres, qui les préſentent à Dieu, qui les mettent ſur l'autel céleſte devant le trône de Dieu, comme un préſent agréable. Liſez le chapitre VIII de l'Apocalypſe; & ne dites pas que l'Ange qui y offre à Dieu les prieres des Saints, ſoit Jeſus-Chriſt; Saint Jean ne l'ap-
Ibid. pelle *qu'un autre Ange*, un Ange comme les autres, qui paroiſſent dans ce divin livre; un Ange comme les ſept Anges dont il venoit de parler. Cet Ange, qui n'eſt qu'une créature, entend nos vœux, puiſqu'il les offre. Qu'on répete tant qu'on voudra, que c'eſt une idolatrie que d'égaler par quelque endroit que ce ſoit les Saints à Dieu : j'en conviens; mais ſera-ce encore une idolatrie de les égaler aux Anges, à qui Jeſus-Chriſt même nous apprend que ſa grace nous ren-

dra ſemblables ? *Ils ſeront*, dit-il, *comme les Anges de Dieu.* Mais qui empêche qu'ils ne le ſoient dès à préſent, puiſqu'ils voient, comme les Anges, *la face du Pere* ? Un Ange préſente nos prieres & les phioles qui ſont pleines de ce céleſte parfum. Mais les vingt-quatre vieillards, qui nous repréſentent l'univerſalité des Saints, aſſis devant le trône de Jeſus-Chriſt, revêtus de blanc & couronnés, c'eſt-à-dire, avec la couleur & les ornemens de la gloire, n'apportent-ils pas auſſi dans leurs mains ces phioles pleines de parfums, qui ſont les prieres des Saints ? Si les Anges ſont appellés à la participation des ſecrets divins, & s'ils en font le ſujet des louanges qu'ils donnent à Dieu, ne voit-on pas les ames des Martyrs ſous l'Autel, où elles ſont en Jeſus-Chriſt, dans lequel elles ſont cachées, qui connoiſſent l'état de l'Egliſe, en ſavent les perſécutions dont elles demandent la fin, & apprennent qu'elle eſt différée pour peu de tems, & pourquoi ? N'eſt-ce donc pas blaſphémer, que de les ranger parmi les morts qui ne ſavent rien de ce qui ſe paſſe ſur la terre ; & quand Babylone tombe, les Apôtres & les Martyrs ne ſont-ils pas invités à louer Dieu de ſes jugemens, & n'entend-on pas en effet, auſſitôt après, des cantiques d'admiration, dans le Ciel, ſur ce ſujet ; ne voit-on pas que l'exécution des juſtes jugemens de Dieu, fait une fête dans le Ciel, pour tous les eſprits bienheureux, & autant pour les ames ſaintes, que pour les Saints Anges ? Pourquoi donc ces Ames ſaintes n'entreroient-elles pas dans les actions particulieres, & dans la fête qu'on fait dans le

Matt. xxij. 30.
Apoc. vii. 3.
Apoc. iv. 4. *Ibid. v.* 8. *Ibid. vj.* 1. 11.
Ibid. vj. 9. 10, 11.
Ibid. xviij. 20. *xix.* 1.

Ciel, pour la converſion d'un pécheur ? Qu'on ne nous diſe donc plus que c'eſt en faire des Dieux, que de leur faire connoître ce qui ſe paſſe ici-bas, & en particulier les prieres que nous envoyons au Ciel ? Suivons de plus hauts principes, & apprenons à connoître en quoi conſiſte la grandeur de Dieu. Il fait entendre à ſes Prophetes, aux Ames ſaintes, à ſes Anges, & à tel autre qu'il lui plaît de ſes ſerviteurs, non-ſeulement les penſées des hommes, mais encore ſes propres penſées, & ce qu'il a réſolu des peuples & des nations dans ſon conſeil éternel. Il les éleve plus haut, lorſqu'il leur montre ſon eſſence à découvert. Et ſans doute, c'eſt quelque choſe de plus de le voir lui-même face à face, que de connoître ſes deſſeins, quelque hauts qu'ils ſoient ; à plus forte raiſon, que de connoître les deſſeins & les penſées des hommes mortels. Dieu mene ſes ſerviteurs autant qu'il lui plaît, ainſi qu'ils lui plait, par tous les degrés de connoiſſances ; & à quelque perfeſſion qu'il les éleve, il ſe montre toujours leur Dieu, parce qu'ils ne ſont éclairés que par ſa lumiere.

C'eſt pourquoi les ſaints Docteurs n'ont point héſité à attribuer la connoiſſance de nos prieres aux Ames ſaintes. Nous avons oüi Saint Grégoire de Nyſſe, dire au Martyr Saint Théodore : *ô Saint Martyr, regardez-nous du plus haut des cieux.* Nous avons oüi Saint Auguſtin louer la priere d'une mere chrétienne, qui avoit perdu ſon fils ſans être baptiſé : *ô Saint Martyr, vous ſavez pourquoi je le pleure*, diſoit cette mere ; & parce qu'elle avoit dit, *vous ſavez, Dieu*, continue le même Pere, *voulut montrer qu'elle avoit été ſa penſée. Elle porta l'enfant reſſuſcité*

Vide ſup. n 5.

aux Prêtres, il fut baptisé, il fut sanctifié, il fut oint, on lui imposa les mains; tous les Sacremens étant achevés, il mourut. Sa mere accompagna son enterrement avec un visage qui faisoit paroître qu'elle ne croyoit pas tant mettre son fils dans le tombeau que le mener dans le propre sein du Martyr. Que d'articles de la nouvelle Réforme sont condamnés par ce récit; & qu'on doit être fâché, s'il reste quelque sentiment de piété véritable, d'être d'une Religion qui oblige à rejeter ces choses si saintes, & à la fois si bien attestées par de si grands hommes? Mais quelque opinion qu'on en ait, j'ai toujours gagné ce que je voulois; & il est bien assuré que, ni la femme qui fit cette priere à Saint Etienne, ni Saint Augustin qui la loue, ne vouloient pas faire un Dieu de ce saint Martyr. Les autres Peres ne vouloient pas non plus attribuer aux Saints, dont ils demandoient les prieres, aucune perfection divine; puisque, quelque intelligence qu'ils y reconnussent de nos besoins, ou en général des choses du monde, ils savoient bien qu'ils ne voyoient rien que dans une lumiere empruntée. *Vous savez tout*, disoit Saint Paulin à Saint Felix: *Vous voyez dans la lumiere de Jesus-Christ les choses les plus secretes & les plus éloignées, & vous comprenez tout en Dieu, où tout est renfermé.*

Paul. de Nat. S. Fel.

XV.
Aveu du Ministre, que nous n'égalons pas les Saints à Dieu par nos invocations: il se réduit à dire que nous les égalons à J.C. & comment.

Il faut que le Ministre succombe sous des vérités si constantes. Il en a senti le poids: il a, dis-je, bien senti que ni les saints Peres, qu'il accuse comme nous d'idolatrie, ni nous, qui ne faisons que les suivre n'attribuons rien de divin aux bienheureux Esprits; & vous le pouvez entendre par ces paroles: *Nous pouvons défier l'Eglise Romaine de nous montrer aucune différence entre le culte qu'elle rend au*

Lett. xv. p. 114, 115. *Fils de Dieu, & celui qu'elle rend aux Saints. Ils en peuvent trouver quelqu'une entre le culte du Pere & celui des Saints mais entre le culte des Saints & du Fils, je les defie d'en montrer aucune.* Tout cela ſe réduit à dire que Jeſus-Chriſt *homme, fait tout le bien qu'il nous fait par voie d'interceſſion*, comme les Saints. Au nom de notre Seigneur, & par le ſoin que vous devez avoir de votre ſalut, arrétez-vous ici, mes très-chers Freres. Vous voyez à quoi votre Miniſtre réduit principalement la difficulté. *Ils peuvent*, dit-il, *trouver quelque différence entre le culte du Pere Eternel & celui des Saints.* Il n'oſe découvrir tout ce qu'il ſent. *Nous pouvons trouver quelque différence*; c'eſt-à-dire, naturellement, quelque petite différence; mais ou nous n'en pouvons trouver aucune, ou celle que nous trouvons eſt infinie. Car, je vous prie, quelle différence avons-nous trouvée entre le ſecours de Dieu & celui des Saints, entre la maniere de prier Dieu & celle de prier les Saints? C'eſt, avons nous dit, que Dieu donne, & les Saints obtiennent: on prie Dieu, comme la ſource de tout bien, de donner ſes graces quelles qu'elles ſoient, temporelles ou ſpirituelles, & on prie les Saints de les demander. Or ce n'eſt pas là quelque différence, c'eſt une différence immenſe, infinie; puiſque c'eſt une différence, qui d'un côté fait Dieu être parfait, & de l'autre la créature être indigent, tiré du néant, & le néant méme; une différence en un mot, qui met d'un côté l'indépendance abſolue, & de l'autre la dépendance ſans bornes. Ce n'eſt pas là quelque différence; mais c'eſt toute la différence qu'on peut établir entre Dieu & la créature,

& l'on ne peut en imaginer une plus grande ni une plus eſſentielle.

Ici votre Miniſtre ſe tourmente en vain à prouver aux Catholiques, *qu'il n'y a point de biens & de graces pour le tems & pour l'éternité, qu'ils ne demandent à leurs Saints directement, & ſans détour*. Veut-il dire qu'on les leur demande, comme à ceux qui les donnent ? Il n'y auroit donc aucune différence. Or eſt-il qu'il ne peut nier que nous n'y en mettions quelqu'une ; nous venons de lui prouver, ou que nous n'en mettons aucune, ou que nous en mettons une auſſi grande qu'on la puiſſe mettre, & en un mot une infinie. Qu'il enfle donc ſon diſcours de tant d'exagérations qu'il lui plaira, & qu'il raconte toutes les graces qu'on demande à la Sainte Vierge, il demeure lui-même d'accord qu'on ne les demande que par voie d'interceſſion, puiſque même, ſelon lui, on n'en attend pas davantage de Jeſus-Chriſt. La difficulté n'eſt donc plus que de l'interceſſion de Jeſus-Chriſt. Il s'agit de voir ſi celle des Saints eſt de même nature que la ſienne ; & il eſt eſſentiel à cette cauſe, que vous compreniez que c'eſt en cela préciſément, que votre Miniſtre met le nœud de cette queſtion. C'eſt ce qu'il déclare par ces paroles : *Pour moi*, pourſuit-il, *plus j'étudie le culte qu'on rend à Jeſus-Chriſt ; plus je le trouve ſemblable à celui des Saints. Nous adreſſons à Jeſus-Chriſt deux ſortes de prieres, l'une indirecte, en lui diſant, priez pour nous ; l'autre directe, en lui demandant directement la grace, la rémiſſion des péchés, la vie éternelle. Dans l'Egliſe Romaine, on fait préciſément la même choſe à l'égard des Saints. Cela laiſſe une différence, je* Ibid. 115.

l'avoue, entre l'adoration qu'on rend à Dieu le Pere, & celle qu'on rend aux Saints. La voilà donc encore une fois établie, de son aveu, cette différence, qui, comme on voit, est infinie. *Car*, continue-t-il, *jamais on ne dit au Pere, Seigneur, priez pour nous, intercédez pour nous auprès de votre Fils. Cela seroit insensé, & peut-être impie; & je crois que Rome ne pratique pas cette impiété.* Il y a donc pour la troisieme fois une différence essentielle entre la priere que l'Eglise Romaine fait au Pere, & celle qu'elle fait aux Saints, de l'aveu de votre Ministre. *Mais il n'y a*, continue-t-il, *aucune différence du culte rendu à Jesus-Christ, & de celui qu'on rend aux Saints; car, & à celui-là, & à celui-ci on dit indifféremment, priez pour nous, afin que Dieu nous donne, ou bien, donnez-nous vous-même*, PAR VOIE D'INTERCESSION ET D'IMPÉTRATION *de son Pere;* comme il l'explique lui-même & le répete dix fois. Il ne reste donc plus qu'à faire voir qu'il y a encore une différence infinie entre l'intercession de Jesus-Christ, & celle des Saints; & c'est là, comme vous voyez, que votre Ministre fait consister notre question. Mais elle est si aisée à résoudre, que je n'y veux employer que M. Daillé. C'est un Ministre que je prends pour juge entre M. Jurieu & moi.

XVI. Le Ministre réfuté par Daillé. La médiation de J. C. expliquée & les Catholiques justifiés.

Daillé étant obligé, par une objection du Cardinal du Perron, de parler de cette matiere, & d'expliquer comment on peut croire que Jesus-Christ prie pour nous, commence en cette sorte: *Ni nous, ni les anciens, ni aucun Chrétien vraiment pieux, n'avons jamais prié Jesus-Christ de prier son Pere pour nous.* D'abord il apprend bien à M. Jurieu, qu'il ne

ne ſait pas ſa Théologie, quand il dit qu'on prie Jeſus-Chriſt de prier pour nous : *Ni nous*, dit-il, *ni les anciens, ni aucun Chrétien vraiment pieux, ne l'a jamais fait.* M. Jurieu n'eſt donc pas de ces pieux Chrétiens ſelon le Miniſtre Daillé. Il pourſuit : *Du Perron penſe-t-il que Jeſus-Chriſt ne faſſe pour nous autre choſe que de ſe proſterner devant Dieu, afin de prier comme feroit un des Saints de ce Cardinal? Aſſurément il ſe trompe, s'il a ure ſemblable penſée.* Tout en s'emportant contre nous, Daillé nous accorde ce que nous voulons. Les Saints du Cardinal du Perron, c'eſt-à-dire, les Saints des Catholiques, ſont proſternés devant Dieu comme d'humbles ſupplians : Jeſus-Chriſt n'agit pas de cette maniere, & nous en convenons avec le Miniſtre ; l'interceſſion de Jeſus-Chriſt n'eſt donc pas de même nature que celle des Saints. Prenons encore la choſe d'une autre maniere. Daillé dit, & il dit vrai, qu'on n'a jamais prié Jeſus-Chriſt de prier pour nous. Il n'y en a aucun exemple, ni aucun précepte, ni aucun conſeil, ni dans l'écriture, ni dans la tradition. Quand donc on prie les Saints, comme fait l'Egliſe Romaine, on ne leur demande rien de ſemblable à ce qu'on attend de J. C. Voilà qui eſt clair ; mais la ſuite le ſera beaucoup davantage ; & plus Daillé s'étudie à nous expliquer la dignité de la médiation de Jeſus-Chriſt, plus il juſtifie les Catholiques. Car écoutons ce qu'il ajoute : *Jeſus-Chriſt, Pere de l'éternité, eſt ſeigneur & diſpenſateur de toutes les graces que ſon ſang nous a méritées. Ce puiſſant Roi de l'univers nous les donne ainſi qu'il lui plaît ; ſes ſujets ne le tiennent pas pour un ſimple interceſſeur, mais*

Daill. de cult. Lat. l. III. c. 19. p. 386.

pour leur Roi, pour leur Seigneur, pour leur Dieu, & ils souhaitent que ce qu'ils demandent leur soit accordé par sa volonte & par sa puissance. Notre cause se fortifie visiblement, par le discours de Daillé. Il ne permet pas qu'on regarde Jesus-Christ comme un simple intercesseur. Il est, dit-il, dispensateur & distributeur des graces de Dieu; mais il les donne avec autorité, & comme Seigneur, parce qu'il *les a meritées par son sang*, elles sont à lui; il les a acquises; il les a achetées, & cela par un prix infini, qui est celui de son sang; & si M. Daillé rapporte cela à la nature divine de Jesus-Christ, c'est que c'est là qu'est la source de la dignité & du mérite infini qui se trouve dans les actions de Jesus-Christ, & dans toute sa personne: ce qui est indubitable; mais en même tems il ne l'est pas moins que ceux qui, comme nous, regardent les Saints, non comme *distributeurs de la graces*, mais comme de *simples intercesseurs*, ne les égalent en aucune sorte avec Jesus-Christ. Mais le Ministre, en continuant de plaider sa cause va donner comme un dernier trait à la bonté de la nôtre. *Que si on dit*, poursuit-il, *que Jesus-Christ prie pour nous, il faut entendre cela, non d'une maniere basse, mais d'une maniere relevée & convenable à la majesté d'un si grand Roi. Ce n'est point en se prosternant, en tendans les mains, ni en disant des paroles de suppliant qu'il intercede pour nous; c'est qu'il appaise son Pere, par le prix & la bonne odeur toujours présente de la victime qu'il a une fois offerte, & fait qu'il nous donne les graces que nous demandons; lui-même consentant aussi & voulant que nous les ayons. Telles sont les prieres*

que Jesus-Christ fait pour nous. Elles sont dignes de sa personne; & *Saint Paul nous le fait entendre, lorsqu'il dit, que l'épanchement du sang de Jesus crie plus haut que le sang d'Abel.* Nous sommes d'accord avec les Ministres de cette maniere d'expliquer la médiation de Jesus-Christ. On la peut voir très-bien expliquée dans Saint Thomas, & l'on n'en connoît point d'autre dans nos écoles. On y enseigne constamment, que Jesus-Christ intercede par son sang répandu pour nous, & par la vertu éternelle de son sacrifice. Il n'a besoin ni de paroles ni de postures suppliantes; il suffit, comme dit l'Apôtre, *qu'il paroisse pour nous devant Dieu*, afin de nous obtenir tout ce qu'il lui plaît. Ce qu'on appelle prier dans cet état glorieux de Jesus-Christ, c'est dans sa sainte ame une perpétuelle volonté de nous sanctifier, conformément à cette parole qu'il a prononcée: *je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient saints en vérité*; & à celle-ci: *ô mon Pere je veux que ceux que vous m'avez donnés soient avec moi.* Il a droit de dire, *je veux*, d'une façon particuliere, qui ne convient qu'à lui seul: il peut disposer de nous, & des graces qu'il nous distribue, comme de choses qui sont siennes, qu'il a achetées, qu'il s'est rendues propres. Nous ne donnons rien de semblable aux Saints. Ce n'est point leur sang qui nous sauve, ni qui est une source de graces pour nous: ils n'ont point offert le sacrifice, dont l'efficace infinie & toujours présente, sanctifiera les pécheurs, jusqu'à la fin des siecles: ils sont humbles supplians devant la Majesté divine, serviteurs agréables à leur maître; mais enfin simples

Joan. xvij. 19.
Ibid. 24.

ſerviteurs, non ſeigneurs, ni rédempteurs, ni diſpenſateurs des graces, comme Jeſus-Chriſt. Ainſi ni nous ne faiſons faire à Jeſus-Chriſt ce que font les Saints, ni nous ne faiſons faire aux Saints ce que fait Jeſus-Chriſt. Leur interceſſion laiſſe en ſon entier tout ce qui convient, ſelon les Miniſtres, auſſi-bien que ſelon nous, à celle du Fils de Dieu, & nous ne leur en donnons aucune partie.

XVII. Q'on n'adreſſe point à J. C. cette priere, *priez pour nous* : M. Jurieu corrigé par M. Daillé.

Mais après avoir fait voir au Miniſtre, que nous établiſſons parfaitement la médiation de Jeſus-Chriſt, apprenons-lui à la mieux entendre qu'il ne fait, lui, qui en fait conſiſter la reconnoiſſance à dire à Jeſus-Chriſt, priez pour nous. M. Daillé a eu raiſon de lui dire que, ni les modernes, ni les anciens n'ont jamais prié ainſi. Quand S. Etienne mourant invoqua Jeſus-Chriſt pour ceux qui le lapidoient, il ne lui dit pas : ô Seigneur, priez pour eux ; mais *ô Seigneur, ne leur imputez pas leur peché*, le regardant comme juge, comme celui *qui opere par lui-même la purification du péché*. Il ne lui dit pas, priez notre Pere de recevoir mon eſprit ; mais il lui dit à lui-même, *ô Seigneur, recevez mon eſprit*. Je ne ſache aucun Orthodoxe qui ait oſé dire, comme fait M. Jurieu, qu'il faut dire à Jeſus-Chriſt, même comme homme, priez pour nous ; parce que l'homme, dans Jeſus-Chriſt, étant élevé à être Dieu, ce qui lui a donné le moyen de nous acheter les graces, & en particulier celle de la rémiſſion des péchés, par un prix proportionné à leur valeur, il en eſt fait Seigneur, même comme homme, mais comme homme élevé à être Dieu. C'eſt pourquoi on ne le prie pas

Act. vij 59.
Heb. j. 3.
Act. vij. 58.

de la demander, mais de la donner comme Seigneur; ce qui fait aussi que S. Etienne lui donne le nom de Seigneur, dans cette priere, *ô Seigneur, n'imputez pas ce péché* : & de même, *ô Seigneur, recevez mon esprit.* Car c'est à vous de le recevoir, à la vérité, pour le présenter à votre Pere ; mais néanmoins comme Seigneur, à qui il appartient en propre, parce que vous l'avez acheté par votre sang.

XVIII. Différence infinie de l'intercession de J. C. & de celle des Saints.

Mais quand il feroit permis *de prier Jesus-Christ de prier*, chose que la vraie piété a en horreur, toujours le Ministre n'y gagneroit rien; parce qu'il y aura toujours une différence infinie entre la priere du chef & celle des membres ; entre la priere de celui où réside la plénitude & la source de la grace, & celle de ceux qui n'en reçoivent qu'un écoulement imparfait ; enfin entre la priere d'une personne sainte par la propre sainteté substantielle de Dieu, & la priere de ceux qui ne le sont que par quelque participation de sa sainteté infinie ; ce qui fait que la priere de l'un est agréable & reçue par sa propre dignité, & celle des autres, au contraire, en son nom, & par le mérite de la sienne ; & c'est aussi ce qui met la différence la plus essentielle qu'on puisse jamais établir de priere à priere, & même une différence qui va jusqu'à l'infini, parce qu'elle est fondée sur la perfection de la nature divine.

Toute cette doctrine est renfermée dans cette conclusion solemnelle des prieres ecclésiastiques, qui finissent toutes en ces termes : *per Dominum nostrum Jesum Christum : par notre Seigneur Jesus-Christ*, par où l'Eglise reconnoit que toutes ses prieres tirent leur

valeur & leur efficace de l'interpofition du nom de Jefus-Chrift, à quoi elle ajoute en même tems la confeffion de la divinité du même Sauveur, en adreffant ces paroles à Dieu le Pere : *par Jefus-Chrift votre Fils unique, qui étant Dieu, vit & regne au fiecle des fiecles avec vous & le Saint-Efprit*; où l'Eglife met clairement la médiation de Jefus-Chrift, en ce qu'il eft un Homme-Dieu, en qui s'uniffent toutes chofes ; c'eft-à-dire, tout enfemble, les hautes & les baffes, les céleftes & les terreftres, fans que ni nous ni les plus grands Saints puiffent impétrer aucune grace, ni pour eux, ni pour leurs freres, en un autre nom.

XIX. Médiation de J.C. très-bien expliquée par S. Grégoire de Nazianze, & les autres Peres qui ont prié les Saints comme nous. *Orat. xl.*

Au refte fi l'on a vu la médiation de Jefus-Chrift fi parfaitement expliquée par le Miniftre Daillé, il faut fe fouvenir qu'on a vu auffi qu'il n'y a rien là de nouveau pour nous, puifque tous nos Docteurs l'expliquent de même fur le fondement des Ecritures & fur la doctrine de Saint Paul. Ç'a été auffi la doctrine de tous les anciens Peres, & Saint Grégoire de Nazianze l'a expliquée admirablement par ces paroles : *Le Verbe engendré de Dieu avant tous les tems, & par là étant Fils de Dieu, eft devenu Fils de l'Homme. Il eft forti fans impureté & d'une maniere miraculeufe du fein d'une Vierge, Homme parfait auffi bien que Dieu parfait, pour fauver en toutes fes parties l'homme qui étoit bleffé en elles toutes, & détruire la condamnation du peché.*

C'eft en cela que confifte fa médiation, & c'eft auffi fur ce fondement que le même Saint l'établit, en fuppofant premiérement qu'il ne faut point croire *que le Fils de Dieu fe jette aux pieds de fon Pere d'une maniere fer-*

Orat. xxxvj.

vile. Loin de nous, dit-il, *cette pensée basse & indigne de l'esprit de Dieu. Il ne convient ni au Pere d'exiger une telle chose, ni au Fils de la souffrir.* Il enseigne qu'*intercéder n'est autre chose au Fils de Dieu que d'agir pour nous auprès de son Pere, en qualité de médiateur de Dieu & des hommes. J. C. homme*; &, ajoute ce grand personnage, *comme homme il intercede pour mon salut, parce qu'il est toujours avec le corps qu'il a pris, & qu'il me fait devenir un Dieu par la force de l'humanité qu'il s'est unie.*

Voilà une maniere d'intercéder digne de Jesus-Christ. Un Dieu en se faisant homme, nous a fait des Dieux par ressemblance : son humanité est le moyen par lequel la divinité nous est communiquée : son corps qui a été notre victime, nous attire continuellement les graces du Ciel, & Jesus-Christ ne cesse d'intercéder, parce qu'il ne quitte jamais l'humanité qu'il a prise.

Cette sublime médiation qui ne convient qu'à Jesus-Christ seul, n'a pas empéché que le même Pere, en prenant la médiation en un autre sens infiniment inférieur à celui-là, n'ait dit que *les saints Martyrs sont les médiateurs de cette élévation qui nous divinise*; sans *Orat. vj.* doute, parce qu'ils nous en montrent le chemin par leur exemple, & qu'ils nous aident à y arriver par leurs prieres.

Qu'on ne nous objecte donc plus ces mots de Saint Paul : *Il y a un Médiateur*. Sans dis- *Gal. iij. 20.* puter sur les mots, *il n'y a pas plus un Médiateur qu'il y a un Dieu*; & je dis que, si nous pouvons par Jesus-Christ, selon Saint Pierre, *II. Pet. I. 4.* *participer à la Nature divine*, nous pouvons aussi en quelque façon, quoique très-imparfaitement, participer par la charité fraternelle

à la qualité de médiateur. Mais, à parler proprement, il n'y a que Jesus-Christ seul qui la porte & qui fasse cet office, ce que Saint Augustin a expliqué à fond en ce peu de mots : *Les Chretiens*, dit-il, *se recommandent aux prieres les uns des autres ; mais celui qui intercede pour tous, sans avoir besoin que personne intercede pour lui, est le seul & véritable médiateur.*

Lib. ij. cont. Parm. c. 8.

Les prétendus Réformés se servent de ce passage contre la priere des Saints, au lieu qu'ils devroient comprendre que, si un Pere qui a si parfaitement entendu la doctrine de la médiation de Jesus-Christ, n'a pas laissé de les prier, comme les Ministres l'avouent, il paroît qu'il n'a jamais seulement pensé que ces deux choses soient incompatibles. J'en dis autant de Saint Grégoire de Nazianze, qui d'un côté constamment a prié les Saints, comme nous, & qui aussi constamment n'en a pas moins bien entendu la doctrine de la médiation de Jesus-Christ, comme on vient de le voir ; ensorte qu'en toutes manieres, il n'y a rien de plus faux que de confondre deux choses dont la différence est infinie.

XX. Que la maniere dont on interprete dans l'Eglise les mérites des Saints envers Dieu, de l'aveu des Ministres mêmes, est infiniment différente de la maniere

Après cela, en reviendra-t-on à cette objection cent fois résolue, mais que M. Jurieu répete encore, comme si l'on n'y avoit jamais répondu ? Vous offrez à Dieu, dit-il, les mérites des Saints, comme vous lui offrez ceux de Jesus-Christ ; vous priez Dieu par les mérites des Saints, comme vous priez Dieu par les mérites de Jesus-Christ : c'est donc en tout & par-tout la même chose. Mais sans nous donner la peine de répondre, Bucer un des Chefs de la Réforme, répondra pour nous. Le passage en est connu, &

M.

M. Jurieu l'a lu dans l'hiſtoire des Variations. *Pour ce qui regarde ces prieres publiques qu'on appelle Collectes, où l'on fait mention des prieres & des mérites des Saints; puiſque dans ces mêmes prieres, tout ce qu'on demande en cette ſorte eſt demandé à Dieu, & non pas aux Saint, & encore qu'il eſt demandé par Jeſus-Chriſt, dès-là tous ceux qui ſont cette priere, reconnoiſſent que tous les mérites des Saints ſont des dons gratuitement accordés.* Et un peu après. *Car d'ailleurs nous confeſſons & nous prêchons avec joie que Dieu récompenſe les bonnes œuvres de ſes ſerviteurs; non-ſeulement en eux-mêmes, mais encore en ceux pour qui ils prient; puiſqu'il a promis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment juſqu'à mille générations.* Voilà ce qu'un reſte de bonne foi fit avouer à Bucer, en 1546, dans la Conférence de Ratiſbonne. Je ne demande pas au Miniſtre dédaigneux qu'il cede à l'autorité de Bucer; mais qu'il imite ſa bonne foi, en reconnoiſſant que le mérite que nous attribuons à Jeſus-Chriſt, eſt bien d'une autre nature que celui que nous attribuons aux Saints; puiſque le mérite de Jeſus-Chriſt eſt infini, à cauſe qu'il eſt Dieu & homme; & celui des Saints fini, à cauſe qu'ils ſont des hommes purs; d'où ſuit une autre différence qui n'eſt pas moins eſſentielle, ſavoir que le mérite de Jeſus-Chriſt a ſa valeur par lui-même auprès de Dieu, au lieu que les mérites des Saints n'en ont que par celui de Jeſus-Chriſt; ce qui fait qu'en priant Dieu d'avoir agréables les mérites de ces Saints, l'Egliſe finit toujours en demandant que ce ſoit par J. C. *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum*, & que le Concile de Trente en dé-

dont on interpoſe ceux de J. C.

Jur. Lett. xv. p. 114, 115, &c.

finissant qu'il *est utile de prier les Saints de nous obtenir les graces de Dieu*, ajoute, par J. C. & décide que c'est par là qu'ils nous les obtiennent.

XXI. Qu'il n'y a nulle difficulté dans les objections du Ministre Jurieu.

Ainsi il ne reste plus de difficulté dans la question que nous traitons. Il s'agit de savoir si nous sommes idolâtres en priant les Saints, c'est-à-dire, en d'autres mots, si nous égalons les Saints ou à Dieu ou à J. C. & le Ministre est déja demeuré d'accord que nous mettons une différence très-essentielle du côté de la priere qu'on adresse à Dieu. Restoit celle qu'on adresse à Jesus-Christ ; & la différence n'est pas moins essentielle, de l'aveu même, & par les principes de Daillé & de Bucer ; par conséquent la question est vuidée. C'est en vain que le Ministre triomphe, & qu'il provoque l'Evêque de Meaux à lui répondre. Cet Evêque lui a répondu ; mais s'il restoit quelque bonne foi à votre Ministre, il n'y avoit rien de plus aisé pour lui que de prévenir cette réponse, puisqu'il l'auroit pu trouver dans ses propres Théologiens aussi claire & aussi distincte que l'auroit pu faire un des nôtres.

XXII. Différence infinie de la doctrine & du culte des Païens d'avec le nôtre.

En effet, quoi qu'il puisse dire, il sait bien que le vrai Dieu que nous adorons n'est pas le Jupiter des Païens. Les Anges & les ames bienheureuses dont nous demandons la société dans nos prieres, ne sont ni des Dieux, ni des demi-Dieux, ni des Génies, ni des Héros, ni rien enfin de semblable à ce que les Gentils imaginoient. Notre Dieu est le Dieu qui seul a fait toutes choses par sa parole, qui n'a pas commis à ses subalternes une partie de l'ouvrage, comme on disoit dans le Paganisme. Le monde n'est pas un arrange-

ment d'une matiere que Dieu ait trouvée toute faite; les ames & les esprits ne sont pas une portion de son être & de sa substance. Il a tout également tiré du néant, & tout également par lui-même. Vos Ministes n'oseroient nier que ce soit là constamment notre doctrine. Qu'ils entreprennent de nous montrer ce caractere dans le Paganisme. Ne sait-on pas que Jupiter y étoit le Pere des Dieux, à peu près dans le même sens qu'un pere de famille l'est de ses enfans, & qu'il en étoit le maître, à peu près comme un Roi l'est de ses Ministres, sans leur avoir donné le fond de l'être? Mais Dieu qui l'a donné à tous les Esprits bienheureux, ou plutôt qui le leur donne sans cesse par une influence toujours nécessaire, leur donne en même tems toute leur puissance, inspire tous leurs desirs, ordonne toutes leurs actions, & il est lui seul toute leur félicité; choses que les Païens, je dis même les Philosophes, ne songeoient pas seulement à attribuer à leur Jupiter. Cette différence infinie de leur Théologie & de la nôtre en produit une qui n'est pas moins grande dans le culte. C'est qu'au fond, tout notre culte se renferme en Dieu. Nous n'honorons dans les Saints que ce qu'il y met: en demandant la société de leurs prieres, nous ne faisons qu'aller à Dieu dans une compagnie plus agréable; mais enfin c'est à lui que nous allons, & lui seul anime tout notre culte.

XXIII. Horrible calomnie du Ministre, qui compare notre doctrine

Votre Ministre nous fait ici une horrible calomnie, mais qui seule devroit servir à vous désabuser de toutes les autres. *Les Dieux supérieurs des Païens*, dit-il, *étoient si célestes, si sublimes & si purs, qu'ils ne pouvoient pas*

avec celle des Païens. *eux-mémes avoir aucun commerce avec les hommes, ni s'abaisser jusqu'aux soins des affaires, pour les gouverner immédiatement & par eux-mémes. C'est pourquoi ils établirent les démons comme des médiateurs & des agens entre les Dieux souverains & les hommes mortels, disoit Platon.* Il est vrai, c'est la doctrine de Platon; & c'est aussi ce qui met une différence infinie entre lui & nous. Car qui jamais a ouï dire dans l'Eglise qu'il fût indigne de Dieu de se mêler par lui-même des choses humaines, ou qu'il fallût mettre entre lui & nous cette nature mitoyenne ou médiatrice des démons? C'est pourtant ce qu'on nous impute. Car écoutons le Ministre. *Or*, dit-il, *une goutte d'eau n'est pas plus semblable à une goutte d'eau que cette théologie païenne à la théologie du Papisme. Dieu & Jesus-Christ, disent-ils, qui sont nos grands Dieux, sont trops sublimes pour nous adresser droit à eux.* Je ne sais comment on ne rougit pas d'une si grossiere calomnie. Car ce ministre sait bien en sa conscience, qu'outre que Dieu & Jesus-Christ ne sont pas nos *grands Dieux*, puisqu'ils ne sont pour nous qu'un seul & même Dieu, avec le Saint-Esprit, & que c'est une trop hardie imposture de nous faire parler ainsi contre toute notre doctrine, ce n'en est pas une moindre de nous faire dire, *qu'on ne peut aller droit à eux*; puisque constamment toutes les Collectes, toutes les Secretes, toutes les Post-Communions, toutes les prieres du Sacrifice, le *Gloria in excelsis*, le *Te Deum*, toutes les autres prieres du service ou du bréviaire s'adressent ou à Dieu par Jesus-Christ, ou à Jesus-Christ lui-méme, & que dans celles qu'on adresse aux Saints, dans les Litanies &

Acc. des Luther. I. Part. p. 183.

Ibid. p. 184.

dans quelques autres endroits, dès-là qu'on les prie de prier pour nous, on ne fait que s'unir à eux par la charité, pour aller à Dieu. On ne les regarde donc pas comme des natures mitoyennes & médiatrices ; mais on entre en ſociété avec eux, pour aller également à Dieu ; puiſque ſi Dieu nous a donné un médiateur néceſſaire en Jeſus-Chriſt, il eſt pour eux comme pour nous, & qu'ils n'ont d'accès qu'en ce ſeul nom & comme membres de ce même Chef. Qu'on nous montre ce caractere dans le paganiſme ? Mais on vient de nous montrer un caractere tout contraire, en nous diſant que les grands Dieux du paganiſme ſont trop ſublimes pour ſe mêler par eux-mêmes de nos affaires, ou avoir aucun commerce avec nous. Votre Miniſtre ſait bien que nous ne diſons, ni ne croyons rien de ſemblable. Quand donc il oſe avancer *qu'une goutte d'eau n'eſt pas plus ſemblable à une autre goutte d'eau, que notre doctrine à celle des Païens*, il parle contre ſa conſcience & contre ſes propres paroles, & l'iniquité ſe dément viſiblement elle-même.

XXIV. Que notre culte intérieur eſt infiniment différent de celui des Païens.

Achevons : le culte eſt intérieur ou extérieur, l'intérieur eſt le ſentiment qu'on vient de voir. Pour donc montrer notre culte intérieur dans les Païens, il y faut montrer nos ſentimens, qu'on les y montre tels que nous venons de les expoſer. Que ſi l'on prétend que ce n'eſt pas là notre doctrine, & qu'on répete les calomnies cent fois réfutées ; qu'on nous attaque du moins une fois dans ce fort, & qu'on y découvre le moindre trait d'idolatrie.

XXV. Démonſtra-

Mais ſi le culte intérieur des Païens eſt

tion de la même différence dans le culte extérieur.

si essentiellement différent du nôtre, donc le culte extérieur n'étant que le signe de l'intérieur, il s'ensuit qu'il y a la même différence. En effet les Païens, qui regardoient tous leurs Dieux, & les plus grands, & les médiocres, & les plus petits comme des natures à peu près semblables, leur offroient aussi à tous également le même culte du sacrifice que nous réservons à Dieu seul, quoi qu'en dise le Ministre. A lui seul appartient la souveraine louange, à lui seul la reconnoissance d'un empire absolu & tout-puissant, & l'hommage de l'Être reçu, tant de celui qui nous fait hommes, que de celui qui nous fait saints & agréables à Dieu. Si l'on croit trouver tout cela dans le Paganisme, on croit trouver la lumiere dans les ténebres ; & si l'on croit seulement y en voir quelque ombre, c'est qu'il faut bien trouver dans l'erreur le fond de la vérité qu'elle gâte, & dans le culte des Démons, ce qu'ils imitent, & ce qu'ils dérobent du culte de Dieu.

XXVI. Source de l'idolatrie, d'où nous sommes éloignés jusqu'à l'infini.

L'idolatrie a eu plusieurs formes, & s'est accrue ou diminuée par divers degrés ; mais parmi ces variétés, c'est une chose constante que tous ceux qu'on n'a jamais vu rendre sérieusement à la créature quelque partie des honneurs divins, ont erré dans la pensée qu'ils ont eue de Dieu. Les fausses idées qu'on a de Dieu, comme dit souvent Saint Augustin, sont les premieres idoles que les hommes se sont forgées ; & c'est là le vrai principe de l'idolatrie. Que si nous remontons jusqu'à la source de l'erreur, nous trouverons que l'idolatrie vient au fond de n'avoir pas bien connu la création.

Elle n'étoit connue que du peuple Hébreu. Parmi tous les autres peuples on croyoit que la ſubſtance & le fond de l'être étoit indépendant de Dieu, & que tout au plus il n'étoit auteur que de l'ordre, ou que ſans avoir fait l'univers, il n'en étoit que le moteur.

C'eſt de là qu'eſt venue l'erreur qui a fait adorer le monde, ſoit qu'on le regardât comme Dieu lui-même, ou qu'on le conſidérât comme le corps dont Dieu étoit revêtu. On en adoroit le tout, on en adoroit toutes les parties, c'eſt-à-dire, le ciel, la terre, les aſtres, les élémens, les rivieres & les fontaines, & enfin on adoroit toute la nature. Tout avoit part à l'adoration, parce que tout en un certain ſens avoit part à l'indépendance : tout étoit co-éternel à Dieu : tout étoit une partie de l'être divin : l'ame étoit dérivée de là, ſelon quelques-uns. C'eſt pourquoi ils le regardoient comme étant ingénérable & incorruptible en ſa ſubſtance. C'étoit une portion de la Divinité. C'étoit un Dieu elle-même, diſoit cet Empereur philoſophe, après pluſieurs autres. C'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur qui a conſacré tant de mortels, & qui leur a fait rendre les honneurs divins. Les biens qu'ils avoient procurés au monde on fait regarder leur ame comme ayant quelque choſe de plus divin que les autres, & tout cela enfin étoit fondé ſur ce que rien n'étoit regardé comme abſolument dépendant d'une volonté ſouveraine, ni comme tenant d'autre que de ſoi le fond de ſon être.

Platon.

Marc-Ant.

XXVII. Ce que c'étoit, ſelon les

Le Miniſtre, qui nous parle tant de ces natures médiatrices, & de ces eſprits médiateurs, introduits par le Platoniſme, ne ſait

Platoniciens, que la médiation des Démons, & combien nous sommes éloignés de cette doctrine.

Plat. in Tim.

Tertull. de præsc.
Hier. adv. Lucif. Epiph. hær. 60.
Théod. hær. Fab. lib. v. c. vij.

pas, ou ne songe pas, ou ne veut pas avouer de bonne foi, qu'on les y faisoit médiateurs de la création de l'homme, comme ils l'étoient de sa réunion avec Dieu. Ainsi la nature divine étoit inaccessible pour les hommes, & ils n'en pouvoient approcher que par les demi-Dieux, qui les avoient faits, qu'on appelloit aussi Démons. Il est certain que ces Démons ou ces demi-Dieux de Platon, furent adorés sous le nom des Anges, par un Simon le Magicien, par un Ménandre, par cent autres, qui dès l'origine du Christianisme, mêloient les rêveries des Philosophes avec une profession telle quelle du Christianisme. Mais si ces hommes, aussi mauvais Philosophes que mauvais Chrétiens, avoient compris que Dieu tire également du néant toutes les natures intelligentes, & les anges comme les hommes, ils n'auroient jamais pensé que les uns eussent besoin d'aller à Dieu par les autres, ni que pour approcher de lui, il fallût mettre tant de différence entre ceux qu'il avoit formés de la même main. La Religion Chretienne ne connoît point ces entremetteurs, qui empêchent Dieu de tout faire, de tout gouverner, de tout écouter par lui-même; & s'il a donné aux hommes un médiateur nécessaire, qui est Jesus-Christ, ce n'est pas qu'il dédaigne leur nature qu'il a faite; mais c'est que leur péché, qu'il n'a pas fait, a besoin d'être expié par le sang du juste. C'est par là que nous avons besoin de médiateur. Mais afin que nous connussions que c'étoit notre péché & non pas notre nature qui nous éloignoit de Dieu, il a voulu que ce médiateur fût homme; & il a si peu dédaigné la nature humaine,

qu'il l'a même unie à la personne de son Fils

Par ce mystere, l'idolatrie devient comme impossible au Chrétien, & il ne peut y tomber qu'en oubliant jusqu'aux premiers principes de sa religion. Il ne peut plus, comme faisoient les Païens, égaler les hommes à Dieu; puisqu'il voit que le genre humain étoit si éloigné de Dieu par son péché, qu'il avoit besoin d'un médiateur pour en approcher. Mais ce médiateur est homme; & quand il ne seroit que cela, aux merveilles qu'il a faites & aux graces qu'il répand sur nous, le genre humain porté à diviniser ses bienfaicteurs, auroit tenté d'en faire un Dieu, & de lui rendre les honneurs divins. Pour prévenir cette erreur, Dieu, en incarnant son Fils unique, en le faisant homme comme nous, a su faire de ce médiateur qu'il nous donne, un Dieu égal à lui; ensorte qu'on ne se trompe pas de l'adorer comme tel. Mais de peur qu'on n'étendît le même honneur à d'autres hommes excellens, on apprend que pour faire un Dieu de Jesus-Christ, il a fallu lui donner outre la nature humaine, une nature plus haute, & qu'il ne fût rien moins qu'une des personnes divines, à laquelle on rendît avec Dieu en unité un même culte suprême. Car si l'on avoit attribué notre rédemption ou notre réconciliation à la nature angélique, l'on auroit pu adorer les Anges; mais on ne le peut plus depuis qu'on adore en Jesus-Christ celui-là même qui a fait les Anges, & que les Anges adorent. Il n'y a donc plus moyen de lui rien égaler dans sa pensée, ni par conséquent de rien égaler à son Pere & au Saint-Esprit, auxquels seuls on le rend égal. Mais

XXVIII. Moyens que Dieu a trouvés pour fermer parmi les Fideles toute voie à l'idolatrie. Il est impossible de rien égaler à Dieu ni à J. C.

ne peut-il pas arriver qu'en le regardant en ſa qualité de médiateur, qui l'approche ſi fort de nous, on lui donne des égaux par cet endroit-là, & des médiateurs à même titre ? Point du tout, puiſqu'on ne le fait médiateur qu'au titre d'un mérite & d'une dignité infinie: ce qu'il ne pourroit avoir, s'il n'étoit Dieu & fils unique de Dieu, de même nature que lui. Car s'il exerce ſa médiation par une nature humaine, & par des actions humaines, on reconnoît tout enſemble que tout cela ſeroit inférieur à cet emploi, ſi tout cela n'étoit élevé par la divinité même de cette perſonne ; & c'eſt ce qui nous eſt déclaré dans le myſtere de l'Euchariſtie, où Jeſus-Chriſt exerce très parfaitement ſon office de médiateur ; puiſqu'il nous y conſacre & nous y ſanctifie par ſon corps & par ſon ſang. Mais en même tems nous voyons qu'on ne nous ſanctifie dans ce Sacrement, ni par le corps d'un Apôtre, ni par le corps d'un Martyr, ni par le corps de la Sainte Vierge, ni enfin par le corps d'aucun autre Saint, ſi ce n'eſt par le corps de celui qui eſt reconnu pour le Saint des Saints. Ainſi l'Euchariſtie même nous dévoue & nous conſacre à Dieu ſeul ; non-ſeulement parce que l'objet à qui nous nous dévouons eſt Dieu, mais encore parce que le moyen qui nous y unit, en même tems qu'il s'approche de nous en tant qu'homme, conſomme notre unité en tant que Dieu. Cela eſt cru dans l'Egliſe, & y eſt cru très-diſtinctement, & y eſt ſoigneuſement enſeigné à tous les Fideles, dès l'enfance juſqu'à la vieilleſſe & juſqu'à la mort. Tous vos Miniſtres le ſavent ; & ſi vous ſavez les preſſer, vous leur en arracherez l'aveu, malgré qu'ils en aient. Qu'on

s'imagine, après cela, par quel endroit l'idolatrie pourroit s'introduire dans un tel culte, & comment il ſeroit poſſible de rien égaler ou à Dieu ou à Jeſus-Chriſt, qui ſeul eſt un avec Dieu même. A cela qu'oppoſe-t-on ? Des chicanes que j'ai honte de rapporter, tant elles ſont vaines, & qu'il faut néanmoins encore que je réfute, puiſqu'on ne ceſſe de les objecter, quoique cent fois réfutées.

XXIX. Les fêtes des Saints, ce que c'eſt : doctrine de l'Egliſe Anglicane Proteſtante.

Vous égalez, dit-on, vos Saints à Dieu, puiſque vous leur érigez des temples, puiſque vous leur conſacrez des jours de fêtes. Quoi ! n'y aura-t-il point quelque Miniſtre aſſez officieux pour nous décharger de l'ennui de répéter cent fois la même choſe, ſans qu'on veuille nous écouter ? Mais je n'ai pas beſoin d'un Miniſtre officieux. Toute l'Angleterre plaide notre cauſe, puiſqu'elle célebre comme nous les fêtes des Saints ; & pour ne manquer à aucun, même la fête de la Touſſaint. Le calendrier où elles ſont marquées, & l'office qu'on y fait ne ſont pas encore abolis. Ils pourront l'être avec le tems, & tout cela peut devenir une idolatrie, s'il plaît au vainqueur (*a*) (car il faudra bien ſubir la loi) ; mais on ne fera jamais qu'on ne les ait célébrées, ni que Burnet, qui, ſans doute, n'eut jamais deſſein de nous obliger, n'ait écrit qu'on devoit les célébrer, même par principe de conſcience ; *parce qu'aucun de ces jours n'eſt proprement dédié à un Saint ; mais qu'on les conſacre à Dieu, en la mémoire des Saints, dont on leur donne le nom* ; ce qui eſt de mot à mot notre doctrine, comme il paroît

Burn. I. *Tom. p.* 191. *Var. l. vij. n.* 91.

(*a*) M. Boſſuet déſigne ici le Prince d'Orange, qui venoit d'uſurper la Couronne d'Angleterre ſur le Roi Jacques II. ſon beau-pere.

en tout & par-tout, par nos catéchismes; & tout ce qu'on nous impute au-delà est une manifeste calomnie.

XXX. Les Eglises dédiées aux SS. justifiées par la même voie: remarque envenimée de Daillé sur le mot *divus* ou *divi*.

Venons aux temples; mais ici toute l'Angleterre nous justifie encore. Qui ne connoît à Londres l'Eglise de S. Paul, & toutes les autres qui portent les noms des Saints? On nous dira que c'est pour en conserver la mémoire; mais que les temples sont proprement dédiés à Dieu, comme les fêtes. C'est encore notre doctrine. Toutes les églises & toutes les fêtes sont également dédiées à Dieu. On leur donne les noms des Saints pour les distinguer. Qu'on nous reproche après cela les Eglises dédiées aux Saints, & celle de Saint Eustache ou de Notre-Dame, plus belle que celle du Saint-Esprit. Tout le Synode de Thorn, de la Religion de nos prétendus Réformés, a inséré dans ses actes, qu'il s'étoit assemblé dans le temple de la Sainte Vierge, *Divæ Virginis*. Le même Synode parle encore du 25 Août, comme d'un jour consacré à Saint Barthelemi, *Divo Bartholomæo sacra*. Ces actes sont rapportés dans le recueil des confessions orthodoxes de Geneve, & en passant, voilà non-seulement le temple de la Sainte Vierge, & la fête de Saint Barthelemi, mais encore le mot *Divus*, dont Daillé nous fait un si grand crime. Car c'est, dit-il, ériger les Saints *en Dieux tout court*. Sur cela il prend la peine de ramasser les passages où les Saints sont appellés de ce nom, dans un Paul Jove, dans un Bembe, dans un Juste Lipse. Il est vrai, le zele de l'ancien latin nous a introduit ce mot, & tant d'autres aussi ridicules, quand on les affecte. Tout est perdu, si en lisant

Syn. Tor. Synt. Conf. Fidei, Part. vj. p. 240. 242.

De cultu latr. p. 523. 525.

Bembe, & les autres Auteurs de ce goût, on trouve un ſeul mot que Ciceron ou Virgile n'aient point prononcé; & Juſte Lipſe, qui s'eſt moqué de cette fade affectation, n'a pu s'empêcher d'y tomber. Qu'on s'en moque ; nous y conſentons ; mais ceci devient une affaire de Religion. N'importe que Bellarmin, plus régulier, ait blâmé ces expreſſions païennes. Daillé le trouve mauvais. Comme il vouloit ſe ſervir de ce mot, pour montrer que nous donnons de la divinité aux Saints, en les appellant *Divi*, il s'emporte contre Bellarmin, parce qu'il ne trouve pas dans ſes écrits ce mot, dont il prétendoit tirer avantage, lui reprochant avec amertume que *ſa modeſtie eſt fauſſe, ridicule & impertinente*. Enfin il fait tort aux Saints, & lorſqu'il ne .... Le reſte manque.

Ibid.

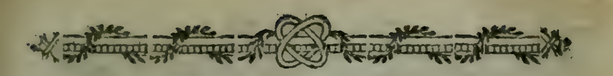


TABLE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE DES MATIERES

Contenues dans les cinq Volumes.

Les cinq Tomes sont désignés par les cinq premieres lettres de l'Alphabeth : *a.* désigne le premier ; *b.* le second ; *c.* le troisieme ; *d.* le quatrieme ; & *e.* le cinquieme. Les chiffres Arabes marquent les pages du Tome désigné ; les chiffres Romains, les numéros de la Préface mise par l'Auteur à la tête de l'Histoire des Variations.

A.

B.

C

D.

sauvé indépendamment du Baptême; qu'on est assuré de son salut, que la grace suffisante des Arminiens est le pur Pélagianisme; que la grace agit dans nous, sans nous; que le Fidele sait & sent qu'il est justifié: que la justice est inamissible, &c. *c.* 50 *& suiv.* qu'on n'en peut décheoir, même un instant, au milieu des plus grands crimes. Que les Fideles ne peuvent perdre *totalement* la foi & la grace, ou demeurer *finalement* dans le péché, parce qu'ils sont certains de leur salut & de leur persévérance. L'incertitude sur ce point seroit une tentation, *c.* 64 *& suiv.* Cependant, dit le Synode, l'homme justifié peut se rendre *coupable de mort.* Ce qui est une contradiction, *c.* 67-8. La certitude qu'il admet n'est pas une simple confiance, & le Synode est ferme sur ces trois points: la certitude absolue de la prédestination, l'impossibilité de décheoir finalement de la foi & de la grace, & la certitude de conserver dans le crime, la grace justifiante & la vraie foi. On ne peut l'excuser de tous ces excès, qui furent admis d'un consentement unanime, *c.* 66 *& suiv.*

Ce Synode décide qu'on peut retoucher les Confessions de Foi, & pourtant obliger les Remontrans à souscrire ces Confessions sans y croire, *c.* 85.

Les Docteurs Calvinistes, tels que Beaulieu & autres, se relâchent aujourd'hui sur le decret de Dordrecth, & adoucissent les dogmes de l'inamissibilité de la justice & de la certitude du salut, pour se rapprocher des Luthériens *c.* 91. Ce Synode épargne les excès des anciens Réformateurs, & même ceux des Remontrans sur plusieurs points, qui attaquoient la prescience de Dieu, faisoient Dieu corporel, & admettoient diverses autres erreurs essentielles, *c.* 94.

Ce Synode décide, contre les Remontrans, que J. C. est avec les Pasteurs assemblés de son Eglise, *d.* 466.

Droit du Roi. Jurieu falsifie l'Ecriture pour éluder ce que Samuël dit être le Droit du Roi, *d.* 323 *& suiv.* Le Droit Royal, parmi les Hébreux, étoit tel que Samuël le décrit; & les Rois de leur premiere Monarchie étoient indépendans de toute autre puissance que de celle de Dieu, comme les Rois des autres Nations, *d.* 325 *& suiv.* Les Rois Asmonéens ou Machabéens furent également indépendans, comme le peuple même le reconnut, en ne se réservant aucun degré de puissance, pas même le pouvoir que Jurieu prétend appartenir à tout peuple, de changer le gouvernement dans un besoin, *d.* 331-2.

E

E.

G.

H.

cessé de dire qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine. Importance de cet aveu qui rend les Protestans inexcusables, *d.* 155, 162-5-6. On conclut qu'étant démontré, par l'aveu du Ministre, qu'on peut se sauver dans l'Eglise Romaine, il l'est aussi que cette Eglise n'est ni idolâtre, ni anti-chrétienne, *d.* 201-2. Il est vrai qu'il dit le salut plus difficile dans l'Eglise Romaine qu'ailleurs, & même que dans la secte Arienne; mais les Ministres sont-ils recevables de préférer cette Secte à l'Eglise, *c.* 251.

Ce Ministre a tous les caracteres que Saint Paul donne aux Docteurs des héréfies. Il parle plus contre lui-même que contre qui que ce soit, *d.* 2, 3. Il accuse l'Eglise des premiers siecles d'avoir varié dans la Foi, qui ne s'est formée que par parcelles, en quoi il contredit Vincent de Lérins, *d.* 4, 5, 6. La doctrine de la Trinité étoit informe, selon lui, avant le Concile de Nicée, ou même le premier de Constantinople; & les premiers Chrétiens ne croyoient pas la personne du Fils & toute la Trinité éternelle, *d.* 10-1. Le Sabellianisme ne lui paroît pas une erreur fondamentale, *e.* 56-7. Ses erreurs essentielles sur lesquelles il n'entreprend pas de se justifier, pour s'arrêter à la seule dispute de la Trinité, *e.* 8, 9 *& suiv.* *V.* Trinité. Il impute aux premiers Chrétiens de ne pas croire l'immutabilité de Dieu & l'égalité des Personnes divines, & de mettre le fils de Dieu au rang des choses faites. Il croit qu'on peut être dans ces erreurs & reconnoître des changemens dans la substance de Dieu, sans ruiner les fondemens de la Foi, *d.* 12 *& suiv.* Ces Chrétiens, dit-il, ne connoissoient pas le mystere de l'Incarnation, l'Unité de Dieu & ses perfections. Les Peres même ignoroient les fondemens de la Foi & jusqu'à la Providence de Dieu, que les Platoniciens connoissoient par les lumieres naturelles, *d.* 18 *& suiv.* Il ajoute que les PP. des premiers siecles ne s'attachoient pas beaucoup à la lecture de l'Ecriture-Sainte, *d.* 24. Ce fut, selon lui, une témérité au Concile d'Ephese, d'appeller la Sainte Vierge Mere de Dieu; & c'est de là que la dévotion à la Sainte Vierge, qu'il traite d'idolatrie, a pris son origine, *d.* 30. Dans la même lettre, il avance ces deux propositions contradictoires: Que l'ancienne Eglise a varié sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & qu'elle n'a jamais varié sur les parties essentielles de ces mysteres. Tout ce qu'il dit est contre lui: ce qu'il assure clairement dans un endroit, il le désavoue dans un autre, *d.* 36 *& suiv.* Son erreur sur la maniere dont s'est formée la Foi des Mysteres, confondue par le Concile de Calcédoine,

d. 46-7. Il fait admettre aux anciens Peres une double génération du Fils de Dieu, & leur fait dire qu'il étoit dans le sein du Pere comme un enfant avant sa naissance; ce qu'il avoue contraire à l'immutabilité de Dieu, e. 17-8-9. Sa doctrine & ses imputations, aux Anciens, pleines de blasphêmes. Il corrige ses erreurs par d'autres erreurs, dit que la Foi de l'immutabilité de Dieu est un dogme nouveau, & chicane sur les textes de l'Ecriture qui la prouvent, e. 20 *& suiv.* 29. Il fait Dieu muable dans les manieres d'être, & donne la main aux Sociniens, e. 30-1. Il rejette la Confession de Foi des Protestans, qui déclare le Symbole de Nicée conforme à la parole de Dieu, en faisant admettre à ce Concile différentes erreurs, e. 81-2. *V.* Nicée Il se dédit de plusieurs absurdités & erreurs attribuées par lui aux Peres, & exige pourtant qu'on discute tous les passages qu'il en citoit, pour les inculper de ces absurdités & de ces erreurs, e. 85. Sa mauvaise foi de n'excepter aucun Ancien d'avoir enseigné la double Nativité du Fils, & d'avouer pourtant que saint Cyprien & quelques autres ne l'ont pas enseignée pour diverses raisons frivoles qu'il allegue. Son injustice, d'exiger qu'on lui montre, dans les premiers siecles, la réfutation d'une chimere qu'il imagine, e. 102-3. On prouve qu'il n'entend pas les Peres qu'il cite. Pour leur faire éviter certaines absurdités, il leur en fait dire de plus outrées, & sent lui-même que ses sentimens sont outrés, e. 126. Il se distingue de tous les Auteurs qui font arianiser les Peres, en ce qu'il met la doctrine Arienne qu'il leur suppose, au-dessus de toute censure, ce qu'aucun Catholique ou Protestant n'avoit fait, e. 134-5. Il élude les difficultés & prend un air de triomphe, e. 144. Son erreur, de croire qu'on reconnoît au fond de la doctrine, & non à la maniere de l'enseigner, qu'un écrit est d'un tel Pere & d'un tel siecle, d. 58-9.

La succession que Jurieu donne à sa Religion, lui est commune avec toutes les hérésies, c. 162. Il dit le pour & le contre sur la visibilité de l'Eglise, c. 183-4-5. Ses distinctions vaines entre les erreurs fondamentales & non fondamentales, détruites par ce seul mot de Jesus-Christ: *Je suis avec vous.* Il dit l'Eglise plus visible par ses erreurs que par les vérités qu'elle enseigne, & avance en même tems ces deux contradictoires: que l'Eglise enseigne, & qu'elle n'enseigne pas, c. 187 *& suiv.* Il avoue que le sentiment de l'Eglise est une regle certaine de la Foi, & suffisante dans les matieres les plus essentielles: d'où il suit que, se soumettre à l'Eglise, ce n'est pas se soumettre à des hommes,

cet accord, *c.* 255 *& suiv.* *V.* Récrimination & Compenſation d'erreurs.

Il eſt contraint d'abandonner la regle de l'Ecriture, pour former ſa Foi, parce qu'il eſt impoſſible de ſoutenir cet article que la Réforme diſoit autrefois capital : qu'on connoît les Livres canoniques par le témoignage intérieur du Saint-Eſprit, *d.* 182-3-4.

Ce Miniſtre mene les Proteſtans par degrés au Socinianiſme, *d.* 64. Il fait même triompher le Socinianiſme, quoiqu'il tâche de ſe purger de ce reproche. Il ne raiſonne point, & ne montre dans ſes diſcours qu'une impuiſſante fureur, *e.* 2, 3. Il eſt de tous les Auteurs Proteſtans celui qui tient le plus du Socinianiſme. On le prouve par ſes propoſitions expreſſes, & on acheve de l'en convaincre par ſes propres excuſes, ſur ce qu'il avoit dit contre l'immutabilité de Dieu, *e.* 236-7-8. Ses emportemens contre l'Auteur de l'hiſtoire des Variations, qu'il traite de calomniateur, *d.* 80. On le convainc de faire Dieu auteur du péché, auſſi clairement que Luther, *d.* 94 *& ſuiv.* Il reconnoît les Luthériens demi-Pélagiens, & leur offre la tolérance, & de les admettre à la communion. Son étrange parole : Qu'il faut néceſſairement exhorter à la Pélagienne, *d.* 110-1. Son Pélagianiſme, *c.* 92. *V.* Pélagianiſme.

Jurieu, Bochard, & autres Miniſtres, croient qu'on peut tolérer les particuliers qui s'attribuent plus de capacité, pour entendre la ſaine doctrine, que toute l'Egliſe, *c.* 90. Tolérance étonnante qu'on a dans la Réforme pour Jurieu & pour ſes erreurs, *e.* 239. *V.* Tolérance. Beſoin que la Réforme a d'un tel Miniſtre, qui veut bien, pour elle, ſe ſacrifier à la riſée publique par ſes fauſſes prophéties, & troubler tous les Etats par ſes écrits ſéditieux, *e.* 247 *& ſuiv.*

Juſtice chrétienne, & Juſtification. La Juſtification eſt une grace de Dieu, par laquelle, de pécheurs que nous étions, il nous rend juſtes, *a.* 9. Le Concile de Trente ne fait que répéter, ſur la Juſtification, ce que les Peres & ſaint Auguſtin avoient autrefois décidé contre les Pélagiens. Cette juſtification eſt inhérente dans l'homme juſtifié. La notion qu'en donne ce Concile eſt celle qu'en donnoit celui de Cathage. Elle eſt un don gratuit de Dieu, & les préparations à la grace viennent de la grace, *c.* 234-5-6. Il faut avec la grace conſerver, comme fait le Concile, le libre-arbitre & le mérite des œuvres. La vraie juſtice fait accomplir les commandemens de Dieu. Elle eſt toujours imparfaite ici-bas ; mais Dieu accepte nos bonnes œuvres pour l'amour de J.C. *c.* 237-8-9.

L'article de la Juſtification eſt expliqué dans la Confeſ-

K.

L.

M.

déré de Melanchton ne s'accorde pas avec le caractere emporté de Luther, qu'il excusoit, en disant qu'il ne falloit rien moins que ce tonnerre pour réveiller le monde. L'arrogance de ce maître, insupportable à tout le monde, les Sectes impies qui s'élevoient sous le nom de Réformation, les guerres civiles & la querelle Sacramentaire le jettent dans le trouble & dans l'affliction, & lui font reconnoître que les succès de Luther avoient leur source dans l'esprit d'indépendance; qu'en abolissant l'autorité des Evêques, on établissoit une tyrannie plus dure, dont Luther étoit le chef, *a.* 211-2-3. Il déplore les excès du parti, où le peuple décidoit à table des points de la Religion, & songe à s'enfuir pour éviter la tyrannie de Luther. La crainte qu'il en a, & de ceux qui dominoient dans le parti, lui fait passer sa vie, sans jamais oser s'expliquer tout à fait sur la doctrine, *a.* 217, 224. 5. Après la mort de Luther, Illiric & d'autres se font tyrans des Eglises Luthériennes, sans que Melanchton ose rien dire. Il cherche toute sa vie sa religion, sans voir que la Réforme, toujours variable, n'étoit qu'un ouvrage humain, *a.* 260. Quarante ans après la mort de Luther, il cherche encore beaucoup d'articles de sa Religion, & demande, malgré les nombreuses Confessions de Foi, une nouvelle formule pour la Cene. Il est mécontent de celle d'Ausbourg qu'il avoit dressée & de toutes les autres. Il veut aussi qu'on examine de nouveau la doctrine du libre-arbitre, & déclare qu'il s'en tient à la Confession d'Ausbourg, dans le tems même qu'il disoit à ses amis que beaucoup de points étoient à réformer dans cette Confession, *a.* 227, 230-1. Ses incertitudes venoient de la constitution même de la Réforme, où nulle autorité ne pouvoit décider les questions. Il pensoit, avec beaucoup d'autres Réformés, que l'autorité du Pape & des Evêques étoit si nécessaire à la police de l'Eglise & au maintien des dogmes, qu'il faudroit l'établir si elle ne l'étoit pas, *a.* 232-3-4-5. En conséquence, il étoit d'avis dans l'Assemblée de Smalcalde, qu'on reconnût le Concile convoqué par le Pape, qui avoit droit, selon lui, de l'assembler, mais non d'y être juge; ce qui forme une opinion contradictoire, *a.* 236-7-8. Il s'oppose vigoureusement, dans l'assemblée de Smalcalde, à l'article dressé par Luther, où le Pape est déclaré l'antechrist, & soutient que sa supériorité est un grand bien pour l'Eglise, *a.* 205-6. *c.* 6. Il croit l'autorité du Pape de droit humain, & répete cent fois qu'il se soumet à l'Eglise, c'est-à-dire, *aux gens de bien & aux gens doctes*, *a.* 239, 240. On a

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

Z.

FIN de la Table.

PERMISSION SIMPLE.

FRANÇOIS-CLAUDE-MICHEL-BENOIST LE CAMUS DE NÉVILLE, Chevalier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Directeur-Général de la Librairie & Imprimerie.

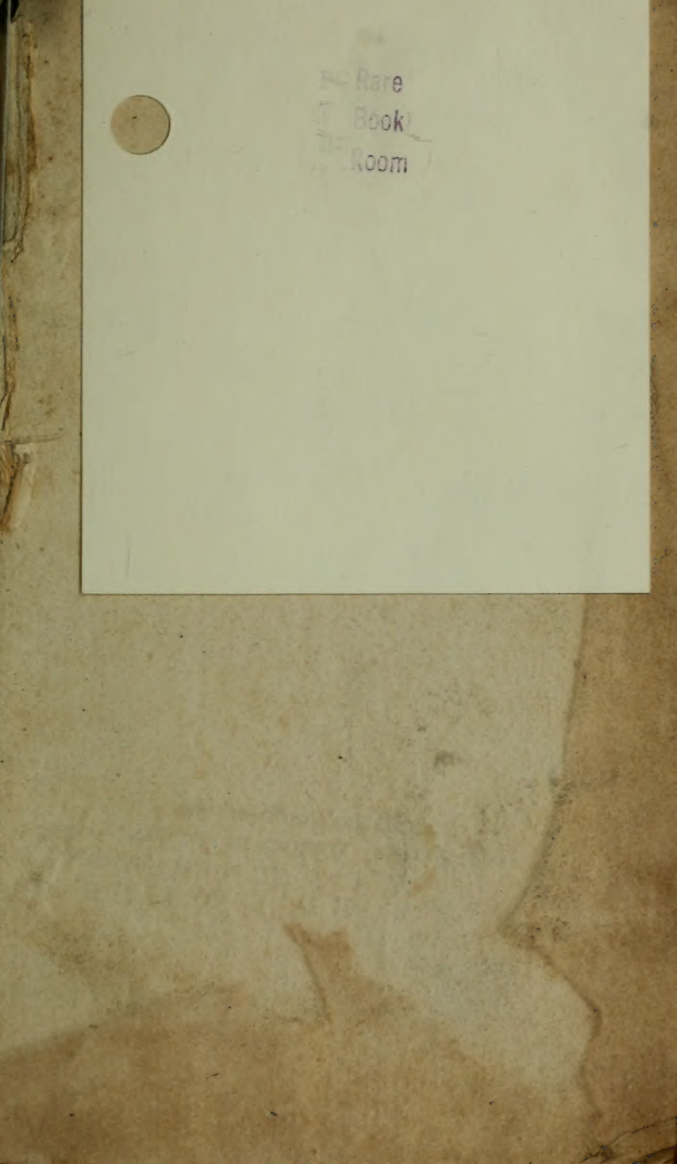
VU l'article VII de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, *portant Réglement pour la durée des Privileges en Librairie*, en vertu des pouvoirs à nous donnés par ledit Arrêt : NOUS permettons au Sieur PIERRE MACHUEL, Libraire à Rouen, de faire une édition de l'Ouvrage qui a pour titre : *Hiſtoire des Variations, de Boſſuet*, laquelle édition ſera tirée à 1200 exemplaires, en cinq volumes, format *in*-12, & ſera finie dans le délai d'une année; à la charge par ledit Sieur Pierre Machuel d'avertir l'Inſpecteur de la Chambre ſyndicale de Rouen, du jour où l'on commencera l'impreſſion dudit Ouvrage, au deſir de l'article XXI de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, *portant ſuppreſſion & création de différentes Chambres ſyndicales*; de faire ladite édition abſolument conforme à celle de. . . . . . . d'en remettre un exemplaire pour la Bibliotheque du Roi, aux mains des Officiers de la Chambre ſyndicale de Rouen; d'imprimer la préſente Permiſſion à la fin du Livre, & de la faire enregiſtrer dans deux mois pour tout délai, ſur les Regiſtres de ladite Chambre ſyndicale de Rouen : le tout à peine de nullité.

DONNÉ à Paris, le 5 Juillet 1780.

Signé, NÉVILLE. *Et plus bas* : Par Monſieur le Directeur-Général. DE SANCY, Secrétaire-général.

Regiſtré ſur le Regiſtre I de la Chambre Syndicale des Libraires-Imprimeurs de Rouen, No. 103, Fo. 17, conformément aux Arrêts du Conſeil du 30 Août 1777. A Rouen, ce 31 Octobre 1781.

LE BOUCHER le jeune.


Rare
Book
Room